

Réalisation d'un plan de paysage pour le territoire de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat

I. Diagnostic patrimonial et paysager

Juin 2015

Bibliographie

- Charte du Parc 2012/2024, PNR des Causses du Quercy, 2012, 158 p.
- Paysages du Lot Identités, diversités, évolutions, CAUE, 2009, 37 p.
- Les sous-entités paysagères 1 – Les Causses, CAUE, 1997, 46 p.
- Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, Encyclopédies du voyage, Editions Gallimard Loisirs, 2003, 21 p.
- Regards sur le Parc, Bulletin du Comté Scientifique et de Prospective du PNR des Causses du Quercy.
- Découvrir ... les vallées du PNR des Causses du Quercy, PNR, 2008, 40 p.
- Découvrir ... les formes villageoises des Causses du Quercy, PNR-CAUE, 2012, 43 p.
- Découvrir ... les constructions en pierre sèche des Causses du Quercy, PNR, 36 p.
- Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires, Département du Lot, 2004, 264 p.
- Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Zone centrale du Causse de Gramat, Département du Lot, 2006, 235 p.
- Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Basse vallée du Célé, Département du Lot, 2012, 384 p.
- Extrait : Les paysages de la vallée du Vers et leur couverture végétale, Jean-Pierre Jacob.
- Diagnostic Foncier Agricole : Expérimentation d'une analyse multicritère alliant valeur paysagère, ressource en biodiversité et valeur agronomique Sur deux secteurs du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, PNR Adasea.dOc, 2014, 123 p.
- Sylvo pastoralisme Relancer l'activité sur les Causses du Quercy, PNR, 2012.
- L'économie du bétail sur les Causses du Quercy, René Clozier, Bulletin de l'Association de géographes français, N° 64, 1932, page 165 à 171.
- Exposition : L'Oustal, panorama de l'architecture paysanne du Lot La maison, l'exploitation agricole, le cœur du terroir, Conseil Général du Lot, 2009.
- Identification et prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans un PLU, PNR des Causses du Quercy, 11 p.
- Paysages et patrimoine bâti des Causses du Quercy Exemple de la commune de Sénailac-Lauzès, Centre de formation en restauration du Patrimoine et éco-construction, 2014, 10 p.
- Séniergues Identification du patrimoine local classé, Adasea.d'Oc, 2013, 13 p.
- Le Quercy, Pierre Grimal, Arthaud, 1978, 265 p.
- Le Quercy, René Clozier, Arthaud, 1953, 205 p.
- Habitat et vie paysanne en Quercy, A. Cayla, Editions Garnier, 1979, 222 p.
- Quercy, Charles Daney, collection l'Esprit des lieux, La Renaissance du Livre, 2004.
- Maisons et paysages du Quercy, Jean-Luc Obereiner, Editions Privat, 1994, 156 p.
- Agriculture et vie rurale en Quercy au 19^{ème} siècle 1789-1914, Etienne Baux, Conseils Général du Lot, 1982, 281 p.
- Le Lot, Carte archéologique de la Gaule, pré inventaire archéologique, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 2010, 263 p.

Sommaire

0. Introduction	Page 4
0.1 Contexte et objet de la mission	Page 5
0.2 Périmètre d'étude	Page 6
0.3 Méthodologie d'analyse des paysages actuels	Page 7
0.4 Pourquoi le paysage de la fin du 19 ^{ème} siècle est-il notre paysage de référence ?	Page 8
0.5 Utiliser le concept d'éco paysage pour gérer en même temps les milieux naturels et les paysages, une nécessité dans un PLUi	Page 9
1. La structuration des milieux naturels et les richesses qui en découlent	Page 10
1.1 Une histoire géologique qui a façonné des paysages naturels très typés	Page 11
1.2 Des écosystèmes variés se sont installés sur les différents « terroirs » des 4 unités géomorphologiques, avant l'arrivée de l'Homme	Page 16
1.3 Synthèse : les petites régions naturelles de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat	Page 21
2. Ces 4 régions naturelles ont été occupées par des communautés humaines, qui ont produit au fil des siècles, des systèmes agraires et paysagers bien différenciés	Page 22
a. Introduction	Page 23
- L'occupation humaine (histoire du peuplement et de la mise en valeur du territoire)	Page 24
- Brève histoire du pastoralisme dans les Causses du Quercy	Page 25
b. Les 4 systèmes agraires et paysagers	Page 26
2.1 Le secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest	Page 27
2.2 Le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze	Page 37
2.3 Le secteur de la pénéplaine marno-calcaire, devenue bocagère	Page 49
2.4.1 Le secteur du Causse calcaire compact - Nord	Page 63
2.4.2 Le secteur du Causse calcaire compact du Sud-Est	Page 78
3. Les dynamiques d'évolution de l'urbanisme et de l'habitat, et les paysages qui en découlent	Page 90
3.1 L'urbanisme et l'habitat « traditionnels »	Page 91
3.2 Le petit patrimoine crée une « signature » du grand paysage	Page 100
3.3 Les dynamiques d'évolution urbaine récentes (depuis 1950)	Page 104
Analyse de l'évolution urbaine de 5 communes sur un siècle et demi	Page 104
La préservation des façades patrimoniales de presque tous les villages du territoire	Page 106
Les petits secteurs en développement sont d'une qualité banale, comme dans toute la France	Page 108
Les hameaux connaissent 3 types d'évolution, avec des enjeux très différents	Page 111
Les impacts paysagers de l'autoroute, de la zone d'activités et des bâtiments d'activités ponctuels sont assez limités	Page 112
3.4 Synthèse des enjeux identifiés par le groupe de suivi	Page 114
4. Synthèse	Page 117
4.1 Synthèse agricole et paysagère	Page 118
4.2 Synthèse sur l'urbanisme	Page 120
ANNEXE	Page 122

0. Introduction

0.1 Contexte et objet de l'étude

0.2 Périmètre d'étude

0.3 Méthodologie d'analyse des paysages actuels

0.4 Pourquoi le paysage de la fin du 19^{ème} siècle est-il notre paysage de référence ?

0.5 Utiliser le concept d'éco paysage pour gérer en même temps les milieux naturels et les paysages, une nécessité dans un PLUi

0.1 Contexte et objet de la mission

Le Plan de paysage s'inscrit dans les enjeux prioritaires de la Charte du Parc Naturel Régional

L'Orientation 1.3 « Conduire une gestion économe et paysagère de l'espace », indique que le principal objectif est de maîtriser les effets des pressions actuellement en cours et notamment de mieux maîtriser la consommation d'espace, en développant des outils de planification intercommunaux, avec notamment :

Mesure 1.3.1 maîtriser la consommation d'espace et accompagner le développement par une gestion cohérente et homogène des politiques d'urbanisme

Mesure 1.3.2 accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et dans leurs opérations d'aménagement

Mesure 1.3.3 construire et diffuser une culture commune du paysage

Mesure 1.3.4 poursuivre les actions d'étude, de sauvegarde et de mise en valeur des patrimoines

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy démarre sa nouvelle Charte (2012/24). La préservation de la spécificité et de la qualité des paysages a été repérée comme l'un des 7 enjeux prioritaires du territoire. Il s'agit aujourd'hui de décliner cet objectif de façon opérationnelle sur le territoire.

C'est pourquoi le Parc a proposé à la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat de réaliser un plan de paysage, car son territoire comprend quelques-uns des paysages les plus emblématiques du Parc. Cette Communauté de communes regroupe 22 communes pour une population totale de près de 4 000 habitants. Il s'agit d'un territoire rural à très faible densité de population.

Pour la Communauté de communes, les objectifs de cette étude sont :

- de faire émerger une identité territoriale fédératrice,
- **d'alimenter le futur PLUi. Le Plan de paysage doit donc être conçu comme une étape préalable à la réalisation du PLUi.**

Pour le PNR, les objectifs de cette étude sont :

- de décliner les grandes orientations de la Charte en matière de paysage sur les territoires,
- de définir des orientations concrètes en matière d'architecture, d'implantation des bâtiments ou de pratiques agricoles.

Le PNR se charge de l'animation de la concertation. Pour ce faire, il souhaite développer une méthode de concertation et de sensibilisation innovante et originale au service d'un projet de territoire.

Le bureau d'études DAT Conseils réalise quant à lui le volet technique du plan de paysage.

Ce premier document de travail présente le diagnostic patrimonial et paysager.

Indiquons que cette étude doit être complétée par d'autres travaux, qui permettront d'élaborer un PLUi, et en particulier :

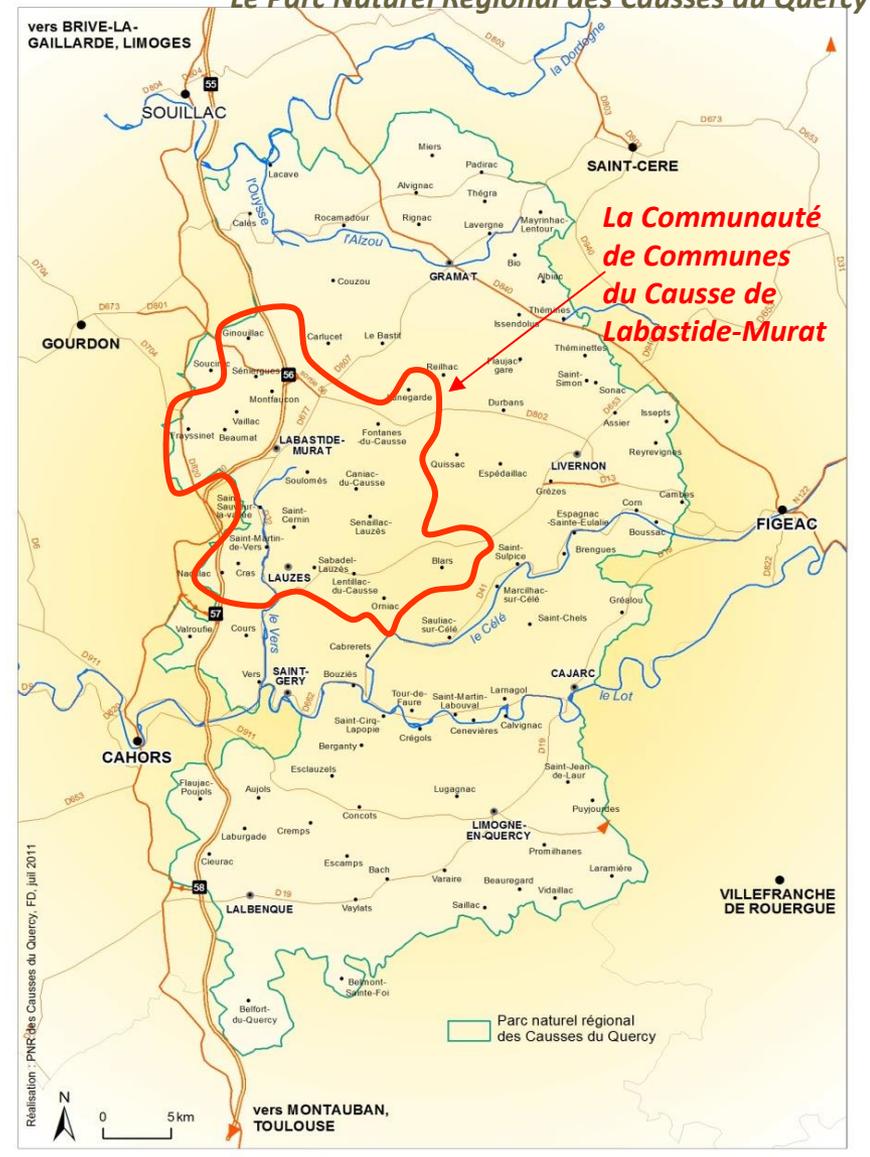
- *une réflexion sur les fonctions nécessaires au territoire, mais également sur les transports,*
- *une étude sur la densification des zones d'habitat existantes mais trop lâches, une réflexion sur la valorisation des friches agricoles, ...*

La Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat



Source : PNR.

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy



Recolonisation après la guerre de 100 ans.

Apogée des paysages agraires traditionnels dans toute l'Europe, avec la mise en œuvre de principes agronomiques raisonnables, une occupation rationnelle des terroirs et une architecture rurale soignée.

1500

Faible mobilité
Forte dépendance par rapport au milieu

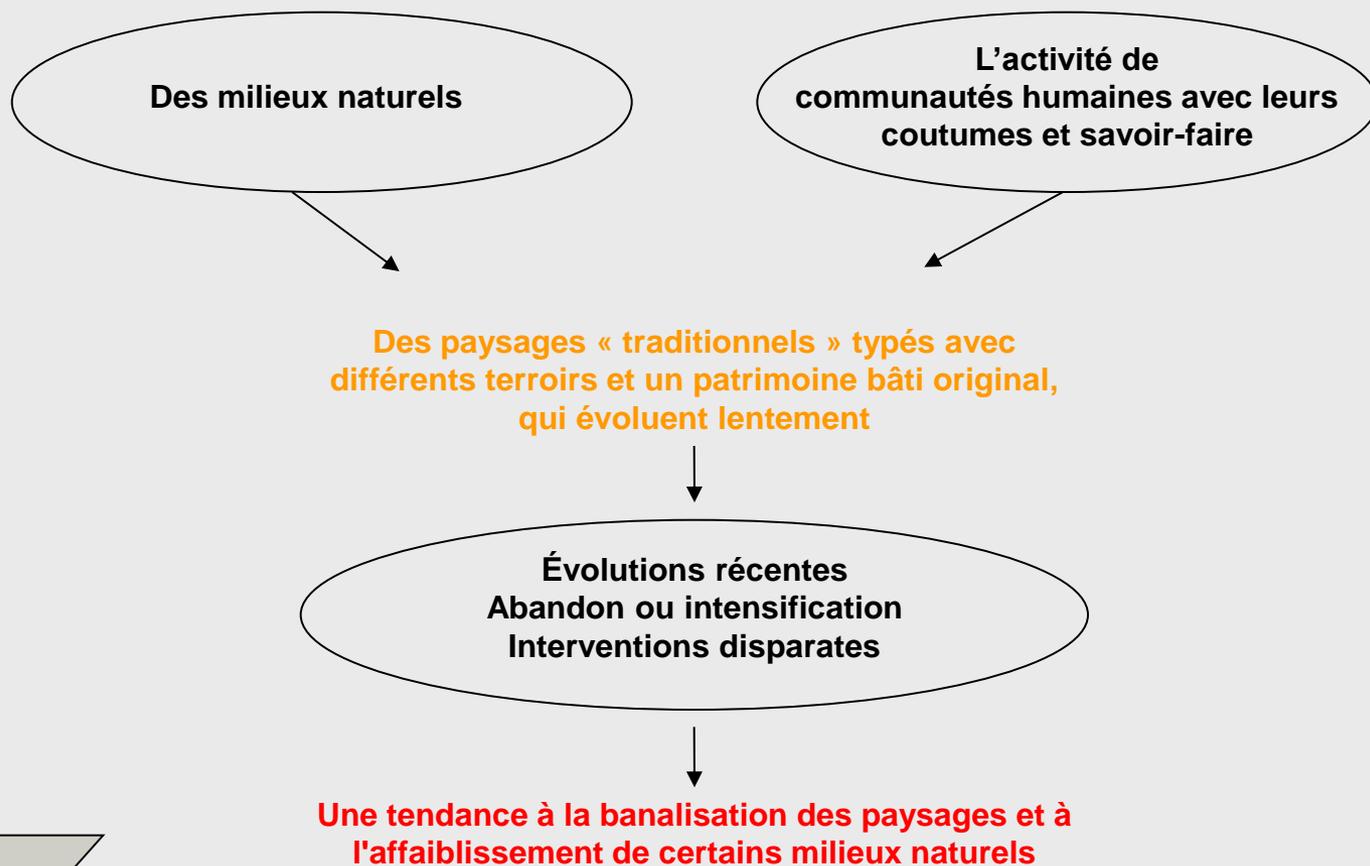
1900

1960

Forte mobilité
Faible dépendance par rapport au milieu

2013

Rupture avec le mode de mise en valeur traditionnel, mécanisation, abandon et développement de la friche ou intensification des terrains les plus riches et occupation des sols qui ne respecte plus les terroirs.



L'étude historique de l'évolution des paysages et de la biodiversité va permettre de comprendre l'identité du territoire et de proposer un projet d'ensemble pertinent et de grande qualité, car respectueux de celle-ci.

NB : Ce schéma présente l'évolution moyenne des paysages valable pour toute la France. Elle est à nuancer suivant les territoires.

0.4 Pourquoi le paysage de la fin du 19^{ème} siècle est-il notre paysage de référence ?

1. A la fin du 19^{ème} siècle, il y a une mise en valeur du sol en forte cohérence avec les « terroirs ».

A cette période, les campagnes françaises sont peuplées. Il y a une faim de terre et un impératif à utiliser les différents terroirs agricoles de façon rationnelle, optimale. En effet, les hommes disposent de peu de moyens techniques artificiels, ils sont obligés de jouer les terroirs, d'être astucieux, de s'adapter. C'est pourquoi, le système agraire traditionnel va utiliser au mieux les terroirs préexistants.

Cette connaissance de la valeur agronomique des terroirs s'est acquise au cours des siècles. Par exemple, les zones humides sont utilisées en pré de fauche, parce qu'on a pu observer que c'était la forme de mise en valeur la plus efficace, la plus rentable. Les bons sols sont cultivés en céréales. Les sols maigres sont occupés par des landes ou des forêts.

La connaissance de l'occupation du sol à la fin du 19^{ème} siècle nous est précieuse, car elle nous donne pour chaque terroir des indications sur la pédologie, sur les structures agraires les plus favorables et sur les écosystèmes riches possibles (la biodiversité optimale possible). **Elle nous montre ce qui est logique et cohérent et nous donne les grandes logiques agricoles à suivre pour une bonne gestion de l'espace rural.**

2. Le patrimoine « traditionnel » est en place, qu'un Parc Naturel régional doit préserver.

Le patrimoine traditionnel se met en place globalement à partir de la guerre de 100 ans et jusqu'en 1950. On considère que globalement jusqu'à cette date, les nouvelles constructions se font avec les techniques et les matériaux locaux et qu'elles respectent l'urbanisme traditionnel, ce qui fabrique des ensembles remarquablement cohérents. A partir de 1950, il y a un abandon de ces façons de faire.

Ce patrimoine joue un rôle pour le cadre de vie des habitants, pour le tourisme, pour l'image de marque du territoire. La qualité des paysages et des patrimoines peuvent également être un levier pour le développement économique du territoire. Une entreprise a plus d'intérêt à s'implanter dans un environnement de grande qualité, et cela même s'il est un peu lointain, plutôt que dans un espace banal et sans âme.

Ce patrimoine traditionnel reste très présent, il est visible (maison traditionnelle, petit patrimoine, ...), il faut le gérer.

Rappelons que, d'après la loi, l'une des missions fondamentales des Parcs Naturels Régionaux est de « Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels ». La prise en compte de ces patrimoines (naturels, paysagers, culturels) fait partie des missions basiques d'un PNR.

Les paysages ruraux français sont dans leur plénitude à la fin du 19^{ème} siècle. La relation Homme/Nature y est alors très forte. Ces paysages sont le fruit d'une très longue histoire par rapport à la courte période de rupture contemporaine (depuis les années 1950), au cours de laquelle des modèles exogènes ont été utilisés, et où l'homme a pu s'affranchir, grâce au développement des techniques modernes, du contexte local. Ce phénomène est actuellement toujours en cours, mais il ne correspond pas à un développement durable.

Notons que cette rupture est moins visible dans le PNR des Causses du Quercy, car elle y est bien moins forte qu'ailleurs en France. Ce territoire est davantage préservé (moins de mitage, d'architectures disparates, une agriculture utilisant des méthodes douces, préservant dans ses grandes lignes les structures agraires et donc les paysages ...). Cela constitue une caractéristique à souligner.

0.5 Utiliser le concept d'éco-paysage pour gérer en même temps les milieux naturels et les paysages, une nécessité dans un PLUi

Dans le Plan de Paysage, le cabinet propose de prendre en compte les milieux naturels, en utilisant **le concept d'éco-paysage**, qu'il a valorisé récemment dans le PNR des Ballons des Vosges. Ce concept permet de mieux gérer les relations entre les hommes, la nature, les paysages et le patrimoine.

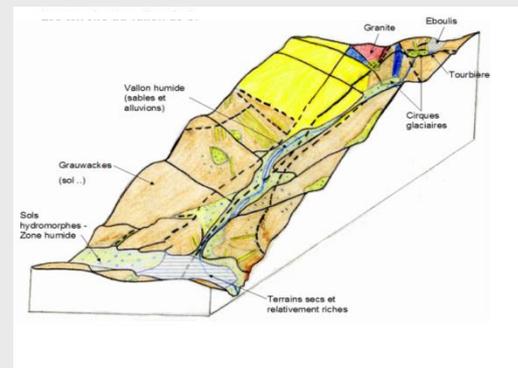
En effet, ce que l'on voit dans un espace donné est le fruit de la relation entre des milieux naturels originels et une succession d'histoires humaines à travers le temps (ces histoires comportant des pratiques agricoles, des techniques et des cultures collectives ou individuelles particulières).

Ceci fabrique dans chaque petit territoire, différents TERROIRS, des unités pédologiques et topographiques, qui sont constantes à travers les siècles. Les communautés agricoles du passé ont toujours exploité de façon différenciée les terroirs qu'ils trouvaient à proximité de leur habitat, en fonction de leur fertilité.

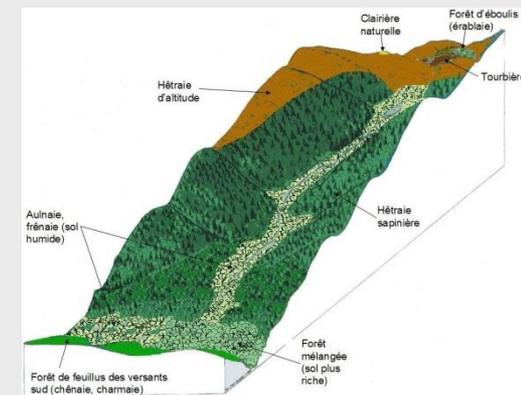
Il n'y a pas opposition obligatoire entre biodiversité et occupation humaine raisonnable, bien au contraire.

Nous pensons que si chaque terroir fait l'objet d'une gestion humaine raisonnable, il en résultera à la fois des milieux naturels, mais également des paysages, riches et diversifiés.

Cette méthode permet de dessiner précisément les paysages et les milieux naturels souhaitables à très long terme, en s'intéressant à l'histoire ancienne et récente des structures agraires et forestières. Cela implique de comprendre les évolutions anciennes et récentes des usages du sol, qu'ils soient naturels ou agraires. Puis de faire un projet à long terme, un projet en quatre dimensions, comme le montre les croquis ci-contre, réalisés dans un village de montagne.

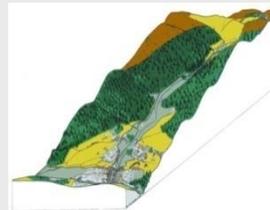


Aux temps géologiques, se fabriquent des « terroirs », des unités « sol-exposition »



Avant l'arrivée de l'homme, les différents terroirs sont occupés des stations écologiques différentes qui forment ensemble les écosystèmes climaciques

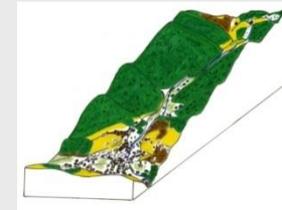
Durant deux millénaires, se construit un éco-paysage « paysan », valorisant les terroirs



A partir de 1950, le paysage rural éclate, sans respect des terroirs



Il faut construire aujourd'hui un projet d'éco-paysage



Notons que cette approche est particulièrement pertinente dans un PNR, car si elle prend en compte les milieux naturels exceptionnels et riches, elle s'intéresse également aux milieux naturels plus ordinaires. C'est une méthode globale de connaissance et de définition de projets de bonne gestion, pour l'ensemble des milieux naturels et de la biodiversité.

1.

La structuration des milieux naturels et les richesses qui en découlent

1.1 Une histoire géologique qui a façonné des paysages naturels très typés

1.2 Des écosystèmes variés se sont installés sur les différents « terroirs » des 4 unités géomorphologiques, avant l'arrivée de l'Homme

1.3 Synthèse : les petites régions naturelles de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat

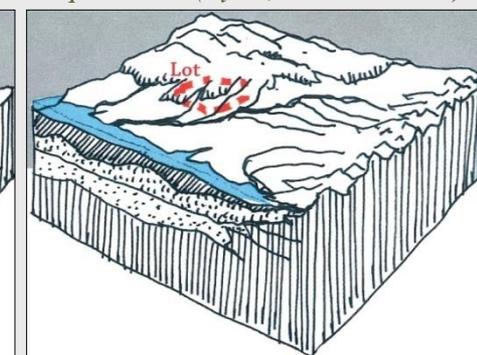
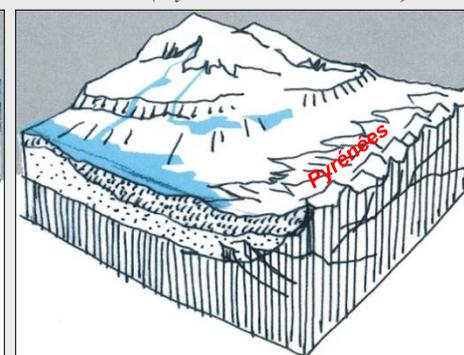
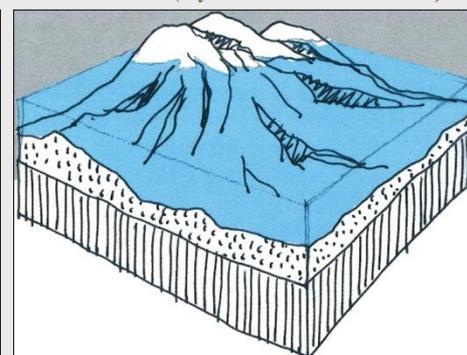
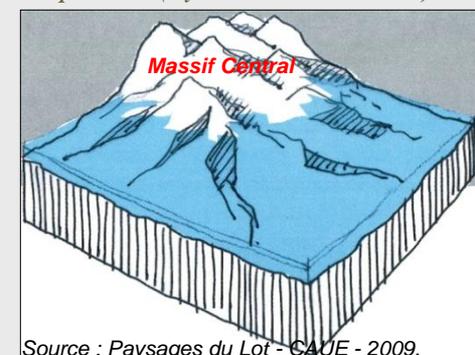
1.1 Une histoire géologique qui a façonné des paysages naturels très typés

Ere primaire (il y a 540 millions d'années)

Ere secondaire (il y a 245 millions d'années)

Ere tertiaire (il y a 65 millions d'années)

Ere quaternaire (il y a 1,8 millions d'années)



Source : Paysages du Lot - CAUE - 2009.

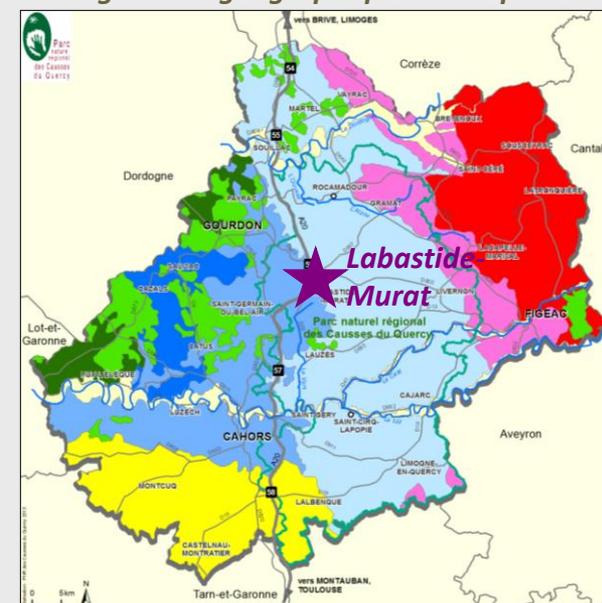
Les pentes du socle hercynien (granitique ou métamorphique) plongent abruptement dans la mer.

Le niveau de la mer s'élève. Seul le Massif central émerge et commence à s'éroder lentement. La mer dépose les roches sédimentaires principalement les calcaires et marnes.

Les Pyrénées se soulèvent et s'érodent en même temps. Le fond marin se comble progressivement jusqu'au retrait définitif de la mer. L'érosion du Massif central se poursuit.

Il ne reste du Massif central que des reliefs aplanis. Les dépôts sédimentaires successifs ont formé la plaine aquitaine. Les réseaux hydrographiques actuels se mettent en place et l'érosion se poursuit.

Les régions biogéographiques du département du Lot



Le territoire de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat est situé dans le Causse de Gramat, ou Causse central. Il est considéré comme le plus rude de tous ceux du Quercy. Il est composé de roches calcaires et marno-calcaires, déposées par la mer à l'ère secondaire (il y a 245 millions d'années).

Ces roches sont le socle des paysages des Causses. Les vallées, travers, dolines, ..., sont des événements topographiques qui organisent les paysages et en structurent les perceptions. Ce relief constitue la charpente des paysages.

Source : PNR des Causses du Quercy.



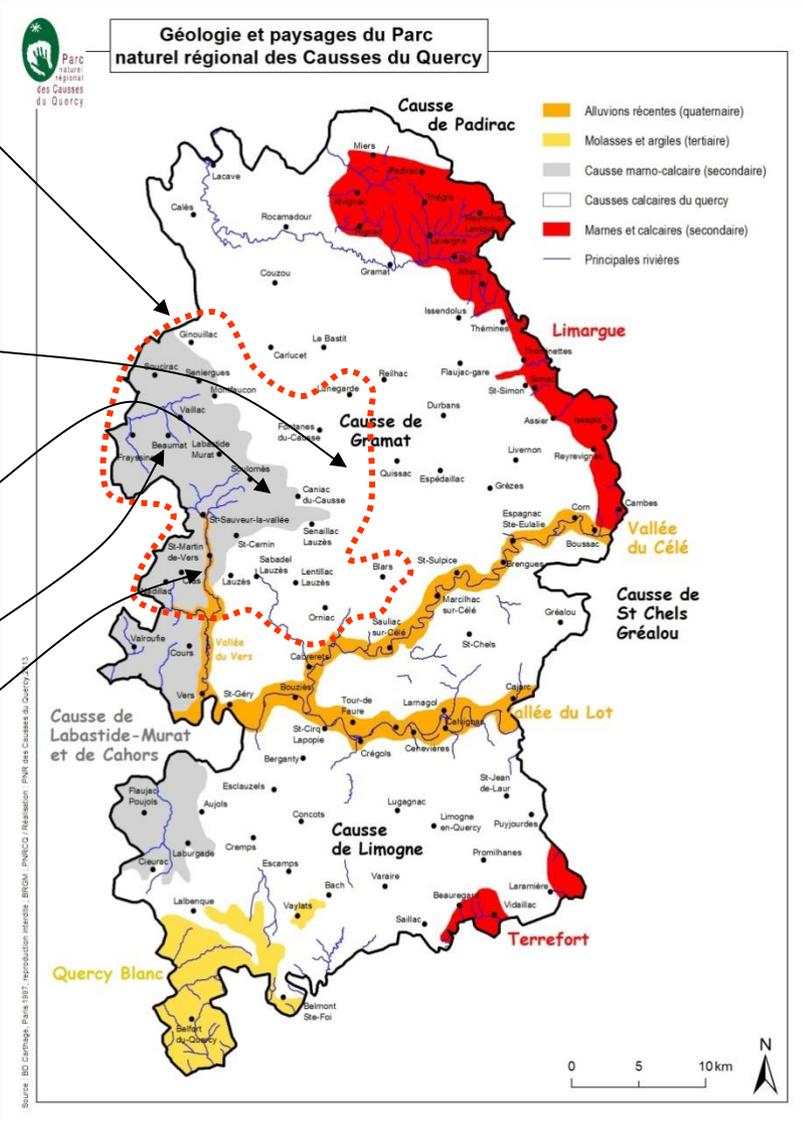
Cette histoire géologique a produit 4 types de paysages naturels dans la Communauté de communes :

La Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat :

Il y a une différence géomorphologique et pédologique très nette entre :

- * l'Est, où l'on trouve des plateaux calcaires secs (avec un modelé karstique plus marqué),
- * le centre, occupé par une pénéplaine marno-calcaire aux sols relativement riches,
- * le Nord-Ouest, vallonné,
- * le Sud-Ouest, entaillé de vallées profondes.

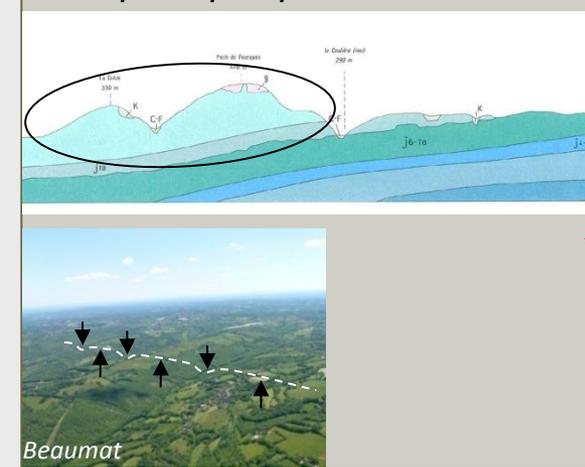
* **Une pénéplaine** : surface faiblement ondulée portant des sols résiduels.



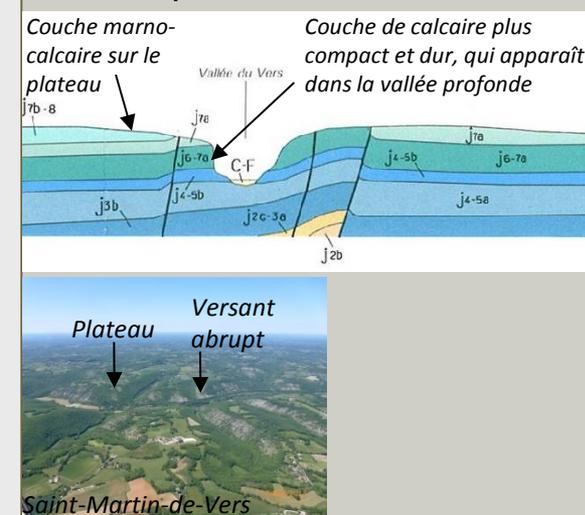
1. La structuration des milieux naturels et les richesses qui en découlent

1.1 Une histoire géologique qui a façonné des paysages naturels très typés

Au Nord-Ouest, un secteur marno-calcaire avec des vallées peu profondes et souvent sèches, entrecoupées de petits plateaux.

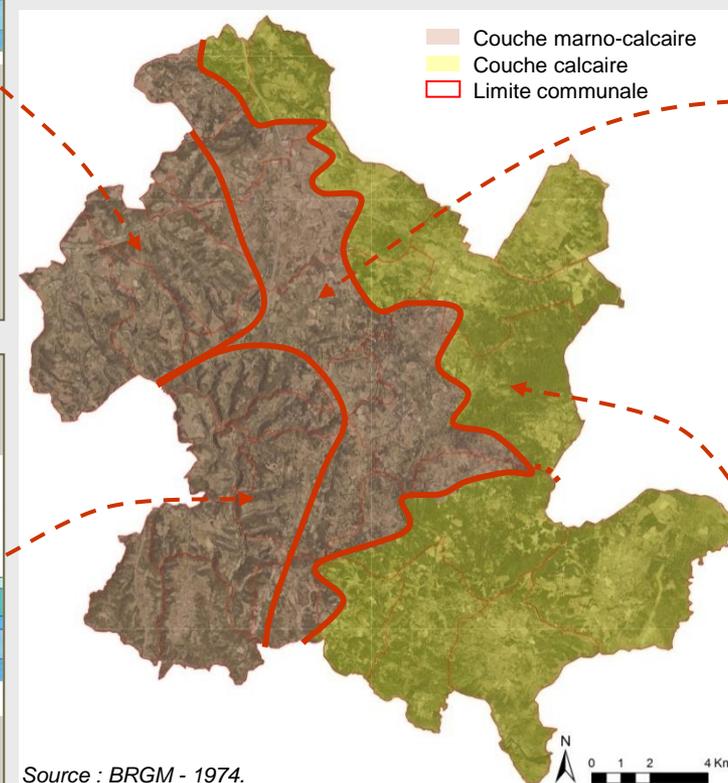


Au Sud-Ouest, un secteur marno-calcaire avec des vallées profondes aux paysages de gorges et aux versants abrupts.



Les 4 ensembles géomorphologiques :

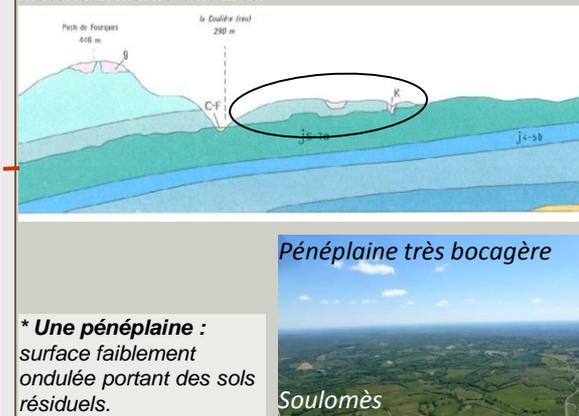
Les ensembles géomorphologiques présents sur le territoire de la Communauté de communes



Source : BRGM - 1974.

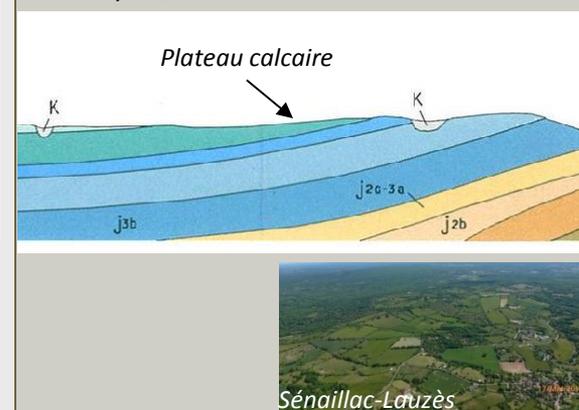
Source : BRGM - Carte géologique de la France - 1974.

Au centre, un secteur marno-calcaire de pénéplaine*, qui est un espace de transition entre la partie Ouest plus vallonnée et le plateau calcaire à l'Est. Les empreintes karstiques (cloups notamment) ont été en partie gommées par un remplissage de matériaux marno-calcaires.

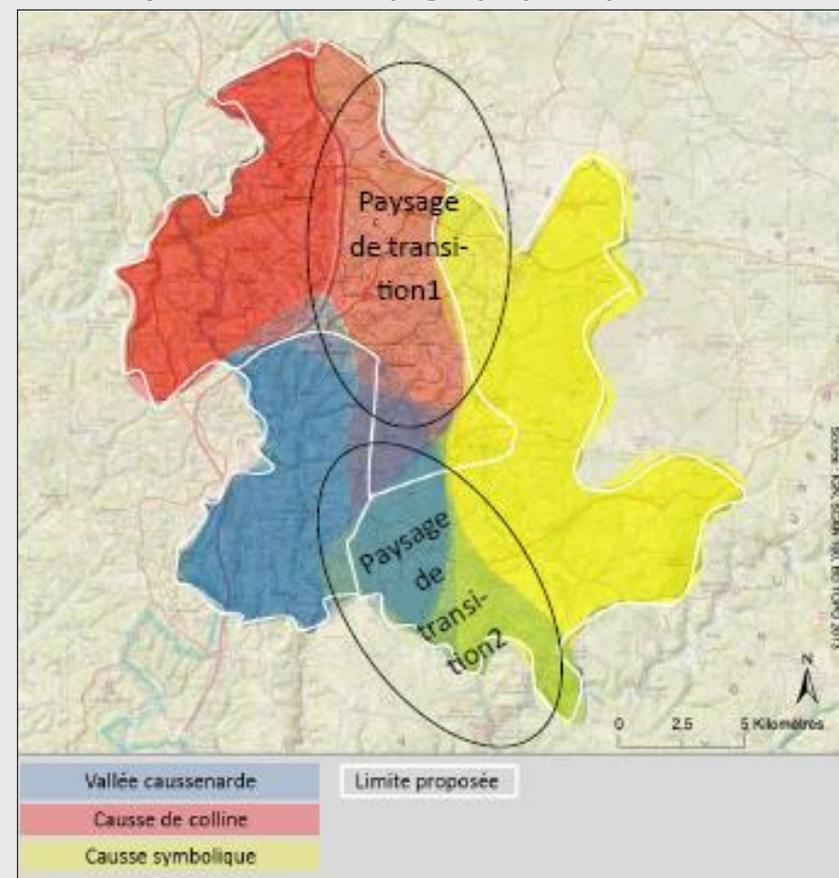


*** Une pénéplaine :** surface faiblement ondulée portant des sols résiduels.

A l'Est, un secteur de plateau calcaire, où les phénomènes karstiques sont plus nombreux et plus visibles (lapiaz, cloups, igues, ...). Dans la partie Sud, s'amorcent les vallons qui sont se jeter vers la vallée du Célé et du Lot et qui s'organisent en tabulations successives, comme en escalier.



Carte de synthèse des découpages proposés par les habitants



Les différents découpages proposés nous permettent de voir quelles sont les entités les plus partagées (celles dont la couleur est la plus soutenue) et les espaces où il y a une controverse d'appartenance à un entité.

On peut observer qu'il existe une zone centrale aux limites floues qui interroge la pertinence du découpage. Il y a deux paysages de transition au Nord et au Sud de cette zone centrale.

Source : PNR des Causses du Quercy.

Autres découpages du territoire proposés par quelques habitants :

Les habitants du territoire ont pu réagir au découpage proposé par le bureau d'études, dans le cadre d'une animation sur le Plan paysage, sur la base d'une exposition interactive mise en place durant l'été 2014 sur le territoire de la Communauté de communes.

Les formes topographiques karstiques caractéristiques :

La roche calcaire est une roche dure, soluble dans l'eau.

Les eaux de pluie s'infiltrent dans les fissures de la dalle calcaire, qui sont dues aux mouvements de l'écorce terrestre, et vont dissoudre le calcaire.

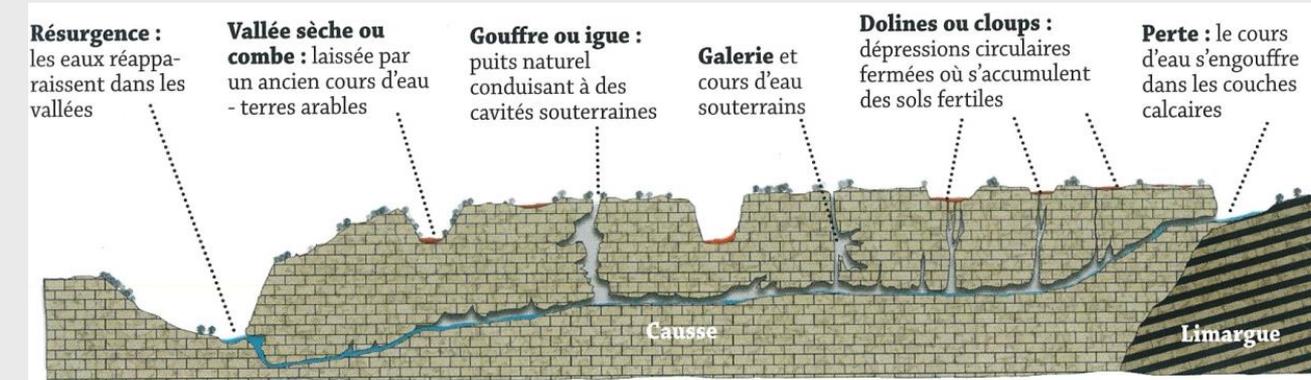
Cette érosion va façonner des reliefs particuliers (les reliefs karstiques). La dissolution du calcaire est plus ou moins importante, en fonction de la dureté du calcaire. Il en résulte un relief de pechs (points hauts, buttes), de combes (vallées sèches) et de dolines (appelées localement « cloups »), qui sont des dépressions fermées tapissées d'argile de décalcification.

La dalle calcaire comporte des lapiaz (affleurements calcaires ciselés par l'érosion), des cavités, des grottes, des fissures (appelées localement « igues »), des gouffres, des canyons, ..., en profondeur, l'eau façonne des galeries et rivières souterraines.

La présence de ces modelés karstiques varie selon les secteurs géomorphologiques :

- les combes (ou vallées sèches) sont plus présentes à l'Ouest du territoire,
- les rivières encaissées, canyons et falaises abruptes au Sud-Ouest et au Sud,
- les lapiaz (dont celui de la Braunhie, particulièrement remarquable), les igues et cloups, dans la partie Est,
- dans le secteur central, le modelé karstique a été gommé par des dépôts marno-calcaires.

Les géographies du modelé karstique



Coupe de principe d'un relief karstique.

Source : Paysages du Lot - CAUE - 2009.

Les combes ou vallées sèches (c'est-à-dire où les eaux de surface ne coulent qu'exceptionnellement) comportent des sols caillouteux, mais riches en limons et en argiles. Leur valeur agronomique est plus forte.

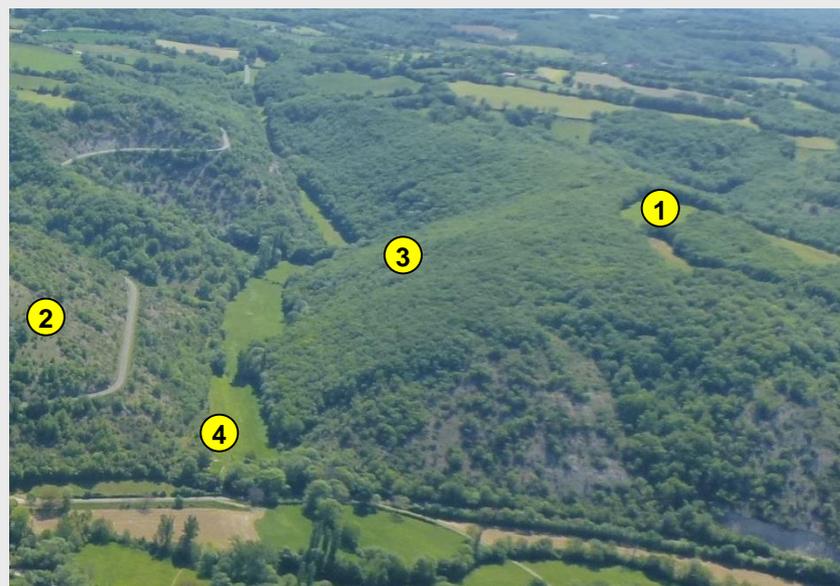
Les cloups (nom local donné aux dolines) sont des secteurs de dissolution préférentielle, qui prennent la forme de dépressions fermées. La terre s'y accumule, le sol est plus profond et conserve une certaine humidité. C'est pourquoi, ils sont généralement cultivés et entourés de murets pour protéger les cultures du bétail.

Les travers (nom local donné aux versants des combes et des vallées) peuvent être tapissés à leur pied d'une couche d'éclats de calcaire, les « grèzes ». Ils ont constitué d'excellents terroirs viticoles, et ont également été utilisés pour le pâturage des troupeaux.

Les pechs sont les points hauts du Causse. Le calcaire y affleure, les sols sont squelettiques. Ils correspondent à des landes ou à des boisements très clairs.

Source : Regards sur le parc N°2 - Comité Scientifique et de Prospective du PNR - Mars 2006.

1.2 Des écosystèmes variés se sont installés sur les différents « terroirs » des 4 unités géomorphologiques, avant l'arrivée de l'Homme



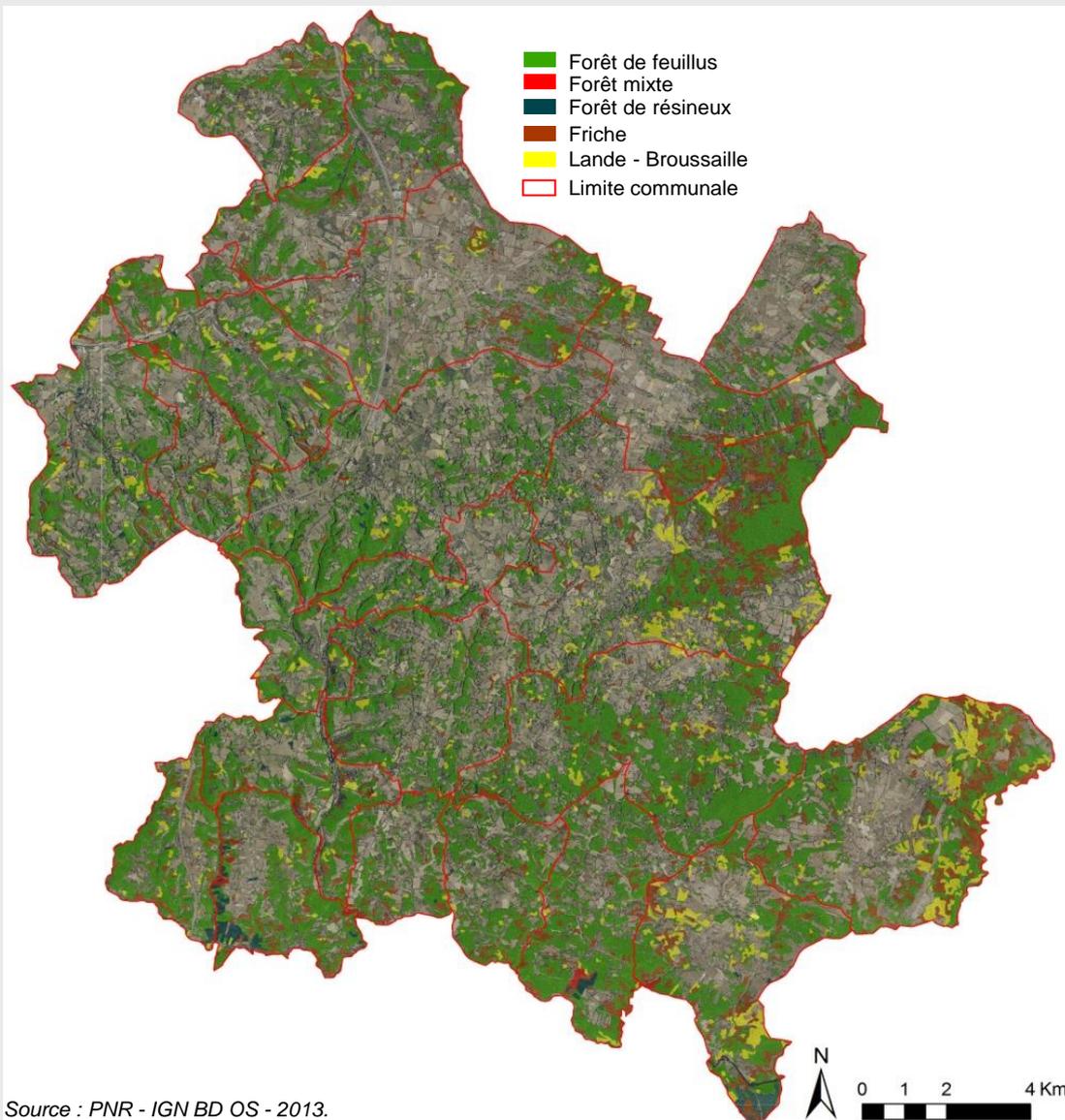
Exemple de la vallée du Vers, où chaque station écologique (=terroir) produit un écosystème particulier :

- 1 Au sommet, le plateau du Causse marneux, avec des sols assez riches et plats, relativement fertiles, porte des forêts variées de chênes, châtaigniers, érables et frênes dans les stations les plus humides.
- 2 Les versants très pentus exposés au Sud (les grèzes), avec des sols très maigres, caillouteux et parfois instables sont parfois nus ou couverts de pelouses sèches, avec ses touffes de fructicés plus ou moins denses, dans les secteurs où le sol est un peu plus épais (prunier sauvage, églantier, cornouiller, aubépine, genévrier, buis, etc).
- 3 Les versants Nord, un peu moins secs, accueillent une vraie forêt : la chênaie pubescente, parfois une chênaie/charmaie, à laquelle se mêlent l'érable, le genévrier, le buis, l'alisier, le robinier, le cornouiller et l'érable de Montpellier.
- 4 Le fond de vallée, riche en alluvions déposés par la rivière, souvent humide, accueille une végétation adaptée : frênes, saules, aulnes, etc.



Exemple du Causse de Fontanes, constitué principalement de calcaire compact du jurassique moyen, avec des sols plus ou moins maigres et quelques cuvettes d'effondrement ou de dissolution. Chaque station (terroir) produit un cortège végétal particulier :

- 1 Les parties les plus rocheuses (le sommet des pechs) ne permettent qu'une pelouse sèche, avec quelques buissons de fructicés,
- 2 Là où les sols sont un peu plus profonds se développe une forêt de chênes pubescents au peuplement clair, avec des sous-bois épineux, du genévrier, etc.
- 3 Dans les cloups (dolines), bas-fonds des vallées sèches ou cuvettes d'effondrement, le sol est plus riche et permet l'installation d'une forêt plus dense dominée par le chêne pubescent, le charme et l'érable.



Avec l'arrivée de l'homme, la couverture végétale naturelle s'artificialise au fil des siècles :

• Une forêt primaire occupait presque l'ensemble de l'espace et se développait surtout sur des sols épais.

Les premiers défrichements connus se font à l'époque gallo romaine (en réalité ils débutent probablement vers 5 000 av JC), puis reprennent aux 11^{ème} et 12^{ème} siècles. Suivent des périodes de reforestation naturelle et de déboisement.

Les déboisements définitifs se font essentiellement à l'époque des grands repeuplements, après la guerre de 100 ans.

Ces défrichements permettent de dégager un sol relativement riche et cultivable, sur le plateau marno-calcaire. Par contre, sur les calcaires durs de l'Est, les défrichements entraînent un appauvrissement des sols.

Plus récemment, la forêt a connu des extensions naturelles importantes :

- les anciennes parcelles viticoles ont été colonisées par la friche, après la crise du phylloxéra de la fin du 19^{ème} siècle,
- et tout au long du 20^{ème} siècle jusqu'à nos jours, la friche et la forêt ont progressé suite à une déprise agricole.

• La forêt actuelle est une forêt presque naturelle de feuillus principalement représentée par la chênaie pubescente. Il s'agit d'une forêt claire, composée d'arbres rabougris, en raison de la pauvreté du sol et de l'aridité du Causse.

Les plantations et les micro boisements de résineux sont très peu nombreux (on en trouve dans quelques communes du Sud du territoire : Cras, Lentillac-du-Causse, Orniac, ainsi que dans la vallée du Vers).

Dans la partie Ouest du territoire, la forêt se développe principalement sur les versants (les « travers ») des vallées. Dans la pénéplaine centrale, plus agricole, la forêt est moins présente. Tandis qu'à l'Est, sur des sols particulièrement pauvres, elle est très présente (notamment la forêt de la Braunhie, qui se développe sur un lapiaz).

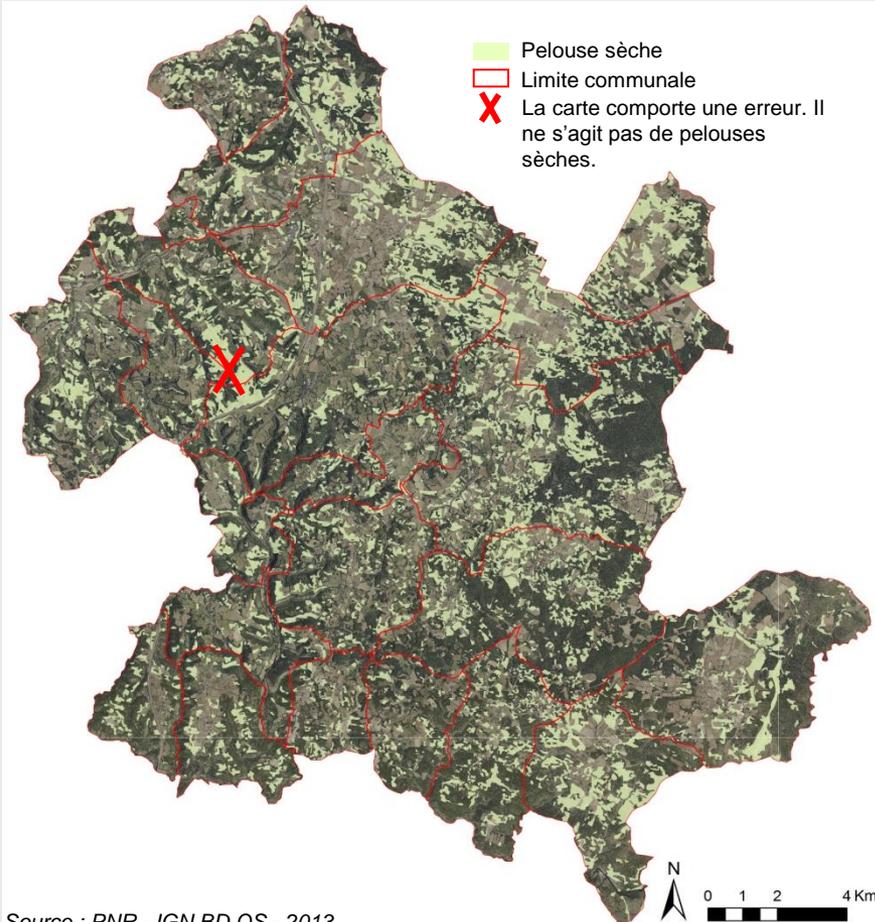
Notons que l'espace forestier est traditionnellement instable : pâturé, voire cultivé en fonction de la pression démographique et des besoins de l'exploitant.

Les limites forestières sont donc traditionnellement très variables et les prés bois très présents.

Source : PNR - IGN BD OS - 2013.

1. La structuration des milieux naturels et les richesses qui en découlent

1.2 Des écosystèmes variés se sont installés sur les différents « terroirs » des 4 unités géomorphologiques, avant l'arrivée de l'Homme



■ Pelouse sèche
□ Limite communale
X La carte comporte une erreur. Il ne s'agit pas de pelouses sèches.

Source : PNR - IGN BD OS - 2013.

Remarque : Les zones cartographiées correspondent aux pelouses sèches et pâturages naturels de la BD OS du PNR. On considère qu'il s'agit à + de 90 % de pelouses sèches.

La vallée du Vers, avec ses gorges, comporte des milieux rupestres, qui abritent une flore et des espèces originales d'oiseaux.

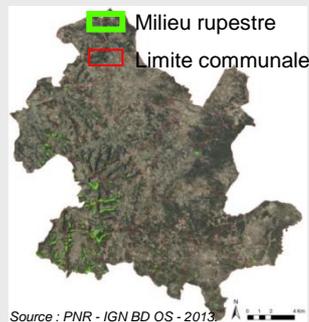
Aujourd'hui, les pelouses sèches sont les espaces naturels emblématiques du Causse :

Les pelouses sèches sont des étendues herbeuses, parsemées d'arbustes, voire d'arbres, qui se développent sur des sols pierreux et très secs.

Elles sont souvent d'origine anthropique. Elles résultent dans leur très grande majorité du pâturage et du prélèvement de bois pour les besoins domestiques. Ces pratiques ont favorisé au fil des siècles, l'installation progressive d'une flore et d'une faune adaptées à l'aridité et au caractère calcaire du sol, particulièrement riche en orchidées.

Les pelouses sèches sont encore bien présentes, en particulier dans les secteurs du Causse calcaire à l'Est, où l'élevage est plus important.

L'avenir des pelouses est conditionné au maintien du pâturage extensif.



■ Milieu rupestre
□ Limite communale

Source : PNR - IGN BD OS - 2013.

ORCHIS PARFUMÉ
Sous-espèce de l'orchis punaise, cette orchidée protégée, à parfum vanillé, est rare dans le Parc.

OPHYRS BÉCASSE
Orchidée répandue sur terrain calcaire. Ses fleurs imitent des abeilles du genre Eucera, qui lui servent de pollinisateurs.

OPHYRS JAUNE
Il abonde localement dans les pelouses exposées au sud du Quercy blanc et des causses marneux (vallée du Vers).

GENÉT CENDRÉ
Éloigné de sa principale aire de distribution française (Provence, Dauphiné), il prolifère dans le sud du Parc.

CRIQUET BARIOLÉ
Ce gros criquet coloré et bruyant, à distribution surtout montagnarde et subalpine en France, est très localisé sur les Causse du Quercy.

MAGICIENNE DENTELÉE
Cette grande sauterelle protégée et aptère (sans ailes) se nourrit d'insectes, notamment d'autres orthoptères. Elle se reproduit par parthénogénèse.

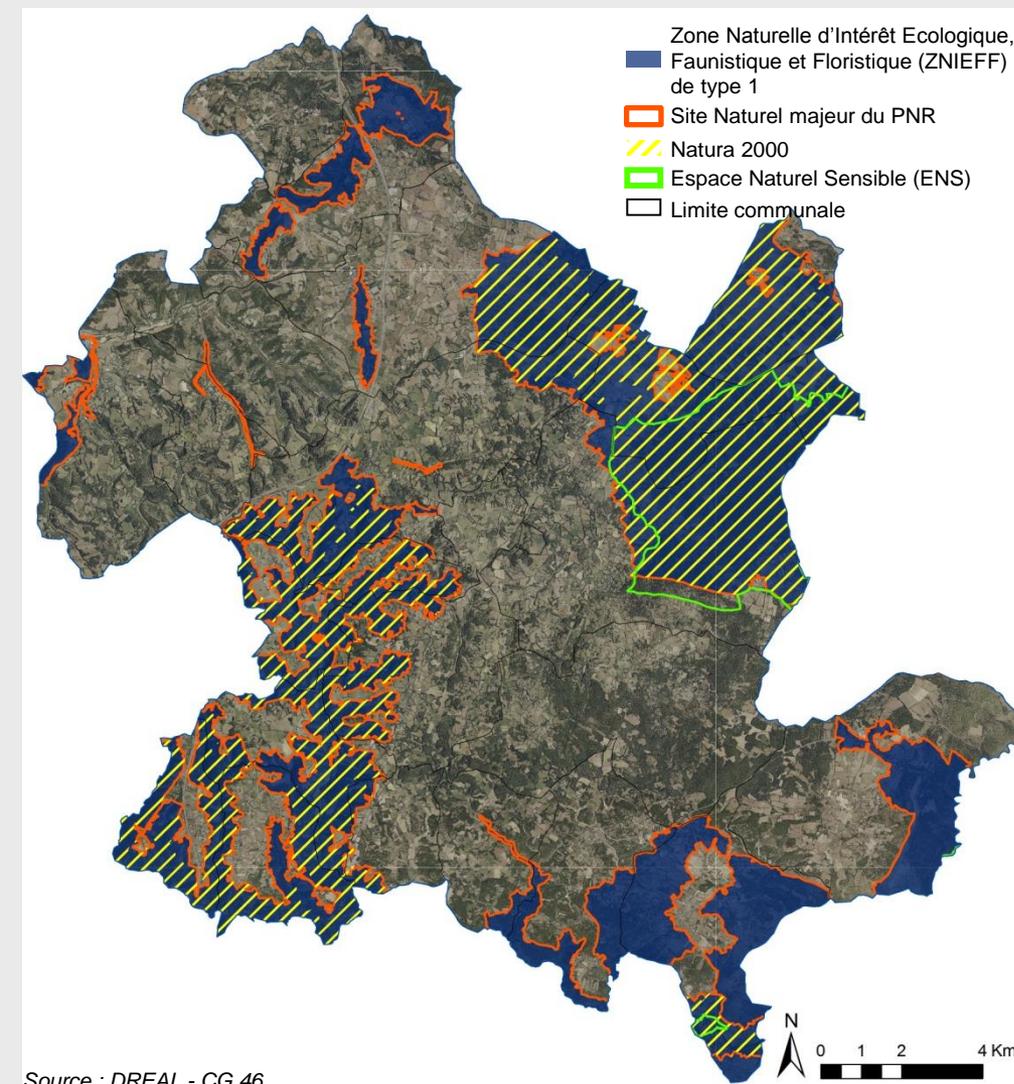
PELOUSE RASE DU CAUSSE
Sur les calcaires durs des causses, le pacage ovin favorise le développement de pelouses rases d'affinité méridionale, riches en plantes annuelles, dont les plus typiques sont le lin des collines et la sabline des chaumes, espèce franco-ibérique protégée.

Brachypode à deux rangs
Lin des collines
Azuré de la sarriette
Thym serpolet
Sabline des chaumes

Source : PNR des Causse du Quercy - Guide Gallimard - 2003.



Les espaces naturels inventoriés ou faisant l'objet de mesures de gestion particulière



Source : DREAL - CG 46.

Cette longue histoire naturelle et humaine a produit des milieux naturels reconnus comme riches et des milieux plus ordinaires intéressants :

Le territoire d'étude comporte 2 sites Natura 2000 :

- vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires, dont les habitats principaux sont : des rivières, des prairies de fauche, des pelouses sèches, des landes, des falaises, des grottes et la chênaie pubescente ;
- zone centrale du Causse de Gramat, dont les habitats principaux sont : des pelouses sèches, des landes, des grottes et la chênaie pubescente.

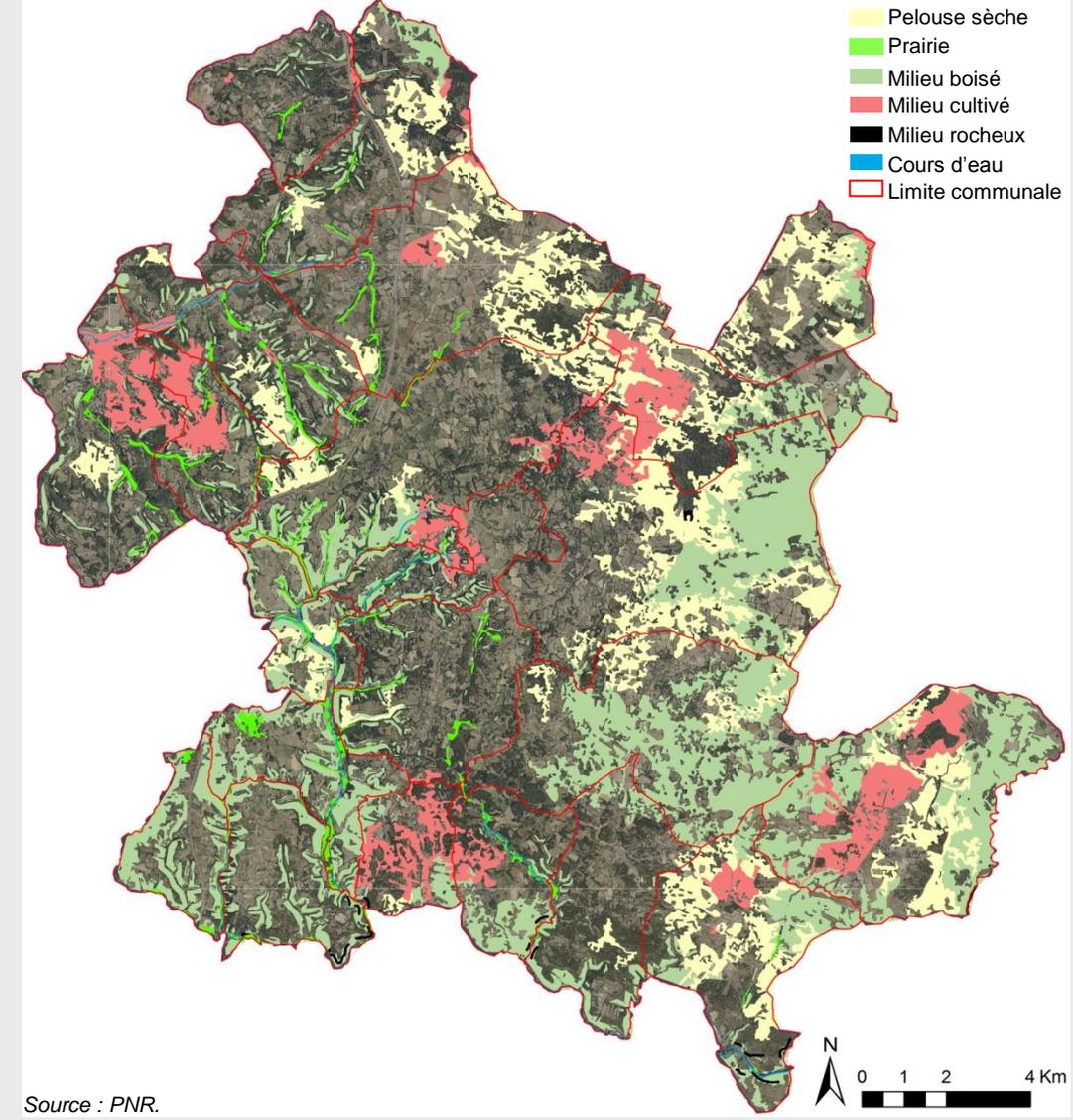
Le territoire comporte également des ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), dont les plus importantes correspondent aux sites Natura 2000. Les Znieff concernent principalement : des pelouses sèches et des landes, des milieux prairiaux et des bois.

Le Parc a identifié des sites majeurs qui correspondent globalement aux Znieff sur le territoire de la Communauté de communes.

En dehors de ces milieux naturels remarquables, des milieux plus ordinaires, tels le réseau de bocage composé de murets et de haies, les amas rocheux issus de l'épierrement des champs (les « cayrous »), mais également les travers rocheux et leurs grèzes, ..., abritent une flore et une faune spécifiques et intéressantes, et constituent des biotopes originaux.

Le bilan en termes de biodiversité est plutôt positif sur le territoire.

Les réservoirs de biodiversité



La trame verte et bleue (en cours de définition) :

1.3 Synthèse : les petites régions naturelles de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat

Les petites vallées peu profondes et les petits plateaux marno-calcaires :

Cette région naturelle comprend une partie du bassin versant du Céou, avec son réseau de vallées sèches adjacentes, orientées Sud-Est/Nord-Ouest. Le paysage est rural et vallonné, les pentes douces.

Le paysage naturel est étagé :

- les fonds de vallées caillouteux, mais riches en limons et en argiles, et conservant une certaine humidité, sont occupés principalement par des « forêts humides » (aptitude agronomique : prairies permanentes) ;
- les travers plus ou moins rocheux sont occupés par quelques pelouses sèches, des landes boisées et des boisements (aptitude agronomique : vigne et pâturage) ;
- les plateaux marno-calcaires assez riches, sont couverts de forêts de chênes et de charmes (aptitude agronomique : terre labourable).

Les vallées profondes du Vers et de la Rauze :

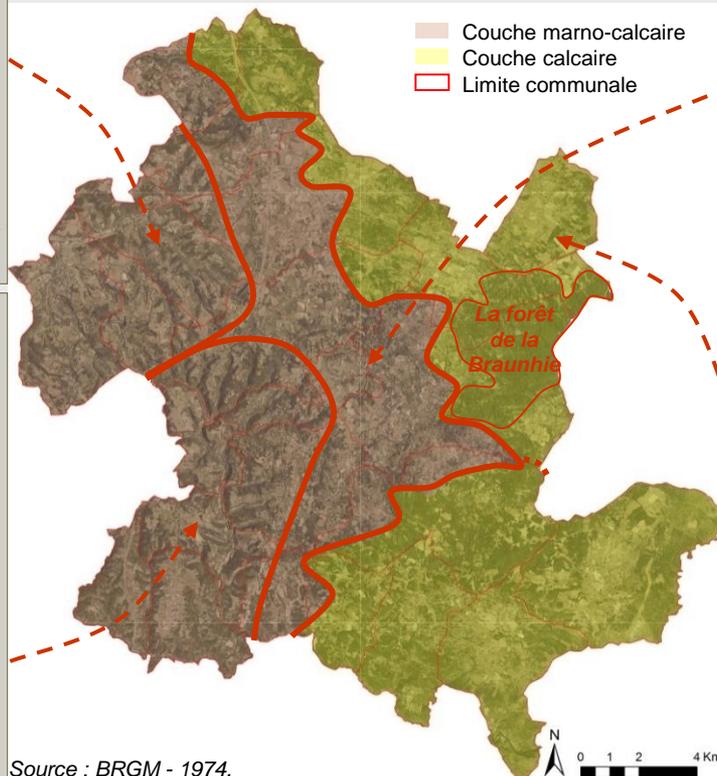
Cette région naturelle correspond à la partie amont du bassin versant du Vers (la Rauze est un affluent du Vers), avec son réseau dense de vallées sèches adjacentes. Ces vallées sont étroites et profondes, elles découpent le plateau. Il en résulte un paysage de gorges, aux versants abrupts.

Le paysage est étagé :

- les fonds de vallées caillouteux, mais riches en limons et en argiles, et conservant une certaine humidité, sont occupés principalement par des « forêts humides » (aptitude agronomique : prairies permanentes) ;
- les pentes fortes, orientées au Sud, caillouteuses, sont occupées par quelques pelouses sèches, des landes boisées (aptitude agronomique faible : vigne et pâturage) ;
- les pentes fortes, orientées au Nord, sont occupées par la forêt de chênes et des buis ;
- les plateaux marno-calcaires assez riches, sont couverts de forêts de chênes et de charmes (aptitude agronomique : terre labourable).

Notons qu'au Sud de Saint-Martin-de-Vers, les parois rocheuses et les éperons rocheux sont nombreux dans la vallée du Vers et abritent une flore particulière.

Les petites régions naturelles du territoire de la Communauté de communes



Source : BRGM - 1974.

La pénéplaine* marno-calcaire du centre :

Cette région naturelle a un sol marno-calcaire plus fertile et un relief peu marqué. Son aptitude forestière est bonne, elle est couverte de forêts de chênes et de charmes, ainsi que d'autres essences classiques (aptitude agronomique : terre labourable et pâturage sur les zones les plus pauvres).

C'est une zone de transition, qui comporte une mosaïque de micro paysages variés, et où les empreintes karstiques ont été en partie gommées par un remplissage de matériaux marno-calcaires.

* **Une pénéplaine** : surface faiblement ondulée portant des sols résiduels.

Le Causse calcaire :

Cette région naturelle de plateau se développe sur une importante dalle calcaire. Les sols sont donc très maigres. Il n'y a pas de réseau hydrographique de surface. L'occupation des sols est fonction de leurs qualités pédologiques :

- la forêt claire de chênes (notamment la forêt de la Braunhie, qui constitue une sous entité paysagère) et les pelouses sèches sont particulièrement importantes (aptitude agronomique faible : pâturage) ;
- les secteurs un peu plus fertiles et les cloups sont couverts de forêts plus denses (aptitude agronomique : terre labourable).

Les phénomènes karstiques sont plus nombreux et plus visibles (lapiaz, cloups, igues, ...).

Dans la partie Sud, s'amorcent les vallons qui vont se jeter vers la vallée du Célé et du Lot et qui s'organisent en tabulations successives, comme en escalier.

2.

Ces 4 régions naturelles ont été occupées par des communautés humaines, qui ont produit au fil des siècles, des systèmes agraires et paysagers bien différenciés

a.

introduction

- L'occupation humaine (histoire du peuplement et de la mise en valeur du territoire)

Dans les années 1860, on dénombre environ 290 000 habitants dans le Lot, dont 90 000 résidents sur le territoire actuel du Parc naturel régional.

Durant près d'un siècle, la population lotoise va diminuer pour atteindre le chiffre de 145 000 habitants. Cette baisse va être beaucoup plus brutale dans les communes rurales du Parc naturel régional, en raison d'une plus forte émigration et donc d'une plus forte baisse de la natalité.

Dans les années 70, le nombre d'habitants se stabilise dans le Lot. Sur le territoire du Causse central, cette stabilisation sera plus tardive.

Depuis les années 1990, la population croit à nouveau.

Source : Regards sur le parc N°1 - Comité Scientifique et de Prospective du PNR - Décembre 2005.

Parcelle rayonnant autour de Blars



Parcelle régulière dans la forêt de la Braunhie



Parcelle circulaire autour des cloups (Caniac-du-Causse)



Les paysages actuels sont le fruit de la rencontre entre une géologie, un relief particulier, et l'action de l'Homme, qui va mettre l'espace en valeur pour en tirer sa subsistance.

L'occupation du Quercy est attestée 500 000 ans avant JC. La période néolithique a laissé de nombreux dolmens et tumulus (le Lot est la région de France où la densité de dolmens est la plus élevée).

Le défrichement et la mise en valeur agricole du territoire commencent dès la Préhistoire. Ces phénomènes vont connaître au fil du temps des périodes de repli et de progression.

Au 1^{er} siècle, les romains introduisent la culture de la vigne.

Au 13^{ème} siècle, le tissu des villes et villages se met en place. Les villes se développent autour des mottes castrales, de châteaux, d'églises. Les bastides sont créées. Les mas (fermes isolées) se disséminent sur tout le territoire. La présence de murets est attestée dès la fin du Moyen-âge. En effet, les parcelles agricoles sont épierrées, puis les pierres sont, soit empilées en limite de parcelles pour former des murets et protéger les cultures, soit entassées pour former des « cayrous » (amas de pierres).

La prospérité économique, démographique et religieuse s'effondre avec la grande peste de 1350, puis la guerre de Cent Ans. Le pays est désertifié et retourne à la friche.

Les 15 et 16^{ème} siècles sont des périodes de grand repeuplement et de reconstruction. Le début du 16^{ème} siècle est considéré comme un âge d'or du Quercy.

Les 18 et 19^{ème} siècles connaissent un important essor démographique et une apogée de l'exploitation rurale. Les mas et hameaux agricoles se dispersent dans l'espace rural, le déboisement est généralisé.

Le 19^{ème} connaît une surpopulation (le maximum démographique est atteint vers 1850). Celle-ci va entraîner une intensification agricole, possible grâce à l'utilisation généralisée des bœufs pour les labours et à la redistribution des terres. Cette intensification ira même jusqu'à la surexploitation des terres, par exemple on trouve des cayrous et des murets sur les sols lapiazés de la Braunhie.

A partir de la fin du 19^{ème} siècle, la population diminue. La révolution industrielle va entraîner un exode, qui sera accentué avec la crise du phylloxéra (1876), qui détruit tout le vignoble. Cet exode se poursuivra au 20^{ème} siècle. En 100 ans, la population diminue de moitié.

La mise en valeur agricole traditionnelle du territoire repose sur un système de polyculture (céréales, lin, chanvre, noix, châtaigne, safran, truffe, ...), associée à l'élevage (pastoralisme ovin), qui était complété par la culture de la vigne, jusqu'à l'épidémie de phylloxéra. Après cette épidémie, seuls les meilleurs terroirs seront reconstitués. Cette période marque la fin de la vigne paysanne.

C'est un territoire de petites et moyennes parcelles. Le parcellaire est rayonnant autour des villages, circulaire autour des cloups et régulier quand il provient de la redistribution des terres.

- Brève histoire du pastoralisme dans les Causses du Quercy

L'élevage du mouton est la ressource traditionnelle du Causse (les couvertures et la literie issues de la laine de mouton du Causse sont mentionnées dès l'époque gallo-romaine). Le pastoralisme a pu se développer grâce à l'étendue des pacages naturels, à l'étendue des pâturages sous bois et à la douceur du climat, qui permet de réduire la stabulation, les troupeaux se déplaçant continuellement à la recherche de nourriture.

La taille du cheptel a évolué au cours du temps. Elle comptait :

- 300 000 bêtes environ aux 17 et 18^{ème} siècles (évaluation),
- 230 000 en 1830,
- 450 000 en 1860,
- 169 000 en 1919,
- 207 000 en 1925,
- et 150 000 en 1931.

Le territoire ayant des ressources pastorales limitées, de grandes transhumances vers les régions voisines ont été nécessaires pour nourrir un si grand cheptel. On peut distinguer 3 grandes périodes pastorales, qui correspondent à 3 modes d'élevage différents.

1. Les 17 et 18^{ème} siècles sont une période de transhumance de grands troupeaux. La production de laine est l'activité principale.

Chaque paysan possède un petit troupeau, mais la majeure partie du cheptel appartient à de riches propriétaires citadins, pour qui ce cheptel représente un placement. Les baux à cheptel sont fréquents. Les très grands troupeaux, de 800 à 1 000 têtes, ne sont pas rares.

L'élevage d'un tel cheptel est possible grâce à la vaine pâture (droit d'usage qui permet de faire paître son troupeau sur l'ensemble de l'espace rural, y compris les terres labourées après la récolte, finalement le propriétaire d'un terrain en perd l'usage après la moisson) et à la transhumance en été et parfois en hiver. L'été, les bêtes sont conduites en Aubrac et l'hiver, dans le Périgord.

Le troupeau ne reste en bergerie que 2 à 3 mois, puis il se nourrit dans les pâturages, puis il part en transhumance, à son retour il se nourrit à nouveau dans les pâturages. Et le cycle reprend.

L'intensité des pratiques pastorales a été variable au fil du temps. Cela va bien sûr avoir un impact paysager particulièrement important à l'Est du territoire, dans le secteur du Causse calcaire compact, qui avec ses sols très maigres, est une terre de pastoralisme par excellence. En effet, on y observe une grande variabilité des espaces boisés au cours du temps, avec une succession de périodes de défrichement ou d'enfrichement en fonction des besoins. (Voir Cas type de Lunegarde pour le secteur du Causse calcaire compact - Nord, page 1246, par exemple).

2. Le 19^{ème} siècle est une période d'élevage intensif pour la laine et la viande. Le territoire devient autonome, l'élevage accomplit son cycle complet sur les Causses.

Dans un premier temps, de 1760 à 1830, l'élevage est en régression. Les propriétaires cherchent à réduire le droit de vaine pâture et obtiennent gain de cause (c'est le mouvement des enclosures). En 1768, une ordonnance royale reconnaît aux propriétaires le droit de clôturer. Après la Révolution française, de 1789 à 1826, le partage des communaux et la vente des biens nationaux achèvent la conquête paysanne du sol. Cette « privatisation » de la terre réduit très fortement les possibilités de pâturage. Faute de nourriture, les grands troupeaux disparaissent et la transhumance cesse.

En 1830, le cheptel ne compte plus que 230 000 bêtes. Il ne reste que les troupeaux à usage domestique.

Puis, de 1830 à 1875, l'élevage se redresse. Les propriétaires de troupeaux réagissent. Ils cherchent à atteindre l'autonomie en introduisant des cultures fourragères, en défrichant les broussailles, ... Le cycle pastoral complet devient possible localement. L'élevage est plus intensif. Les effectifs doublent en 30 ans, avec des troupeaux moyens de 300 à 500 bêtes. Les productions principales sont la viande et la laine.

3. La fin du 19^{ème} et le 20^{ème} siècle sont une période de déclin du pastoralisme.

Après 1875, le prix de la laine chute fortement. De plus, le territoire est enclavé, sans bonne desserte.

A cette crise commerciale, s'ajoute une crise de la main d'œuvre. Le métier de berger est très discrédité. Les candidats se font rares. La production se limite désormais à l'élevage d'agneaux, qui sont ensuite expédiés vers les régions d'embouche.

Source : L'économie du bétail sur les Causses du Quercy - René Clozier - Bulletin de l'Association de géographes français, N°64 - Décembre 1932.

b.

Les 4 systèmes agraires et paysagers

**Le secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest ;
Le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze ;
Le secteur de la pénéplaine marno-calcaire, devenue bocagère ;
Les secteurs du Causse calcaire compact Nord et Sud-Est.**

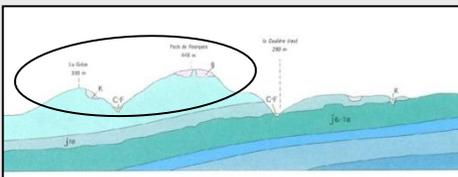
Remarque :

- L'analyse de l'occupation du sol au 19^{ème} siècle est faite à partir des Minutes de la carte d'Etat-major de 1844. Ces cartes couvrent l'ensemble du territoire d'étude. Nous disposons également des plans consulaires élaborés au tout début du 19^{ème} siècle, mais pour quelques communes seulement (Vaillac, Labastide-Murat, Caniac-du-Causse, Ginouillac, Lunegarde).

Une analyse de ces plans consulaires est donc faite, quand cela est possible.

- La cartographie du bâti présent sur le territoire au milieu du 20^{ème} siècle n'a pas pu être réalisée pour l'ensemble des communes dans le cadre de cette étude. Cette cartographie a été réalisées pour les cas types uniquement.

2.1 Le secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest



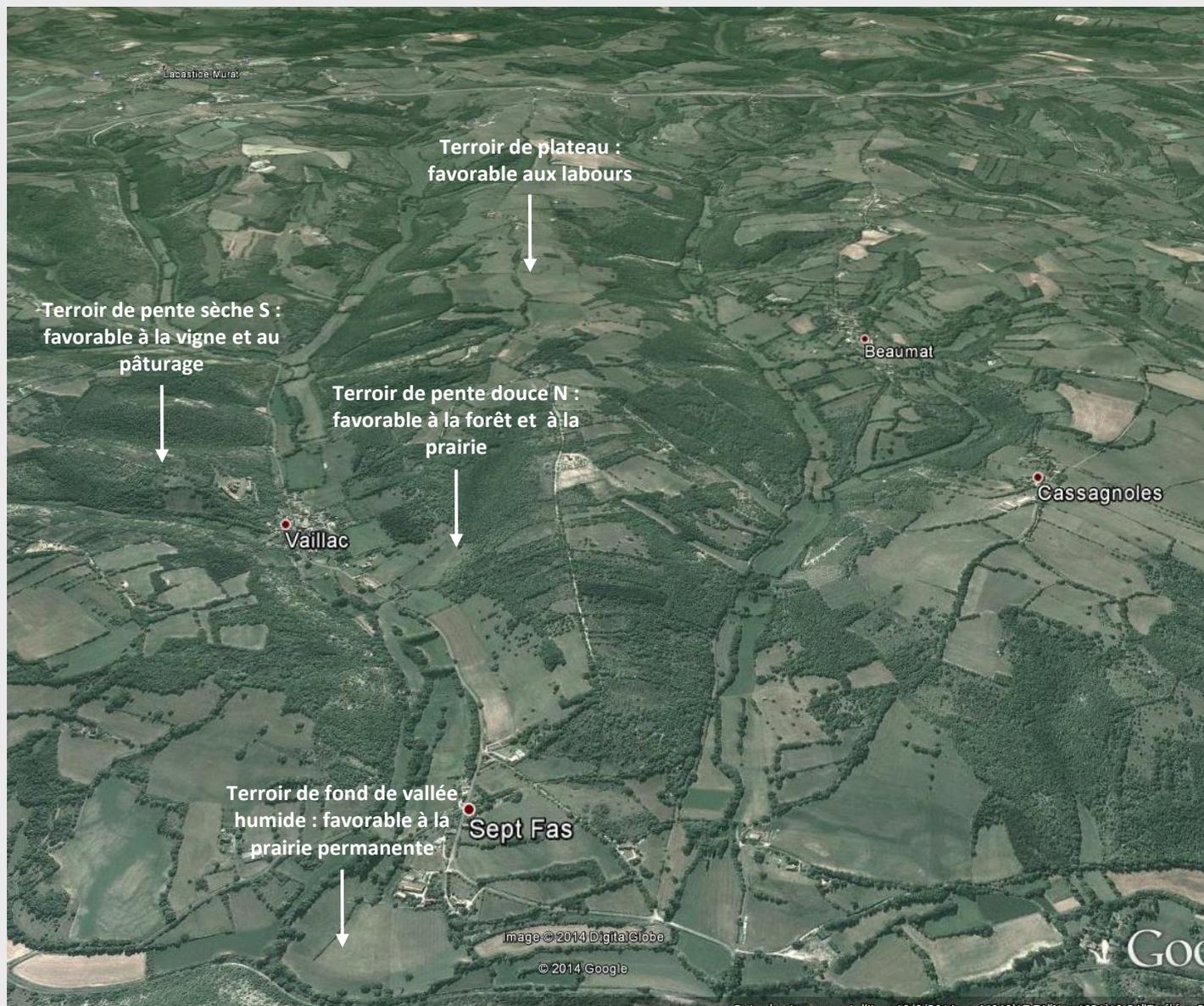
Au Nord-Ouest, se trouve le secteur marno-calcaire avec des vallées peu profondes et souvent sèches, entrecoupées de petits plateaux.

Ce secteur correspond au bassin versant du Céou et concerne les communes de :

- Frayssinet,
- Beaumat,
- Vaillac,
- et l'extrémité Ouest des communes de Montfaucon et de Séniergues.

À travers les siècles, les communautés de paysans y ont exploité les quatre principaux terroirs, pour valoriser au mieux les différents potentiels agronomiques :

- fauche d'herbe sur les prairies permanentes humides de fond de vallée ;
- vignes ou pâturages sur les pentes sèches orientées au Sud ;
- prairies de fauche et forêts productives sur les versants doux orientés au Nord ;
- champs labourés et prairies productives sur les plateaux fertiles.



2. Ces régions naturelles ont produit des systèmes agraires bien différenciés

2.1 Le secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest

2.1.1 L'occupation du sol au milieu du 19^{ème} siècle, vers 1800 (paysage traditionnel de référence du plan paysage)



Ce secteur comporte des sols marno-calcaires relativement fertiles. Les espaces cultivés et la vigne sont ici plus nombreux qu'ailleurs dans le territoire. La forêt et les pâturages se développent dans les terroirs moins agricoles, les travers et les rebords de plateaux. L'occupation du sol est étagée.

Les fonds de vallée sont utilisés en pâturage (qui correspond à la couleur bleue de la carte, en réalité dans les fonds de vallée, il s'agit de prés de fauche).

Sur les travers, les versants exposés au Sud-Ouest, en général plus pentus et secs, comportent des landes, des pâturages et de la vigne.

Tandis que les pentes exposées au Nord-Est, plus douces et plus humides, sont majoritairement occupées par la forêt et des prairies.

Les rebords de plateaux, sont plantés de vigne, pâturés ou boisés, lorsque les sols sont plus profonds.

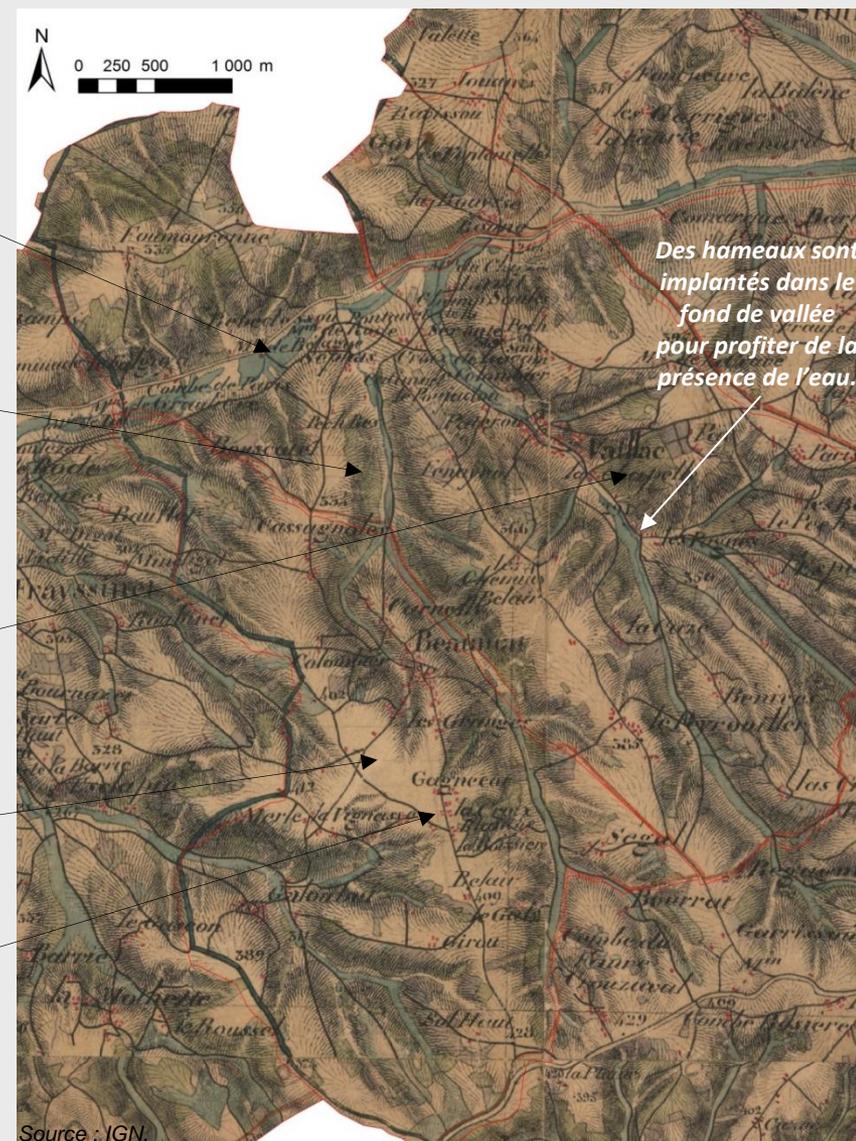
Les parties centrales des plateaux sont cultivées.

Dans ce secteur, comme sur l'ensemble du Causse, les parcelles agricoles sont délimitées par un réseau très dense de murets en pierre sèche, issus de l'épierrement des champs.

Ces murets animent le paysage et lui confèrent un caractère très pittoresque. Ces murets sont bien sûr nombreux sur les plateaux agricoles, mais on en trouve également dans les travers, entre les parcelles de vigne. Les villages et les nombreux hameaux sont implantés, soit en fond de vallée pour profiter de la présence de l'eau, soit directement sur les plateaux agricoles.

Ce paysage est notre référence, car il correspond à l'apogée du paysage rural traditionnel, avec une utilisation rationnelle des terroirs, un urbanisme et une architecture rurale soignés (voir page 8).

Les minutes de la carte d'Etat-Major de 1844



Source : IGN.

2.1.2 L'occupation du sol au milieu du 20^{ème} siècle, à la fin de l'agriculture traditionnelle



Hormis pour la vigne, les structures agraires restent bien en place.

Les fonds de vallée sont essentiellement utilisés en prés de fauche, bien que quelques parcelles soient cultivées, car les fonds de vallée correspondent à des terroirs plus fertiles.

Sur les travers Sud-Ouest, suite à l'épidémie de phylloxéra de 1876, la vigne n'a pas été replantée. Ces parcelles vont devenir des landes naturelles, quand elles sont très sèches, ou vont être exploitées en pâturages. Les boisements et les prairies des versants Nord-Est restent bien en place.

Sur les plateaux, les parcelles restent majoritairement labourées. Le réseau de murets, dont une partie se couvre de haies, encadre les champs.

Les fonds de vallée sont utilisés essentiellement en prés de fauche, avec quelques parcelles cultivées.

Les anciennes parcelles de vigne sont exploitées en pâturage ...

... ou évoluent vers des landes naturelles, quand elles sont très sèches.

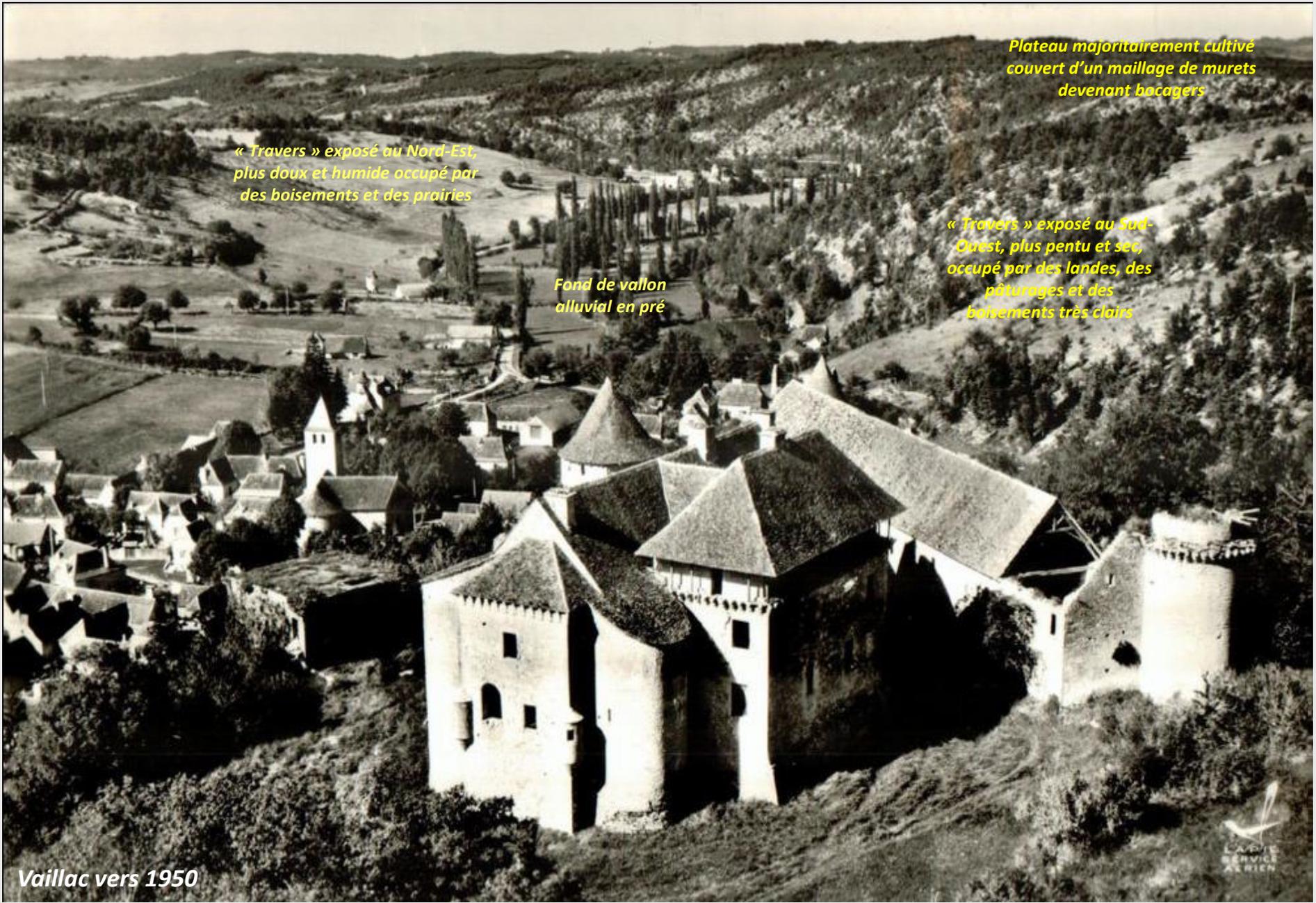
Sur les travers Nord-Est, la forêt et les prairies restent bien en place.

Sur le plateau, les parcelles restent majoritairement labourées et délimitées par une trame de murets, dont une partie se couvre de haies.

La photo aérienne de 1948



Source : IGN.



*Plateau majoritairement cultivé
couvert d'un maillage de murets
devenant bocagers*

*« Travers » exposé au Nord-Est,
plus doux et humide occupé par
des boisements et des prairies*

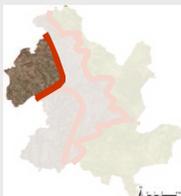
*Fond de vallon
alluvial en pré*

*« Travers » exposé au Sud-
Ouest, plus pentu et sec,
occupé par des landes, des
pâturages et des
boisements très clairs*

Vaillac vers 1950



2.1.3 L'occupation du sol aujourd'hui



L'organisation paysagère de ce secteur reste bien structurée et lisible.

Les fonds de vallée majoritairement occupés par des prés de fauche se maintiennent remarquablement. Seul le fond de vallée du Céou comporte des secteurs de culture plus importants.

Les travers se sont enrichis. Ils conservent néanmoins beaucoup de secteurs de prairie sur les versants humides (exposés au Nord-Est) et de landes sur les versants les plus secs et les plus pentus (exposés au Sud-Ouest).

La friche progresse également sur les rebords de plateau. Notons qu'à Vaillac, la friche a davantage progressé qu'ailleurs.

Les plateaux agricoles sont aujourd'hui majoritairement en herbe et comportent des cultures fourragères. Un néo bocage* s'est développé sur les murets.

Quelques parcelles ont été regroupées (remembrements de fait), pour les besoins de l'agriculture moderne. L'impact de ces recompositions de parcelles reste limité, lorsque la trame de murets bocagers a été maintenue sur le pourtour de la nouvelle maille.

Quelques complexes agricoles se sont implantés sur les plateaux, mais aussi sur leurs rebords, ce qui peut poser des problèmes de covisibilité.

On observe une petite pression urbaine et un petit mitage sur les points hauts et les plateaux, car ils permettent de beaux points de vue et sont facilement accessibles depuis le bourg centre et l'autoroute, par la Départementale vers Cahors (c'est la cas à Frayssinet, Beaumat, mais moins pour Vaillac). A l'inverse, les hameaux et villages de fond de vallon se sont remarquablement maintenus.

Les centres villages sont globalement bien préservés. Ils ont conservé leur caractère rural et leurs façades patrimoniales*.

* : voir définition page suivante et explications détaillées page 99.

Les fonds de vallée sont majoritairement maintenus en pré de fauche.

Les travers sont recolonisés par une forêt naturelle ... ou par des landes sur les versants plus pentus et secs.

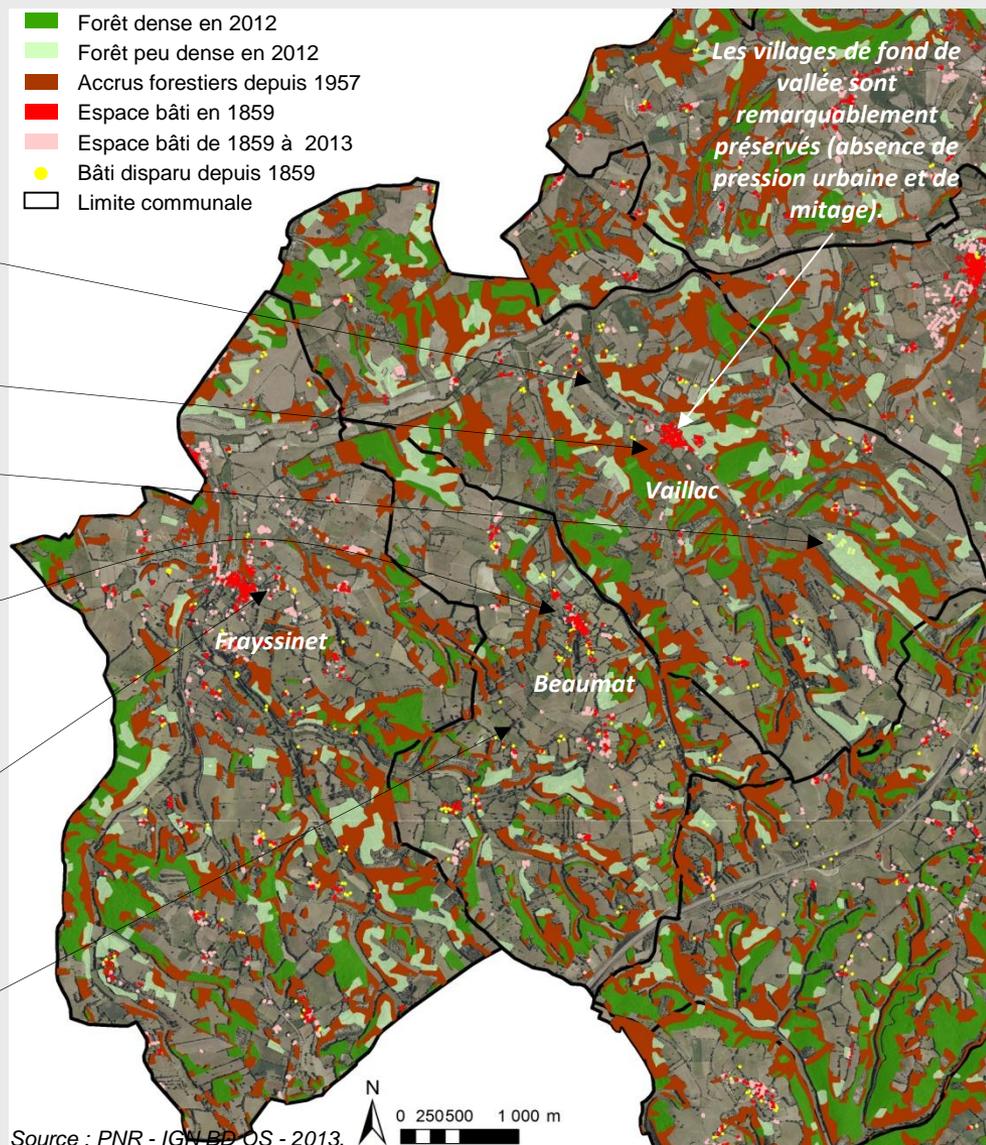
Des prairies se maintiennent sur les versants humides.

Une petite pression urbaine et une tendance au mitage s'observent sur les plateaux bien accessibles et permettant un beau point de vue.

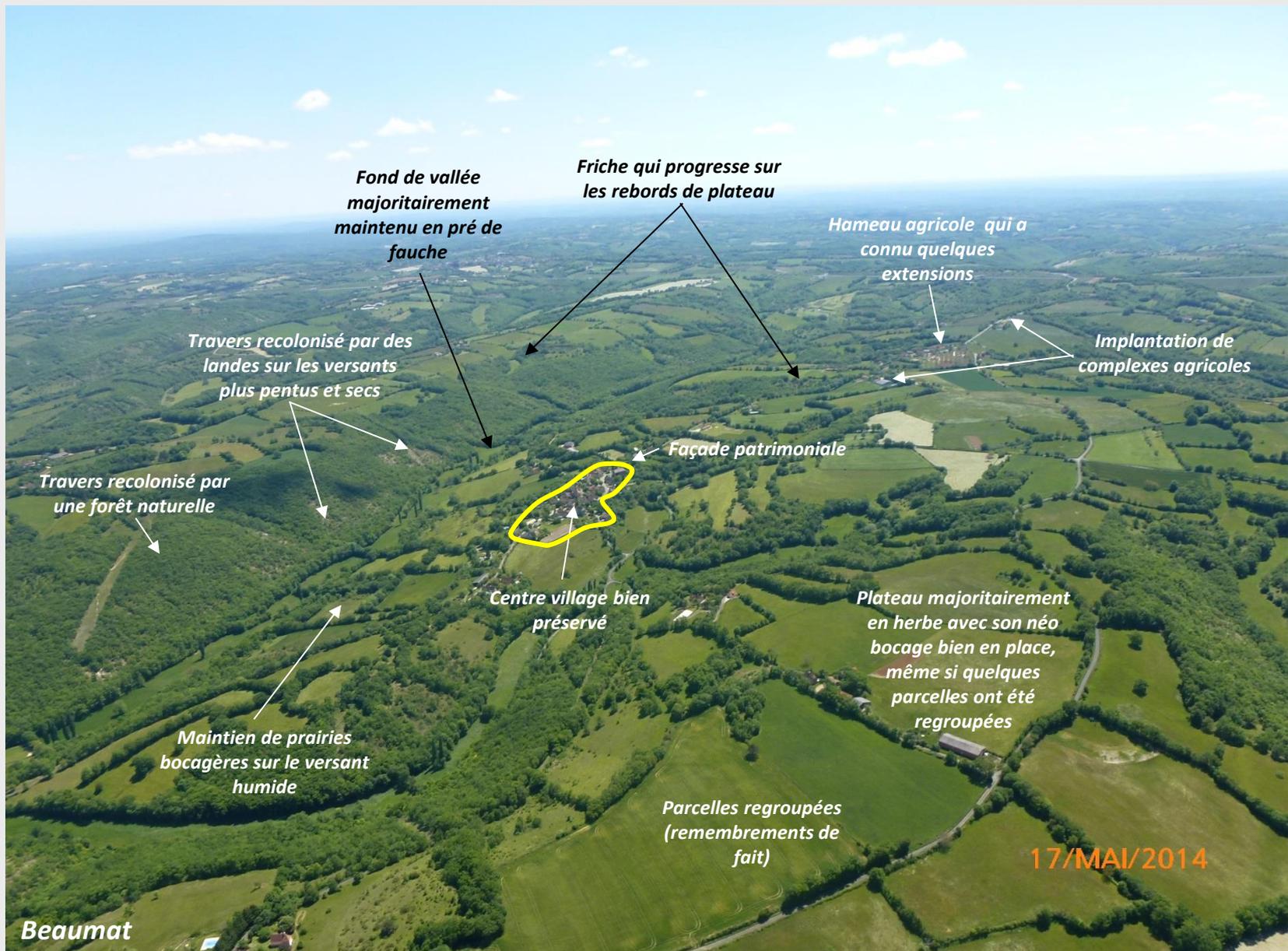
Les plateaux, majoritairement utilisés en herbe, restent assez bien ouverts. Un néo bocage s'est développé sur les anciens murets.*

Les évolutions des boisements et de l'habitat

- Forêt dense en 2012
- Forêt peu dense en 2012
- Accrus forestiers depuis 1957
- Espace bâti en 1859
- Espace bâti de 1859 à 2013
- Bâti disparu depuis 1859
- Limite communale



Source : PNR - IGN BD OS - 2013.



Un néo bocage est une végétation arbustive qui se développe spontanément en limite de parcelle. Dans ce territoire, elle se développe sur les anciens murets.
Une façade patrimoniale est une perspective pittoresque vers un village ou un hameau bien préservé (indemne de constructions banales et de mitage). La préservation de la façade historique permet de découvrir la silhouette du village dans son espace rural, qui témoigne de l'histoire du village et de son insertion dans l'espace rural.

2. Ces régions naturelles ont produit des systèmes agraires bien différenciés

2.1 Le secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest

2.1.4 Approche visuelle : le paysage perçu



Les principaux motifs paysagers de ce secteur sont :

- les paysages de fond de vallée en pré de fauche,
- les paysages de travers en prairie, en lande ou boisé,
- les paysages de plateau utilisé en herbe et bocager.

Ces paysages sont la « signature » de ce secteur. Ils sont à préserver.



Frayssinet

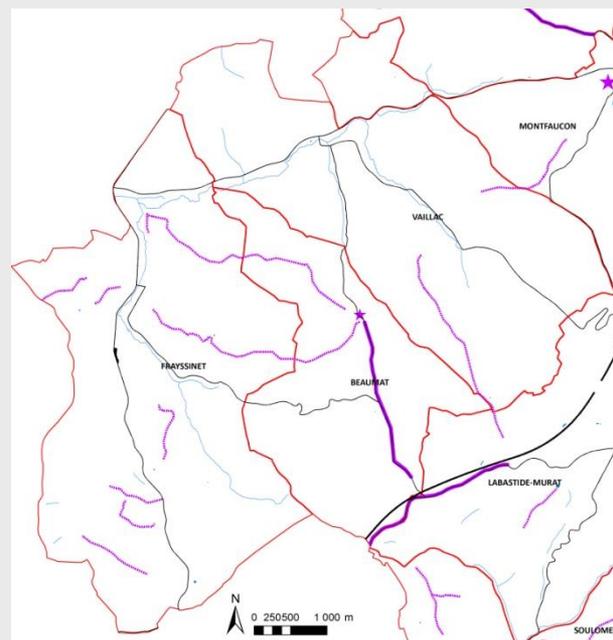


Beaumat

Paysage de fond de vallée plus intime et verdoyant avec ses prés de fauche



Vaillac



- Route de balcon très fréquentée
- Route de balcon peu fréquentée
- Grand point de vue repéré dans la littérature et sur les cartes, y compris celle du PNR
- Petit point de vue dégagé et accessible repéré sur la carte IGN
- Cours d'eau permanent et intermittent
- Principale route
- Limite communale



Beaumat

Paysage de travers, plus sauvage, avec ses landes et ses forêts claires



Vaillac



Beaumat

Paysage de plateau « herbeux » bien ouvert avec son néo bocage, qui donne une impression de grand espace aéré



Frayssinet

2. Ces régions naturelles ont produit des systèmes agraires bien différenciés

2.1 Le secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest

Approche visuelle : y a-t-il des problèmes de gestion ?



Frayssinet

Les labours ont tendance à se développer en fond de vallon.



Vaillac

Les regroupements de parcelles avec disparition de murets bocagers ont tendance à se développer sur les plateaux.



Vaillac

Les travers s'enfrichent. Cela entraîne la fermeture de points de vue et la disparition d'écosystèmes originaux, comme les landes par exemple.



Frayssinet

2. Ces régions naturelles ont produit des systèmes agraires bien différenciés

2.1 Le secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest

2.1.5 Les grandes caractéristiques agricoles de ce secteur

Il s'agit d'exploitations de taille moyenne, de 50 à 100 ha, qui sont orientées vers l'élevage de brebis, dans le cadre de la filière viande agneau du Quercy.

L'utilisation du sol est principalement orientée vers la production de fourrage, à plus de 90 %.

La surface toujours en herbe (STH), qu'elle soit en prairie permanente fauchée ou en pâturage, représente plus de 50 % des espaces agricoles exploités.

Il s'agit donc d'un système agricole plutôt extensif, sachant que les cultures fourragères sont produites avec relativement peu d'intrants.

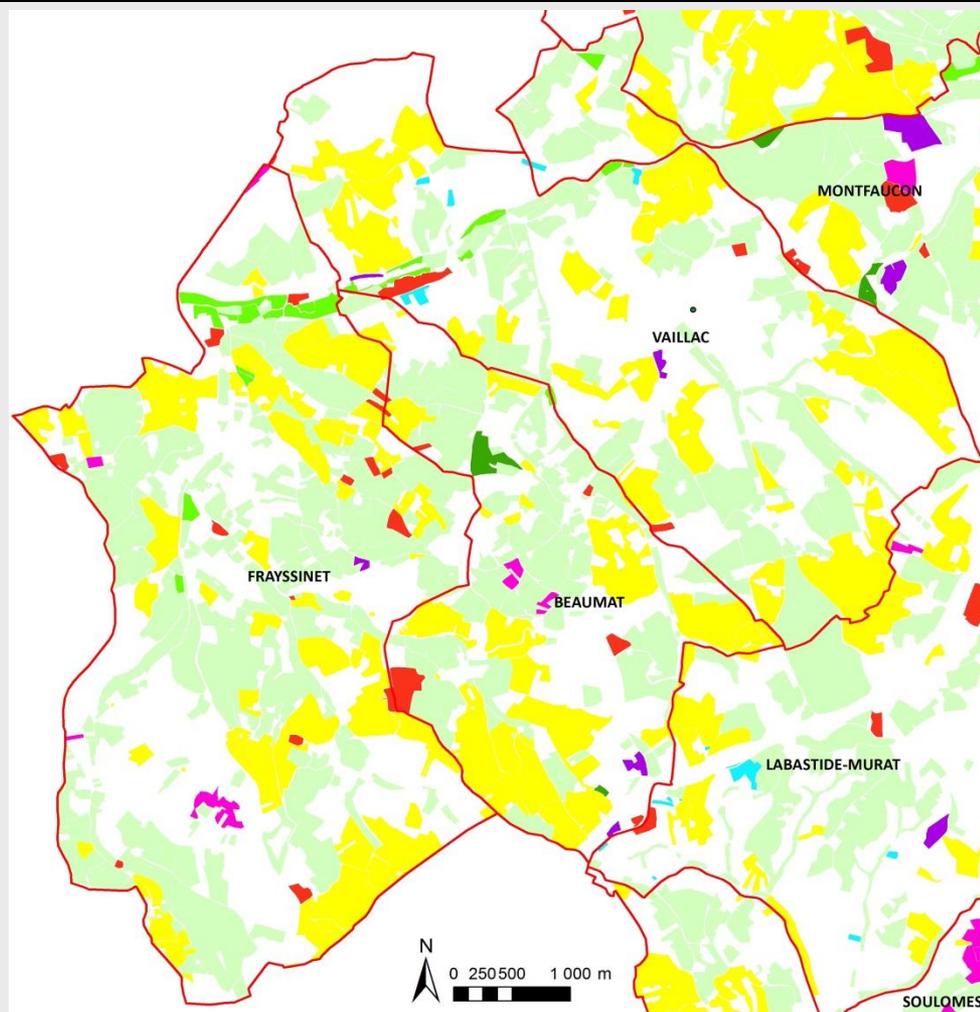
La trame dense de bosquets, de haies et de petits bois qui organise le paysage, intègre encore plus cette agriculture dans un système écologique (un éco paysage) de belle qualité.

Notons qu'une partie significative des cultures céréalières sert à l'alimentation des animaux.

	Frayssinet	Beumat	Vaillac
Nbre d'exploitation	23	13	8
Cheptel			
Bovins	366	0	35
Ovins	2 686	1 995	1 265
Occupation du Sol			
SAU	1 052 ha	698 ha	513 ha
Céréales	75 ha	58 ha	ss
Fourrage	380 ha	294 ha	206 ha
STH	594 ha	326 ha	279 ha

ss : secret statistique

Source : RGA - 2010.



Carte établie à partir de la culture principale des îlots de culture déclarés à la PAC en 2012.

- Estive et lande
- Prairie permanente et temporaire
- Fourrage
- Orge
- Blé tendre
- Maïs grain, ensilage et colza
- Autre céréale
- Divers
- Limite communale

2.1.6 Les enjeux pour les espaces ruraux

Les paysages de ce secteur restent assez bien ouverts et structurés, avec des fonds de vallée en pré, des travers qui comportent des prairies et qui sont recolonisés par une végétation naturelle, soit de landes, soit forestière, et des plateaux herbeux et bocagers. L'occupation du sol n'est pas en contradiction avec les terroirs existants.

Enjeux pour les paysages :

Le principal enjeu est de conserver un paysage structuré et lisible, dans le respect de son identité particulière.

Dans ce secteur, cela concerne en particulier les éléments paysagers suivants :

- les fonds de vallon sont ouverts et occupés par des prés, mais la tendance actuelle est au développement des labours.

Rappelons que, d'un point de vue agronomique, les labours ne sont pas à leur place dans les fonds de vallon humide et ne correspondent pas à une utilisation rationnelle de ce terroir. Il ne s'agit pas d'une agriculture durable qui respecte les écosystèmes et protège la biodiversité (les cultures nécessitent plus d'intrants ?). Le développement de ce type d'agriculture n'est-il pas en contradiction avec les objectifs d'un PNR ?

Faut-il accepter cette évolution ?

- les plateaux sont utilisés en cultures herbagères et dans une moindre mesure en céréales. Ils comportent une trame assez bien conservée de murets, sur laquelle un bocage s'est progressivement développé. La tendance actuelle est au regroupement de parcelles, ce qui entraîne la disparition de murets bocagers.

L'occupation agricole des plateaux a évolué dans le temps. Par le passé, ils étaient labourés, aujourd'hui ils sont surtout utilisés en prairies temporaires ou permanentes. Cela ne pose pas problème, ces deux types de mise en valeur agricole ne sont pas en contradiction avec ce terroir.

En revanche, la présence des murets et leur maintien représentent un enjeu fort pour le paysage, et quand ils ont évolué vers des néo bocages, pour la biodiversité. Ils sont également les témoins de l'histoire agraire originale de ce territoire. Ils font partie du patrimoine rural.

Faut-il encourager cette évolution vers un néo bocage ? L'enlèvement de murets bocagers pose-t-il problème ? Comment gérer ces murets bocagers ?

Et de façon plus mineure et moins urgente (sauf pour certaines landes et pour le maintien de certains points de vue) :

- les travers :

* les pentes douces et humides (exposées au Nord-Est) ont conservé une mosaïque de boisements et de prairies bocagères, mais la tendance actuelle est au développement de la friche.

* les pentes plus fortes et sèches, exposées au Sud, anciens terroirs viticoles riches biologiquement, comportent encore beaucoup de landes, mais la tendance actuelle est au développement de la friche (sauf dans les secteurs vraiment trop secs).

Notons que d'un point de vue des terroirs, une recolonisation des travers par une forêt naturelle plus ou moins claire, n'est pas incohérente, d'autant plus qu'il s'agit de terrains moins propices à une mise en valeur agricole. Cependant, l'alternance de milieux ouverts et fermés, la présence de murets bocagers, de landes, qui sont des biotopes particulièrement riches, offrent une biodiversité enrichie par rapport à des milieux fermés (totalement boisés). D'un point de vue paysager, cette alternance et ces milieux donnent de la transparence et animent le paysage.

Ces évolutions méritent discussion.

Enjeux pour l'agriculture :

- permettre une agriculture viable et pérenne (« moderne »), mais qui contribue au maintien des paysages et de la biodiversité,

- sensibiliser les agriculteurs à des façons de faire qui ne gommant pas les paysages et ne vont pas contre une biodiversité riche (par exemple regroupement de parcelles avec maintien des murets bocagers sur le pourtour de la nouvelle parcelle, ...), ...

Enjeux pour la biodiversité :

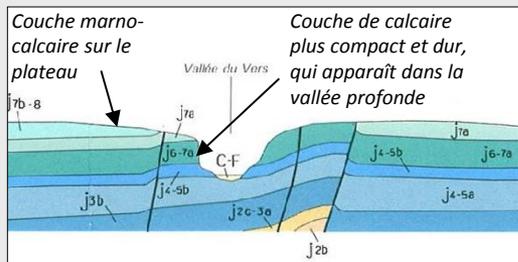
- respecter les terroirs (dans ce secteur, il s'agit surtout des fonds de vallée humide à exploiter en pré de fauche),

- maintenir une mosaïque de milieux (ouverts / semi-ouverts / fermés) favorable à une biodiversité riche,

- maintenir les murets bocagers qui abritent une flore et une faune particulière et représentent un élément important de la continuité écologique,

- poursuivre l'agriculture actuelle avec peu d'intrants, maintenir une pression animale pour la préservation des pelouses sèches, ...

2.2 Le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze



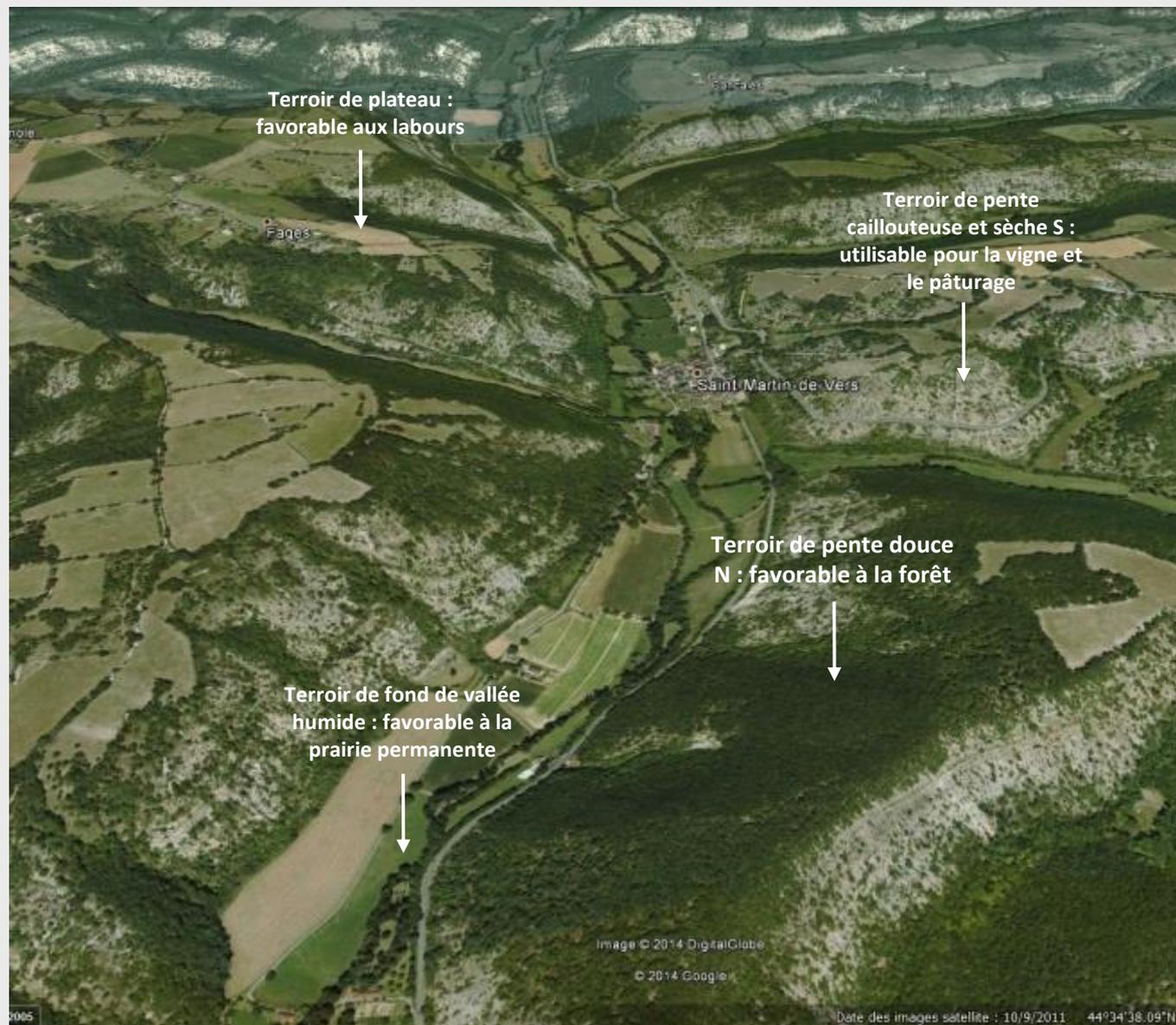
Au Sud-Ouest, se situe le secteur marno-calcaire avec des vallées profondes aux paysages de gorges et aux versants abrupts, découpant de petits plateaux.

Ce secteur correspond au bassin versant du Vers et concerne les communes de :

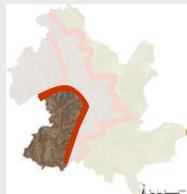
- Nadillac,
- Cras,
- Saint-Martin-de-Vers,
- Saint-Sauveur-la-Vallée,
- l'Ouest des communes de Souломès et de Saint-Cernin, et la Sud-Ouest de Labastide-Murat.

À travers les siècles, les communautés de paysans ont exploité les quatre principaux terroirs, pour valoriser au mieux les différents potentiels agronomiques :

- fauche d'herbe sur les prairies permanentes humides de fonds de vallées ;
- vignes ou pâturages sur les pentes sèches orientées au Sud, quand elles ne sont pas trop caillouteuses ; si le sol est trop stérile, la pente devient un délaissé, elle est réservée à un usage de cueillette occasionnelle ;
- forêts productives sur les versants doux orientés au Nord,
- champs labourés et prairies productives sur les plateaux fertiles.



2.2.1 L'occupation du sol au milieu du 19^{ème} siècle, vers 1800 (paysage traditionnel de référence du plan paysage)



Ce secteur correspond à des sols marno-calcaires relativement fertiles, mais avec un relief plus marqué. Seuls Nadillac, Cras et la partie Ouest de Saint-Martin possèdent des plateaux agricoles importants.

Dans la vallée du Vers, la tête de vallon est composée de plusieurs vallons secondaires au relief plus doux. Ils sont plus humides et traditionnellement couverts de forêt. La vallée principale comporte de nombreuses vallées adjacentes, étroites et profondes, orientées Est-Ouest, qui entaillent le plateau. Leurs versants sont remarquablement dissymétriques. Les versants exposés au Sud, pentus et secs, sont occupés par des pâturages et de la vigne, tandis que les versants exposés au Nord, doux et humides, sont occupés par la forêt.

Les versants de la vallée principale du Vers, comme ceux des vallées situées à Cras et Nadillac (toutes ces vallées sont orientées Nord-Sud), ont une occupation du sol plus variée, à la faveur de sols plus ou moins profonds et d'expositions plus ou moins favorables.

Dans ce secteur, l'occupation du sol est étagée.

Les fonds de vallée sont utilisés en pâturage (qui correspond à la couleur bleue de la carte, en réalité dans les fonds de vallée, il s'agit de prés de fauche).

Sur les travers, les versants plus secs et pentus, généralement exposés au Sud/Sud-Ouest, comportent des landes, des pâturages et de la vigne.

Tandis que les pentes plus humides et douces, généralement exposées au Nord/Nord-Est, sont occupées surtout par des forêts et des pâturages.

Les rebords de plateaux, sont plantés de vigne, pâturés ou boisés, lorsque les sols sont plus profonds.

Les parties centrales des plateaux sont cultivées.

Dans ce secteur, comme sur l'ensemble du Causse, les parcelles agricoles sont délimitées par un réseau de murets en pierre sèche, issus de l'épierrement des champs. Ces murets animent le paysage et lui confèrent un caractère très pittoresque. Ces murets sont bien sûr nombreux sur les plateaux agricoles, mais on en trouve également dans les travers, entre les parcelles de vigne.

Les villages et les hameaux sont implantés, soit en fond de vallée pour profiter de la présence de l'eau, soit directement sur les plateaux agricoles.

Ce paysage est notre référence, car il correspond à l'apogée du paysage rural traditionnel, avec une utilisation rationnelle des terroirs, un urbanisme et une architecture rurale soignés (voir page 8).

Les minutes de la carte d'Etat-Major de 1844



Les fonds de vallée sont utilisés en pré de fauche.

Dans les vallons adjacents, les versants plus secs et pentus sont occupés par des landes, des pâturages et de la vigne.

Dans les vallons adjacents, les pentes plus humides et douces sont occupées surtout par des forêts et des pâturages.

Les versants des vallées orientées Nord-Sud, ont une occupation du sol plus variable en fonction des terroirs (forêt, pâturages, landes, vignes).

Les rebords de plateaux sont boisés, pâturés ou viticoles.

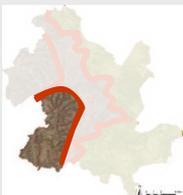
Les plateaux sont cultivés et comportent un réseau de murets.

Les hameaux sont implantés en fond de vallée pour profiter de la présence de l'eau ...

... ou directement sur les plateaux.



Source : IGN.



2.2.2 L'occupation du sol au milieu du 20^{ème} siècle, à la fin de l'agriculture traditionnelle

Hormis pour la vigne, les structures agraires restent bien en place.

Les fonds de vallée sont essentiellement utilisés en prés de fauche, bien que quelques rares parcelles soient cultivées.

Après l'épidémie de phylloxéra de 1876, la vigne ne sera pas replantée. Ces parcelles vont devenir des landes naturelles, quand elles sont très sèches, ou vont être exploitées en pâturage. Les boisements et les pâturages des versants plus humides restent bien en place.

Sur les plateaux, les parcelles restent majoritairement labourées. Le réseau de murets, dont une partie se couvre de haies, reste bien en place.

Les fonds de vallée sont utilisés essentiellement en pré de fauche, avec quelques très rares parcelles cultivées.

Les anciennes parcelles de vigne sont exploitées en pâturage ...

... ou évoluent vers des landes naturelles, quand elles sont très sèches.

Sur les travers plus humides, la forêt et les pâturages restent bien en place.

Sur le plateau, les parcelles restent majoritairement labourées et délimitées par une trame de murets, dont une partie se couvre de haies.

La photo aérienne de 1957



Source : IGN.

*Labours et trame de murets
bocagers sur le plateau*

*« Travers » plus doux et
humide, occupé par des
pâturages et des
boisements*

*« Travers » caillouteux et
sec, occupé par des friches
et landes*

*Fond de vallon
alluvial en pré*

Saint-Martin-de-Vers vers 1950

2.2.3 L'occupation du sol aujourd'hui



Ce secteur connaît une certaine déprise agricole, entraînant une fermeture des paysages.

Les fonds de vallée majoritairement occupés par des prés de fauche se maintiennent remarquablement, il n'y a que quelques rares parcelles cultivées. L'animation autour du projet Natura 2000, menée par le Parc naturel, y contribue. Les mesures agri-environnementales et la mise en place d'une association foncière pastorale sont les outils mobilisés à cet effet.

Les travers se sont massivement enrichis. Au Sud-Ouest de Cras, plusieurs plantations mono-spécifiques de résineux ont été réalisées. Elles sont très prégnantes dans le paysage.

Les travers conservent néanmoins beaucoup de landes sur les versants Sud, les plus secs et les plus pentus. La friche progresse également sur les rebords de plateau, entraînant la quasi fermeture de beaucoup d'entre eux (en particulier au Sud de Cras et de Saint-Martin-de-Vers, à l'Ouest de Nadillac).

Il reste néanmoins quelques grandes clairières agricoles, aujourd'hui majoritairement en herbe. Un néo bocage* s'est développé sur les anciens murets.

Des parcelles ont été regroupées (remembrements de fait), pour les besoins de l'agriculture moderne. L'impact de ces recompositions de parcelles reste limité, lorsque la trame de murets bocagers a été maintenue sur le pourtour de la nouvelle maille.

Quelques complexes agricoles se sont implantés sur les plateaux, mais aussi sur leurs rebords, ce qui peut poser des problèmes de covisibilité (notamment à proximité de l'oppidum de Murcens).

On observe une petite pression urbaine avec un mitage sur les points hauts et les plateaux, car ils permettent de beaux points de vue et sont accessibles depuis le bourg centre et l'autoroute, par la Départementale vers Cahors. A l'inverse, les hameaux et villages de fond de vallon se sont remarquablement maintenus, gardant leurs façades du 19^{ème} siècle.

Les centres villages sont globalement bien préservés. Ils ont conservé leur caractère rural et leurs façades patrimoniales*.

* : voir définition page suivante et explications détaillées page 99.

Les fonds de vallée sont majoritairement maintenus en pré de fauche.

Les travers sont recolonisés par une forêt naturelle (sauf au Sud-Ouest de Cras) ... ou par des landes sur les versants plus pentus et secs.

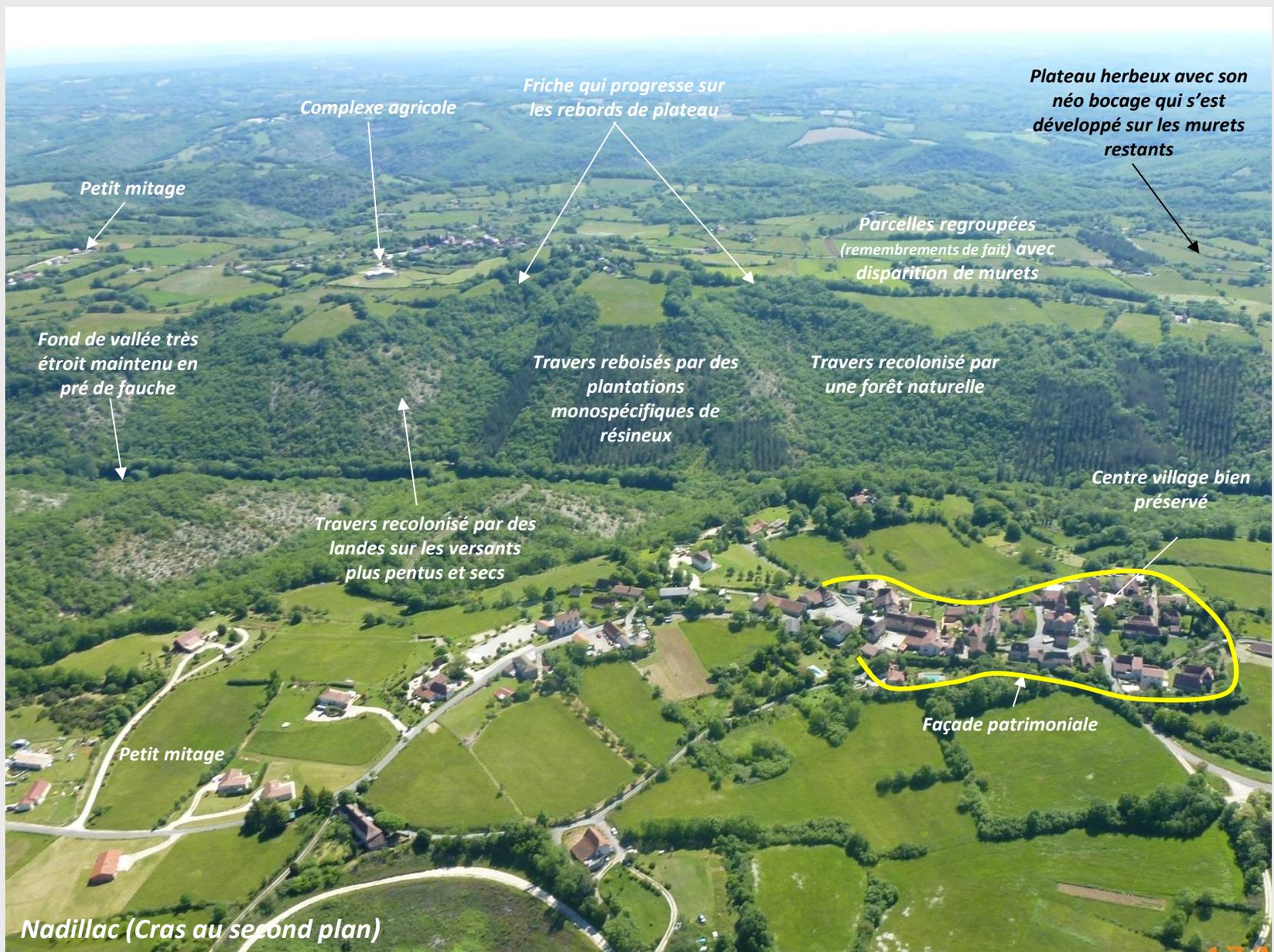
La friche progresse sur les rebords de plateaux, parfois jusqu'à leur fermeture complète.

Une petite pression urbaine et une tendance au mitage s'observent sur les plateaux bien accessibles et permettant un beau point de vue.

Quelques grandes clairières agricoles subsistent. Elles sont majoritairement utilisées en herbe. Un néo bocage s'est développé sur les murets restants.*

Les évolutions des boisements et de l'habitat



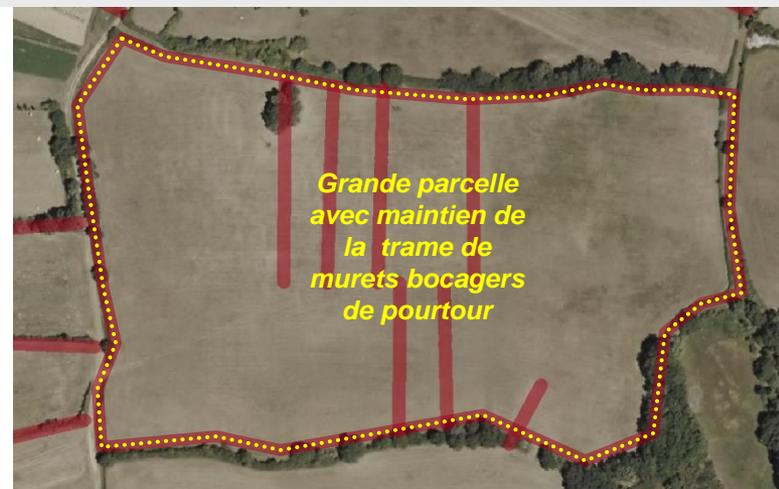


Un néo bocage est une végétation arbustive qui se développe spontanément en limite de parcelle. Dans ce territoire, elle se développe sur les anciens murets.
Une façade patrimoniale est une perspective pittoresque vers un village ou un hameau bien préservé (indemne de constructions banales et de mitage). La préservation de la façade historique permet de découvrir la silhouette du village dans son espace rural, qui témoigne de l'histoire du village et de son insertion dans l'espace rural.



Exemples de regroupements de parcelles à Cras

Dans le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze, presque la moitié des murets qui délimitaient les parcelles a disparu entre 1957 et aujourd'hui. Il est vrai que la taille des parcelles était très petite et les murets nombreux. Il fallait réorganiser les parcelles pour pouvoir exploiter dans les conditions agricoles actuelles. Mais bien souvent, ces regroupements n'ont pas conservé une maille cohérente de murets bocagers après agrandissement, ce qui affaiblit le patrimoine et la qualité paysagère du secteur.



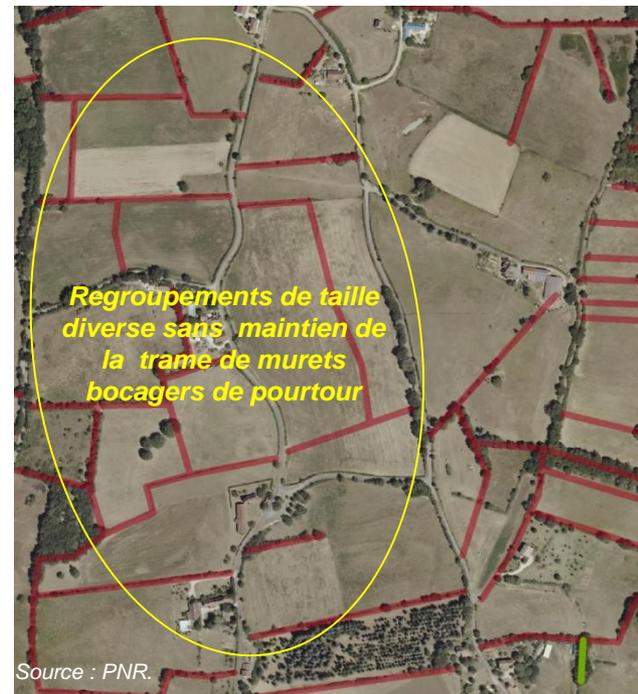
Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.

Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.

Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.

Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.

Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.





Evolution de la trame bocagère à Cras depuis 1957

- Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.*
- Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.*
- Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.*
- Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.*
- Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.*



Source : PNR.

2. Ces régions naturelles ont produit des systèmes agraires bien différenciés
 2.2 Le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze

2.2.4 Approche visuelle : le paysage perçu



Les principaux motifs paysagers de ce secteur sont :
 - les paysages de fond de vallon en pré de fauche,
 - les paysages de travers en lande ou boisé,
 - les paysages de plateau utilisé en herbe et bocager.
 Ces paysages sont la « signature » de ce secteur.
 Ils sont à préserver.



Saint-Martin-de-Vers

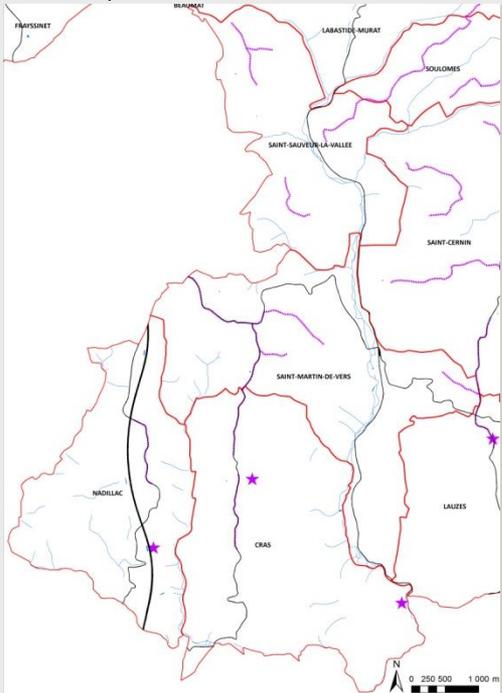


Saint-Sauveur-la-Vallée



Nadillac

Paysage linéaire de fond de vallée avec ses prés de fauche bordés de forêt



Route de balcon peu fréquentée

Saint-Sauveur-la-Vallée - Roquessudes

- Route de balcon très fréquentée
- Route de balcon peu fréquentée
- Grand point de vue repéré dans la littérature et sur les cartes, y compris celle du PNR
- Petit point de vue dégagé et accessible repéré sur la carte IGN
- Cours d'eau permanent et intermittent
- Principale route
- Limite communale



Saint-Sauveur-la-Vallée



Saint-Martin-de-Vers

Paysage de travers, plus hétérogène, avec ses landes et ses forêts claires



Cras



Saint-Sauveur-la-Vallée

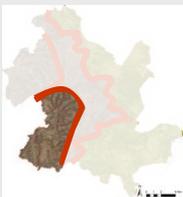
Paysage de plateau « herbeux » avec son néo bocage, qui permet des échappées visuelles vers de vastes horizons plus ouverts

Le paysage est principalement perçu depuis les itinéraires routiers, les sentiers de randonnée et de promenade (non traités dans le cadre de cette étude) et les points de vue. Sur le territoire d'étude, il s'agit principalement des routes de balcon, que l'on va retrouver dans les secteurs de vallée à l'Ouest du territoire, tandis qu'à l'Est, le plateau permet des points de vue depuis les pechs.



2. Ces régions naturelles ont produit des systèmes agraires bien différenciés

2.2 Le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze



Approche visuelle : y a-t-il des problèmes de gestion ?



Saint-Martin-de-Vers

Les regroupements de parcelles avec disparition de murets bocagers ont tendance à se développer sur certains plateaux.



Saint-Sauveur-la-Vallée

Les rebords de plateau ont tendance à s'enfricher excessivement, parfois jusqu'à la fermeture des clairières agricoles.



Nadillac



Nadillac

Des plantations mono spécifiques de résineux ont été réalisées sur certains travers.



Saint-Sauveur-la-Vallée

Les travers et certains fonds de vallée s'enfrichent. Cela ferme le paysage et fait disparaître des écosystèmes originaux (landes, milieux plus humides, ...).

2.2.5 Les grandes caractéristiques agricoles de ce secteur



Le secret statistique ne permet pas de qualifier les exploitations agricoles du secteur. D'autres données que celles du RGA devraient être utilisées.

L'utilisation du sol est principalement orientée vers la production de fourrage, à plus de 90 %.

La surface toujours en herbe (STH), qu'elle soit en prairie permanente fauchée ou en pâturage, représente plus de 50 % des espaces agricoles exploités.

Il s'agit donc d'un système agricole plutôt extensif, sachant que les cultures fourragères sont produites avec relativement peu d'intrants.

Notons la faiblesse agricole de ce secteur, où il n'existe que peu d'exploitations professionnelles : la friche avance et ferme les petits plateaux enclavés, en particulier à Nadillac et à Cras.

Une action particulière s'y impose pour revivifier l'agriculture et conserver des paysages de qualité.

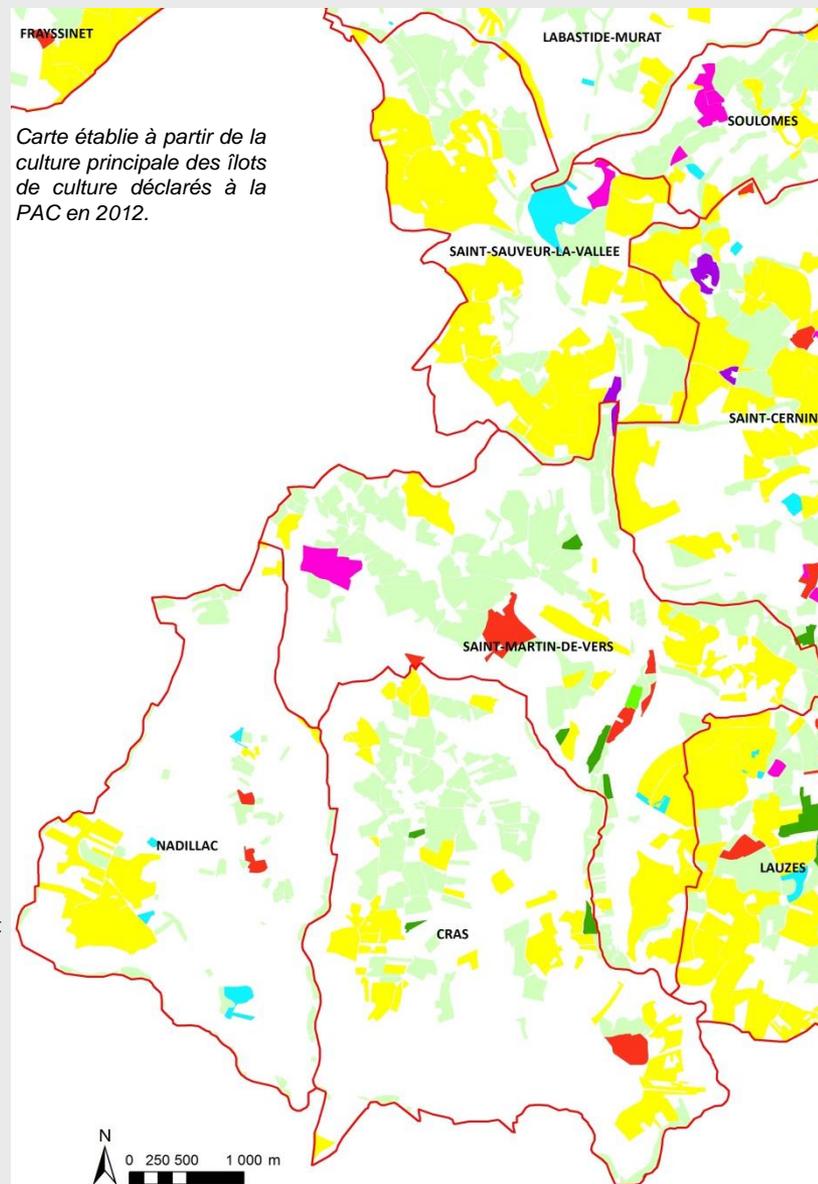
	Saint-Sauveur-la-Vallée	Saint-Martin-de-Vers	Cras	Nadillac
Nbre d'exploitation	3	6	6	7
Cheptel				
Bovins	ss	ss	ss	0
Ovins	ss	ss	0	0
Occupation du Sol				
SAU	316 ha	509 ha	234 ha	39 ha
Céréales	ss ha	30 ha	14 ha	0 ha
Fourrage	ss ha	220 ha	117 ha	0 ha
STH	207 ha	258 ha	103 ha	39 ha

ss : secret statistique

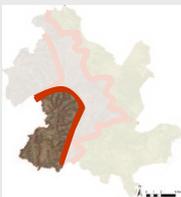
Source : RGA - 2010.

Nota : Nadillac compte 7 exploitants pour une SAU de 39 ha. Il s'agit donc de « micro paysans », dont l'activité est presque invisible sur le territoire.

- Estive et lande
- Prairie permanente et temporaire
- Fourrage
- Orge
- Blé tendre
- Maïs grain, ensilage et colza
- Autre céréale
- Divers
- Limite communale



Carte établie à partir de la culture principale des îlots de culture déclarés à la PAC en 2012.



2.2.6 Les enjeux pour les espaces ruraux

L'organisation paysagère de ce secteur reste assez structurée et lisible, mais les paysages ont tendance à se fermer.

Les fonds de vallée sont majoritairement exploités en pré (sous contrat Natura 2000). Les travers sont recolonisés par une végétation naturelle (hormis les plantations mono-spécifiques de Cras, qui sont un cas particulier), soit de landes, soit forestière. Les rebords de plateau s'enrichissent, parfois jusqu'à la quasi fermeture de ces espaces. Il subsiste néanmoins quelques grandes clairières bien ouvertes, utilisées en herbe et conservant une partie des murets bocagers.

L'occupation du sol n'est pas en contradiction avec les terroirs, toutefois l'avancée excessive de la friche pose problème dans ce secteur.

Enjeux pour les paysages :

Le principal enjeu est de conserver un paysage structuré et lisible, dans le respect de son identité particulière.

Dans ce secteur, cela concerne en particulier les éléments paysagers suivants :

sur les plateaux :

* de grandes clairières utilisées en herbe restent agricoles et ouvertes. Elles comportent une trame de murets, sur laquelle un bocage s'est progressivement développé. La tendance actuelle est au regroupement de parcelles (qui il est vrai, sont très petites), ce qui entraîne la disparition de murets bocagers.

Rappelons qu'une occupation des plateaux, qu'elle soit en labours ou en herbe, ne pose pas problème, ces deux types de mise en valeur agricole ne sont pas en contradiction avec ce terroir.

En revanche, la présence des murets et leur maintien représentent un enjeu fort pour le paysage, et quand ils ont évolué vers des néo bocages, pour la biodiversité. Ils sont également les témoins de l'histoire agraire originale de ce territoire. Ils font partie du patrimoine rural.

Faut-il encourager cette évolution vers un néo bocage ? L'enlèvement de murets bocagers pose-t-il problème ? Comment gérer ces murets bocagers ?

Rappelons également que des complexes agricoles se sont implantés sur les rebords de plateau. Ils sont alors très visibles. Faut-il encourager ce type de localisation ?

* des clairières agricoles se sont beaucoup enrichies, certaines sont aujourd'hui pratiquement fermées.

Cette fermeture affaiblit le paysage du secteur. Rappelons également que les milieux ouverts offrent une biodiversité enrichie par rapport à des milieux fermés (totalement boisés). Ces évolutions méritent discussion.

Et de façon plus mineure et moins urgente (sauf pour certaines landes et pour le maintien de certains points de vue) :

* la forêt a massivement progressé dans les travers, mais il s'agit le plus souvent d'une recolonisation par une forêt naturelle sur des terrains peu propices à une mise en valeur agricole, cela pose-t-il problème ? Les plantations mono spécifiques de résineux posent-elles problème ?

* les pentes plus fortes et sèches, anciens terroirs viticoles riches biologiquement, comportent encore beaucoup de landes, mais la tendance actuelle est au développement de la friche (sauf dans les secteurs vraiment trop secs).

Notons que d'un point de vue des terroirs, une recolonisation des travers par une forêt naturelle plus ou moins claire, n'est pas incohérente, d'autant plus qu'il s'agit de terrains moins propices à une mise en valeur agricole, alors que les plantations mono spécifiques de résineux sont très prégnantes en toutes saisons dans le paysage et produisent des écosystèmes très pauvres.

Les landes sont des biotopes particulièrement riches. Elles donnent de la transparence et du pittoresque au paysage. La disparition des landes est-elle problématique dans un PNR ?

Pour mémoire : les fonds de vallon sont globalement bien ouverts et occupés par des prés. On y observe toutefois quelques labours, un épaissement de la ripisylve dans les fonds de vallons secondaires et plus humides, comme entre Nadillac et Cras par exemple (ce secteur est sous contrat Natura 2000).

Enjeux pour l'agriculture :

- permettre une agriculture viable et pérenne (« moderne »), mais qui contribue au maintien des paysages et de la biodiversité,

- sensibiliser les agriculteurs à des façons de faire qui ne gommant pas les paysages et ne vont pas contre une biodiversité riche (par exemple regroupement de parcelles avec maintien des murets bocagers sur le pourtour de la nouvelle parcelle, ...), ...

Enjeux pour la biodiversité :

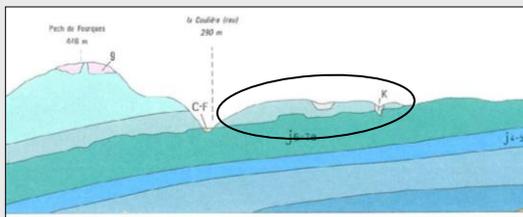
- respecter les terroirs,

- maintenir une mosaïque de milieux (ouverts / semi-ouverts / fermés) favorable à une biodiversité riche,

- maintenir les murets bocagers qui abritent une flore et une faune particulière et représentent un élément important de la continuité écologique,

- poursuivre l'agriculture actuelle avec peu d'intrants, maintenir une pression animale pour la préservation des pelouses sèches, ...

2.3 Le secteur de la pénéplaine* marno-calcaire, devenue bocagère



Au centre de la Communauté de Communes, se trouve le secteur marno-calcaire de pénéplaine*. Plus riche pédologiquement, plus plat, sa vocation agricole productive y est naturellement plus forte qu'ailleurs. Au fil des temps géologiques, les empreintes karstiques (cloups notamment) ont été en partie gommées par un remplissage de matériaux marno-calcaires.

Ce secteur concerne les parties de plateaux marno-calcaires des communes de : Ginouillac, Séniergues, Montfaucon, Labastide-Murat, Soulomès, Caniac-du-Causse, Saint-Cernin, Senaillac-Lauzès et Lauzès.

À travers les siècles, les communautés de paysans ont exploité les trois principaux terroirs, pour valoriser au mieux les différents potentiels agronomiques :

- fauche d'herbe sur les zones un peu plus humides de fond de vallon ;
- champs labourés et prairies productives sur les plateaux fertiles ;
- pâturages et forêts paysannes sur les pentes et les petits sommets caillouteux.

* Une pénéplaine : surface faiblement ondulée portant des sols résiduels.



2.3.1 L'occupation du sol au milieu du 19^{ème} siècle, vers 1800 (paysage traditionnel de référence du plan paysage)

Ce secteur correspond à des sols marno-calcaires plus fertiles. Il s'agit d'une pénéplaine au relief très peu marqué. La vocation agricole de ce secteur est plus marquée.

Les petits fonds de vallon sont utilisés en pâturage (qui correspond à la couleur bleue de la carte, en réalité dans les fonds de vallée, il s'agit de prés de fauche).

Les versants de ces petits vallons comportent des terroirs variés de labours, de pâturages, de petite forêt, et de très rares vignes. La pénéplaine est occupée par de très importants labours.

Dans ce secteur, comme sur l'ensemble du Causse, les parcelles agricoles sont délimitées par un réseau très dense de murets en pierre sèche, issus de l'épierrement des champs. Ces murets animent le paysage et lui confèrent un caractère très pittoresque. Ces murets sont particulièrement nombreux et prégnants dans ce secteur plus agricole.

C'est dans ce secteur que l'on trouve les plus gros villages du territoire et un réseau particulièrement dense de hameaux agricoles et de fermes isolées dans la partie agricole la plus intensive. Notons que les fermes utilisent également en partie les landes de la zone du Causse calcaire.

Ce paysage est notre référence, car il correspond à l'apogée du paysage rural traditionnel, avec une utilisation rationnelle des terroirs, et un urbanisme et une architecture rurale soignés (voir page 8).

Les minutes de la carte d'Etat-Major de 1844



Les fonds de vallée sont utilisés en pré de fauche.

La pénéplaine est cultivée et comporte un réseau de murets.

Dans les petits vallons, les versants sont labourés, pâturés, ou boisés. Ils comportent également de très rares vignes.

Les bourgs centres sont de grande taille.

Dans le secteur agricole plus intensif, il y a beaucoup de hameaux agricoles et de fermes isolées.

Source : IGN

Exemple de la commune de Labastide-Murat

Cette commune correspond à l'exemple typique de la pénéplaine agricole plus intensive, avec beaucoup de labours et peu de pâturages. La vigne y est pratiquement absente. Les hameaux agricoles et les fermes isolées sont très nombreux.

Petit vallon utilisé en labour, en pâturage ou boisé et comportant également quelques rares parcelles de vigne

Fond plus humide utilisé en pré de fauche

Vaste pénéplaine cultivée

Gros bourg centre

○ Secteur agricole plus intensif avec beaucoup de hameaux agricoles et de fermes isolées

-  Terres labourables
-  Maisons et bâtiments
-  Jardins
-  Prés
-  Pâturages
-  Vignes
-  Châtaigneraies
-  Bois



Source : Archives départementales du Lot.



2.3.2 L'occupation du sol au milieu du 20^{ème} siècle, à la fin de l'agriculture traditionnelle

Photo aérienne de 1957



Les structures agraires restent bien en place. C'est un paysage qui reste très ouvert avec très peu de boisements.

Les fonds de vallon sont essentiellement utilisés en pré de fauche, bien que quelques rares parcelles soient cultivées.

Les versants de ces petits vallons comportent toujours des terroirs variés, de labours, de forêts, avec une petite progression des prairies et pâturages. Après l'épidémie de phylloxéra de 1876, les quelques parcelles de vigne n'ont pas été replantées.

Sur la pénéplaine, les parcelles restent majoritairement labourées. Le réseau de murets, dont une partie se couvre de haies, reste bien en place.

Les fonds de vallon sont utilisés essentiellement en pré de fauche, avec quelques très rares parcelles cultivées.

Dans les vallons, les versants comportent des terroirs variés, de labours, de forêts, avec une petite progression des prairies et pâturages (notamment dans les anciens terroirs viticoles).

Sur la pénéplaine, les parcelles restent majoritairement labourées et délimitées par une trame de murets, dont une partie se couvre de haies.

Source : IGN



Labastide-Murat

Le paysage est très ouvert, mais les parcelles d'une taille déjà moyenne, sont délimitées par des murs issus de l'épierrement des champs. Un bocage commence à se développer sur certains murets. Le bourg est bien groupé et entouré de jardins potagers, qui forment une zone de transition entre l'espace bâti et l'espace rural.

La route est bordée par des murs construits qui structurent la découverte du paysage. Les murets qui délimitent les parcelles à l'intérieur de l'espace agricole sont plus modestes, car ils sont issus de l'épierrement régulier des champs.

Le village est bien groupé et les bâtiments sont très homogènes (volume, implantation, ...). Il en résulte un ensemble villageois très cohérent et harmonieux.



260. — MONTFAUCON DU LOT. Clairé Requet-Girard, Ed.-Art., — Cahors.



SINOULLAC — Vue générale (Est)



Cahors, Librairie J. Girma

2.3.3 L'occupation du sol aujourd'hui



Ce secteur reste très agricole. L'organisation paysagère y reste bien structurée et lisible. Les fonds de vallon secs restent généralement occupés par des prés de fauche, même si quelques parcelles sont cultivées. Les versants des vallons se sont un peu enfrichés, et parfois cette friche débordé sur la pénégplaine, mais globalement ils comportent encore beaucoup de prairies et quelques pâturages. La pénégplaine est restée remarquablement ouverte. Elle est utilisée en prairie, avec quelques parcelles cultivées.

Un néo bocage* s'est développé sur les anciens murets.

Des parcelles ont été regroupées (remembrements de fait), pour les besoins de l'agriculture moderne. L'impact de ces recompositions de parcelles reste limité, lorsque la trame de murets bocagers a été maintenue sur le pourtour de la nouvelle maille.

Notons le cas particulier des remembrements liés à la construction de l'autoroute. L'impact de ces remembrements (non liés au terroir et avec des murets bocagers non continus) est plus important.

De nombreux complexes agricoles, parfois de très grande taille se sont implantés sur la pénégplaine.

On observe une certaine pression urbaine et des phénomènes de mitage de l'espace dans ce secteur, qui est très accessible, et qui comprend les deux bourgs principaux du territoire, ainsi que l'échangeur d'entrée sur l'autoroute.

* : voir définition page suivante.

Les fonds de vallon sont majoritairement maintenus en pré de fauche.

De nombreux et importants complexes agricoles ont été créés.

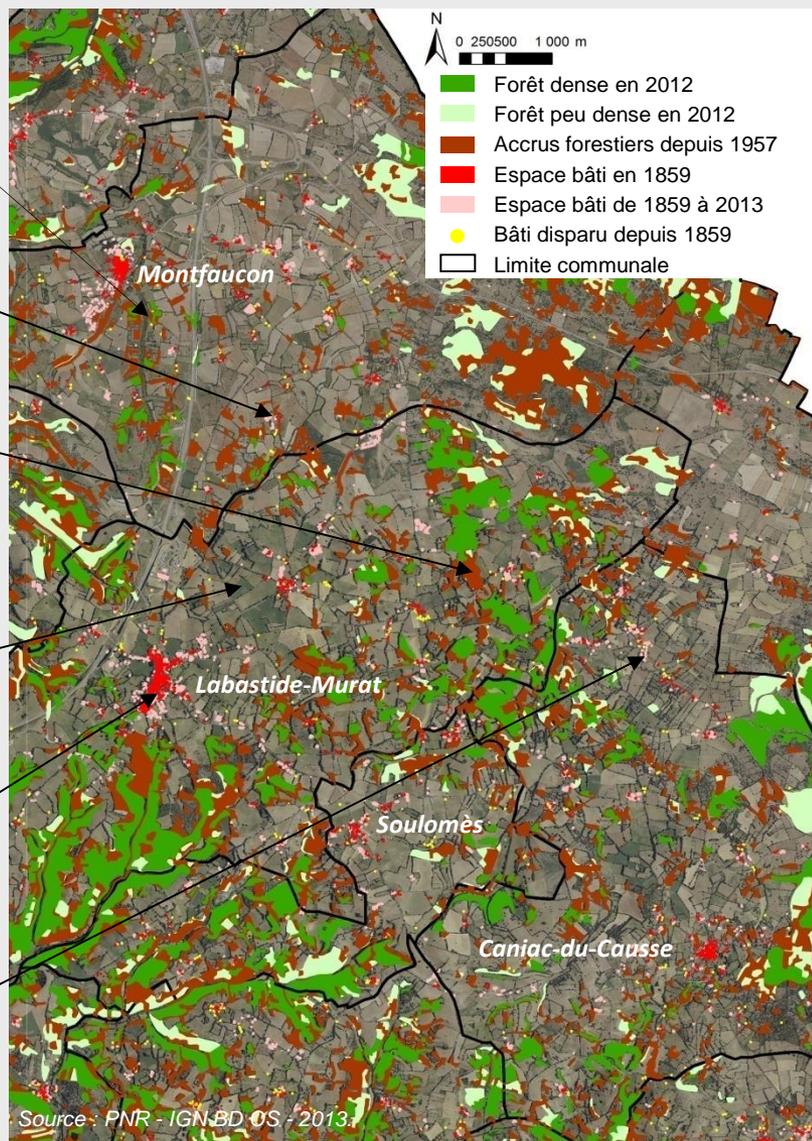
Les versants des vallons s'enfrichent, mais ils comportent encore beaucoup de prairies et quelques pâturages.

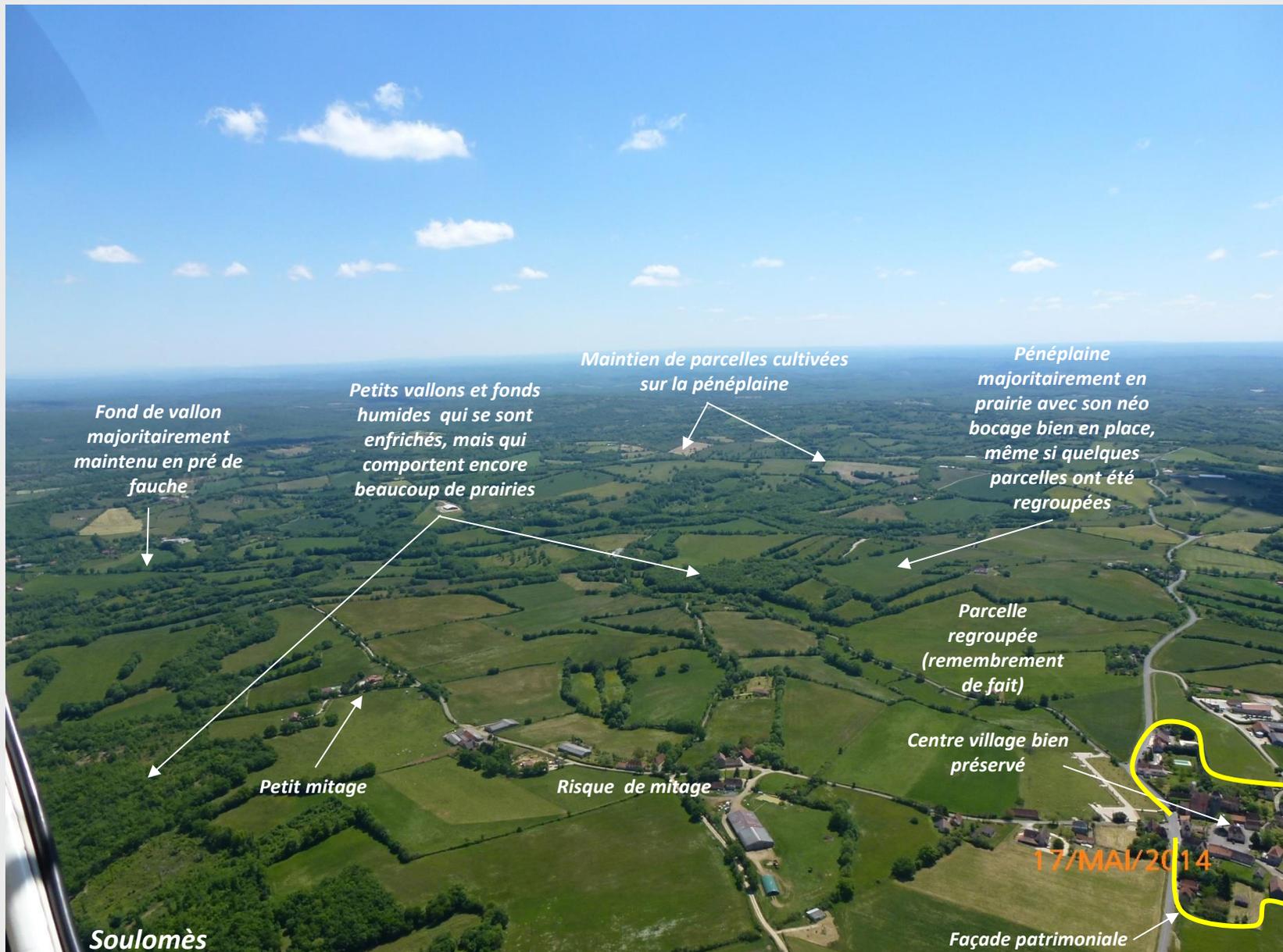
La pénégplaine est majoritairement utilisée en prairie, avec des parcelles labourées. Un néo bocage s'est développé sur les anciens murets.*

Les centres bourgs ont connu des extensions peu qualitatives.

Une petite pression urbaine et des phénomènes de mitage s'observent, mais les hameaux sont globalement bien préservés et ont conservé leurs façades patrimoniales.*

Les évolutions des boisements et de l'habitat





Un néo bocage est une végétation arbustive qui se développe spontanément en limite de parcelle. Dans ce territoire, elle se développe sur les anciens murets.
Une façade patrimoniale est une perspective pittoresque vers un village ou un hameau bien préservé (indemne de constructions banales et de mitage). La préservation de la façade historique permet de découvrir la silhouette du village dans son espace rural, qui témoigne de l'histoire du village et de son insertion dans l'espace rural.

Exemples de regroupements de parcelles à Montfaucon

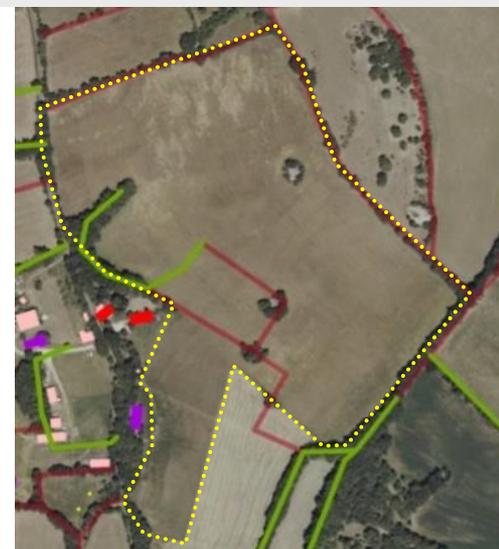


La construction de l'autoroute a entraîné d'importants remembrements tout au long de son tracé, ce qui est un cas particulier. Les nouvelles parcelles, issues de ces remembrements, ne sont pas liées au terroir et les murets bocagers n'y sont plus continus.

D'autres parcelles ont été regroupées pour les besoins de l'agriculture moderne. Ce phénomène n'est pas gênant, lorsqu'il s'agit de constituer des parcelles de 3 à 4 hectares et que les murets bocagers de pourtour sont conservés. Mais bien souvent, ces regroupements n'ont pas conservé une maille cohérente de murets après agrandissement, ce qui affaiblit le patrimoine et le paysage du secteur. Paradoxalement, cette disparition de murets est moins importante que dans d'autres secteurs de la Communauté de communes des vallées profondes du Vers et de la Rauze, la disparition des murets est bien plus importante). La taille des parcelles est sans doute traditionnellement plus importante dans la pénégplaine et, s'agissant d'une zone agricole intensive, des regroupements, avec destruction des murets, ont probablement commencé avant 1957.



Remembrements issus de la construction de l'autoroute, qui laissent des bouts de murets et de haies incohérents (flèche jaune).



Cette nouvelle parcelle n'a pas conservé un pourtour complet de murets bocagers.

Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.

Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.

Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.

Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.

Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.

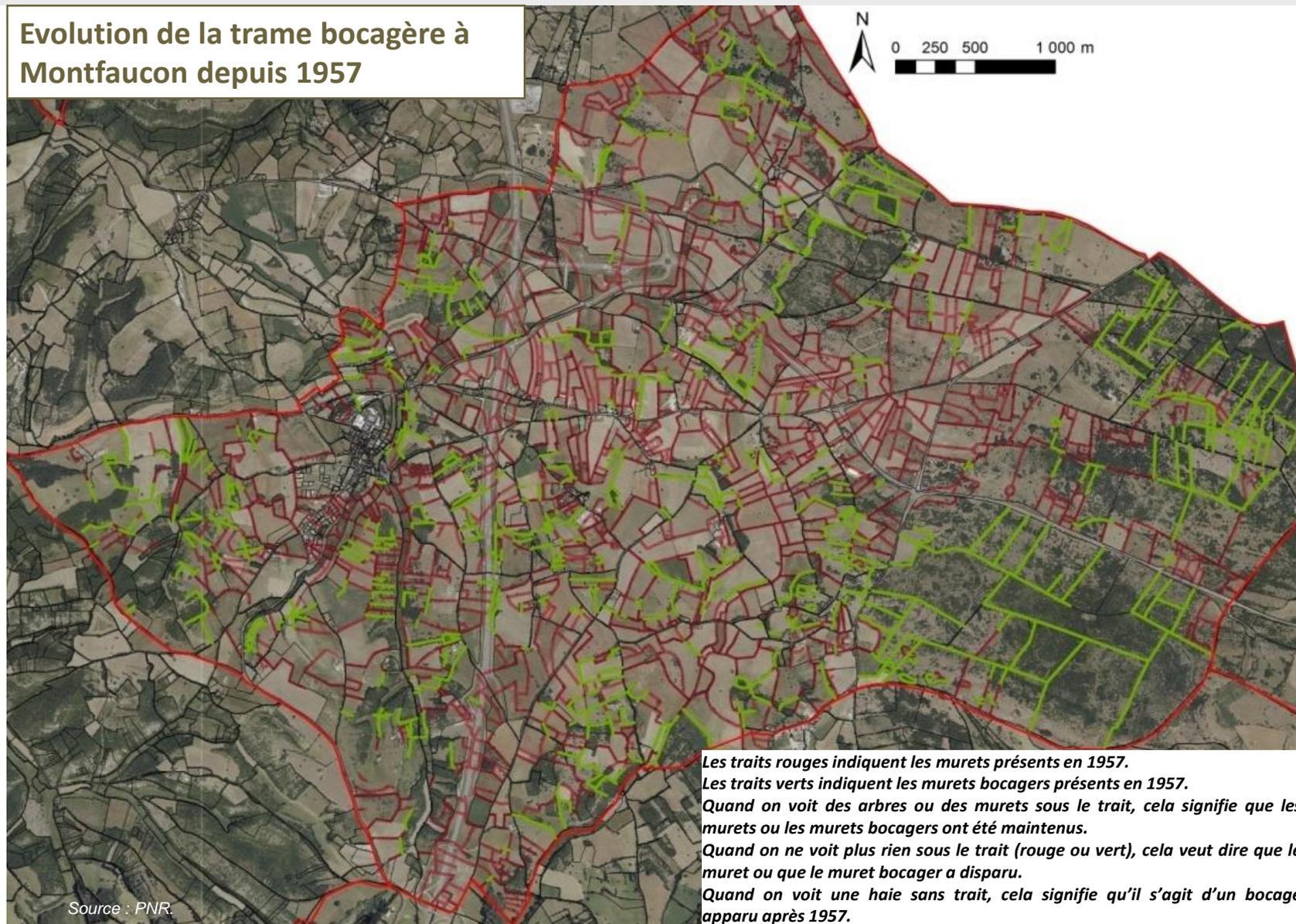


Cette nouvelle parcelle a une bonne taille et conserve le muret bocager de pourtour, ce qui fabrique une nouvelle maille écologique et patrimoniale cohérente.



Regroupement antérieur à 1957, avec destruction de murets (flèche jaune).

Evolution de la trame bocagère à Montfaucon depuis 1957



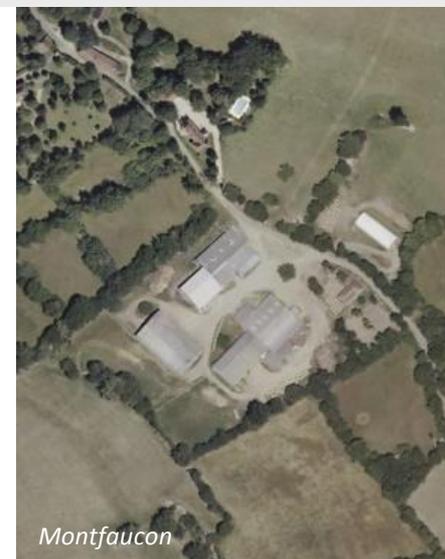
Source : PNR.



Exemples de grands complexes agricoles récents créés dans le secteur de la pénéplaine

La pénéplaine est un secteur agricole dynamique, où de nombreux complexes agricoles, parfois de grande taille ont été créés. Certains peuvent poser des problèmes d'insertion paysagère :

- quand par exemple ils sont implantés en rebord de plateau, ce qui peut poser des problèmes de covisibilité ;
- quand ils ont nécessité d'importants terrassements ;
- enfin, quand les coloris des bâtiments ne sont pas discrets (la couleur blanche est particulièrement visible).



Montfaucon



Saint-Cernin



Labastide-Murat



Ginouillac



Caniac-du-Causse

2. Ces régions naturelles ont produit des systèmes agraires bien différenciés

2.3 Le secteur de la pénéplaine marno-calcaire, devenue bocagère

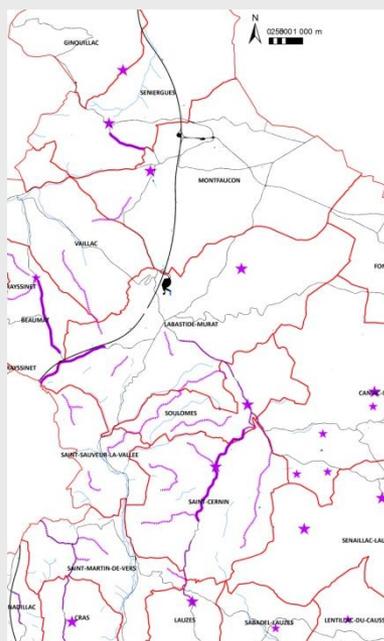
2.3.4 Approche visuelle : le paysage perçu



Les principaux motifs paysagers de ce secteur sont :

- les paysages de la pénéplaine utilisée en herbe avec ses murets bocagers,
- les paysages de vallon avec leurs prés de fauche, et leur mosaïque de prairies, pâturages et boisements sur les versants.

Ces paysages sont la « signature » de ce secteur. Ils sont à préserver.



- Route de balcon très fréquentée
- Route de balcon peu fréquentée
- Grand point de vue repéré dans la littérature et sur les cartes, y compris celle du PNR
- Petit point de vue dégagé et accessible repéré sur la carte IGN
- Cours d'eau
- Principale route
- Limite communale

Le paysage est principalement perçu depuis les itinéraires routiers, les sentiers de randonnée et de promenade (non traités dans le cadre de cette étude) et les points de vue.

Sur le territoire d'étude, il s'agit principalement des routes de balcon, que l'on va retrouver dans les secteurs de vallée à l'Ouest du territoire, tandis qu'à l'Est, le plateau permet des points de vue depuis les pechs.



Paysage de la pénéplaine « herbeuse » avec ses murets et son néo bocage, qui permet quelques échappées vers des horizons plus vastes

Paysage plus confiné des petits vallons avec leurs prés de fauche et leur mosaïque de prairies, pâturages et boisements sur les versants

2. Ces régions naturelles ont produit des systèmes agraires bien différenciés
2.3 Le secteur de la pénéplaine marno-calcaire, devenue bocagère



Approche visuelle : y a-t-il des problèmes de gestion ?



Montfaucon



Sèniergues

Les regroupements de parcelles avec disparition de murets bocagers ont tendance à se développer.



Labastide-Murat



Saint-Cernin



Sèniergues



Ginouillac



Lauzès

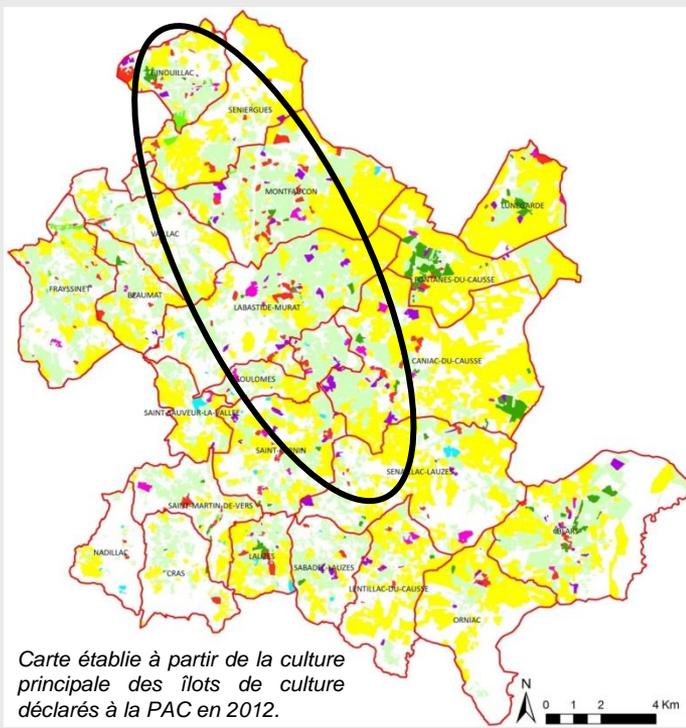
Les versants des petits vallons ont tendance à s'enfricher.

2.3.5 Les grandes caractéristiques agricoles de ce secteur



itations de taille moyenne à grande, de 50 à 150 ha. Les complexes agricoles sont très visibles dans le paysage. L'élevage de brebis, dans le cadre de la filière viande agneau du Quercy est dominant, mais il y a également quelques élevages bovins dans ce secteur.

L'utilisation du sol est principalement orientée vers la production de fourrage, à plus de 90 %. La surface toujours en herbe (STH), qu'elle soit en prairie permanente fauchée ou en pâturage, représente plus de 50 % des espaces agricoles exploités. Il s'agit donc d'un système agricole plutôt extensif, sachant que les cultures fourragères sont produites avec relativement peu d'intrants. La trame dense de haies et de murets qui organise le paysage intègre encore plus cette agriculture dans un système écologique (un écopaysage) de belle qualité. Mais ici, plus qu'ailleurs, l'écosystème de murs et haies entourant les champs labourés et les prairies est fragile : on observe une tendance à l'agrandissement des parcelles qui pourrait à long terme fabriquer des steppes agricoles.



Carte établie à partir de la culture principale des îlots de culture déclarés à la PAC en 2012.

	Ginouillac	Séniergues	Montfaucon	Labastide-Murat	Soulomès	Caniac-du-Causse	Saint-Cernin	Lauzès
Nbre d'exploitation	13	15	20	13	6	28	18	7
Cheptel								
Bovins	434	157	59	616	0	0	0	0
Ovins	1 711	2 017	3 495	2 290	2 567	4 432	618	2 160
Occupation du Sol								
SAU	931 ha	993 ha	1 696 ha	1 559 ha	969 ha	2 157 ha	848 ha	743 ha
Céréales	114 ha	80 ha	159 ha	148 ha	75 ha	84 ha	54 ha	67 ha
Fourrage	374 ha	442 ha	656 ha	498 ha	454 ha	583 ha	271 ha	211 ha
STH	437 ha	466 ha	878 ha	911 ha	440 ha	1482 ha	521 ha	464 ha

- Estive et lande
- Prairie permanente et temporaire
- Fourrage
- Orge
- Blé tendre
- Maïs grain, ensilage et colza
- Autre céréale
- Divers
- Limite communale

Source : RGA - 2010.





2.3.6 Les enjeux pour les espaces ruraux

Les paysages de ce secteur restent bien structurés, avec des fonds de vallon en pré, des petits versants, qui certes se sont un peu enfrichés, mais qui restent encore bien agricoles et une grande pénéplaine herbeuse et très bocagère.

L'occupation du sol n'est pas en contradiction avec les terroirs existants.

Enjeux pour les paysages :

Le principal enjeu est de conserver un paysage structuré et lisible, dans le respect de son identité particulière.

Dans ce secteur, cela concerne en particulier les éléments paysagers suivants :

- la pénéplaine utilisée principalement pour les cultures fourragères et dans une moindre mesure pour les céréales, reste très agricole et bien ouverte. Elle comporte une trame assez bien conservée de murets, sur laquelle un bocage s'est progressivement développé. La tendance actuelle est au regroupement de parcelles, ce qui entraîne la disparition de murets bocagers.

L'occupation agricole de la pénéplaine a évolué dans le temps. Par le passé, elle était labourée, aujourd'hui elle est surtout utilisée en prairies temporaires ou permanentes. Cela ne pose pas problème, ces deux types de mise en valeur agricole ne sont pas en contradiction avec ce terroir.

En revanche, la présence des murets et leur maintien représentent un enjeu fort pour le paysage, et quand ils ont évolué vers des néo bocages, pour la biodiversité. Ils sont également les témoins de l'histoire agraire originale de ce territoire. Ils font partie du patrimoine rural.

Faut-il encourager cette évolution vers un néo bocage ? L'enlèvement de murets bocagers pose-t-il problème ? Comment gérer ces murets bocagers ?

Rappelons également que certains complexes agricoles posent des problèmes d'insertion paysagère (implantation, coloris, ...). Faut-il laisser faire ?

- les versants des petits vallons secs conservent beaucoup de prairies et quelques pâturages, mais il y a une tendance à l'enfrichement. Cela affaiblit le paysage du secteur. Cette évolution mérite discussion.

Enjeux pour l'agriculture :

- permettre une agriculture viable et pérenne (« moderne »), mais qui contribue au maintien des paysages et de la biodiversité,

- sensibiliser les agriculteurs à des façons de faire qui ne gommant pas les paysages et ne vont pas contre une biodiversité riche (par exemple regroupement de parcelles avec maintien des murets bocagers sur le pourtour de la nouvelle parcelle, ...), ...

Enjeux pour la biodiversité :

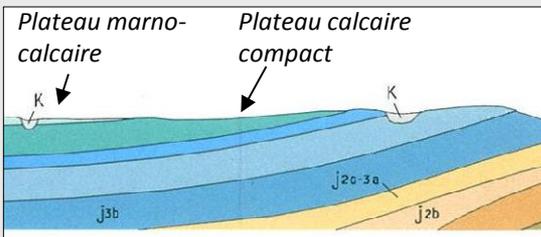
- respecter les terroirs,

- maintenir une mosaïque de milieux (ouverts / semi-ouverts / fermés) favorable à une biodiversité riche,

- maintenir les murets bocagers qui abritent une flore et une faune particulière et représentent un élément important de la continuité écologique,

- poursuivre l'agriculture actuelle avec peu d'intrants, ...

2.4.1 Le secteur du Causse calcaire compact - Nord



A l'Est de la Communauté de communes, se trouve le secteur de plateau calcaire compact et sec, où les phénomènes karstiques sont nombreux et visibles (lapiaz, cloups, igues, ...).

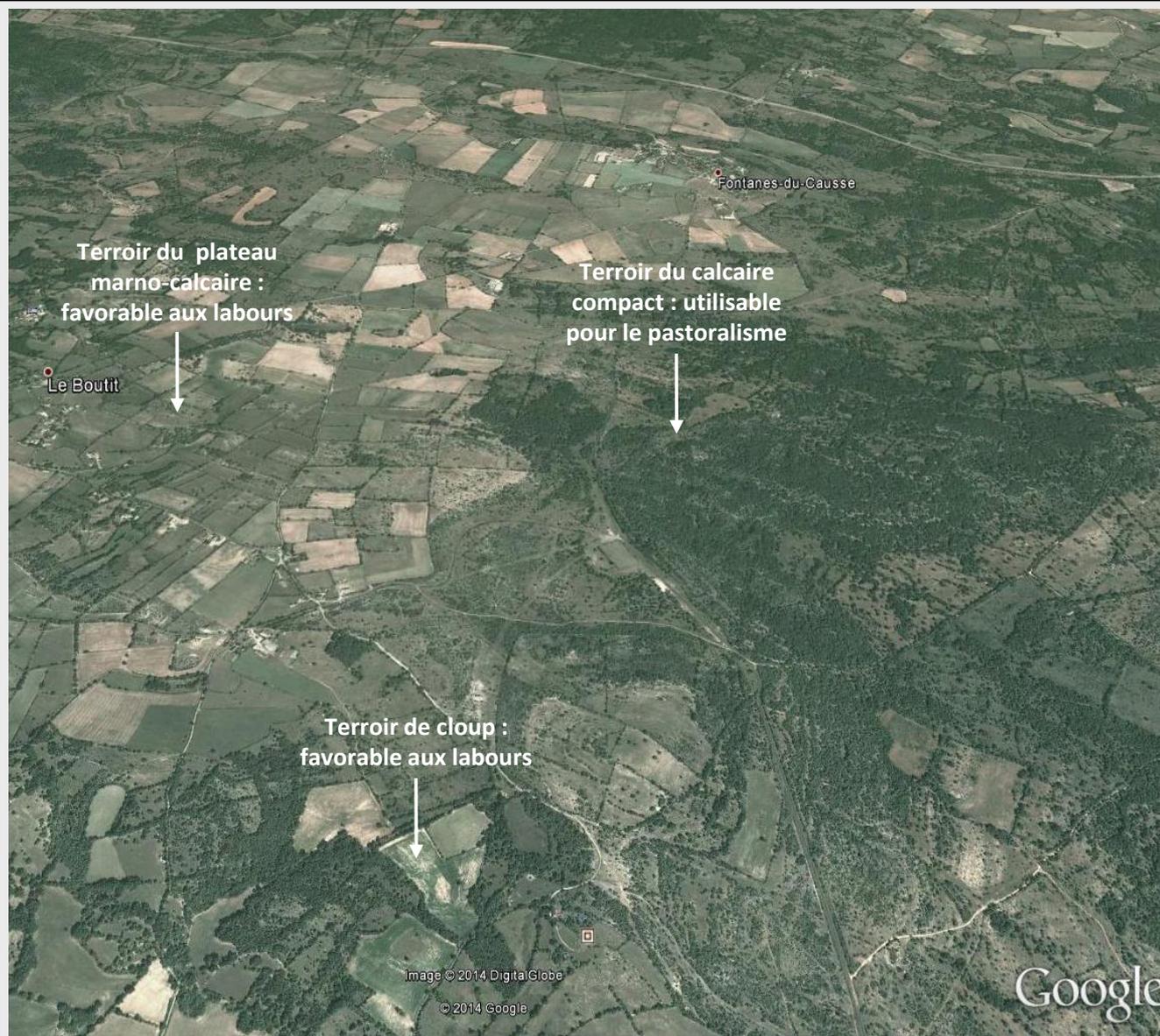
Plus pauvre pédologiquement, sa vocation agricole y est plus faible qu'ailleurs.

Ce secteur concerne :

- les communes de Fontanes-du-Causse et de Lunegarde,
- et les parties de plateaux calcaires compacts des communes de : Ginouillac, Séniergues, Montfaucon, Labastide-Murat et Caniac-du-Causse.

À travers les siècles, les communautés de paysans ont exploité les principaux terroirs pour valoriser au mieux les différents potentiels agronomiques :

- les parties les plus rocheuses ne permettent qu'une pelouse sèche, utilisable en parcours pour les ovins ;
- là où les sols sont un peu plus profonds, peuvent se développer des activités sylvo-pastorales ;
- dans les cloups (dolines), bas-fonds des vallées sèches ou cuvettes d'effondrement, le sol est plus riche et permet l'installation de champs labourés. Les éleveurs de ce secteur ont toujours cherché à exploiter, en complément des terrains proches, des terrains du plateau marno-calcaire, plus riches.



2. Ces régions naturelles ont produit des systèmes agraires bien différenciés

2.4.1 Le secteur du Causse calcaire compact - Nord

2.4.1.1 L'occupation du sol au milieu du 19^{ème} siècle, vers 1800 (paysage traditionnel de référence du plan paysage)



Ce secteur de plateau calcaire aride, comporte des sols particulièrement maigres, peu propices à la culture. Les espaces boisés et les pâturages y sont donc très importants. La vigne est pratiquement absente. Notons une absence totale de réseau hydrographique de surface.

L'occupation du sol est fonction de sa valeur agronomique (ou de son absence).

Les villages, de rares hameaux et des fermes isolées se sont implantés au milieu des terroirs les plus fertiles, qu'ils ont défrichés et mis en valeur, créant de nombreuses clairières agricoles, de taille variable.

La forêt est ainsi, à la faveur d'un secteur plus fertile, très morcelée.

Les limites entre les secteurs de pâturage et la forêt sont souvent très floues. En effet, il s'agit d'une forêt très claire, aux arbres rabougris, probablement elle-même pâturée, voire cultivée selon les besoins des habitants. L'occupation du sol y est très changeante.

L'ensemble de cette unité est parsemé de cloups, dépressions circulaires plus fertiles, qui sont cultivées.

Dans ce secteur, comme sur l'ensemble du Causse, les parcelles agricoles sont délimitées par un réseau très dense de murets en pierre sèche, issus de l'épierrement des champs.

Ces murets animent le paysage et lui confèrent un caractère très pittoresque. Ces murets sont bien sûr nombreux dans les secteurs de labours, autour des cloups, mais aussi, ce qui est plus inhabituel, dans les secteurs de grands pâturages et dans les espaces forestiers.

Généralement, de tels secteurs agricoles marginaux sont propriété communale, sans clôture.

Ces murets résultent du mouvement des enclosures (ordonnance royale de 1768) et surtout du partage des communaux (de 1789 à 1826). (voir page 25). Ce qui témoigne également d'une surexploitation des terroirs au 19^{ème} siècle.

Ce paysage est notre référence, car il correspond à l'apogée du paysage rural traditionnel, avec une utilisation rationnelle des terroirs, un urbanisme et une architecture rurale soignés (voir page 8).

Les villages de clairière sont bien groupés, entourés de terres cultivées, auxquelles succèdent de vastes pâturages, puis les espaces forestiers.

Quelques très rares parcelles de vigne paysanne non liée au terroir sont disséminées dans l'espace rural.

L'espace boisé est parsemé de clairières agricoles, plus ou moins grandes, qui comportent souvent des fermes isolées.

Les cloups aux sols plus fertiles, sont bien mis en valeur.

Les limites entre les espaces pâturés et la forêt sont très floues.

Les minutes de la carte d'Etat-Major de 1844

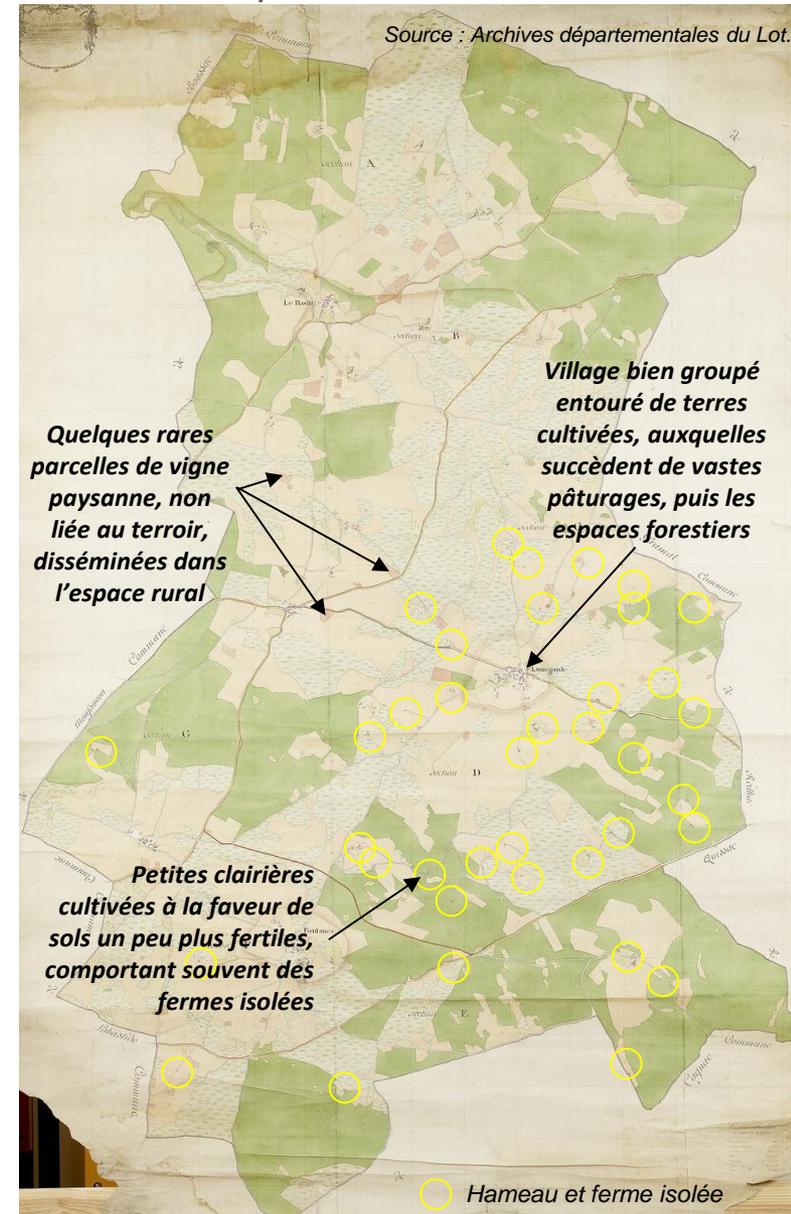


Source : IGN.

Exemple des communes de Lunegarde et Fontanes-du-Causse
 Ces communes sont des communes de clairière. Elles se sont implantées sur un territoire plus « fertile » et comportent une part importante de labour.

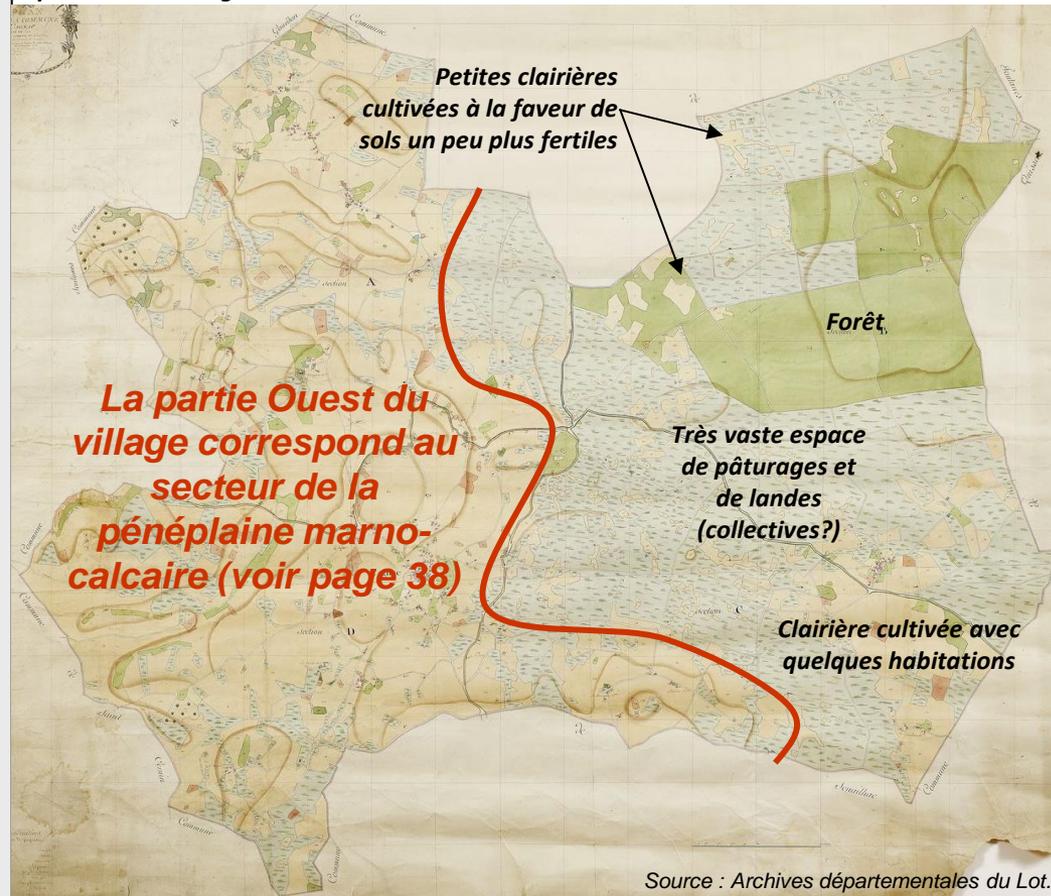
Le plan consulaire du début du 19^{ème} siècle

Source : Archives départementales du Lot.



Exemple de la commune de Caniac-du-Causse

La partie Est de cette commune correspond à un secteur de calcaire très aride (un lapiaz). Les pâturages et la forêt dominent, les labours sont peu présents, peu d'habitats, à l'exception de la petite clairière agricole de Clavel.



2.4.1.2 L'occupation du sol au milieu du 20^{ème} siècle, à la fin de l'agriculture traditionnelle



Les structures agraires du 19^{ème} siècle restent bien en place. C'est un paysage qui reste ouvert, avec des boisements très clairsemés.

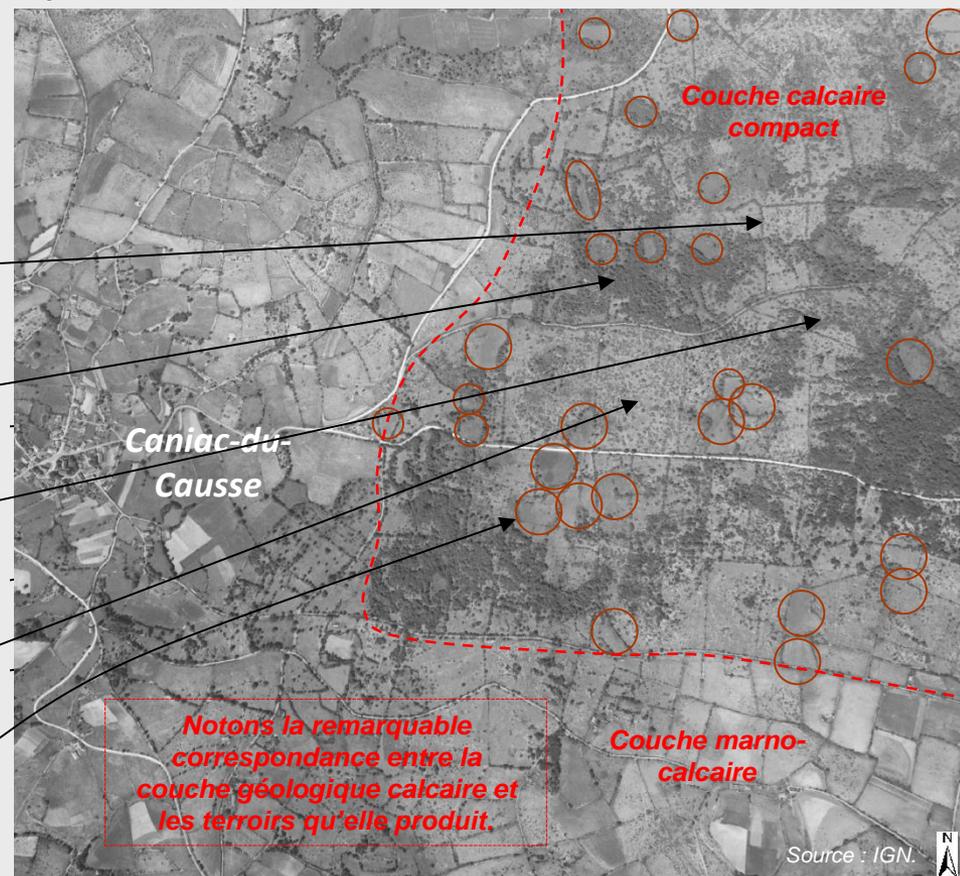
Selon leur fertilité et les besoins de l'exploitant, les parcelles agricoles sont occupées par des pâturages ou des boisements, qui sont probablement pâturés, lorsqu'ils sont très clairs.

L'espace agricole comprend de nombreux cloups, cultivés et clôturés.

Le réseau de murets, dont une partie se couvre de haies, reste bien en place.

Certaines parties de ce secteur, comme la forêt de la Braunhie, ne comprennent aucun habitat.

La photo aérienne de 1948



Le réseau de murets, dont une partie se couvre de haies, reste bien en place.

Des parcelles sont boisées.

D'autres sont couvertes par un boisement clair et sont probablement pâturées.

Des parcelles sont pâturées.

Les cloups sont cultivés.

Notons la remarquable correspondance entre la couche géologique calcaire et les terroirs qu'elle produit.

Couche calcaire compact

Caniac-du-Causse

Couche marno-calcaire

Source : IGN.



La mise en valeur agricole de l'espace s'organise en couronnes successives. Le village bien groupé est entouré des terres labourées, puis viennent les pâturages, puis la forêt claire pâturée. De nombreux murets d'épierrement délimitent les parcelles, un néo bocage commence à s'y développer. De nombreux cloups parsèment l'espace rural.

2.4.1.3 L'occupation du sol aujourd'hui



Ce secteur reste bien agricole. Toutefois, il connaît une évolution contrastée, entre d'anciens pâturages qui s'enrichissent et d'autres parcelles qui s'intensifient.

La forêt de la Braunhie devient une forêt dense. La friche progresse. Beaucoup d'anciens terroirs de pâturage et de forêt claire sont désormais occupés par des forêts denses, des forêts claires et des lambeaux de pâturages. Notons que malgré cet enrichissement, le néo bocage* qui s'est développé sur les anciens murets, reste assez bien en place.

Dans les autres secteurs de cette entité, les pâturages dominent, mais de nombreuses nouvelles parcelles cultivées, parfois de grande taille, sont présentes, ce qui n'est pas logique dans ce terroir aride. En réalité, beaucoup de parcelles ont été regroupées (remembrements de fait) et probablement « broyées », sans conserver les murets bocagers de pourtour de parcelle.

De nombreux cloups sont encore cultivés.

Ce secteur n'est pas concerné par une pression urbaine, en revanche plusieurs complexes agricoles s'y sont développés.

Les centres villages sont globalement bien préservés. Ils ont conservé leur caractère rural et leurs façades patrimoniales*.

* : voir définition page suivante et explications détaillées page 99.

Les centres villages sont bien préservés et ne connaissent pas de pression urbaine.

Les pâturages sont encore nombreux.

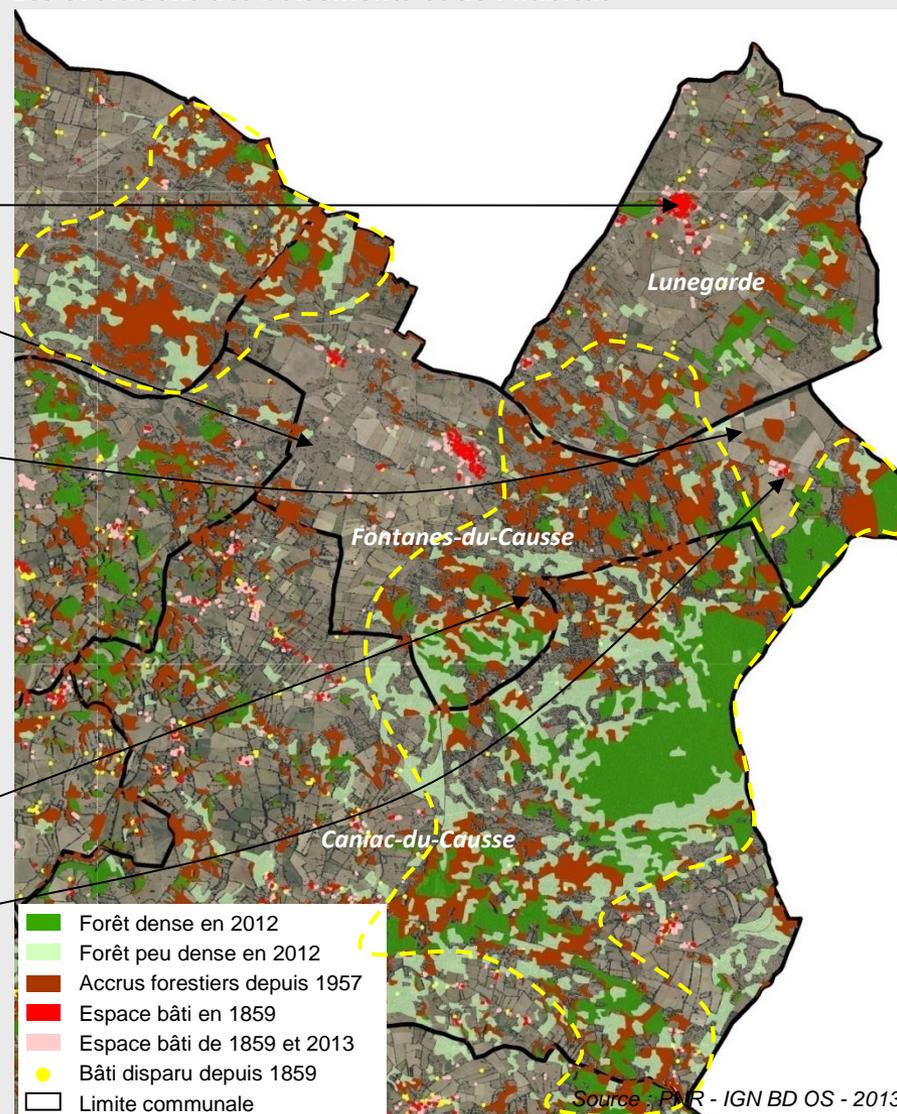
De nombreuses grandes parcelles sont cultivées (regroupements de parcelles et probablement « broyage »).

Ancien secteur de forêt claire et de pâturage, qui s'enrichit, avec un réseau de murets bocagers qui reste souvent visible.

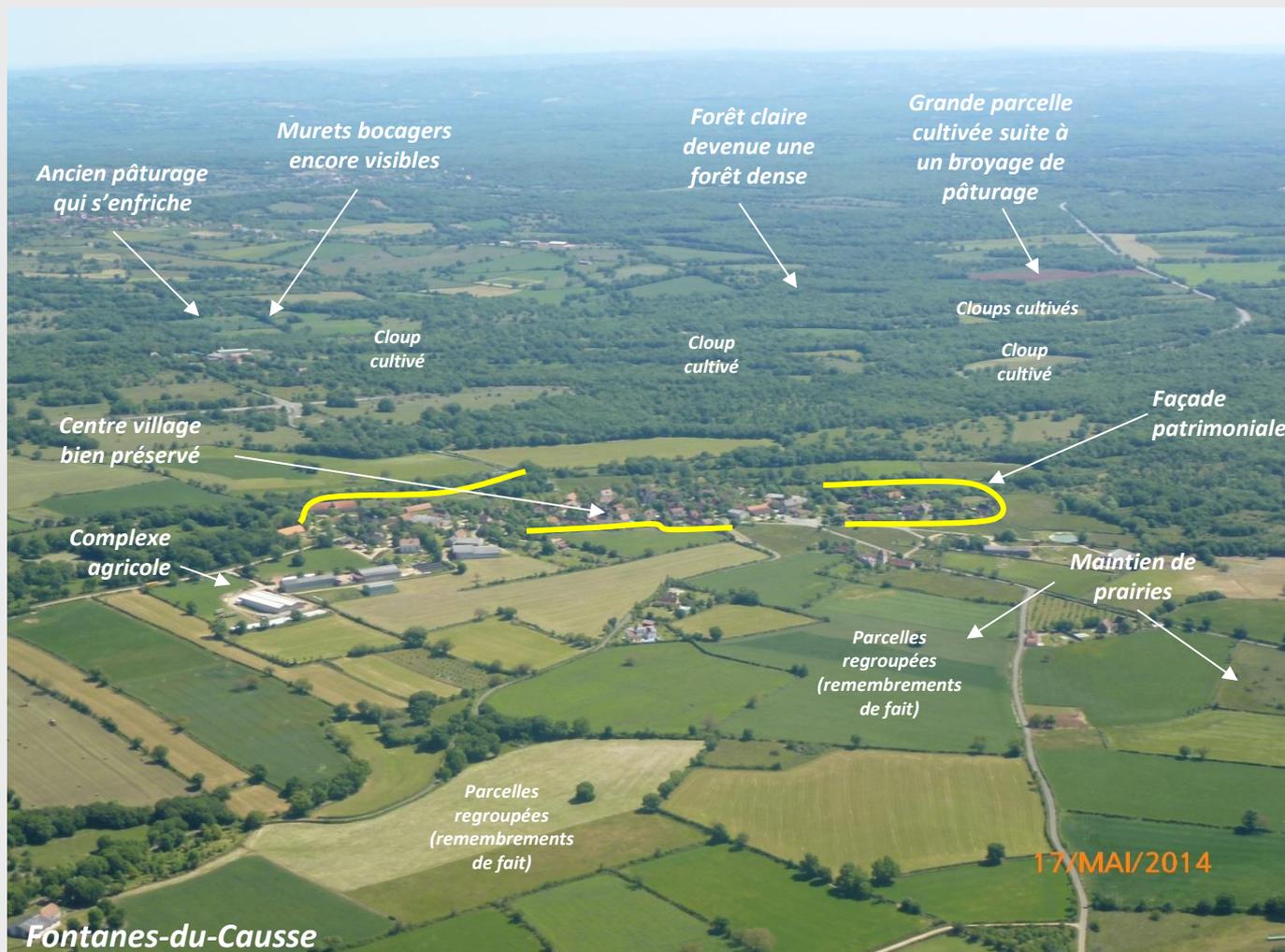
Des cloups sont encore cultivés.

De grands complexes agricoles se sont créés.

Les évolutions des boisements et de l'habitat



En haut de la photo, ancien secteur de forêt claire et de pâturage, qui s'enfriche (déprise agricole). Des cloups restent cultivés. Le réseau de murets bocagers reste souvent visible.



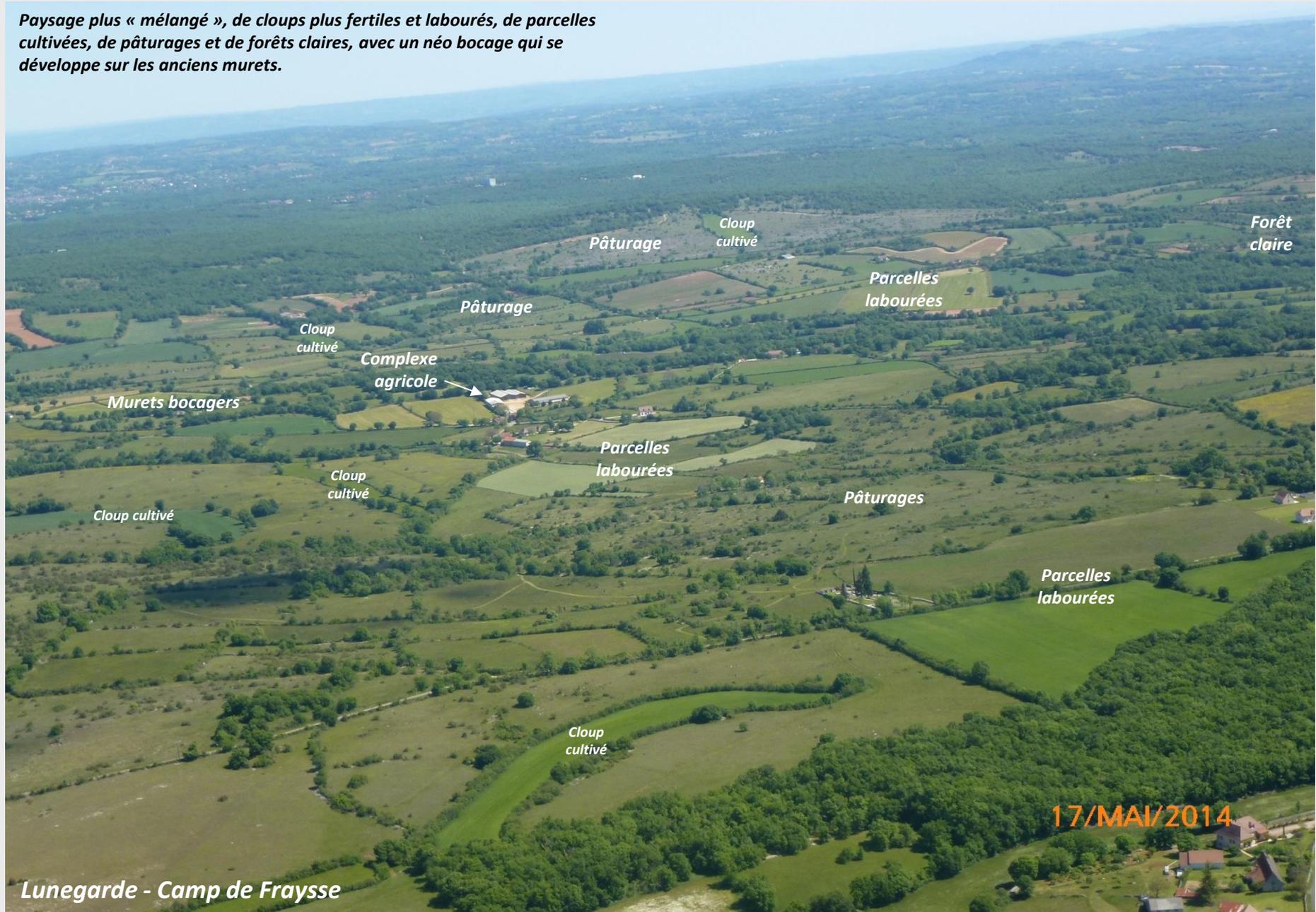
En bas de la photo, les pâturages dominent, mais de nouvelles parcelles cultivées, parfois de grande taille, sont présentes (intensification agricole). Le réseau de murets bocagers a alors été gommé.

Fontanes-du-Causse

Un néo bocage est une végétation arbustive qui se développe spontanément en limite de parcelle. Dans ce territoire, elle se développe sur les anciens murets.

Une façade patrimoniale est une perspective pittoresque vers un village ou un hameau bien préservé (indemne de constructions banales et de mitage). La préservation de la façade historique permet de découvrir la silhouette du village dans son espace rural, qui témoigne de l'histoire du village et de son insertion dans l'espace rural.

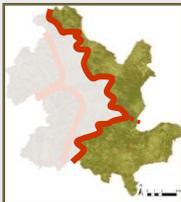
Paysage plus « mélangé », de cloups plus fertiles et labourés, de parcelles cultivées, de pâturages et de forêts claires, avec un néo bocage qui se développe sur les anciens murets.



Lunegarde - Camp de Fraysse

17/MAI/2014





Exemples de regroupements de parcelles à Lunegarde

Beaucoup de parcelles ont été regroupées et probablement broyées à Lunegarde. Cela a entraîné la disparition de très nombreux murets depuis 1957. Il fallait réorganiser les parcelles pour pouvoir exploiter dans les conditions agricoles actuelles. Mais bien souvent, ces regroupements n'ont pas conservé une maille cohérente de murets bocagers après agrandissement. Cela affaiblit le patrimoine et le paysage du secteur.

Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.

Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.

Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.

Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.

Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.



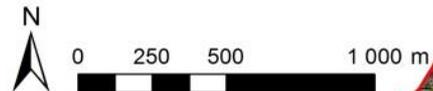
Nouvelles parcelles de taille correcte, mais sans maintien d'une trame de murets bocagers complète sur le pourtour.



Cette nouvelle parcelle a une bonne taille et conserve le muret bocager de pourtour, ce qui fabrique une nouvelle maille écologique et patrimoniale cohérente.



Cette nouvelle parcelle est trop grande et ne conserve pas le muret bocager de pourtour.



Evolution de la trame bocagère à Lunegarde depuis 1957



- Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.*
- Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.*
- Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.*
- Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.*
- Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.*

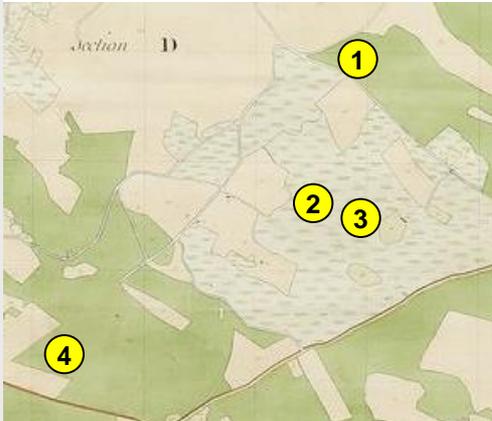
Source : PNR.



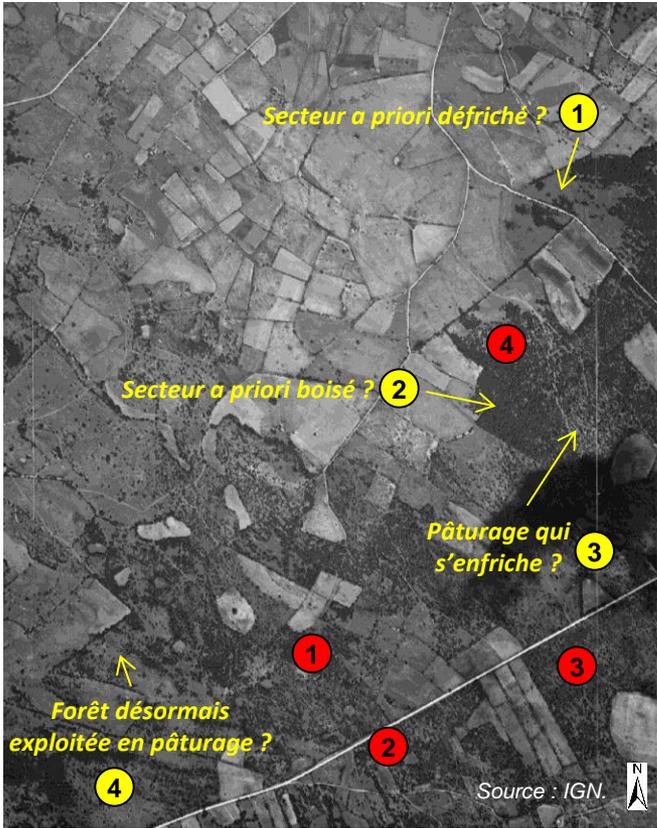


Illustration du caractère très instable des parcelles - Exemple de Lunegarde

Le plan consulaire du début du 19^{ème} siècle



La photo aérienne de 1948



La photo aérienne de 2012



2. Ces régions naturelles ont produit des systèmes agraires bien différenciés

2.4.1 Le secteur du Causse calcaire compact - Nord

2.4.1.4 Approche visuelle : le paysage perçu



Les principaux motifs paysagers de ce secteur sont :

- les paysages de plateau utilisé en herbe avec leurs murets bocagers,
- les paysages de forêts plus ou moins claires et de landes avec leurs murets bocagers,
- les micro paysages de cloups cultivés avec leurs murets bocagers.

Ces paysages sont la « signature » de ce secteur. Ils sont à préserver.



Caniac-du-Causse



Lunegarde



Fontanes-du-Causse

Paysage de plateau « herbeux » avec ses murets et son néo bocage, qui donne une impression plus segmentée



Caniac-du-Causse (pâturage sous forêt)



Lunegarde (pâturage sous forêt)

Paysage de forêt plus ou moins claire avec ses murets et son néo bocage

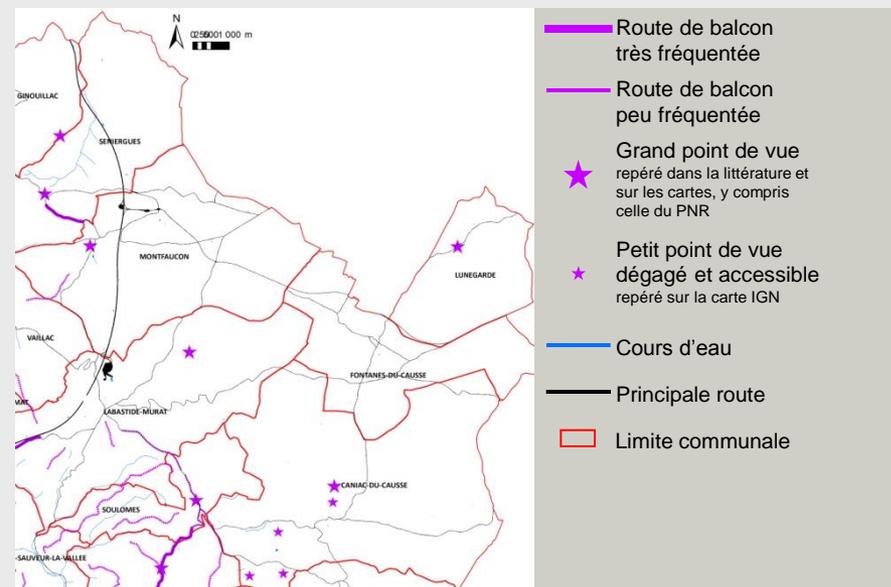


Caniac-du-Causse



Caniac-du-Causse

Micro paysage plus confidentiel de cloup cultivé et entouré de murets bocagers



Le paysage est principalement perçu depuis les itinéraires routiers, les sentiers de randonnée et de promenade (non traités dans le cadre de cette étude) et les points de vue. Sur le territoire d'étude, il s'agit principalement des routes de balcon, que l'on va retrouver dans les secteurs de vallée à l'Ouest du territoire, tandis qu'à l'Est, le plateau permet des points de vue depuis les pechs.



Approche visuelle : y a-t-il des problèmes de gestion ?



Fontanes-du-Causse

16/MAI/2014



Lunegarde

16.05.2014 12:49



Fontanes-du-Causse

16/MAI/2014



Caniac-du-Causse

16/MAI/2014

D'anciens pâturages et pâturages sous bois s'enfrichent.

Des cloups s'enfrichent et perdent progressivement leur fonction agricole.



Lunegarde

16/MAI/2014



Caniac-du-Causse

16/MAI/2014



Lunegarde

16/MAI/2014

Les regroupements de parcelles avec disparition de murets bocagers ont tendance à se développer.



2.4.1.5 Les grandes caractéristiques agricoles de ce secteur

Les exploitations agricoles de ce secteur sont de grande taille, dépassant pour une bonne part les 200 ha. Pratiquant l'élevage de brebis pour la production d'agneau du Quercy, elles exploitent des terres du Causse calcaire compact, mais également du secteur marno- calcaire du centre.

L'utilisation du sol est principalement orientée vers la production de fourrage, à plus de 95 %.

La surface toujours en herbe (STH), qu'elle soit en prairie permanente fauchée ou en pâturage, représente plus de 75 % des espaces agricoles exploités. Ce qui est logique, vue la grande surface de landes.

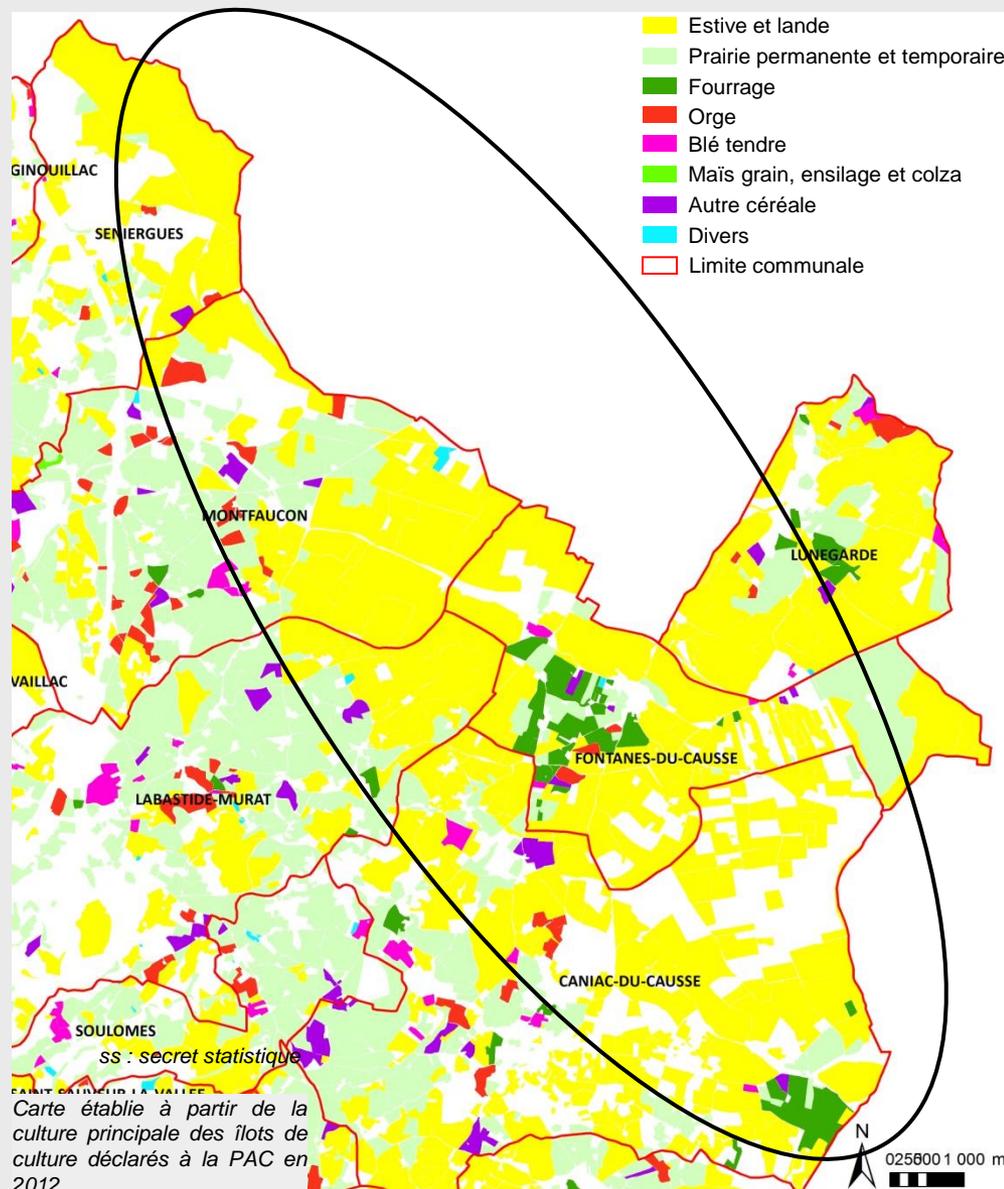
Il s'agit donc d'un système agricole extensif, basé en grande partie sur des espaces sylvo-pastoraux, préservés et gérés dans le cadre de la directive et des contrats Natura 2000.

Certains exploitants de ce secteur dynamique ont réalisé des opérations de broyage de landes, pour y créer des terres labourables. Cette pratique à fort impact sur les milieux et les paysages, ne semble plus avoir cours aujourd'hui.

	Caniac-du-Causse	Fontanes-du-Causse	Lunegarde
Nbre d'exploitation	28	8	6
Cheptel			
Bovins	0	0	0
Ovins	4 432	3 893	2 332
Occupation du Sol			
SAU	2 157 ha	1 567 ha	1 152 ha
Céréales	84 ha	ss ha	ss
Fourrage	583 ha	429 ha	250 ha
STH	1 482 ha	1 017 ha	814 ha

ss : secret statistique

Source : RGA - 2010.



2. Ces régions naturelles ont produit des systèmes agraires bien différenciés

2.4.1 Le secteur du Causse calcaire compact - Nord

2.4.1.6 Les enjeux pour les espaces ruraux

Il s'agit d'un secteur d'agriculture complexe, avec des secteurs qui connaissent une forte mise en valeur agricole et au contraire, d'autres qui sont dans des dynamiques de déprise. Ses paysages sont plus confus. Les terroirs pauvres agronomiquement sont progressivement recolonisés par une forêt naturelle. Ces terroirs

sont aujourd'hui occupés par une forêt dense ou claire et par des lambeaux de pâturage. Ils restent clôturés et utilisés en parcours. Cette évolution est classique. La plupart des cloups y restent toutefois exploités.

D'autres terroirs un peu plus fertiles connaissent une intensification, suite à du broyage de sol et/ou des regroupements de parcelles qui gomme la trame des murets bocagers. Ces parcelles de grande taille sont occupées par des prairies temporaires et des cultures. Cette occupation est en contradiction avec ce terroir.

Il en résulte des paysages ruraux très hétérogènes et peu lisibles.

Enjeux pour les paysages :

Le principal enjeu est de conserver un paysage structuré et lisible, dans le respect de son identité particulière.

Dans ce secteur, cela concerne en particulier les éléments paysagers suivants :

- les milieux très pauvres sont recolonisés par une forêt naturelle, ce qui n'est pas incohérent du point de vue agronomique, mais cette évolution ferme des secteurs qui ont un intérêt paysager et naturaliste. La disparition de landes et de pelouses sèches par exemple, qui sont des biotopes particulièrement riches et offrent une biodiversité enrichie par rapport à des milieux fermés (totalement boisés) ne pose-t-elle pas problème ? Notons néanmoins que les pratiques sylvo-pastorales sont très présentes dans ce secteur et constituent une bonne solution pour préserver des milieux semi ouverts.

- les regroupements de parcelles sont nécessaires pour rationaliser l'activité agricole, mais ils s'accompagnent trop souvent de la disparition des murets bocagers.

La présence des murets et leur maintien représentent un enjeu fort pour le paysage, et quand ils ont évolué vers des néo bocages, pour la biodiversité. Ils sont également les témoins de l'histoire agraire originale de ce territoire. Ils font partie du patrimoine rural.

Faut-il encourager cette évolution vers un néo bocage ? L'enlèvement de murets bocagers pose-t-il problème ? Comment gérer ces murets bocagers ?

- ces regroupements s'accompagnent également parfois du broyage des parcelles pour une occupation en cultures.

Cette intensification de sols pauvres est en contradiction avec les terroirs. Notons que ce secteur est désormais classé Natura 2000, pour une part importante. Ces pratiques n'y sont donc pas recommandées. D'autre part, elles représentent un coût important pour l'exploitant, qui est obligé d'utiliser beaucoup d'intrants pour une faible productivité. D'après la Chambre d'agriculture, ces pratiques ne seraient plus mises en œuvre aujourd'hui.

- de nombreux cloups sont aujourd'hui encore exploités. Il s'agit de micro terroirs riches agronomiquement. Cette pratique est cohérente et doit être maintenue. Mais la faible taille de certaines parcelles pourrait conduire à leur abandon. Faut-il une intervention publique pour leur maintien ?

Enjeux pour l'agriculture :

- permettre une agriculture viable et pérenne (« moderne »), mais qui contribue au maintien des paysages et de la biodiversité,

- sensibiliser les agriculteurs à des façons de faire qui ne gomme pas les paysages et ne vont pas contre une biodiversité riche (par exemple regroupement de parcelles avec maintien des murets bocagers sur le pourtour de la nouvelle parcelle, ...), ...

Enjeux pour la biodiversité :

- respecter les terroirs ; maintenir une mosaïque de milieux (ouverts / semi-ouverts / fermés) favorable à une biodiversité riche ; maintenir les murets bocagers qui abritent une flore et une faune particulière et représentent un élément important de la continuité écologique ; poursuivre l'agriculture actuelle avec peu d'intrants ; maintenir une pression animale pour la préservation des pelouses sèches, ...

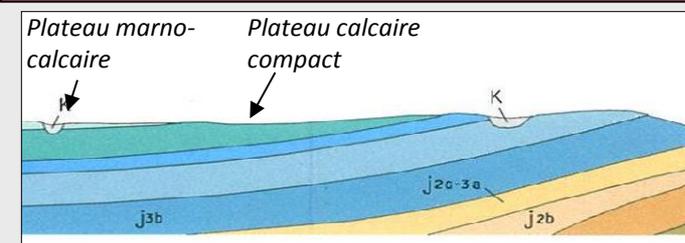


Lunegarde dans la première moitié du 20^{ème} siècle



Lunegarde aujourd'hui

2.4.2 Le secteur du Causse calcaire compact du Sud-Est

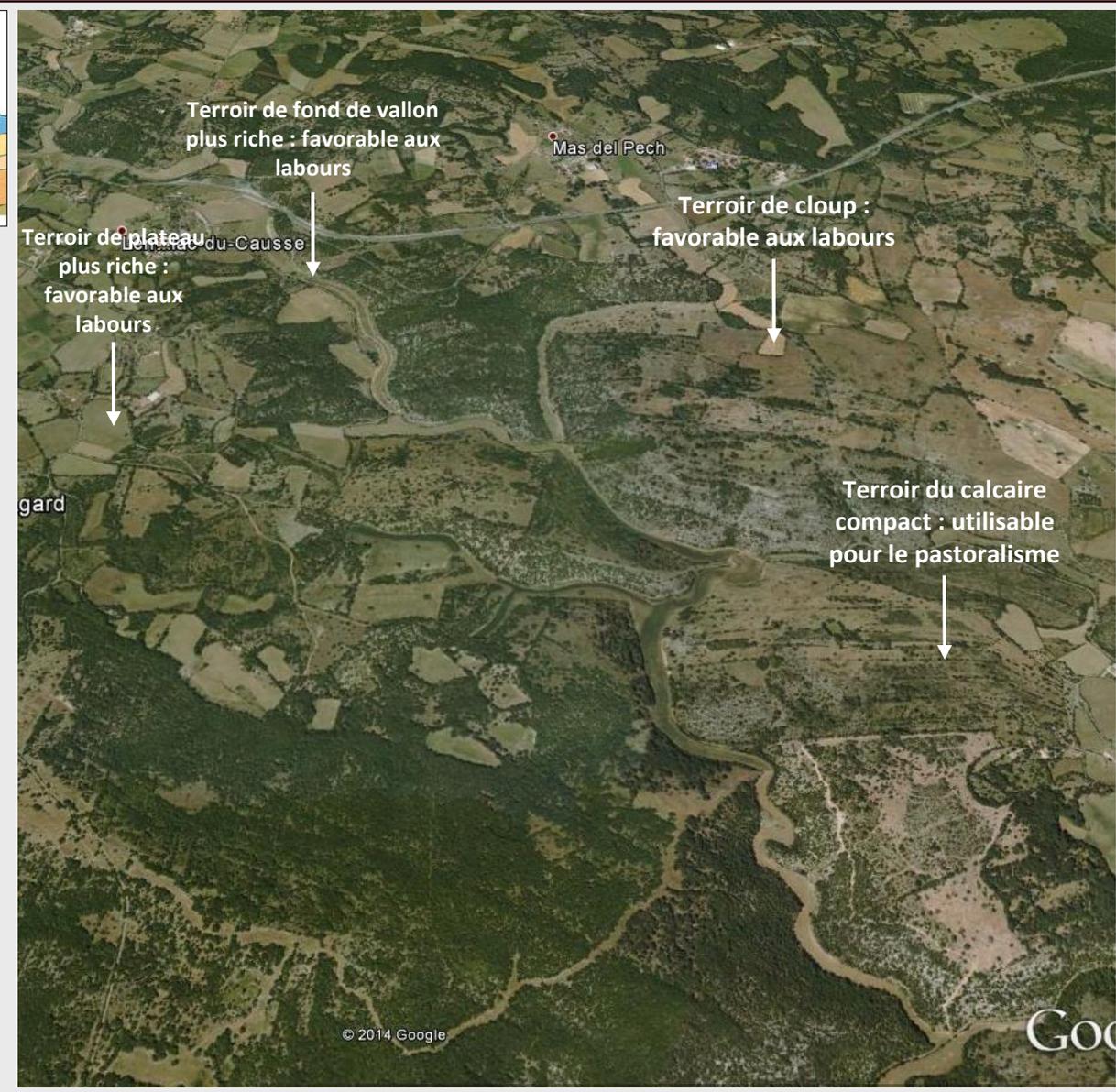


Le plateau calcaire compact se développe également au Sud-Est de la Communauté des communes, où s'amorcent les vallons qui sont se jeter vers la vallée du Célé et du Lot et qui organisent le territoire en tabulations successives, comme en escalier.

Pauvre pédologiquement, il a permis néanmoins à des communautés agricoles de s'installer, grâce à l'utilisation des terroirs un peu plus riches des fonds de vallée sèche, des dolines, mais également de quelques lentilles de dépôts marno-calcaires sur les petits plateaux entre les vallées.

Ce secteur concerne :
- les communes de **Blars, Orniac et Lentillac-du-Causse**,
- et les parties de plateaux calcaires compacts des communes de : **Sénaillac-Lauzès et Sabadel-Lauzès**.

À travers les siècles, les communautés de paysans ont exploité les principaux terroirs pour valoriser au mieux les différents potentiels agronomiques :
- les parties les plus rocheuses ne permettent que des activités **sylo-pastorales** ;
- sur les petits secteurs plus riches des plateaux, dans les cloups (dolines), dans les bas-fonds des vallées sèches, le sol est plus riche et permet l'installation de champs labourés.



2.4.2.1 L'occupation du sol au milieu du 19^{ème} siècle, vers 1800 (paysage traditionnel de référence du plan paysage)



Ce secteur fait partie de la zone du plateau calcaire aride, mais il est plus complexe.

Le Sud fait partie du bassin versant du Célé et plusieurs vallées adjacentes (il s'agit de vallées sèches, sauf la Sagne) assez profondes entaillent le plateau calcaire. Le relief s'organise en tabulations successives, comme en escalier. Les plateaux qui surmontent ces vallées sont plus vallonnés, parsemés de pechs et de combes.

Le Nord de ce secteur correspond davantage à un plateau calcaire plus classique.

La partie Sud comporte de grands secteurs de pâturage et forestiers d'un seul tenant sur les versants et les rebords de plateau. Les plateaux qui les surmontent sont cultivés, mais on y trouve également de grandes parcelles de vigne (comme à Blars et Orniac) et des petites parcelles de pâturage et de forêt (comme à Lentillac-du-Causse et à Sabadel-Lauzès). Les cloups cultivés sont partout très nombreux.

La partie Nord (Sénaillac-Lauzès) est plus caractéristique d'un plateau calcaire classique. C'est une zone de forêt morcelée, entrecoupée de secteurs labourés, avec de très nombreux cloups, quelques pâturages, mais également des parcelles de vigne, parfois de grande taille.

Sur l'ensemble de ce secteur, les villages et les gros hameaux sont implantés au milieu de grandes clairières, souvent sur un surplomb (pech) qui domine les terres agricoles. On trouve également quelques fermes isolées.

Dans ce secteur, comme sur l'ensemble du Causse, les parcelles agricoles sont délimitées par un réseau très dense de murets en pierre sèche, issus de l'épierrement des champs. Ces murets animent le paysage et lui confèrent un caractère très pittoresque. Ces murets sont bien sûr nombreux dans les secteurs de labours, autour des cloups, mais aussi, ce qui est plus inhabituel, dans les secteurs de grands pâturages et dans les espaces forestiers.

Généralement, de tels secteurs agricoles marginaux sont propriété communale, sans clôture.

Ces murets résultent du mouvement des enclosures (ordonnance royale de 1768) et surtout du partage des communaux (de 1789 à 1826). (voir page 25). Ce qui témoigne également d'une surexploitation des terroirs au 19^{ème} siècle.

Ce paysage est notre référence, car il correspond à l'apogée du paysage rural traditionnel, avec une utilisation rationnelle des terroirs, un urbanisme et une architecture rurale soignés (voir page 8).

Les minutes de la carte d'Etat-Major de 1844



Le Nord du secteur correspond à une zone forestière morcelée, avec beaucoup de clairières labourées, de cloups, mais également des parcelles de vigne, parfois de grande taille. Il est ponctué de quelques hameaux et fermes isolées.

Le Sud du secteur comporte de grands espaces forestiers et de pâturages de versant, surmontés de plateaux cultivés, mais comportant également quelques pâturages, des petits boisements et des parcelles de vigne. Les cloups cultivés sont très nombreux. De gros villages, de gros hameaux et quelques fermes isolées sont implantés au milieu de clairières agricoles.

Source : IGN.



2.4.2.2 L'occupation du sol au milieu du 20^{ème} siècle, à la fin de l'agriculture traditionnelle

La photo aérienne de 1957



Source : IGN.



Les structures agraires restent bien en place.

Les grandes zones de pâturage commencent à s'enfricher.

La forêt est davantage morcelée par des parcelles de pâturage et de culture.

Les cloups sont bien valorisés.

Autour du village, les parcelles sont encore majoritairement cultivées et délimitées par une trame de murets, dont une partie se couvre de haies, d'autres sont désormais exploitées en prairie.

La vigne n'a pas été replantée après la crise du phylloxéra.

Les grands pâturages commencent à s'enfricher.

La forêt est davantage morcelée, avec des parcelles cultivées et pâturées.

Les cloups sont bien mis en valeur.

Dans la grande clairière agricole, les parcelles restent majoritairement labourées et délimitées par une trame de murets, dont une partie se couvre de haies.

2.4.2.3 L'occupation du sol aujourd'hui



Ce secteur connaît une évolution contrastée, entre d'anciens pâturages qui s'enrichissent et des pratiques agricoles plus intensives.

Les plateaux agricoles de Blars et d'Orniac connaissent des phénomènes d'intensification/regroupements de parcelles, alors que dans le même temps les anciens pâturages de rebord de plateau s'enrichissent massivement.

A Sénailac-Lauzès, beaucoup d'anciennes parcelles de pâturage se sont enrichies et des parcelles cultivées ont été regroupées. A Lentillac-du-Causse et à Sabadel-Lauzès, l'espace rural correspond à une mosaïque de petites parcelles boisées, enrichies, pâturées et de grandes parcelles regroupées/cultivées.

Sur l'ensemble de ce secteur, de nombreux cloups sont encore cultivés et un néo bocage* s'est développé sur les anciens murets.

On observe quelques phénomènes de mitage (en particulier à Blars). De nombreux complexes agricoles s'y sont développés.

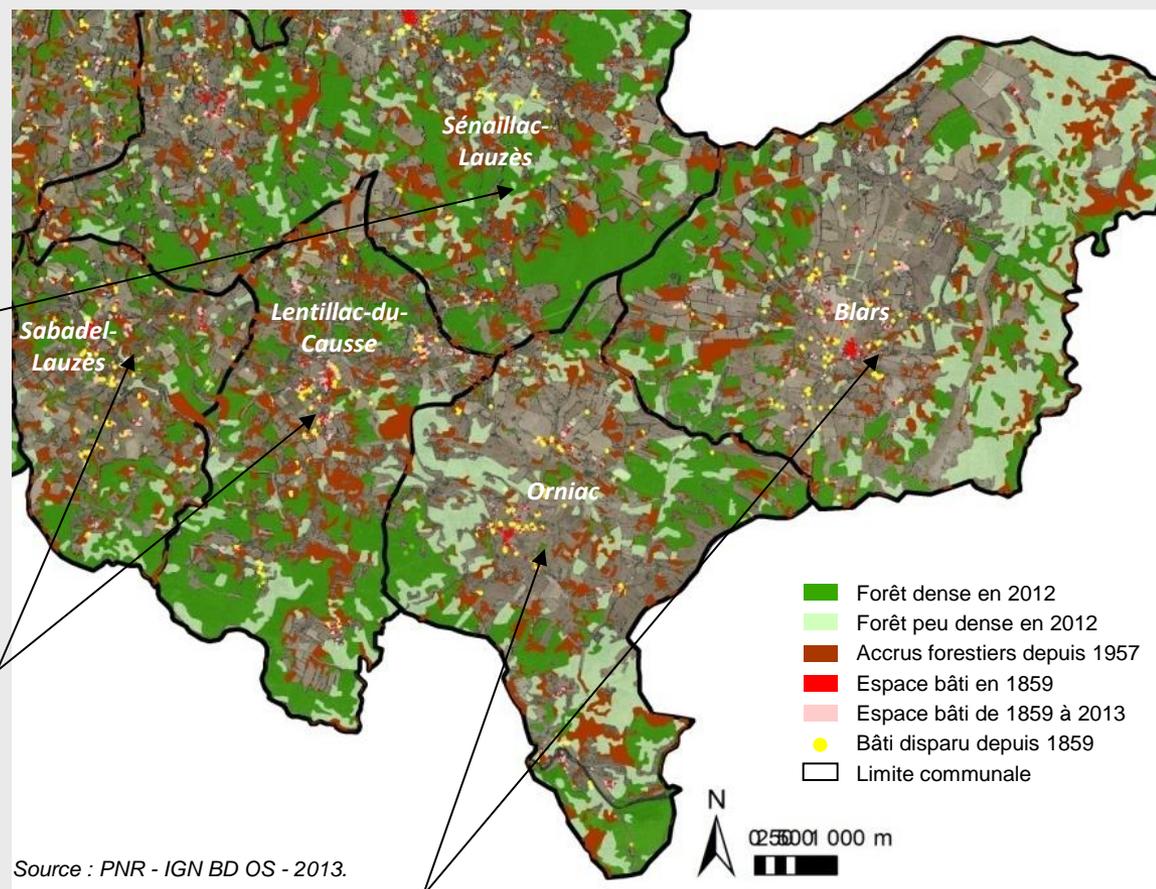
Les centres villages sont globalement bien préservés. Ils ont conservé leur caractère rural et leurs façades patrimoniales*.

* : voir définition page suivante et explications détaillées page 99.

Ancien secteur de forêt morcelée qui s'est globalement enrichi, mais où on trouve également de grandes parcelles regroupées et cultivées. De nombreux cloups sont encore cultivés.

Secteur où on trouve une mosaïque de petites parcelles boisées, enrichies, pâturées et de grandes parcelles regroupées/cultivées.

Les évolutions des boisements et de l'habitat



Secteur où les plateaux agricoles s'intensifient et où les anciens pâturages de rebords de plateau sont recolonisés par des forêts claires.



*Un néo bocage est une végétation arbustive qui se développe spontanément en limite de parcelle. Dans ce territoire, elle se développe sur les anciens murets.
 Une façade patrimoniale est une perspective pittoresque vers un village ou un hameau bien préservé (indemne de constructions banales et de mitage). La préservation de la façade historique permet de découvrir la silhouette du village dans son espace rural, qui témoigne de l'histoire du village et de son insertion dans l'espace rural.*





Exemples de regroupements de parcelles à Orniac

Beaucoup de parcelles ont été regroupées et probablement broyées à Orniac. Cela a entraîné la disparition de très nombreux murets depuis 1957. Il fallait réorganiser les parcelles pour pouvoir exploiter dans les conditions agricoles actuelles. Mais bien souvent, ces regroupements n'ont pas conservé une maille cohérente de murets bocagers après agrandissement, ce qui affaiblit le patrimoine et le paysage du secteur.



Ces nouvelles parcelles sont trop grandes et ne conservent pas le muret bocager de pourtour.



Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.

Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.

Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.

Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.

Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.



Ces nouvelles parcelles conservent le muret bocager de pourtour, ce qui fabrique de nouvelles mailles écologiques et patrimoniales cohérentes.





Evolution de la trame bocagère à Orniac depuis 1957

- Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.*
- Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.*
- Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.*
- Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.*
- Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.*



Source : PNR.

2. Ces régions naturelles ont produit des systèmes agraires bien différenciés

2.4.2 Le secteur du Causse calcaire compact du Sud-Est

2.4.2.4 Approche visuelle : le paysage perçu



Les principaux motifs paysagers de ce secteur sont :

- les paysages de plateau utilisés en herbe avec ses murets bocagers,
- les paysages de forêts plus ou moins claires et de landes avec ses murets bocagers,
- les paysages de pechs boisés ou en lande et en forêt claire avec ses murets bocagers,
- les micro paysages de cloups ou de fond de vallon sec, cultivés.

Ces paysages sont la « signature » de ce secteur. Ils sont à préserver.



Blars



Orniac

Micro paysage de cloup ou de fond de vallon sec, cultivés



Lentillac-du-Causse



Sénaillac-Lauzès

Paysage de plateau « herbeux » avec son néo bocage



Orniac

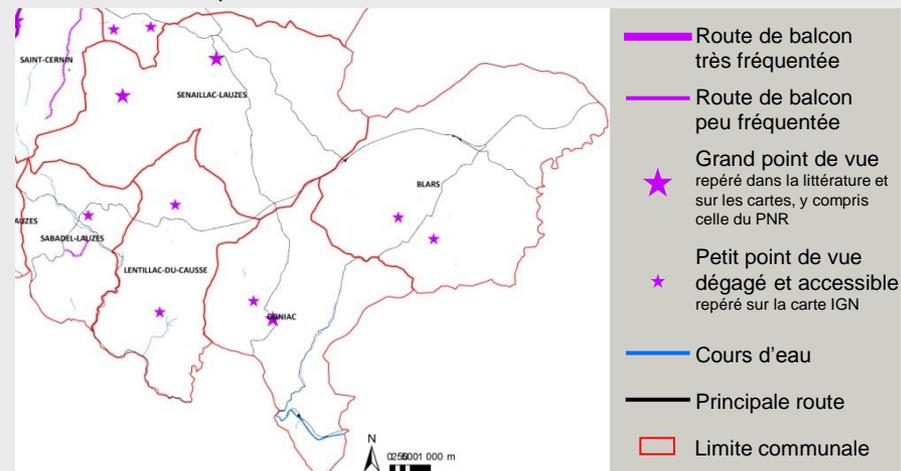


Lentillac-du-Causse



Orniac

Paysage de forêt plus ou moins claire et de landes avec ses murets et son néo bocage



Le paysage est principalement perçu depuis les itinéraires routiers, les sentiers de randonnée et de promenade (non traités dans le cadre de cette étude) et les points de vue. Sur le territoire d'étude, il s'agit principalement des routes de balcon, que l'on va retrouver dans les secteurs de vallée à l'Ouest du territoire, tandis qu'à l'Est, le plateau permet des points de vue depuis les pechs.



Blars



Lentillac-du-Causse



Orniac

Paysage de pech boisé ou en lande et en forêt claire



Sabadel-Lauzès



Approche visuelle : y a-t-il des problèmes de gestion ?



Orniac

18/MAI/2014



Sénailiac-Lauzès

16/MAI/2014

D'anciens pâturages et pâturages sous bois s'enfrichent.



Blars

4/JUL/2014

Les regroupements de parcelles avec disparition de murets bocagers ont tendance à se développer.



Sénailiac-Lauzès

16/MAI/2014

Des cloups s'enfrichent et perdent progressivement leur fonction agricole.

2.4.2.5 Les grandes caractéristiques agricoles de ce secteur



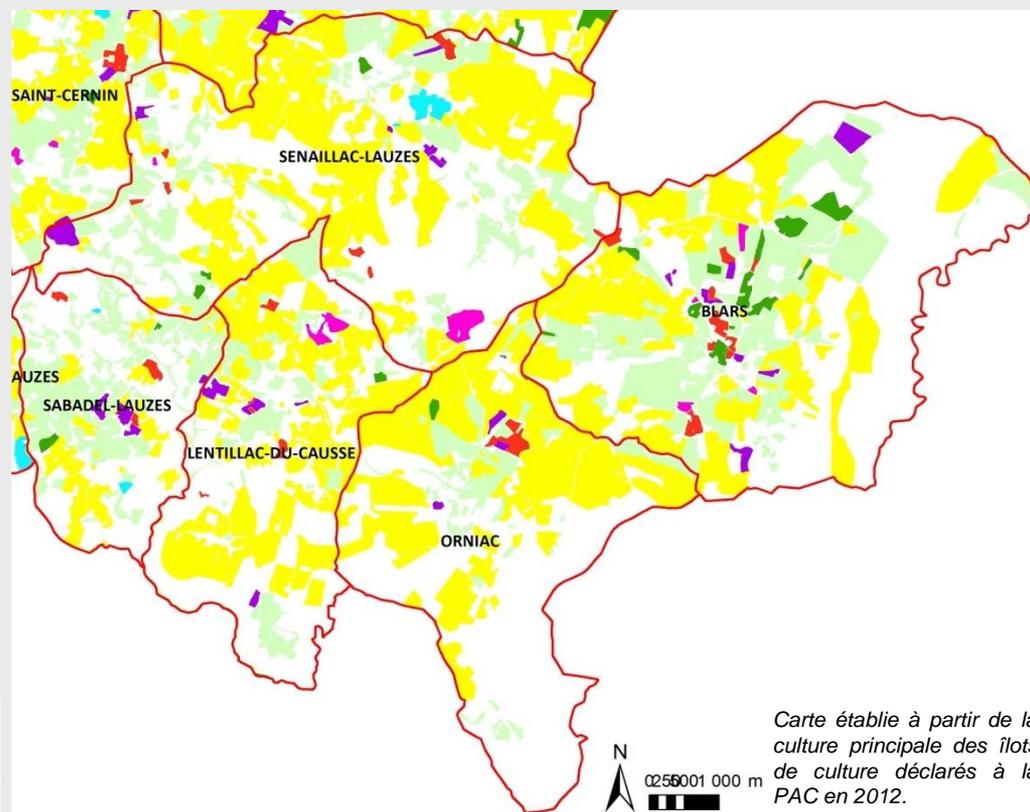
Les exploitations agricoles de ce secteur sont de taille moyenne. Pratiquant l'élevage de brebis pour la production d'agneau du Quercy, elles exploitent des terres du Causse calcaire compact, mais également du secteur marno- calcaire du centre.

L'utilisation du sol est principalement orientée vers la production de fourrage, à plus de 90 %.

La surface toujours en herbe (STH), qu'elle soit en prairie permanente fauchée ou en pâturage, représente plus de 75 % des espaces agricoles exploités. Ce qui est logique, étant donnée la grande surface de landes. Il y a néanmoins une exception, celle de Sabadel-Lauzès, où le système d'élevage est axé sur les bovins et où les surfaces toujours en herbe ne font que 40 % de la SAU.

Il s'agit donc d'un système agricole extensif, basé en grande partie sur des espaces sylvo-pastoraux.

L'enjeu agricole majeur est le maintien des espaces pastoraux, alors que le secteur ne bénéficie aujourd'hui d'aucune mesure agri-environnementale. L'autre enjeu est celui de la transmission des exploitations dans un secteur assez difficile, aux terres peu fertiles.



Carte établie à partir de la culture principale des îlots de culture déclarés à la PAC en 2012.

- Estive et lande
- Prairie permanente et temporaire
- Fourrage
- Orge
- Blé tendre
- Maïs grain, ensilage et colza
- Autre céréale
- Divers
- Limite communale

	Sénaillac-Lauzès	Sabadel-Lauzès	Lentillac-du-Causse	Orniac	Blars
Nbre d'exploitation	10	6	8	8	13
Cheptel					
Bovins	0	301	0	0	0
Ovins	2 298	0	2 320	ss	2 822
Occupation du Sol					
SAU	907 ha	462 ha	997 ha	540 ha	1 387 ha
Céréales	ss ha	34 ha	33 ha	ss	117
Fourrage	430 ha	ss ha	283 ha	110 ha	542 ha
STH	413 ha	178 ha	677 ha	401 ha	726 ha

ss : secret statistique

Source : RGA - 2010.

2.4.2.6 Les enjeux pour les espaces ruraux



Il s'agit d'un secteur au relief plus marqué, avec davantage de terrains moins spontanément propices à une mise en valeur agricole. Sa situation est plus nuancée. Les communes de Blars et d'Orniac tiennent relativement bien les espaces ouverts, avec une progression de la friche sur les anciennes pentes pâturées et sur les rebords de plateau, mais des clairières agricoles encore relativement ouvertes, avec des phénomènes, limités, de regroupement/intensification. A Sénailac-Lauzès, Lentillac-du-Causse et Sabadel-Lauzès, l'évolution est contrastée entre des parcelles qui s'enrichissent et d'autres qui sont regroupées et l'objet de pratiques agricoles plus intensives. Il en résulte une mosaïque de paysages moins lisibles. Hormis les parcelles regroupées/intensifiées, cette occupation du sol n'est pas en contradiction avec les terroirs historiques, mais il y a un réel danger de fermeture des paysages. Notons que ce secteur ne bénéficie pas de primes agri-environnementales, que des problèmes de transmission se posent, et que les parcelles sont plutôt de petite taille. Les conditions d'exploitation y sont donc difficiles. Cette zone est fragile, son évolution pose problème à court terme et elle comporte une réelle menace de fermeture des paysages à plus long terme.

Enjeux pour les paysages :

Le principal enjeu est de conserver un paysage structuré et lisible, dans le respect de son identité particulière.

Dans ce secteur, cela concerne en particulier les éléments paysagers suivants :

- les milieux très pauvres sont recolonisés par une forêt naturelle, ce qui n'est pas incohérent du point de vue agronomique, mais cette évolution ferme des secteurs qui ont un intérêt paysager et naturaliste. La disparition de landes par exemple, qui sont des biotopes particulièrement riches par rapport à des milieux fermés (totalement boisés), ne pose-t-elle pas problème ?

Ce type d'évolution a-t-il sa place dans un PNR ? Notons néanmoins que les pratiques sylvo-pastorales sont très présentes dans ce secteur et constituent une bonne solution pour préserver des milieux semi ouverts.

- les regroupements de parcelles sont nécessaires pour rationaliser l'activité agricole, mais ils s'accompagnent trop souvent de la disparition des murets bocagers.

La présence des murets et leur maintien représentent un enjeu fort pour le paysage, et quand ils ont évolué vers des néo bocages, pour la biodiversité. Ils sont également les témoins de l'histoire agraire originale de ce territoire. Ils font partie du patrimoine rural.

- les pentes plus fortes du Sud du secteur se sont fortement enrichies, les paysages se sont fermés. Ces évolutions sont-elles gênantes pour le paysage ? Elles méritent discussion.

- de nombreux cloups sont aujourd'hui encore exploités. Il s'agit de micro terroirs riches agronomiquement. Cette pratique est cohérente et doit être maintenue.

Mais la faible taille de certaines parcelles pourrait conduire à leur abandon. Faut-il une intervention publique pour leur maintien ?

Enjeux pour l'agriculture :

- permettre une agriculture viable et pérenne (« moderne »), mais qui contribue au maintien des paysages et de la biodiversité,

- sensibiliser les agriculteurs à des façons de faire qui ne gommant pas les paysages et ne vont pas contre une biodiversité riche (par exemple regroupement de parcelles avec maintien des murets bocagers sur le pourtour de la nouvelle parcelle, ...), ...

Enjeux pour la biodiversité :

- respecter les terroirs,

- maintenir une mosaïque de milieux (ouverts / semi-ouverts / fermés) favorable à une biodiversité riche,

- maintenir les murets bocagers qui abritent une flore et une faune particulière et représentent un élément important de la continuité écologique,

- poursuivre l'agriculture actuelle avec peu d'intrants, maintenir une pression animale pour la préservation des pelouses sèches, ...

3.

Les dynamiques d'évolution de l'urbanisme et de l'habitat, et les paysages qui en découlent

3.1 L'urbanisme et l'habitat « traditionnels »

3.2 Le petit patrimoine rural est un élément identitaire structurant et signe le grand paysage

3.3 Les dynamiques d'évolution urbaine récentes (depuis 1950)

3.4 Synthèse des enjeux identifiés par le groupe de suivi

3.1 L'urbanisme et l'habitat « traditionnels »

La sitologie des villages :

Le peuplement des Causses du Quercy est très ancien. Mais le développement des villes et des villages s'est fait surtout lors de deux périodes :

- tout d'abord au Moyen Age, durant lequel châteaux, commanderies, ou couvents, ont été la base de la plupart des noyaux villageois actuels,
- puis une seconde période qui débute au 18^{ème} et se prolonge au 19^{ème} siècle : pendant cette seconde période, les conditions de vie s'améliorent, la population augmente, la mise en valeur agricole des terres s'intensifie. Cette période s'accompagne d'une dispersion des fermes et des hameaux agricoles.

Le territoire de la Communauté de communes se caractérise donc à la fois par un habitat groupé dans des villages et de petites villes, mais on trouve aussi une part d'habitat dispersé, pour être au plus près des terres les plus fertiles.

La sitologie des villages et des hameaux nous renseigne sur les logiques d'installation des communautés, en fonction du relief (position défensive), de la richesse des terroirs (proximité de terroirs agricoles riches et variés, ...) ...

D'après le CAUE du Lot, on trouve 6 sitologies principales :

- **les villages et hameaux installés au sommet d'un pech**, en position dominante, comme Lunegarde, Caniac-du-Causse par exemple ;
- **les villages et hameaux de promontoire** installés sur le rebord d'un plateau et surmontant une vallée, comme la bastide de Montfaucon, Senaillac-Lauzès et Saint-Cernin par exemple ;
- **les villages et hameaux qui se sont installés sur de petits plateaux**, entre deux petites vallées, comme Cras, Nadillac, et les hameaux de Bel Air et de Peyroulié à Vaillac ;
- **les villages et hameaux installés en bordure de dolines fertiles**, comme le hameau de le « Cloup » à Souломès ;
- **les villages et hameaux installés sur des pentes**, comme par exemple Beaumat et Senièrgues ;
- **enfin, les villages et hameaux installés en fond de vallée** pour profiter de la présence de l'eau et d'une voie de passage, Saint-Martin-de-Vers, Saint-Sauveur-la-Vallée, Frayssinet, Sabadel-Lauzès, etc.

Enjeux :

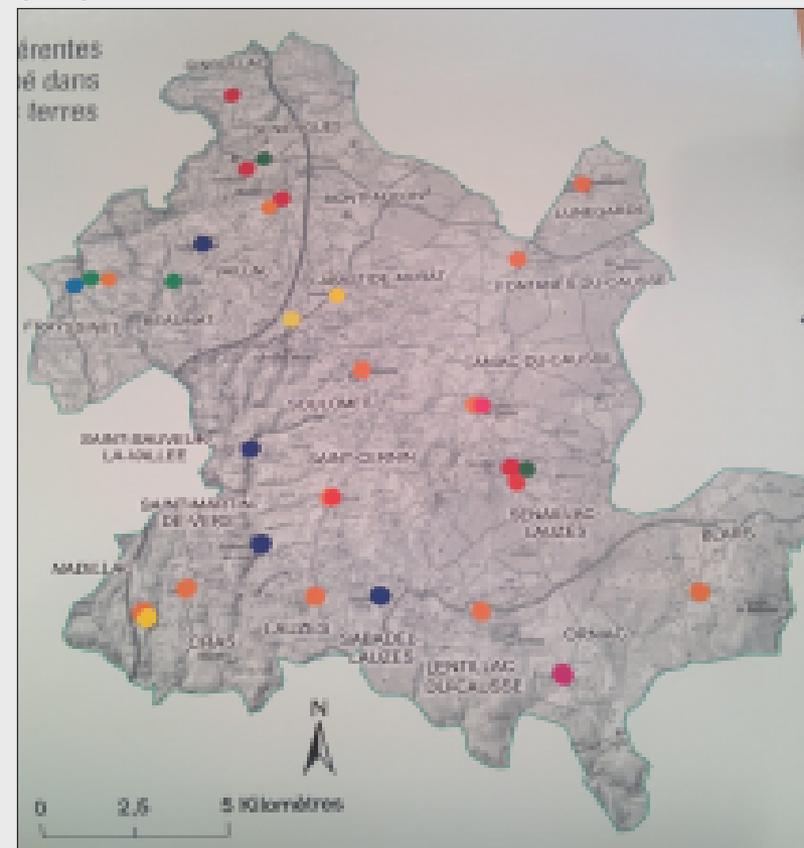
Chaque village du territoire a une silhouette particulière, originale dans son environnement rural : faut-il la préserver dans le futur PLUi ? Si oui, comment ?



3. Les dynamiques d'évolution de l'urbanisme et de l'habitat, et les paysages qui en découlent

3.1 L'urbanisme et l'habitat « traditionnels »

Carte de synthèse des sitologies des villages perçues par quelques habitants



Il y a 6 communes pour lesquelles les visiteurs n'ont pas partagé le rattachement à une des formes d'implantation de villages proposée par le Parc. A trois reprises, il y a controverse entre implantation « des villages installés au sommet d'un pech, en position dominante » et « des villages de promontoire installés sur le rebord d'un plateau et surmontant une vallée ». Dans le cas de Saint-Cernin, nous pouvons justifier la modification (de pech, à rebord de plateau surmontant une vallée) par la présence de combes qui marquent fortement le paysage et annoncent la rupture de plateau, qui s'articule avec la vallée principale du Vers. Pour la commune de Caniac-du-Causse, cela ne pourrait se justifier selon la topographie. La modification apportée à l'implantation de Montfaucon laisse penser que la vallée du Céou est identifiée comme un facteur moins fort que le « mont » (le pech) sur lequel repose le village. Les modifications apportées sur le village de Frayssinet traduisent l'implantation de celui-ci en fond de vallée de la Tirelire (petit cours d'eau). Pour le village de Sénailac-Lauzès, une controverse existe entre la reconnaissance d'une implantation en rebord de plateau ou une installation en pente. Ceci se justifie par le fait que le village est inscrit dans une topographie de rupture du plateau principal sans présence de vallée.

Source : PNR des Causses du Quercy.

La sitologies des villages perçues par quelques habitants :

Les habitants du territoire ont pu réagir aux sitologies des villages proposées par le CAUE, le bureau d'études et le PNR, dans le cadre d'une animation sur le Plan paysage, sur la base d'une exposition interactive mise en place durant l'été 2014 sur le territoire de la Communauté de communes.

Tableau d'analyse de la perception de l'implantation urbaine des villages

Commune	Atribué	Modification 1	Modification 2
BEUMAT	Pente		
BLARS	Pech		
CANIAC du CAUSSE	Pech	Rebord de plateau	
CRAS	Pech		
FONTANES du CAUSSE	Pech		
FRAYSSINET	Pente	Bord de rives	Pech
GINOUILLAC	Rebord de plateau		
LABASTIDE-MURAT	Petit plateau	Petit plateau	
LAUZES	Pech		
LENTILLAC du CAUSSE	Pech		
LUNEGARDE	Pech		
MONTFAUCON	Rebord de plateau	Pech	
NADILLAC	Pech	Petit plateau	
ORNIAC	Bordure de doline		
SABADEL-LAUZES	Bord de rives		
SAINT-CERNIN	Pech	Rebord de plateau	
SAINT-MARTIN-DE-VERS	Bord de rives		
SAINT SAUVEUR LA VALLEE	Bord de rives		
SENAILLAC-LAUZES	Rebord de plateau	Pente	Rebord de plateau
SENIERGUES	Rebord de plateau		
SOULOMES	Pech		
VAILLAC	Bord de rives		

3. Les dynamiques d'évolution de l'urbanisme et de l'habitat, et les paysages qui en découlent

3.1 L'urbanisme et l'habitat « traditionnels »

L'origine de la structure urbaine « traditionnelle » des villes et villages :

L'urbanisme des villages est la façon dont les villages se sont construits, dont les bâtiments se sont agencés les uns par rapport aux autres.

On trouve 2 modes de fabrication des villes et villages sur le territoire de la Communauté de communes du Causse de Labastide Murat :

- les villes et villages, dont l'origine est liée au pouvoir d'un seigneur ou d'une abbaye (cela concerne plus de 80 % des cas) :

- ceux construits autour d'un château (bourg castral) ou d'une église (bourg ecclésial), qui étaient d'ailleurs souvent fortifiés. Par la suite, à l'extérieur des murs d'enceinte, des faubourgs se sont développés le long des voies d'accès. C'est le cas de Blars, Beaumat, Caniac-du-Causse, Sabadel-Lauzès, Orniac, Séniergues et Soulomès par exemple ;

- les bastides créées de toutes pièces, principalement à partir du 13^{ème} siècle, sont des villes neuves, construites pour fixer la population dans des territoires qui représentaient des enjeux économiques. La position est défensive. La trame des rues est régulière, les rues se croisent à angle droit. C'est le cas de Labastide-Murat et Montfaucon.

Ces villages et villes contiennent aujourd'hui des bâtiments très divers, des restes de châteaux, des maisons fortes, des maisons bourgeoises, des maisons de gros paysans avec cours fermées, des petites maisons de journaliers. Mais ces ensembles gardent une bonne cohérence : les matériaux employés sont locaux et similaires ; les bâtiments s'articulent autour de rues et de places de façon harmonieuse.

- d'autres villages ont des origines plus rurales (20 % des cas) :

- les villages et hameaux à couderc (ou « caussanel » ou communal) : leurs bâtiments se développent derrière un muret de pierre sèche, autour d'une vaste étendue herbeuse, le « couderc ». Cette place comporte généralement un point d'eau à usage collectif, quelques arbres et souvent une croix. C'est le cas de Vergoulas à Montfaucon, de Couderc à Labastide-Murat par exemple.

(Notons que le terme « couderc » désigne localement la place de village, sans que celle-ci n'en soit toujours l'élément structurant majeur).

- les villages et hameaux en essaim sont très répandus : les propriétés se juxtaposent sans ordre apparent selon des logiques topographiques et propres à chaque exploitation. C'est le cas de Combescure à Fontanes-du-Causse par exemple.

- les villages et les hameaux rue, où les bâtiments s'implantent le long des voies, sans profondeur.

Dans ce cas, l'architecture rurale est beaucoup plus homogène, suivant la période de développement du village.



Minutes de la carte d'Etat Major de 1844

Enjeux :

La plupart des villages et hameaux du territoire conservent aujourd'hui un beau patrimoine bâti, une structure urbaine traditionnelle de très grande qualité. C'est un grand atout pour un projet de développement local, qui doit être préservé pour pouvoir être joué sur le long terme.

3. Les dynamiques d'évolution de l'urbanisme et de l'habitat, et les paysages qui en découlent

3.1 L'urbanisme et l'habitat « traditionnels »

Le pigeonnier garde-pile est le grenier à blé de la ferme. Il est souvent directement accolé à la maison.



L'épi de faitage est traditionnellement en terre cuite. Ces épis ornent les toitures des maisons d'habitation, mais également celles des bâtiments agricoles.



La grange-étable utilise généralement la pente naturelle du terrain, pour faciliter l'accès au deux niveaux. Le fourrage est stocké au premier étage, le bétail au rez-de-chaussée.



Quelques éléments de l'architecture traditionnelle :

La maison basse élémentaire à un seul niveau est le modèle d'habitat rural le plus répandu. Elle se développe à partir du 16^{ème} siècle avec les repeuplements du Quercy, consécutifs à la guerre de Cent Ans. La grange-étable forme avec la maison d'habitation un seul bâtiment long. Le grenier sert de stockage. Dans ses formes les plus anciennes, cette maison comprenait généralement une seule pièce commune qui servait à tous les usages.

A partir du 19^{ème} siècle, la taille des maisons va être plus importante. Dans la partie Est du territoire, où l'élevage est dominant avec de grands troupeaux, on trouve de très grandes fermes, comme à Fontanes-du-Causse par exemple.

Le territoire comporte bien sûr également des maisons bourgeoises, un peu plus cossues et ornementées.

Les maisons rurales sont construites en moellons calcaires et comportent une charpente à forte pente. Globalement, les toitures les plus anciennes ont deux croupes complètes, puis elles auront deux demi-croupes, enfin à partir du 19^{ème} siècle, les croupes sont abandonnées, dans leur grande majorité la toiture ne comporte plus que deux pans (d'après JL Obereiner).

Le faitage comporte deux épis pour protéger les pièces en bois de l'humidité. Les plus anciennes sont en pierre, puis elles seront en poterie.

Un pigeonnier garde-pile peut être accolé à la maison ou implanté indépendamment, à proximité. Les pigeonniers ont des formes et des tailles variées, mais ils ont toujours l'allure d'une tour. Plus le pigeonnier est haut, plus le paysan est riche et possède de nombreuses terres.

Sa fonction principale est celle de grenier à blé. Il comporte 3 niveaux. Au rez-de-chaussée, on trouve une écurie, au premier, le stock de récolte (à l'abri de l'humidité et des animaux) et le pigeonnier au grenier.

Les autres bâtiments annexes sont la grange-étable, le fournil-four à pain, la loge à cochon, ...La cours fermée est peu répandue, les bâtiments s'organisent généralement autour de la maison, de façon plus ou moins lâche.

La grange-étable à deux niveaux s'établit dans la pente ou comporte une montée en pente douce (souvent sur une citerne de récupération les eaux de pluie du toit) pour permettre un accès direct à l'étage. Chaque niveau est donc accessible de plain-pied. C'est un bâtiment allongé, souvent demi-enterré, avec une étable au niveau inférieur et un grenier à l'étage.

Le modèle de la belle maison quercinoise correspond à l'apogée économique du 19^{ème} siècle.



Beaumat



Blars



Blars



Caniac-du-Causse



Caniac-du-Causse



Caniac-du-Causse



Cras



Cras



Fontanes-du-Causse



Fontanes-du-Causse



Frayssinet



Ginouillac





Sénaillac-Lauzès

16/05/2014 16:51



Séniergues

15/05/2014 16:29



Saint-Cernin



Saint-Martin-de-Vers

14/05/2014



Saint-Sauveur-la-Vallée

3/04/2014



Vaillac

07/04/2014

Enjeux :

L'architecture vernaculaire est une richesse pour un territoire. Elle contribue à la qualité du cadre de vie. Elle porte la mémoire des activités et des modes de vie passée et constitue un attrait touristique.

Malgré une démographie négative, le territoire a su préserver son patrimoine bâti : les ruines sont rares, les chocs paysagers entre patrimoine ancien et constructions modernes sont très localisés.

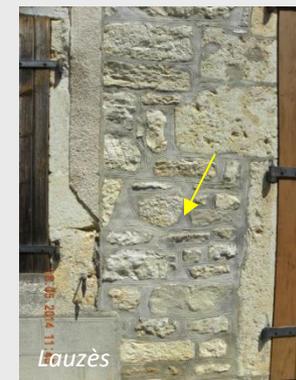
3. Les dynamiques d'évolution de l'urbanisme et de l'habitat, et les paysages qui en découlent

3.1 L'urbanisme et l'habitat « traditionnels »

Quelques problèmes de restauration du bâti traditionnel :



Certains centres de village n'ont pas ou peu été restaurés. Ils ont un aspect un peu « vieillot », mais qui n'est pas sans charme. La principale menace serait ici des restaurations non respectueuses.



On trouve dans chaque village quelques restaurations qui posent problème, car elles ne respectent pas l'architecture traditionnelle ou parce que les matériaux utilisés sont inadéquats.

Enjeux :

Si le patrimoine des villages paraît en moyenne plutôt bien tenu et relativement bien restauré, on trouve encore de nombreux exemples de valorisations médiocres de ce patrimoine.

Une politique d'appui aux propriétaires pourrait être utile pour encourager des restaurations respectueuses.

3. Les dynamiques d'évolution de l'urbanisme et de l'habitat, et les paysages qui en découlent

3.1 L'urbanisme et l'habitat « traditionnels »

Si certaines places de villages gardent une belle qualité rurale, d'autres méritent des aménagements qualitatifs :



Fontanes-du-Causse



Sabadel-Lauzès



Cras



Saint-Martin-de-Vers



Lentillac-du-Causse

Les centres villages ont conservé dans leur grande majorité un caractère très rural : les aménagements y sont simples et sobres, on a su éviter de leur donner un caractère trop urbain ou minéral (bordure ou trottoir en pavés, mobilier de type urbain, ...), et les maisons y sont assez bien restaurées.



Frayssinet



Nadillac



Caniac-du-Causse

Quelques rares places sont toutefois un peu trop « urbaines » ou minérales.

Enjeux :

Les places restent très rurales dans tout le territoire. Elles ont évité le sur-aménagement, ce qui donne un petit charme désuet au territoire. Certaines néanmoins sont un peu minérales et méritent des projets, qui doivent rester doux et frugaux, pour respecter l'esprit des lieux.

3.2 Le petit patrimoine rural est un élément identitaire structurant et signe le grand paysage

Quelques éléments du petit patrimoine rural :



Caniac-du-Causse

13/MAR/2014

Les murets de pierre sèche proviennent de l'épierrement des champs et servaient à délimiter les parcelles.



Un couderc et son point d'eau



Lac St Namphaise

© Jérôme Pallé PNR Causse du Quercy

L'absence d'eau en surface a donné naissance à des savoir-faire particuliers. Les lacs de Saint-Namphaise ont été creusés dans la roche pour récupérer les eaux de pluie.



Lunegarde



Lunegarde



Sénaillac-Lauzès



Montfaucon



Orniac



Beaumat

Le territoire comporte également de nombreuses croix rurales.



Orniac

Les gariottes sont des constructions qui servaient d'abri pour l'outillage, de petits stocks de foin ou de bois, d'abri temporaire.



Blars

4/06/2014



Blars

16/05/2014 19:17



Caniac-du-Causse

16/05/2014 14:38



Cras

14/04/2014



Fontanes-du-Causse

16/05/2014 19:13



Fontanes-du-Causse

16/05/2014



Lauzès

16/05/2014



Lentillac-du-Causse

18/05/2014 09:52



Lentillac-du-Causse

16/05/2014 19:14



Lentillac-du-Causse

06/05/2014 20:17



Lunegarde

16/05/2014



Lunegarde

16/05/2014 12:48



Montfaucon

15/05/2014



Montfaucon

15.05.2014 18:00



Orniac

16/05/2014



Orniac

16.05.2014 09:17



Sabadel-Lauzès

16.05.2014 10:55



Sènièrgues

16.05.2014 10:08



Sènièrgues

16/05/2014



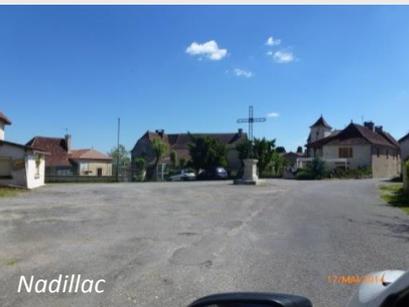
Labastide-Murat

16.05.2014 10:15



Lanegarde

16.05.2014 10:22



Nadillac

17/05/2014



Orniac

17/05/2014



Orniac

17/05/2014





Enjeux :

Sur le Causse du Quercy, encore plus qu'ailleurs, le petit patrimoine signe le paysage. Les mares ou lacs, les murets ou tas d'épierrement, les gariottes, etc, sont des produits obligatoires d'une conquête agricole dans un territoire au sol très pauvre et aux faibles ressources en eau.

Le maintien de ce petit patrimoine rural est donc indispensable, si on veut préserver les paysages typiques du territoire. De nombreuses actions de sauvegarde ont été menées par les communes et les associations, soutenues par le Parc naturel régional : restauration de mares, reconstruction de gariottes, sauvegarde de quelques murs, etc.

Mais le problème majeur n'est pas aujourd'hui résolu, de la sauvegarde de la trame extrêmement puissante des murets :

- ni de ceux, souvent situés dans le domaine public, qui longent la voirie locale ;***
- ni de ceux, qui marquent les limites de milliers de parcelles agricoles et qui, au mieux sont abandonnés, et au pire sont broyés dans le cadre de regroupements agricoles.***

Notons qu'une nouvelle trame bocagère, très visible dans le paysage, se crée actuellement par l'enfrichement de ces centaines de kilomètres de murets.

3.3 Les dynamiques d'évolution urbaine récentes (depuis 1950)

Une analyse de l'évolution urbaine de cinq communes sur un siècle et demi a été réalisée par un stagiaire du PNR et complétée par DAT Conseils.

Globalement l'urbanisme des bourgs évolue peu pour 17 des 22 communes, en revanche 2 communes se développent (Labastide-Murat et Montfaucon).

On observe plusieurs cas de figure. L'examen des cas types nous permet de mieux comprendre ces évolutions.

- **Orniac** : au 19^{ème} siècle, la commune comprend un centre village assez ramassé, qui a probablement des origines castrales, et une quinzaine de hameaux répartis sur l'ensemble de la commune.

Au début du 20^{ème} siècle, plusieurs gros noyaux d'habitat se développent au Nord et au Sud du noyau originel et beaucoup de fermes sont construites dans les hameaux agricoles.

Depuis 1950, il n'y a pratiquement pas eu de nouvelles habitations. Le centre village conserve plus de 90 % de sa façade patrimoniale. En revanche, quelques bâtiments agricoles se sont développés dans ou à proximité des hameaux. Notons qu'un nombre assez important de bâtiments a disparu depuis 1859.

- **Vaillac** : est un bourg castral par excellence, il a pu d'ailleurs être fortifié.

Au 19^{ème} siècle, la commune comprend un centre village bien groupé et dense et une dizaine de hameaux sur les plateaux agricoles et sur les premières terrasses non inondables de la vallée du Céou.

Depuis la commune ne s'est pratiquement pas développée, il y a eu très peu de nouvelles constructions. Néanmoins 3 nouvelles habitations se sont implantées à la sortie du village en direction de la vallée du Céou. Le centre village conserve toutefois plus de 90 % de sa façade patrimoniale. Notons la sitologie et la relation village / château, qui est vraiment remarquable dans cette commune.

En revanche, depuis 1957, il y a eu des créations de bâtiments agricoles dans des hameaux éloignés, dont 2 très grands complexes.

Il y a aussi eu une trentaine de disparitions de bâtiments isolés depuis 1859.

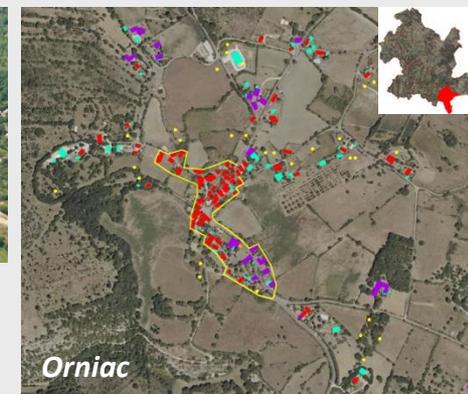
- **Cras** : au 19^{ème} siècle, la commune comprend un centre village bien groupé implanté sur un pech (ce village était probablement fortifié à l'origine) et plusieurs hameaux agricoles.

Les extensions du début du 20^{ème} siècle se font principalement dans les hameaux autour du village. Depuis le milieu du 20^{ème} siècle, il y a eu très peu de nouvelles constructions, hormis un nouveau quartier récent très lâche, prenant une forme de mitage au Nord de la commune, mais dissocié du centre village, si bien que celui-ci conserve plus de 90 % de sa façade patrimoniale.

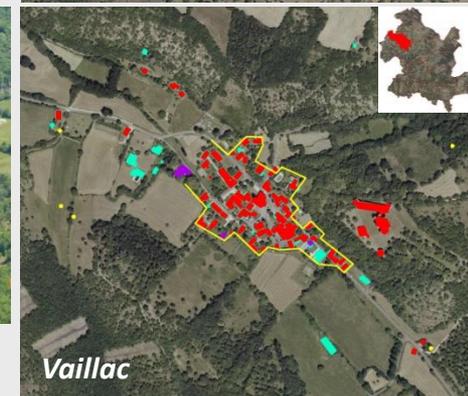
Il y a également eu peu de créations de bâtiments agricoles (1 seul très grand complexe).

Beaucoup de bâtiments ont disparu depuis 1859.

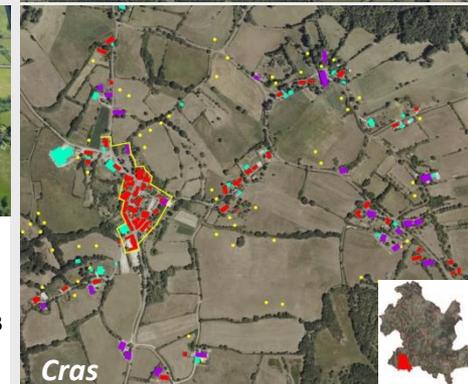
Notons la forme arrondie du Mas de Brengou, comme s'il se développait sur le pourtour d'une doline.



Orniac



Vaillac



Cras

- Façade patrimoniale
- Espace bâti en 1859
- Espace bâti de 1859 à 1957
- Espace bâti de 1957 à 2013
- Bâti disparu depuis 1859
- Limite communale

3. Les dynamiques d'évolution de l'urbanisme et de l'habitat, et les paysages qui en découlent

3.3 Les dynamiques d'évolution urbaine récentes (depuis 1950)

- Lunegarde : le centre village, implanté sur un pech, est probablement un ancien bourg castral. Au 19^{ème} siècle, la commune comporte un bourg principal bien groupé et dense, 3/4 hameaux et quelques fermes isolées. Il y a quelques créations de fermes entre 1859 et 1957. Depuis 1957, il n'y a pratiquement pas de nouvelles constructions d'habitation, en revanche il y a beaucoup de créations de complexes agricoles, mais éloignés du village, qui du coup conserve sa belle sitologie. La commune a créé un nouveau lotissement « patrimonial » (qui intègre notamment des murets en pierre sèche), actuellement inachevé, qui par sa conception questionne. Des bâtiments agricoles isolés ont disparu depuis 1859.

- Montfaucon : il s'agit d'une bastide implantée sur un éperon, dont le noyau était fortifié. A l'origine il y avait un couvent. Au 19^{ème} siècle, la commune comporte un bourg principal bien dense avec quelques habitations qui s'étirent le long de la route au Sud, et de nombreux hameaux et fermes isolées.

Entre 1859 et 1957, il y a eu une soixantaine de créations de fermes. Au Nord du centre bourg, le sanatorium avec plusieurs grands bâtiments s'est construit à la place de l'ancien couvent.

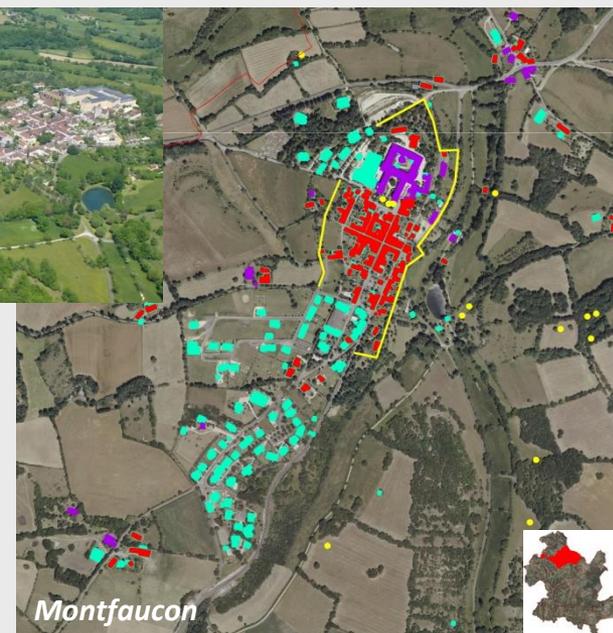
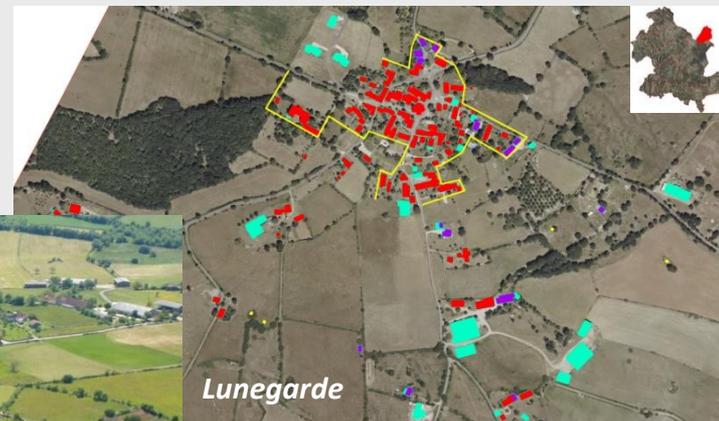
Le bourg centre s'est beaucoup développé depuis 1950. On peut distinguer trois à quatre secteurs d'extension, d'époques et de qualité différentes. Le plus ancien est situé au Sud du centre historique. Il est très structuré et prolonge les formes urbaines du bourg. C'est le plus ancien. Au Sud de ce premier quartier, un autre quartier s'est développé. C'est un quartier dense de maisons individuelles, il est plus récent. Au Nord-Ouest du bourg, un nouveau quartier a été construit dans un espace très arboré. C'est une extension banale et plus dispersé, qui masque le promontoire (nous avons une incertitude concernant la chronologie entre la deuxième et la troisième zone d'extension). Enfin, le dernier secteur d'extension est situé à l'Ouest du bourg, c'est le plus récent. Il est inachevé pour l'instant.

Depuis 1957, de très nombreux bâtiments agricoles ont été créés dans la pénéplaine de l'Est, dont cinq grands complexes (voir paragraphe sur les hameaux agricoles).

Le bourg conserve de belles qualités urbaines. La maîtrise de sa silhouette très visible est un enjeu important.

(Voir l'Annexe pour une analyse plus détaillée de ces 5 cas types).

- Façade patrimoniale
- Espace bâti en 1859
- Espace bâti de 1859 à 1957
- Espace bâti de 1957 à 2013
- Bâti disparu depuis 1859
- Limite communale



Chronologie des zones d'extension du centre bourg depuis 1957

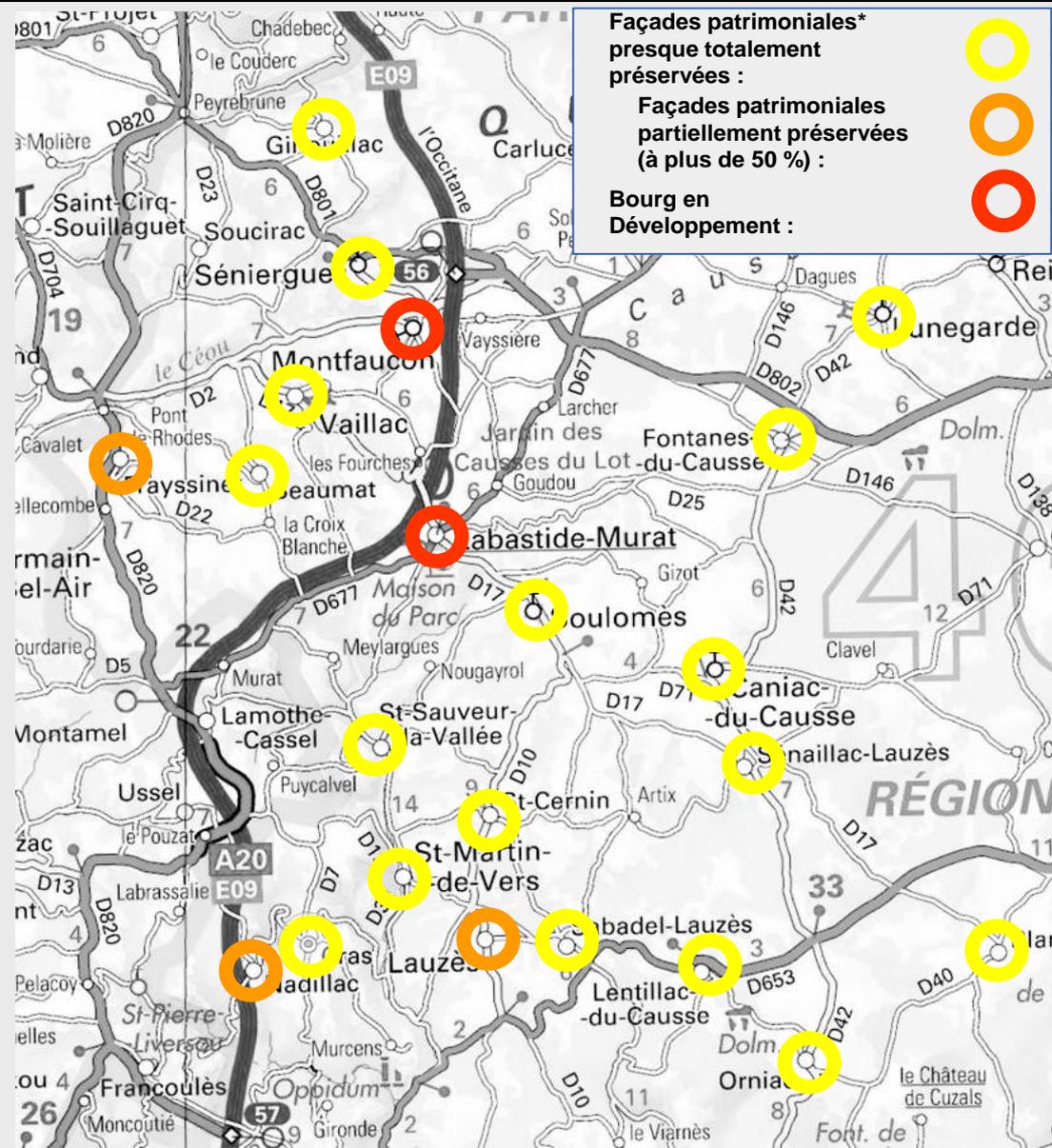
Plus globalement, on observe la préservation des façades « historiques » de presque tous les villages du territoire, qu'on appellera façades patrimoniales*.

La carte ci-contre met en évidence une situation inhabituelle concernant le développement des villages. Alors que presque partout en France, le moindre petit village est gâché par quelques constructions nouvelles, peu nombreuses, mais en dysharmonie par rapport au patrimoine existant, 20 des 22 communes du territoire ont préservé la presque totalité de leurs façades historiques.

Plusieurs raisons, semble-t-il, expliquent cela :

- le déclin démographique et l'éloignement des centres urbains a inhibé les besoins de nouveaux bâtiments ;
- les nouveaux bâtiments agricoles se sont presque partout installés dans des hameaux éloignés du village centre ;
- la présence de monuments historiques avec leurs périmètres de 500 m a pu contribuer à cette préservation ;
- il existe dans la région (ce qui n'est pas du tout courant ailleurs) une culture partagée sur la préservation du patrimoine, portée par les institutions publiques (PNR, CAUE, DDT, etc.), mais également par des associations et la population.

* Une façade patrimoniale est une perspective pittoresque vers un village ou un hameau bien préservé (indemne de constructions banales et de mitage). La préservation de la façade historique permet de découvrir la silhouette du village dans son espace rural, qui témoigne de l'histoire du village et de son insertion dans l'espace rural.





De très belles façades patrimoniales



Les façades patrimoniales sont très fragiles.

Enjeux :

La plupart des villages du territoire ont gardé leurs façades patrimoniales. Elles soulignent la sitologie et la silhouette du village dans son espace rural. Cette inscription dans l'espace rural est la signature originale typique du village.

Les façades ont également une fonction touristique et portent des enjeux de pittoresque et d'image de marque de la commune.

Les communes de ce territoire ont conservé pratiquement toutes leurs façades historiques, cela est remarquable. C'est une vraie chance par rapport à l'immense majorité des communes françaises.

Faut-il préserver ces façades ou laisser faire à long terme un mitage banal comme presque partout ailleurs ? La préservation des façades est-elle contradictoire avec le développement des communes ? Comment inscrire de nouveaux développements villageois dans ces ensembles ?

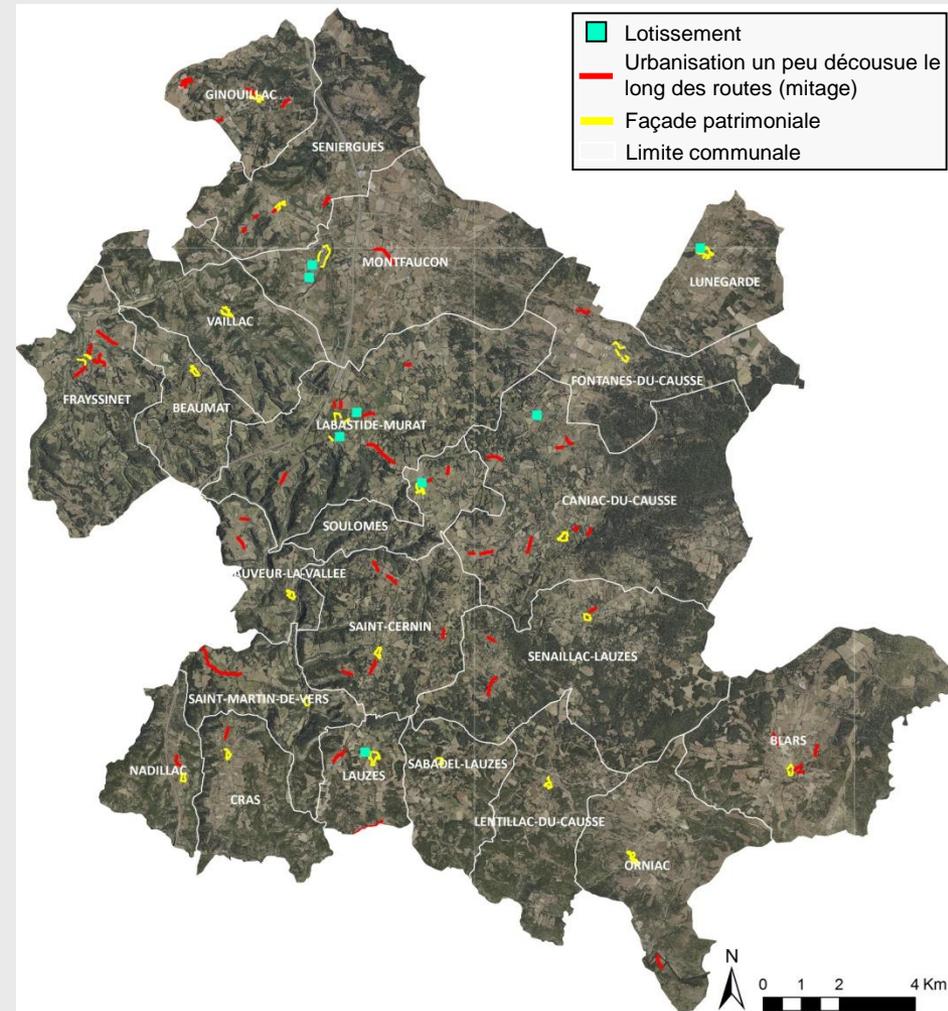
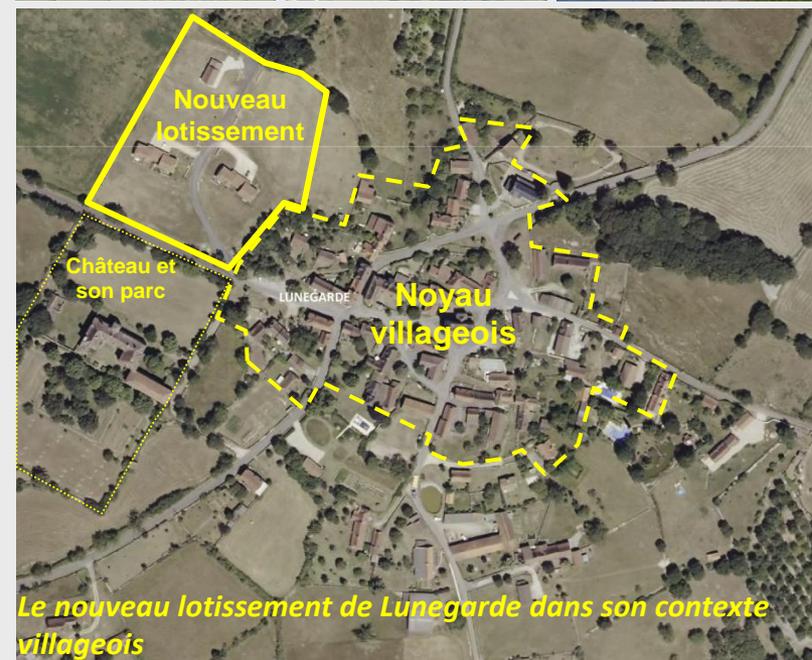
3. Les dynamiques d'évolution de l'urbanisme et de l'habitat, et les paysages qui en découlent

3.3 Les dynamiques d'évolution urbaine récentes (depuis 1950)

Les petits secteurs en développement sont d'une qualité banale, comme dans toute la France.

Les nouveaux quartiers du secteur sont tout aussi banalisés que dans le reste de la France :

- les lotissements sont lâches et peu intégrés aux villes et aux villages existants ;
 - la construction non organisée de maisons disparates le long des routes, crée ici comme ailleurs une impression de mitage particulièrement néfaste pour le paysage.
- Ce phénomène s'observe en particulier le long des routes d'accès aux grands axes, qui font la liaison Cahors/Brive-la-Gaillarde, et autour de Labastide-Murat. Remarquons que paradoxalement, ce phénomène a permis le maintien des façades historiques des centres villages (voir page précédente).



Enjeux :

La question de modèles de développement urbain adaptés à ce territoire très patrimonial est donc posée.

La commune de Lunegarde tente une expérience avec un lotissement patrimonial : ce projet est à observer de près !

Laisser progresser le mitage, créer des lotissements banaux ou tenter de faire mieux, telle est la question ?

3. Les dynamiques d'évolution de l'urbanisme et de l'habitat, et les paysages qui en découlent

3.3 Les dynamiques d'évolution urbaine récentes (depuis 1950)

On observe un effort croissant d'intégration architecturale des maisons neuves dans l'histoire locale. Ces tentatives intéressantes pour une architecture de qualité restent à débattre.



Enjeux :

De nombreuses constructions neuves copient l'architecture des maisons rurales du Causse du Quercy. Est-ce une bonne solution d'intégration paysagère ou est-ce du kitsch ? La question est posée ?

En tout cas, c'est moins prégnant que des pavillons standards classiques, que l'on trouve dans toute la France.

Exemple de pavillon dans un standard classique, que l'on trouve partout



3. Les dynamiques d'évolution de l'urbanisme et de l'habitat, et les paysages qui en découlent

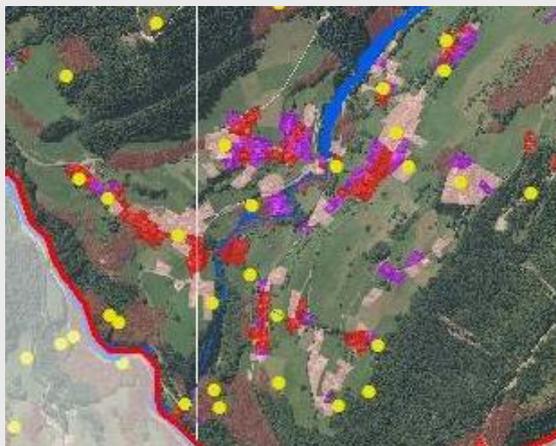
3.3 Les dynamiques d'évolution urbaine récentes (depuis 1950)

Ce territoire est très bien préservé, bien plus qu'ailleurs en France. Comme l'attestent les illustrations suivantes, presque partout en France, les villages ont connu une urbanisation dispersée, voire anarchique, qui a fait disparaître les paysages et les façades patrimoniales. Par exemple 80 % des communes du PNR des Ballons des Vosges connaissent ce phénomène.

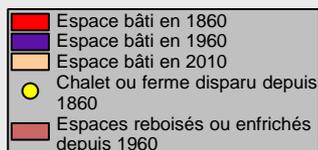
Exemple du développement de la commune de Le Ménéil (1 140 hab.) dans la vallée de la Moselle (PNR des Ballons des Vosges).



Exemple du développement de la commune de Basse-sur-le-Rupt (881 hab.) dans la vallée de la Moselle (PNR des Ballons des Vosges).



Exemple du développement de la commune de Seytroux (430 hab.) dans la haute vallée d'Aulps en Haute-Savoie.



3. Analyse plus détaillée des évolutions de l'occupation humaine durant le XXe siècle - 34. Le développement d'une urbanisation assez lâche
Les lotissements « tablettes de chocolat » et le « mitage » le long des voies existantes sont les modèles dominants d'urbanisation récente



Le lotissement classique « en tablette de chocolat » est relativement peu consommateur d'espace. Mais il n'y a pas d'espaces publics, ni de mixité des fonctions, pas de fluidité dans les circulations, ... D'autre part, il donne une certaine raideur au paysage urbain. Souvent, il renforce l'individualisme de chacun qui se cache derrière de grandes haies de thuyas. La vie collective du quartier en est affaiblie. Le paysage est banalisé (mondialisé !). Et l'architecture y est de plus en plus disparate.



L'urbanisation « libre » le long des voies existantes, plus ou moins bien viabilisées, donne un sentiment de « mitage » du paysage. Le gaspillage d'espace est important et la qualité patrimoniale des villages est affaiblie.



Elaboration des Schémas de la biodiversité et des paysages du PNR des Ballons des Vosges
2013 - DAT Conseils 68470 Storckensohn / Ecolor 57930 Fénétrange

PAGE 109



Réalisation d'un plan de paysage pour le territoire de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat
2015 - DAT Conseils 68470 Storckensohn

PAGE 110

Les hameaux connaissent 3 types d'évolution, avec des enjeux très différents.

1. Les hameaux totalement patrimoniaux. Ils ne comportent que des bâtiments d'avant 1950, qui ont gardé toute leur qualité.

Faut-il préserver ces hameaux dans leur état ou faut-il les laisser se développer librement ?

2. Les hameaux qui ont évolué depuis 50 ans et comportent des fonctions mixtes (agricoles et résidentielles).

Faut-il y laisser les fonctions résidentielles et agricoles se développer ? De quelle façon ?

3. Les hameaux agricoles, où de gros complexes dominent totalement le bâti ancien et qui ne comportent plus d'enjeux patrimoniaux.

Ne faut-il pas les laisser se développer librement dans leur fonction agricole ?

Notons qu'une étude approfondie des formes urbaines des hameaux et des fermes isolées et de leurs évolutions jusqu'à nos jours, devra être réalisée ultérieurement pour l'élaboration d'un PLUi.



Enjeux particuliers aux bâtiments agricoles :

Ne faudrait-il pas chercher à mieux les intégrer (par exemple éviter les implantations en rebord de plateau, mieux veiller au coloris des façades, éviter les terrassements trop importants, ...).

Les bâtiments agricoles sont plus ou moins bien tenus, certains mériteraient une action de nettoyage et de meilleure intégration paysagère. Qui doit encourager cette action ? Que peut-on faire des bâtiments agricoles vacants, sans usage, en particulier dans les hameaux résidentiels : faut-il encourager leur démolition pour construire de l'habitat neuf ?



Les impacts paysagers de l'autoroute, de la zone d'activités et des bâtiments d'activités ponctuels sont assez limités.

L'autoroute est assez bien insérée (c'est une obligation légale), dans la plupart des cas elle est implantée en creux et visible surtout depuis les petits vallons peu fréquentés.

Elle a toutefois un impact vraiment négatif :

- sur les parcelles agricoles situées tout au long de son tracé. Ces parcelles ont connu des remembrements peu respectueux du paysage historique, qui laissent des morceaux de murets et de haies incohérents ;
- autour de l'aire d'accueil, où les paysages sont standards et très banaux ;
- à Nadillac, où elle enclave totalement le secteur.



Pont autoroutier à Nadillac

Le territoire comporte peu de bâtiments artisanaux, alors que les artisans sont très nombreux.

Néanmoins, il y a plusieurs bâtiments artisanaux et commerciaux aux entrées de Labastide-Murat. Un travail de requalification et de meilleure insertion paysagère de ces bâtiments est souhaitable.

Notons également la présence d'une petite zone d'activités à Lauzès, relativement discrète.



Labastide-Murat



Labastide-Murat

3. Les dynamiques d'évolution de l'urbanisme et de l'habitat, et les paysages qui en découlent

3.3 Les dynamiques d'évolution urbaine récentes (depuis 1950)

La Zone d'activités de la Communauté de communes accompagne le projet autoroutier. Elle fait l'objet d'un vrai effort d'intégration paysagère (possibilité de pré-verdir les lots avant implantation).



Un pôle de compétences du bâtiment durable et des énergies renouvelables

Grenelle de l'Environnement...
RT 2012... RT 2020...

Ici tout est conçu pour travailler en **approche globale**, mutualiser des fonctions communes, innover en mobilisant des compétences complémentaires...

Et vivre intensément dans une communauté de « **bâtisseurs responsables** ».



3.4 Synthèse des enjeux identifiés par le groupe de suivi

Suite à l'animation du Tréteau 3, l'équipe technique propose une synthèse des enjeux identifiés par les membres du groupe de suivi en noir et ceux proposés par l'équipe technique en bleu.

ARCHITECTURE ET URBANISME

Aménager les places de villages en considérant qu'elles puissent accueillir ou être traversées par des troupeaux.

Un paysage peu impacté par l'urbanisation donc préservé et sensible.

Le développement de l'habitat nouveau dans les hameaux

Faible dynamisme des centres-bourgs

Une faible prise en compte du paysage dans les constructions liées à l'activité agricole

Un mitage du territoire limité et variable selon les secteurs à maîtriser

Une augmentation démographique mais qui reste fragile

Des services de proximité à organiser afin de répondre aux besoins de la population et de soutenir le développement raisonné de l'habitat

Une architecture moderne déconnectée du territoire et sans cohérence

Accompagner la reconversion des constructions traditionnelles en logement dans le respect de leur architecture depuis ses caractéristiques générales jusqu'aux éléments de détail

Un maintien de la perception et la préservation de la structure des formes urbaines « initiales » des villages des hameaux du territoire :

- approfondissement de la connaissance de l'organisation urbaine et du patrimoine des hameaux,
- préservation des façades patrimoniales (silhouettes villageoises pittoresques),
- préservation de la lisibilité et des spécificités des structures urbaines et du maillage d'espaces publics liés à celles-ci.

Une stratégie de reconquête et de recomposition des tissus patrimoniaux des centre-bourgs à déployer

Une architecture contemporaine à repenser en harmonie avec les paysages locaux et les spécificités culturelles du territoire (diversité, contextualisation)

Un relief sensible aux co-visibilités.

Une concentration de projets à Labastide-Murat : un moteur pour la Communauté de communes mais des impacts paysagers plus importants

Au nord du territoire, des communes plus impactées par le mitage

Identification des enjeux du territoire par les membres du groupe de suivi et techniciens

Une mauvaise insertion des bâtiments d'activités. Un développement à mieux anticiper.

Accueillir de nouvelles populations dans le respect des paysages hérités

Des villages peu mis en valeur, en particulier des espaces publics désuets.

Favoriser l'habitat de qualité architecturale (réflexion pour adaptation au lieu).

Limiter les maisons non patrimoniales, non archi, non économes (par une sensibilisation ? A quel niveau, par quel moyen s?)

Favoriser des lieux de vie, des espaces partagés ;

Lutter contre la désertification des bourgs : revitaliser les bourgs ;

Favoriser une densité plus forte afin d'éviter la tendance à l'isolement en extérieur du bourg et éloignement des maisons

Favoriser un habitat respectueux de l'environnement, du climat, peu consommateur d'énergies : sensibiliser aux circuits courts, à l'orientation des bâtiments...

Faire que chaque constructeur soit sensibilisé aux questions d'urbanisme, de paysage, de consommation énergétique ;

Favoriser l'implantation de néo-habitants par un allègement des obligations notamment administratives (ils parlaient des documents d'urbanisme qui empêchent trop de construire)

S'appuyer sur les hameaux et bourgs caractéristiques pour développer les espaces d'habitation

Eviter le mitage, il faut les développer dans le respect des règles architecturales locales (les définir dans le PLUD).

Favoriser l'adaptation au terrain, également que le nouveau s'harmonise avec l'ancien dans la qualité des enduits, les couleurs des volets, la forme des toitures...

Limiter le « pseudo-local » : plutôt recherche et réflexion d'implantations cohérentes

Favoriser les choix d'essences locales, éviter les clôtures grillagées

Préserver l'architecture existante

Accompagner le développement des villages et hameaux : pour l'accueil de nouvelles populations :

- Favoriser l'utilisation de l'existant avant d'autoriser trop de constructions nouvelles
- Développer et améliorer les couvertures internet du territoire
- Améliorer les réseaux de transport en commun (on a surtout parlé du scolaire)

Développer une architecture moderne régionale, adaptée aux questions de développement durable.

Garder une identité architecturale locale contemporaine, et limiter les constructions neuves sans lien avec l'environnement ou le bâti existant ou le climat.

3. Les dynamiques d'évolution de l'urbanisme et de l'habitat, et les paysages qui en découlent

3.4 Synthèse des enjeux identifiés par le groupe de suivi

AGRICULTURE

Une évolution des pratiques qui impact les paysages

Une activité agricole dominée par le pastoralisme

Une augmentation, mesurée, de la taille des parcelles qui doit correspondre à l'évolution des modes d'exploitation économiquement viables.

Une logique paysagère à identifier pour organiser une maille agricole contemporaine

Une mise en valeur des terroirs singulière mais qui se perd. Exploitation différenciée selon les potentiels agronomiques (fonds de vallées humides, pelouses sèches,...)

Des motifs paysagers qui favorisent la lecture la maille parcellaire (haies ou murets) à préserver

Des pratiques favorables au maintien de la biodiversité des milieux naturels à maintenir et renforcer.

Une fermeture des paysages sur le causse

Une apparition de bocage en bordure de parcelle

Une ouverture des paysages sur la pénéplaine et les plateaux

Un relief sensible aux co-visibilités.

Une mosaïque de milieux agricoles, favorisant une biodiversité riche

Taille humaine des exploitations agricoles

Abandon de certains secteurs et colonisation des travers par des boisements

Fermetures des clairières agricoles

Développement d'un maillage de haies bocagères

Permettre l'installation de nouveaux agriculteurs sur des exploitations de taille moyenne.

Conserver une mosaïque de parcelles

Maintenir les clairières agricoles.

Réfléchir à la circulation des engins agricoles et leurs impacts positifs ou négatifs sur les chemins ruraux.

Mener une réflexion sur la réouverture, l'entretien et la valorisation des chemins ruraux de découverte du territoire et des paysages.

Face au changement climatique s'interroger sur le devenir des parcelles actuellement considérées comme agronomiquement viables.

Contenir le développement des hameaux en maintenant les espaces agricoles.

Soutenir la valorisation qualitative et économique des productions agricoles, notamment localement

Favoriser les productions alimentaires locales

Identification des enjeux du territoire par les membres du groupe de suivi et techniciens

Valoriser la polyculture

Surdimensionnement des engins et machines agricoles qui conduit à la suppression de haies ou de murets

Aménager les places de villages en considérant qu'elles puissent accueillir ou être traversées par des troupeaux.

Diversité des maillages de bords de parcelle : muret sur le causse sec ; haies sur espace plus humide.

Penser une gestion des haies : laisser pousser certains arbres, stopper l'épaveuse.

Favoriser l'utilisation de clôture électrique mobile à l'enclos en ursus : car cela développe les haies de ronce...

Mener une réflexion sur les locations de terre agricole et l'avenir des boisements sur ces espaces.

Maintenir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Favoriser une intégration paysagère des bâtiments agricoles en travaillant notamment sur les teintes.

Repenser l'agriculture et la question de la viabilité des exploitations : travail culturel et sur les représentations véhiculées par l'agriculture conventionnelle.

Accompagner l'adaptation des exploitations agricoles aux changements climatiques.

Maintenir les terres agricoles (ce n'est pas parce qu'elles ne sont pas exploitées actuellement qu'il faut les condamner à être en U)

Favoriser le dialogue et la compréhension entre propriétaires (néo-ruraux) et agriculteurs.

Travailler avec les associations de chasse afin de réguler le gibier (sangliers ravageurs de cultures dans les combes).

TOURISME

Développer une stratégie touristique moins dépendante de la voiture

Maintenir les chemins ruraux qui relient les villages

S'interroger sur les besoins suscités par l'activité touristique en rupture avec la vie locale

Gérer l'impact de la fréquentation touristique, liée aux camping-cars.

Valoriser des points d'intérêt du territoire : mégalithe, chemins de randonnées, spéléologie

[Des itinéraires de randonnée peu mis en valeur](#)

[Des points de vue secrets et non aménagés](#)

Valoriser le patrimoine lié à l'eau en cohérence avec la définition de la trame bleue

Mener une réflexion sur l'impact de la saisonnalité de l'activité touristique sur le territoire

Identification des enjeux du territoire par les membres du groupe de suivi et techniciens

Une pression croissante des hébergements touristiques neufs : une chance et une menace

Réfléchir à la fonction des gîtes en hiver

Une attractivité touristique à déterminer en lien avec l'identité « cause » du territoire : un développement de l'offre famille, sportive.

Une pression croissante des loisirs motorisés.

Préserver les haies et les murets : un équilibre et une gestion à déterminée, à proximité des bourgs et lieux de vie, dans des zones d'intérêt touristique

CULTURE

Préserver le petit patrimoine agricole

Soutenir et développer les savoirs-faires sur le patrimoine, la construction et l'habité dans le territoire. Une perte de savoir-faire en matière de restauration. Une culture de la restauration à rebâtir

Favoriser la cohésion et les temps de rencontre entre les habitants

Un attachement des habitants à une certaine identité paysagère locale et un refus de la laisser se banaliser.

Une culture territoriale paysagère, architecturale et d'aménagement du territoire à faire émerger avec tous les acteurs

Un patrimoine vernaculaire à préserver mais sans usages contemporains comme témoin de la culture paysanne du XIXème siècle

Anticiper la disparition des murets en lien avec la reconfiguration du parcellaire agricole. Une stratégie d'identification, de préservation, de gestion et d'entretien des mailles de murets significatives et structurantes du territoire à mettre en place

ENVIRONNEMENT

Nombreux espaces protégés

La présence de l'eau est très variable sur le territoire (vallées/cause)

Favoriser les transports collectifs

Réfléchir au développement des services de proximité

Une dépendance totale à la voiture

Une augmentation de la température et une accentuation des épisodes de sécheresse. Des précipitations plus fluctuantes et beaucoup plus variables d'une année sur l'autre.

Des espaces naturels en grand nombre, bien préservés et diversifiés mais des continuités écologiques menacées pour la sous-trame pelouse sèche et le linéaire des prairies naturelles de fauche de fonds de vallée.

Identification des enjeux du territoire par les membres du groupe de suivi et techniciens

Penser le développement des systèmes de productions d'énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque

Anticiper les impacts du changement climatique

Une production d'énergie solaire amenée à augmenter mais potentiellement très impactante pour les paysages.

Maintenir les milieux ouverts

Un risque incendie croissant mais peu appréhendé

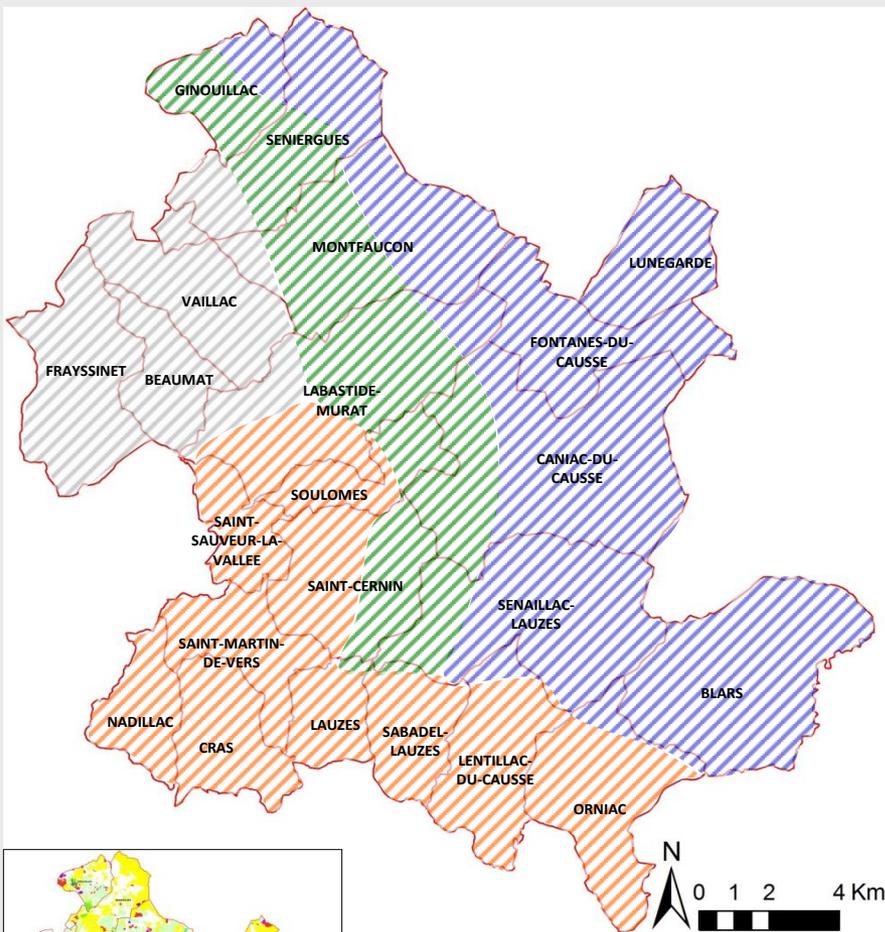
Gérer les boisements : mise en valeur, gestion de l'enrichissement, création d'une filière bois...

Sensibiliser aux enjeux de la production et consommation locale

Préserver la biodiversité locale

4. Synthèse

4.1 Synthèse agricole et paysagère



L'agriculture est la principale activité gestionnaire de l'espace rural. Le paysage rural est tenu par des exploitations orientées vers l'élevage ovin pour la viande. Les exploitations ont une taille moyenne de 100 à 200 ha. Le troupeau moyen comprend de 400 à 500 brebis.

Cette agriculture a conservé les principaux atouts des paysages locaux.

Elle exploite les landes et les pelouses sèches (par le pastoralisme) et dans les zones de culture, elle évolue vers la production d'herbe avec relativement peu d'intrants. Elle a enrichi la biodiversité locale avec le développement d'un néo-bocage sur les anciens murets. La friche a certes progressé, mais les pratiques sylvo-pastorales, très importantes sur ce territoire, la contiennent et favorisent des milieux naturels très variés (landes, pelouses, bois, ...).

On observe néanmoins 2 évolutions :

- l'agrandissement de parcelles avec disparition des murets bocagers, parfois acceptable, mais aussi parfois gênant, en particulier quand les murets de pourtour ne sont pas maintenus,
- dans certains secteurs de l'Est du territoire, on observe un broyage des parcelles pour y faire de la culture (ce phénomène ne semble plus avoir cours aujourd'hui).

Notons que certaines parties du territoire (les sites Natura 2000 des vallées de la Rauze et du Vers, et la zone centrale du Causse de Gramat) disposent de MAE, qui permettent le versement d'une prime aux agriculteurs qui entretiennent des milieux naturels plus riches et fragiles, dans le respect d'un cahier des charges et de mesures de gestion précises. Dans ce territoire, cela permet en particulier de reconquérir des pelouses sèches et des milieux humides.

L'agriculture locale favorise donc des paysages et une biodiversité globale de grande qualité.

La difficulté sera de tenir à long terme, dans un contexte de prix agricoles qui restent faibles.

Quelques secteurs du Sud et du Sud-Ouest au relief plus marqué, avec davantage de terrains agricoles enclavés et peu propices à une mise en valeur agricole, ont plus de difficultés de transmission, comme le montre la carte de la PAC.

Carte établie à partir de la culture principale des îlots de culture déclarés à la PAC en 2012.



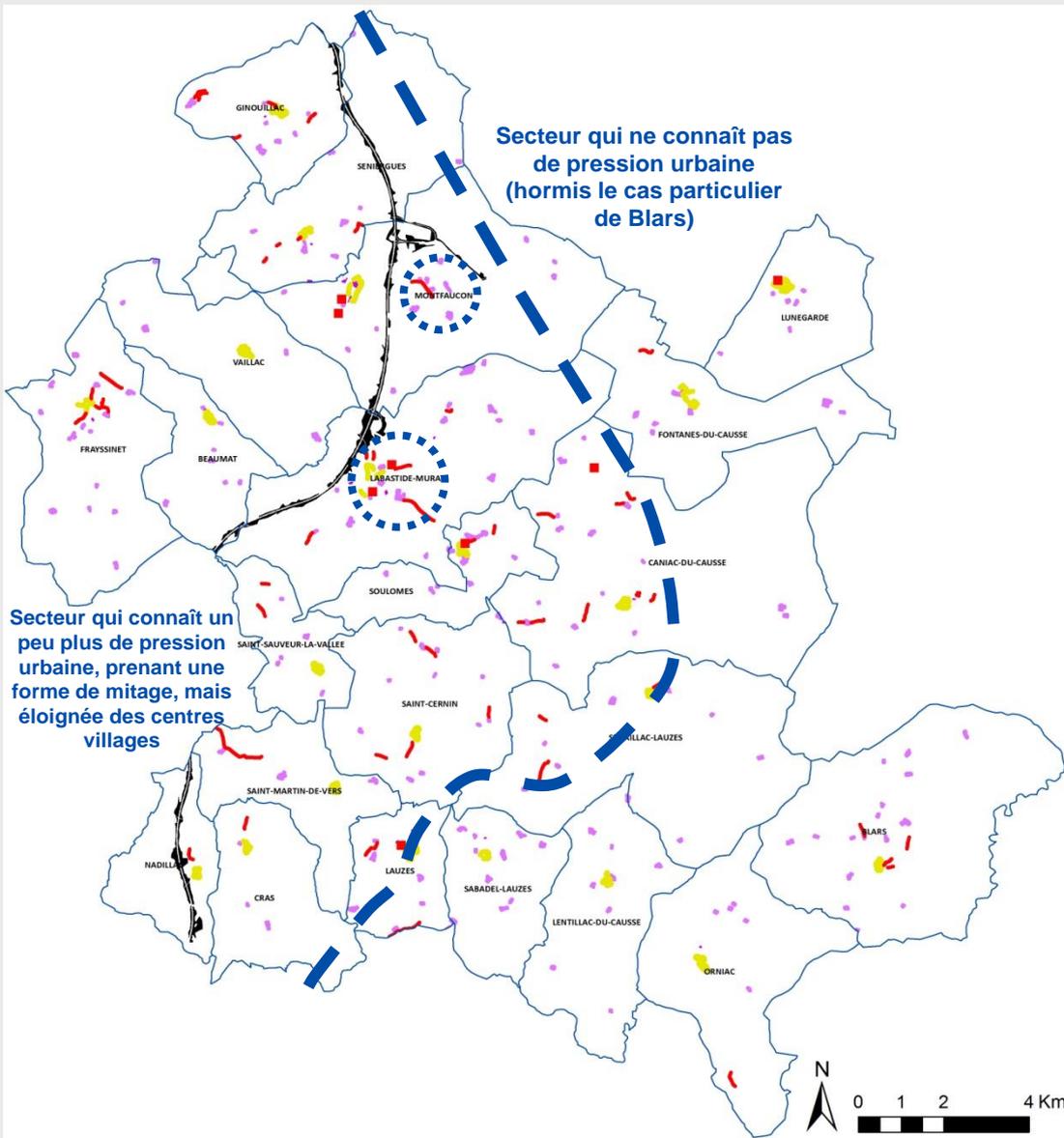
Trois questions majeures se posent pour le maintien de l'agriculture et des paysages ruraux :

- concernant l'évolution du néo bocage, faut-il privilégier une maille moderne avec maintien des murets bocagers ou laisser faire, y compris jusqu'à la formation de grands espaces dénudés de plateau ?

- dans les secteurs plus fragiles, faut-il favoriser des actions foncières, des aménagements de bâtiments ou des politiques publiques plus fortes, portées en partie par le projet intercommunal, pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ?

- la question de l'existence de MAEC (mesures agri environnementales climatiques, avec versement d'une prime en compensation du handicap lié à des productions moins « rentables », sous conditions environnementales), si on veut faire perdurer des systèmes de production bénéfiques pour le territoire, notamment le sylvo pastoralisme, qui concerne une part très importante du territoire et qui est utile, tant pour la gestion des espaces boisés, que pour le maintien d'une activité agricole locale.

4.2 Synthèse sur l'urbanisme



La carte ci-contre met en évidence certaines contradictions dans l'évolution de l'urbanisme du territoire :

- les centres villages gardent leurs belles sitologies et des façades patrimoniales sur plus de 70 % de leurs pourtours,
- le développement de l'habitat sous forme de lotissement ne se fait que dans 3 communes, Labastide-Murat, Montfaucon et Caniac-du-Causse, dans des formes classiques, donc banales ;
- dans toutes les autres communes, mais plutôt à l'Ouest du territoire, on observe l'installation un peu décousue de maisons le long de voies extérieures aux villages ou qui traversent des hameaux, à proximité des Départementales qui conduisent à Cahors ou à Brive-la-Gaillarde. Cela pose un problème de qualité urbaine : le mitage n'est pas une solution souhaitable.

La carte fait également apparaître l'impact fort des nouveaux complexes agricoles dans le paysage rural, mais ils sont le plus souvent isolés dans l'espace rural, ce qui empêche le choc paysager avec les hameaux patrimoniaux.

Enfin, on note l'impact lourd du passage de l'autoroute dans les territoires, qui, si elle reste relativement discrète grâce à son insertion en creux, est tout de même particulièrement pénalisante pour la commune de Nadillac.

-  Centre bourg en développement avec les problèmes paysagers classiques de pôle de services
-  Centre village ayant conservé tout ou partie de sa façade patrimoniale
-  Urbanisation un peu décousue le long des routes (mitage)
-  Lotissement
-  Complexe agricole
-  Emprise de l'autoroute
-  Limite communale

L'enjeu majeur posé actuellement est de définir un nouveau mode de développement de l'habitat plus qualitatif et respectant la qualité sitologique des centres villages.

Trois questions majeures se posent pour le maintien d'un urbanisme de qualité :

- quel mode de développement de l'habitat faut-il encourager ? Ne faudrait-il pas continuer à préserver les centres villages et poursuivre le développement dans les secteurs où il a déjà commencé, en le densifiant ?

- Montfaucon et Labastide-Murat sont les deux petits bourgs centres du territoire. Ne faudrait-il pas y promouvoir un développement urbain plus dense ? Un traitement et une meilleure insertion des espaces péri urbains (bâtiments commerciaux et artisanaux, entrées de bourg) pourrait y être mené ?

- concernant les bâtiments agricoles, doit -on accepter les solutions actuelles ou faut-il être plus exigeant en matière d'insertion paysagère ?

- les zones et bâtiments d'activités sont peu nombreux dans ce territoire à dominante rurale. Les nouvelles implantations ne devraient-elles pas être situées près des hameaux, plutôt que devant les façades patrimoniales ?

- ANNEXE -

Les cas types :

1. Le cas type de Vaillac

(pour Le secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest)

2. Le cas type de Cras

(pour Le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze)

3. Le cas type de Montfaucon

(pour Le secteur de la pénéplaine marno-calcaire, devenue bocagère)

4. Le cas type de Lunegarde

(pour Le secteur du Causse calcaire compact - Nord)

5. Le cas type d'Orniac

(pour Le secteur du Causse calcaire compact du Sud-Est)

Pour chaque petite région du territoire d'étude, une commune, bien représentative de la petite région dans laquelle elle est située, fait l'objet d'une analyse plus complète. Ces 5 communes sont des cas types.

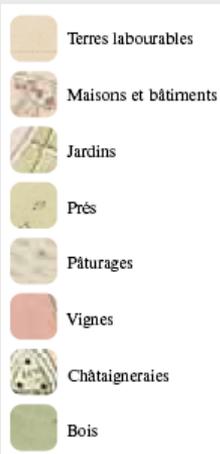
Pour chacun de ces cas types, un projet d'aménagement et de développement détaillé sera proposé dans la dernière phase d'étude, qui permettra de donner des exemples et des modèles de raisonnement en matière de gestion de l'espace rural, d'urbanisme, ..., à décliner sur l'ensemble du secteur.

1. Le cas type de Vaillac

(pour Le secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest)



1.1 L'occupation du sol au milieu du 19^{ème} siècle, vers 1800 (paysage traditionnel de référence du plan paysage)



L'occupation du sol est étagée.

Le fond de vallée est utilisé en pré de fauche.

Les pentes exposées au Nord-Est, plus douces et plus humides, sont majoritairement occupées par la forêt et des prairies ...

... à l'aval des vallons, ces pentes Nord-Est sont très douces, elles sont plus intensives et labourées.

Les versants exposés au Sud-Ouest, plus pentus et secs, sont majoritairement occupés par des landes, des pâturages et de la vigne.

Les rebords de plateaux sont plantés de vigne, pâturés ou boisés, lorsque les sols sont plus profonds.

Le plateau est cultivé et comporte un réseau de murets.

Des hameaux sont implantés sur le plateau.

Le plan consulaire du début du 19^{ème} siècle



Des hameaux sont implantés dans le fond de vallée pour profiter de la présence de l'eau.

Source : Archives départementales du Lot.



1.2 L'occupation du sol au milieu du 20^{ème} siècle, à la fin de l'agriculture traditionnelle

Hormis pour la vigne, les structures agraires restent bien en place.

*Sur les pentes exposées au Sud-Ouest, les anciennes parcelles de vigne sont exploitées en pâturage ...
... ou évoluent vers des landes naturelles, quand elles sont très sèches.*

*Sur les pentes exposées au Nord-Est, les terres labourées ont souvent été remplacées par des prairies.
L'ancienne forêt progresse légèrement sur certaines parcelles.*

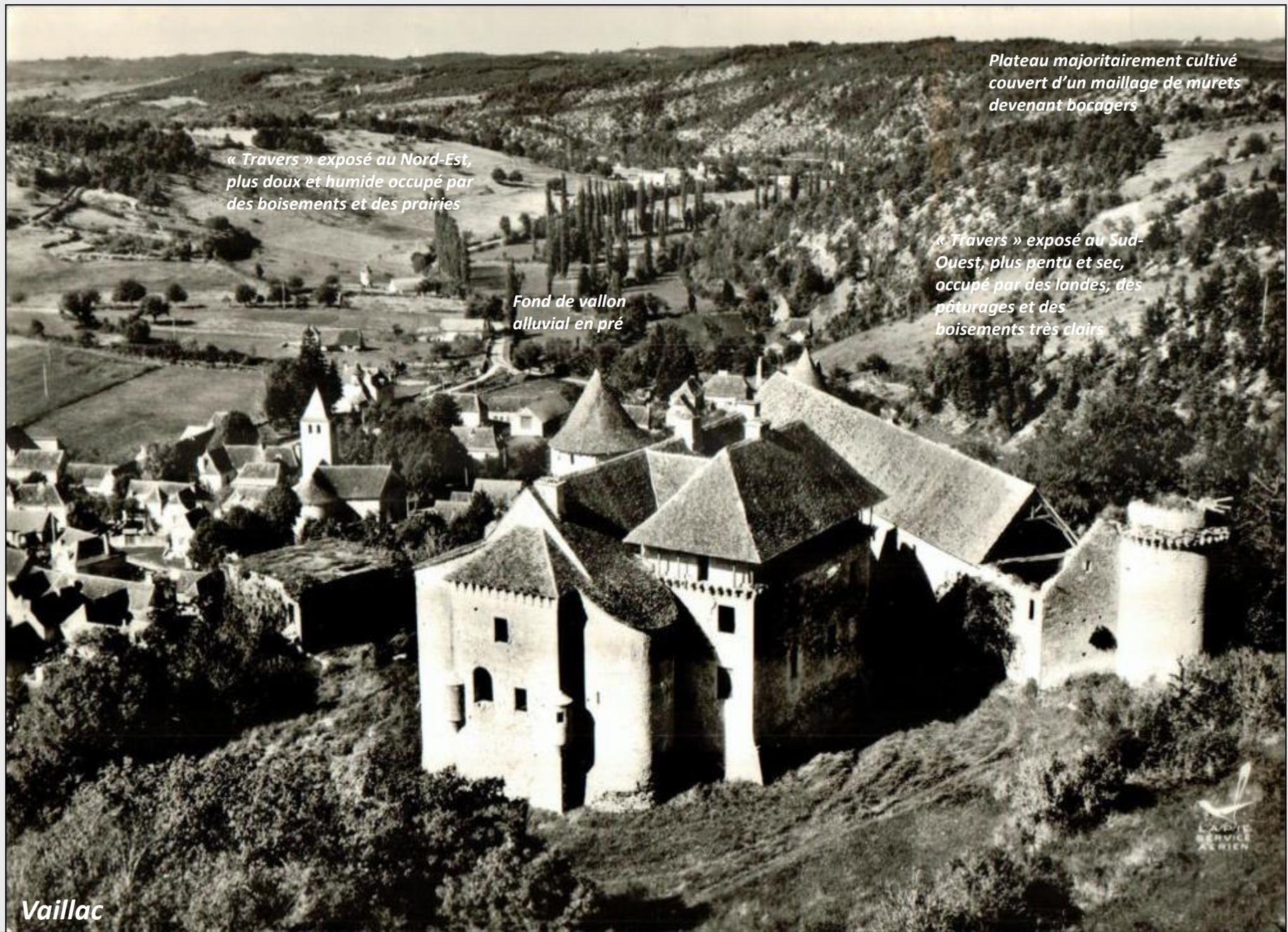
Le fond de vallée est utilisé en pré de fauche, avec quelques parcelles cultivées.

La photo aérienne de 1948



Sur le plateau, les parcelles restent majoritairement labourées et délimitées par une trame de murets, dont une partie se couvre de haies.

Source : IGN.



*Plateau majoritairement cultivé
couvert d'un maillage de murets
devenant bocagers*

*« Travers » exposé au Nord-Est,
plus doux et humide occupé par
des boisements et des prairies*

*Fond de vallon
alluvial en pré*

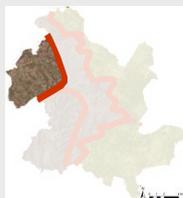
*« Travers » exposé au Sud-
Ouest, plus pentu et sec,
occupé par des landes, des
pâturages et des
boisements très clairs*

Vaillac

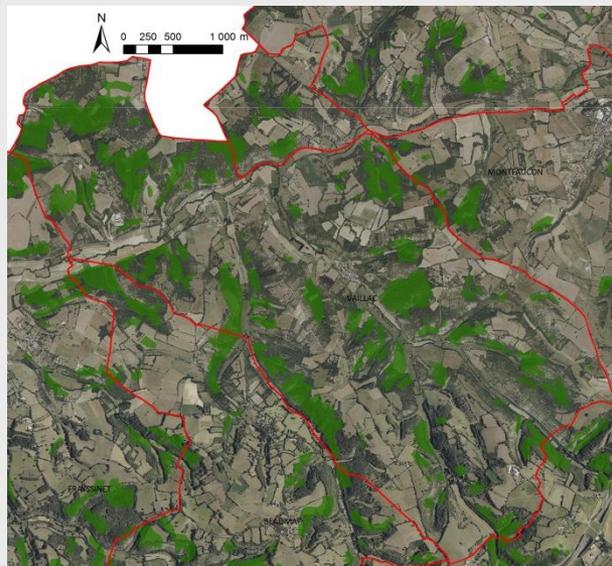


1.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours

- L'évolution des boisements

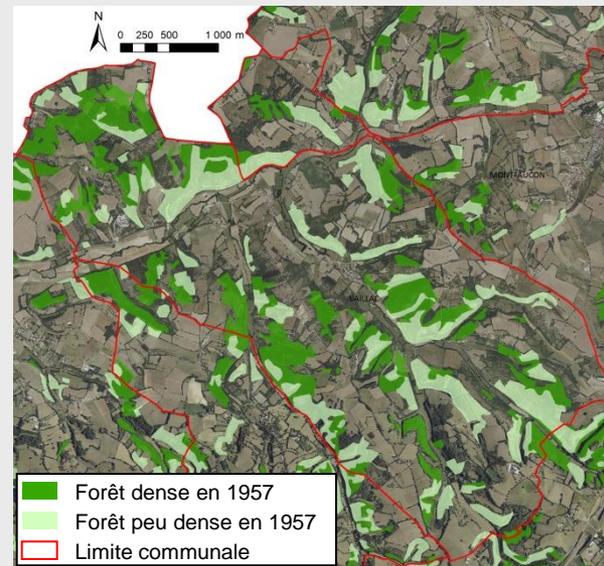


Les espaces boisés en 1859

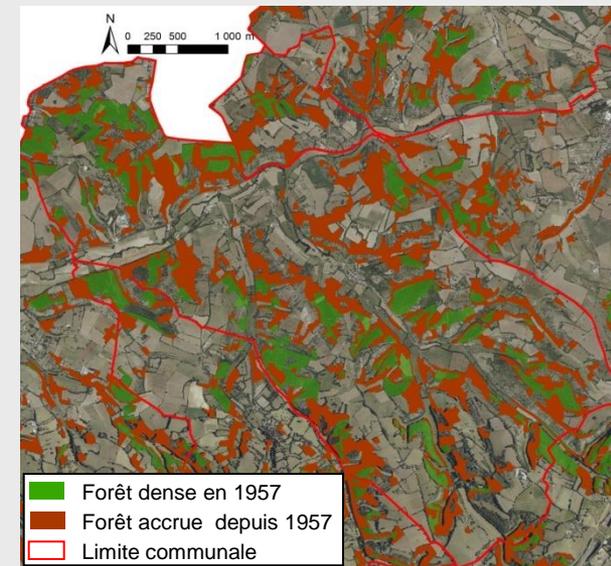


Source : PNR - IGN BD OS - 2013.

Les espaces boisés en 1957



Les espaces boisés en 2012



En 1859, la forêt est située principalement sur les travers humides (exposés au Nord-Est) et sur quelques rebords de plateau (notons que la carte de 1859 englobe dans un même coloris, la forêt dense et la forêt clairsemée des pentes plus sèches).

Entre 1859 et 1957, la forêt dense évolue peu. En revanche, de la forêt naturelle claire recolonise les anciens terroirs de vigne et de pâturage dans les travers et sur les rebords de plateau.

Aujourd'hui, la majeure partie de cette forêt peu dense, a évolué vers une vraie forêt (sauf dans les terroirs vraiment trop secs).

La forêt actuelle est donc principalement une forêt naturelle plus ou moins dense, qui a recolonisé les travers et les rebords de plateau.

1. Le cas type de Vaillac (pour Le secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest)



1.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours

- L'évolution des espaces agricoles et ouverts

Les espaces agricoles et ouverts en 1948



Source : IGN.

Les espaces agricoles et ouverts en 2012

Pré de fauche dans le fond de vallon, avec quelques parcelles cultivées

Lande peu exploitée et forêt claire sur les versants pentus et secs exposés au Sud-Est

Prairie bocagère sur les pentes douces exposées au Nord-Est

Friche qui progresse sur le rebord de plateau et finit par le fermer presque totalement

Plateau bien ouvert majoritairement en herbe, avec son néo bocage se développant sur les murets restants

Parcelle regroupées ayant entraîné la disparition de murets



Source : IGN.

Les prés de fauche se maintiennent remarquablement bien dans les fonds de vallon, seules quelques parcelles sont cultivées (notons que le fond de vallée du Céou comporte des secteurs de culture plus importants).

Les pentes douces (exposées au Nord-Est) comportent encore beaucoup de prairies bocagères. Sur les versants plus secs et plus pentus (exposées au Sud-Ouest), les landes et les forêts claires sont encore bien présentes, même quand il n'y a plus d'exploitation agricole. Néanmoins sur le long terme, la friche y progresse, ce qui peut amener une certaine perte de lisibilité.

La friche progresse sur les rebords de plateau, entraînant la quasi fermeture de certains d'entre eux. D'autres plateaux restent au contraire bien ouverts, avec des parcelles regroupées (ce qui a entraîné la disparition de murets) et un néo bocage qui se développe sur les murets restants.

Ce village reste bien agricole. Les structures agraires traditionnelles y sont encore assez bien lisibles.

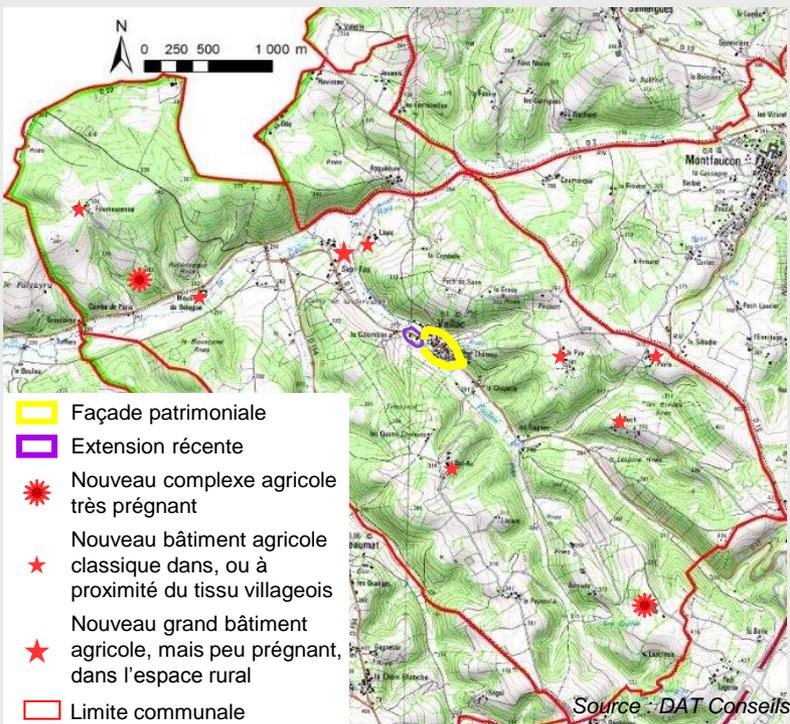
1. Le cas type de Vaillac (pour Le secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest)

1.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours

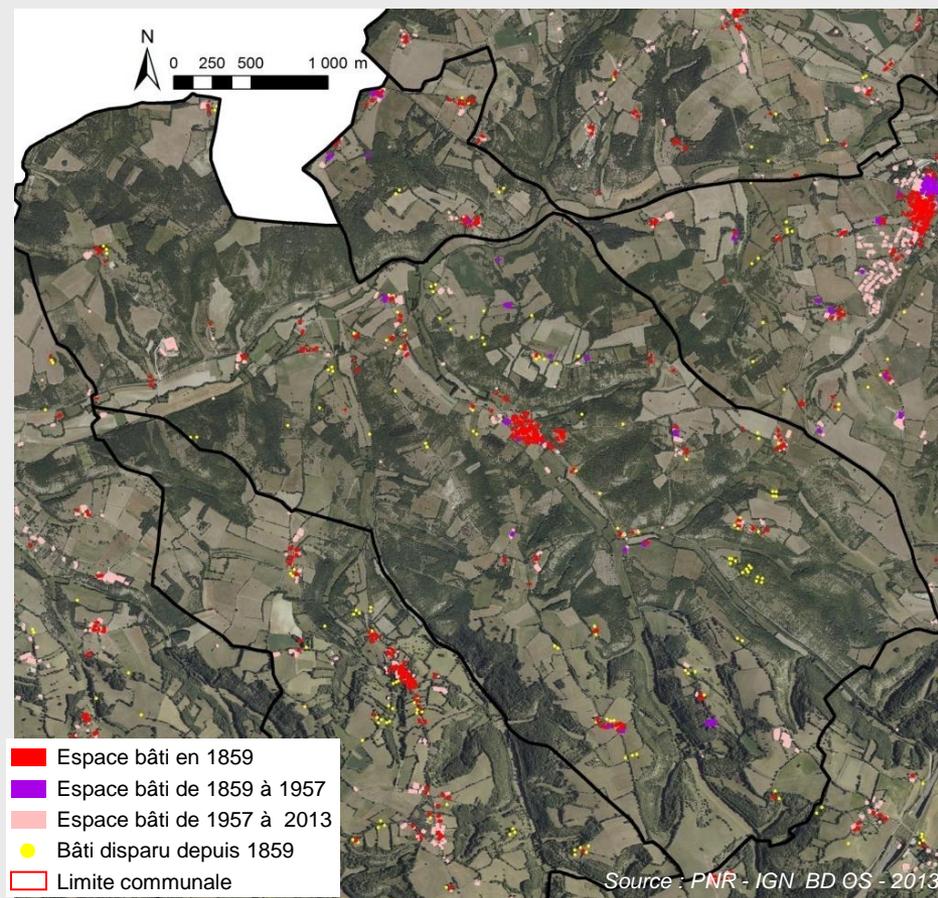
- L'évolution des espaces bâtis



Qualification du bâti



L'évolution du bâti entre 1859 et 2013



En 1859, la commune de Vaillac comporte un bourg principal bien groupé et dense, implanté en fond de vallée, une dizaine de hameaux sur les plateaux agricoles et sur les premières terrasses non inondables de la vallée du Céou, et de nombreux bâtiments isolés. Entre 1859 et 1957, il y a quelques créations de fermes traditionnelles, généralement dans les hameaux. Un nouveau hameau agricole est créé à Bénivès au Sud de la commune. Depuis 1957, il y a eu très peu de nouvelles constructions. Le centre village est remarquablement préservé. Notons toutefois 3 nouvelles constructions lâches à la sortie du village en direction de la vallée du Céou. En revanche, il y a beaucoup de disparitions de bâtiments isolés depuis 1859 (une trentaine), et 3 hameaux ont disparu au lieu-dit « Lespine ». De quoi s'agit-il, que s'est-il passé ?

Depuis 1957, beaucoup de nouveaux bâtiments agricoles ont été créés, dont 2 très grands complexes. Les grands complexes sont vraiment très prégnants, les autres ne posent pas de problème particulier, car leur isolement dans l'espace rural empêche le choc paysager avec les hameaux patrimoniaux.

Vaillac est une commune patrimoniale, qui présente de grandes qualités villageoises, avec de beaux hameaux traditionnels et un centre village qui a conservé pratiquement toute sa façade patrimoniale.

1. Le cas type de Vaillac (pour Le secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest)

1.4 Les enjeux



Vaillac est une petite commune rurale, qui reste encore bien agricole, avec des paysages ruraux de belle qualité. Ce village ne connaît pas de pression urbaine. Ses espaces bâtis sont remarquables.

Pour les espaces forestiers, agricoles et ouverts, il s'agira de :
- conserver les fonds de vallon bien ouverts en pré et d'éviter les labours, qui sont une tendance actuelle ; **1**

- garder sur les pentes douces et humides (exposées au Nord-Est), une mosaïque de boisements et de prairies bocagères, et dans les secteurs où les boisements ont trop progressé, réfléchir à des opérations éco-sylvo-pastorales pour retrouver cette mosaïque ; **2**

- réfléchir à l'avenir des pentes plus fortes et sèches, anciens terroirs viticoles riches biologiquement, aujourd'hui occupés par des pelouses sèches qui s'enfrichent. Elles méritent une discussion. Il serait logique, à long terme, de les faire évoluer vers des prés-bois. S'agissant de terrains marginaux, une appropriation publique pourrait être envisagée ; **3**

- garder une trame cohérente de murets et de haies sur la zone herbagère des plateaux, en promouvant des regroupements de parcelles cohérents, qui respectent les terroirs et conservent la maille de murets bocagers de pourtour. **4**

Pour les espaces bâtis, il s'agira de :

- restaurer la liaison entre le château et le centre village par un traitement de la friche ; **5**

- continuer à bien gérer le centre village et préserver les façades patrimoniales ; **6**

- définir, le cas échéant, quelques règles pour les extensions futures (a minima, implantation du bâti dans la parcelle, orientation des toitures, haies et clôtures), pour préserver les beaux hameaux patrimoniaux ; **7**

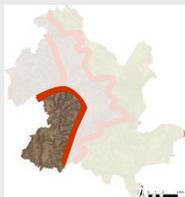
- veiller à la bonne insertion des complexes agricoles ; **8**

- résorber les ruines ? et les verrues paysagères (très peu nombreuses). **9**



2. Le cas type de Cras

(pour Le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze)



2.1 L'occupation du sol au milieu du 19^{ème} siècle, vers 1800 (paysage traditionnel de référence du plan paysage)

L'occupation du sol est étagée.

Le fond de vallée est utilisé en pré de fauche.

Les versants des vallées ont une occupation du sol plus variable en fonction des terroirs, toutefois les pentes exposées à l'Est, plus humides, sont globalement occupées par la forêt et des pâturages, ...

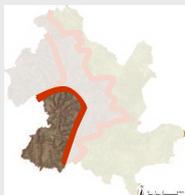
... tandis que les versants exposés à l'Ouest/Sud-Ouest, plus secs, sont globalement occupés par des landes, des pâturages et de la vigne.

Le plateau est cultivé et comporte un réseau de murets.

Les rebords de plateaux, sont plantés de vigne, pâturés ou boisés, lorsque les sols sont plus profonds.

Les minutes de la carte d'Etat-Major de 1844





2.2 L'occupation du sol au milieu du 20^{ème} siècle, à la fin de l'agriculture traditionnelle

Hormis pour la vigne, les structures agraires restent bien en place.

Les anciennes parcelles de vigne sont exploitées en pâturage

...

... ou évoluent vers des landes naturelles, quand elles sont très sèches.

Dans les terroirs plus humides, les pâturages s'enfrichent.

Sur le plateau, les parcelles sont très petites. Elles restent majoritairement labourées et délimitées par une trame de murets, dont une partie se couvre de haies.

La friche progresse sur les rebords de plateau.

La photo aérienne de 1957

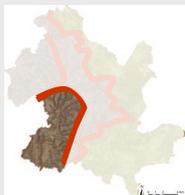
La Moussoronnière



Le fond de vallée est utilisé en pré de fauche, avec quelques parcelles cultivées.

Source : IGN.





2.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours

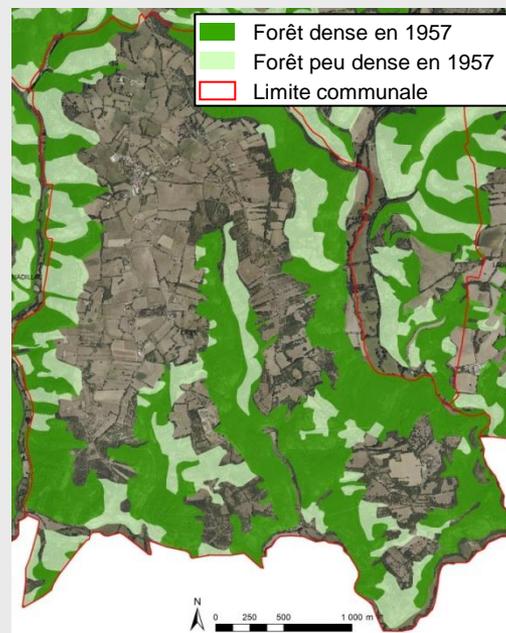
- L'évolution des boisements

Les espaces boisés en 1859

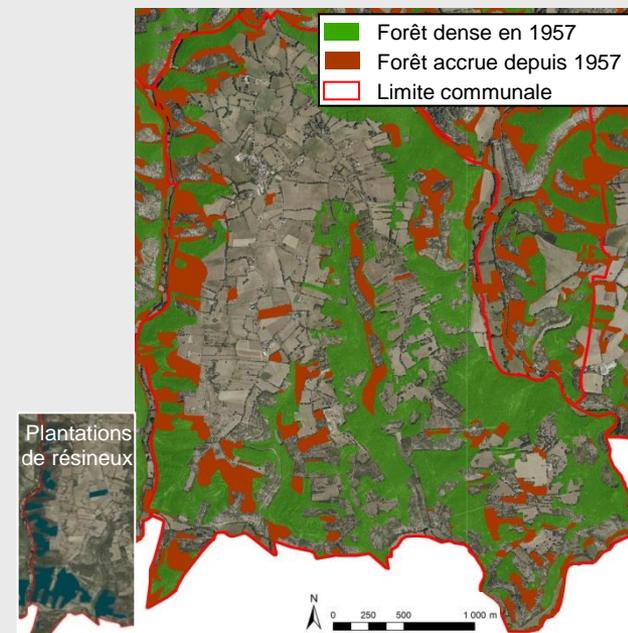


Source : PNR - IGN BD OS - 2013.

Les espaces boisés en 1957



Les espaces boisés en 2012



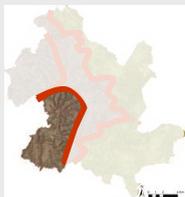
En 1859, la forêt est située principalement dans les terroirs les plus humides des travers (notons que la carte de 1859 englobe dans un même coloris, la forêt dense et la forêt clairsemée des pentes plus sèches).

Entre 1859 et 1957, une forêt plus ou moins dense recolonise les anciens terroirs de vigne et les pâturages. Au Nord, cette progression reste cantonnée aux travers et ne déborde pas sur les rebords de plateau, tandis qu'au Sud, la friche progresse y compris sur les rebords de plateau. Les clairières du Sud (Murcens, Colombié, Sud de Perry, Bois de Casté) se sont déjà beaucoup refermées.

Depuis 1957, la forêt a peu progressé au Nord de Cras. Les accrus forestiers y correspondent à d'anciennes forêts claires qui se sont densifiées dans les travers (sauf dans les terroirs vraiment trop secs). Au Sud, les boisements progressent dans les clairières, y compris celle située au Sud de La Moussoronnière, qui tend à se refermer.

La forêt actuelle est donc principalement une forêt naturelle plus ou moins dense, qui a recolonisé les travers, et les clairières du Sud de la commune. Le grand plateau agricole central reste remarquablement ouvert. Notons le cas particulier des plantations de résineux à l'Ouest et au Sud-Ouest de la commune et qui sont très prégnantes dans le paysage.

2. Le cas type de Cras (pour Le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze)



2.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours

- L'évolution des espaces agricoles et ouverts

Les espaces agricoles en 1957



Source : IGN.

Pré de fauche dans le fond de vallon, avec de rares parcelles cultivées

Lande peu exploitée et forêt claire dans les terroirs plus secs

Plateau bien ouvert majoritairement en herbe, avec son néo bocage se développant sur les murets restants

Parcelles regroupées ayant entraîné la disparition de murets

Friche qui progresse sur le rebord de plateau et finit par le fermer presque totalement

Les espaces agricoles en 2012



Les prés de fauche se maintiennent remarquablement bien dans les fonds de vallon (les fonds de vallon sont inclus dans un site Natura 2000). Dans les terroirs plus secs des travers (exposés globalement à l'Ouest), les landes et les forêts claires sont encore bien présentes, même quand il n'y a plus d'exploitation agricole. Néanmoins sur le long terme, la friche y progresse, ce qui peut amener une certaine perte de lisibilité.

Au Sud, la friche progresse sur les rebords de plateau, entraînant la quasi fermeture de beaucoup d'entre eux. Le grand plateau central reste au contraire bien ouvert, avec des parcelles regroupées (ce qui a entraîné la disparition de murets) et un néo bocage qui se développe sur les murets restants.

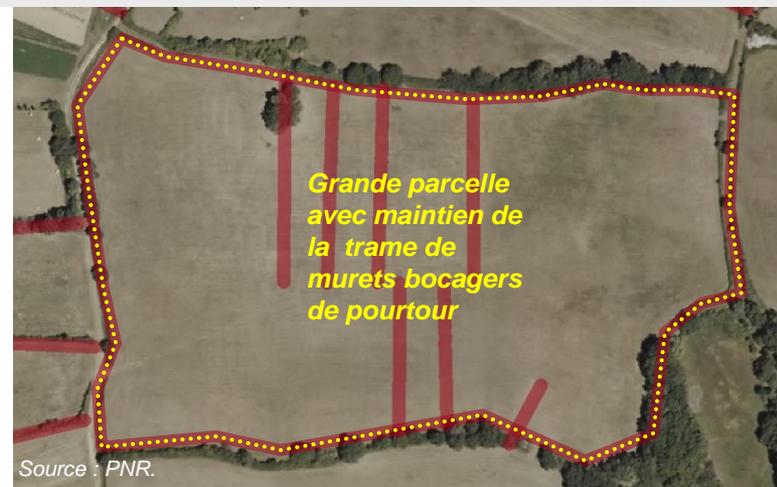
Ce village reste assez bien agricole. Les structures agraires traditionnelles sont encore assez bien lisibles.

2. Le cas type de Cras (pour Le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze)



Exemples de regroupements de parcelles à Cras

Dans le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze, presque la moitié des murets qui délimitaient les parcelles a disparu entre 1957 et aujourd'hui. Il est vrai que la taille des parcelles était très petite et les murets nombreux. Il fallait réorganiser les parcelles pour pouvoir exploiter dans les conditions agricoles actuelles. Mais bien souvent, ces regroupements n'ont pas conservé une maille cohérente de murets bocagers après agrandissement, ce qui affaiblit le patrimoine et la qualité paysagère du secteur.



Source : PNR.

Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.

Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.

Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.

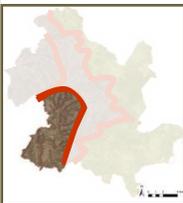
Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.

Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.



Source : PNR.

2. Le cas type de Cras (pour Le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze)



Evolution de la trame bocagère à Cras depuis 1957

- Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.*
- Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.*
- Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.*
- Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.*
- Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.*

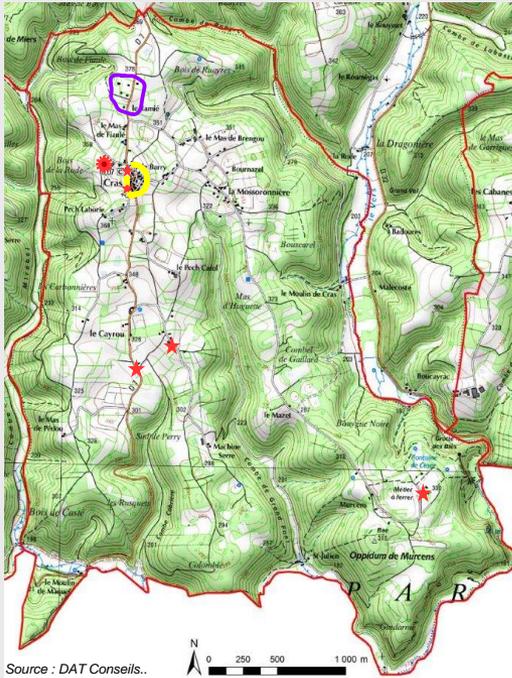


2. Le cas type de Cras (pour Le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze)

2.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours

- L'évolution des espaces bâtis

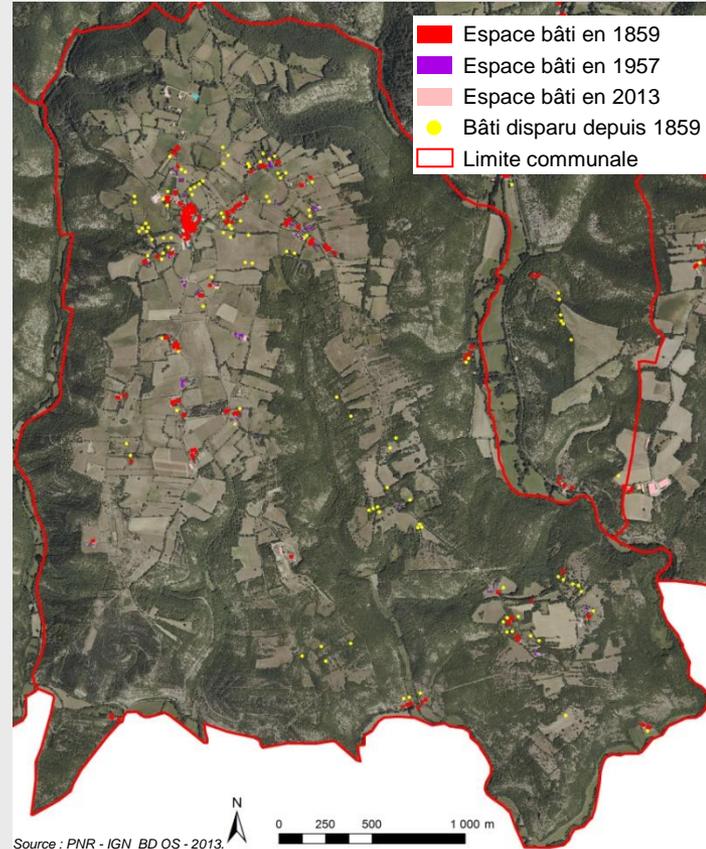
Qualification du bâti



- ▭ Façade patrimoniale
- ▭ Extension récente
- ★ Nouveau bâtiment agricole classique dans, ou à proximité du tissu villageois
- ★ Nouveau grand bâtiment agricole, mais peu prégnant, dans l'espace rural
- ★ Nouveau complexe agricole très prégnant
- ▭ Limite communale

Source : DAT Conseils..

L'évolution du bâti entre 1859 et 2013

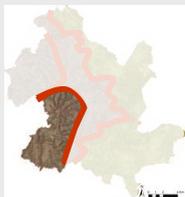


Source : PNR - IGN BD OS - 2013.

En 1859, la commune de Cras comporte un bourg principal bien groupé et dense, et plusieurs hameaux sur le plateau agricole. Les fermes isolées sont très peu nombreuses. Entre 1859 et 1957, il y a eu quelques créations de fermes traditionnelles, généralement dans les hameaux existants, parfois aussi il s'agit de création de nouveaux petits hameaux ou de fermes isolées dans l'espace rural. Le centre village n'évolue pas (une maison supplémentaire). Depuis 1957, il n'y a pratiquement pas de nouvelles habitations, hormis un nouveau quartier récent très lâche, prenant une forme de mitage au Nord de la commune. Heureusement, il est paysagèrement dissocié du centre village, qui de ce fait garde une sítologie de grande qualité. Le centre village ne s'est agrandi que de deux maisons, il est donc remarquablement préservé. Beaucoup de fermes isolées ont disparu depuis 1859. Depuis 1957, il y a également eu peu de créations de nouveaux bâtiments agricoles. Seul un nouveau complexe au Nord-Ouest du centre village est prégnant dans le paysage, les autres ne posent pas de problème particulier, car leur isolement dans l'espace rural empêche le choc paysager avec les hameaux patrimoniaux. Cras est une commune patrimoniale, qui présente de grandes qualités villageoises, avec de beaux hameaux traditionnels et un centre village qui a conservé pratiquement toute sa façade patrimoniale. Notons que la commune est bien accessible depuis la Départementale qui lie Labastide-Murat à Cahors, toute proche et qu'elle offre de beaux points de vue. Cette commune est l'objet d'une petite pression urbaine.



2. Le cas type de Cras (pour Le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze)



2.4 Les enjeux

Cras est une petite commune rurale, qui reste encore bien agricole, avec des paysages ruraux de belle qualité (hormis le Sud de la commune, dont les paysages se sont beaucoup fermés).

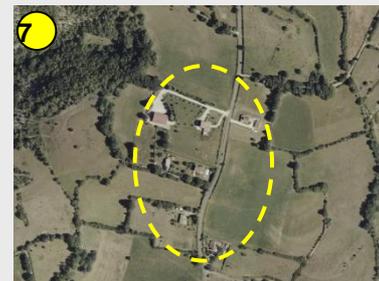
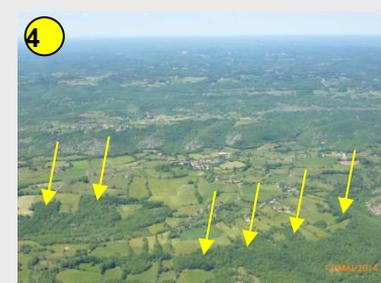
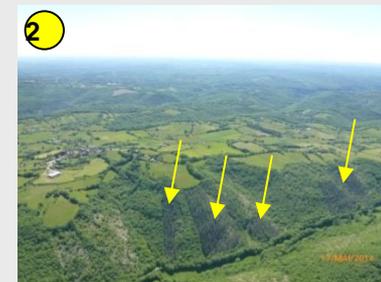
Ses espaces bâtis sont remarquables, mais très fragiles, d'autant plus que la commune connaît une petite pression urbaine.

Pour les espaces forestiers, agricoles et ouverts, il s'agira de:

- conserver les fonds de vallon bien ouverts en pré et éviter les labours, qui sont une tendance actuelle ;
- réfléchir au devenir des clairières agricoles du Sud de la commune, qui se sont beaucoup fermées, parfois jusqu'à la fermeture totale, et à l'opportunité d'y mener des opérations éco-sylvo-pastorales dans les secteurs où les boisements ont trop progressé ; 1
- faire évoluer les plantations mono spécifiques de résineux du Sud-Ouest de la commune par une gestion forestière plus douce ; 2
- réfléchir à l'avenir des pentes plus sèches, anciens terroirs viticoles riches biologiquement, aujourd'hui occupés par des pelouses sèches qui s'enfrichent. Elles méritent une discussion. S'agissant de terrains marginaux, une appropriation publique pourrait être envisagée ; 3
- éviter la progression des boisements sur les rebords de plateau ; 4
- garder une trame cohérente de murets et de haies sur la zone herbagère des plateaux, en promouvant des regroupements cohérents, qui respectent les terroirs et conservent la maille de murets bocagers de pourtour. Eventuellement reconstituer des murets bocagers dans les secteurs où ils ont beaucoup disparu. 5

Pour les espaces bâtis, il s'agira de :

- continuer à bien gérer le centre village, donner parfois des conseils de rénovation, et préserver les façades patrimoniales ; 6
- organiser le développement du nouveau quartier d'habitation et limiter les possibilités de construction ailleurs ; 7
- veiller à la bonne insertion des complexes agricoles ; 8
- résorber les ruines et les verrues paysagères ?



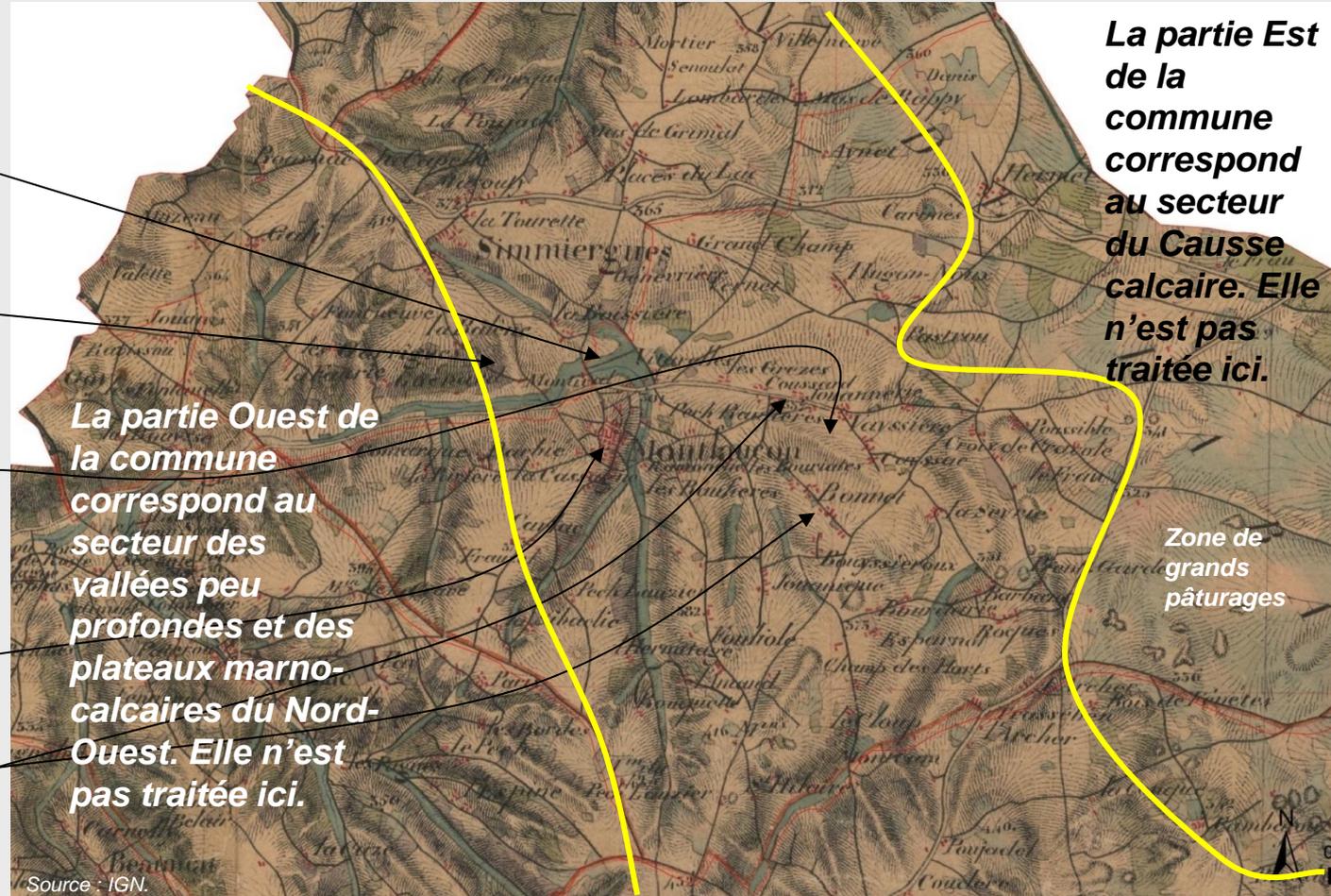
3. Le cas type de Montfaucon

(pour Le secteur de la pénéplaine marno-calcaire, devenue bocagère)



3.1 L'occupation du sol au milieu du 19^{ème} siècle , vers 1800 (paysage traditionnel de référence du plan paysage)

Les minutes de la carte d'Etat-Major de 1844



La partie Ouest de la commune correspond au secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest. Elle n'est pas traitée ici.

La partie Est de la commune correspond au secteur du Causse calcaire. Elle n'est pas traitée ici.

Zone de grands pâturages

La topographie et la nature des sols de la pénéplaine en font un secteur agricole plus intensif.

Le fond de vallée est utilisé en pré de fauche.

Les petits vallons sont labourés. Ils comportent également quelques petites parcelles de vigne et de très petits boisements.

La vaste pénéplaine est cultivée et comporte un réseau de murets.

Il n'y a pratiquement pas de pâturage.

Le bourg centre a une taille importante.

Il y a beaucoup de gros hameaux agricoles et de fermes isolées qui utilisent en partie les landes de la zone du Causse calcaire.

Source : IGN.



3. Le cas type de Montfaucon (pour Le secteur de la pénéplaine marno-calcaire, devenue bocagère)



3.2 L'occupation du sol au milieu du 20^{ème} siècle, à la fin de l'agriculture traditionnelle

Hormis pour la vigne, les structures agraires restent bien en place. C'est un paysage qui reste très ouvert avec très peu de boisements. (Ce qui n'est pas le cas dans les deux autres secteurs de la commune, qui ne sont pas traités ici).

Le fond de vallée est utilisé essentiellement en pré de fauche, avec quelques rares parcelles cultivées.

Les petits vallons comportent des terroirs variés, de labours, de prairies et pâturages (notamment dans les anciens terroirs viticoles) et quelques parcelles boisées. Les petites vignes n'ont pas été replantées après l'épidémie de phylloxéra.

Il n'y a pratiquement pas de boisements.

Sur la vaste pénéplaine, les parcelles restent majoritairement labourées et délimitées par une trame de murets, dont une partie se couvre de haies.

La photo aérienne de 1948



3. Le cas type de Montfaucon (pour Le secteur de la pénéplaine marno-calcaire, devenue bocagère)



3.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours
- L'évolution des boisements

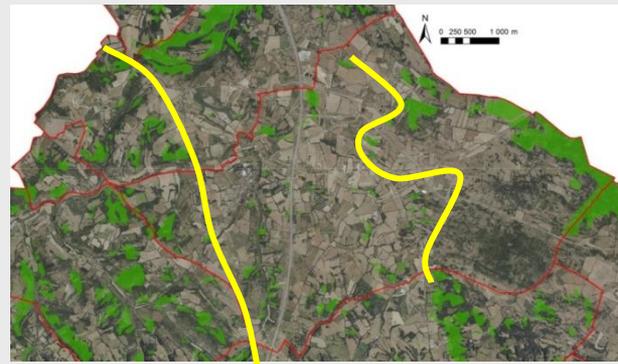
La forêt est très peu présente dans cette partie de la commune. (Ce qui n'est pas le cas dans les deux autres secteurs de la commune, qui ne sont pas traités ici).

En 1859, quelques parcelles boisées de très faible importance sont situées sur les versants des petits vallons. Entre 1859 et 1957, la forêt ne progresse pas, il y a même des petites parcelles boisées qui disparaissent. Dans ce secteur, après l'épidémie de phylloxéra, les anciennes parcelles de vigne sont devenues des prairies ou des labours (et n'ont pas été boisées, comme c'est généralement le cas dans les autres secteurs du territoire).

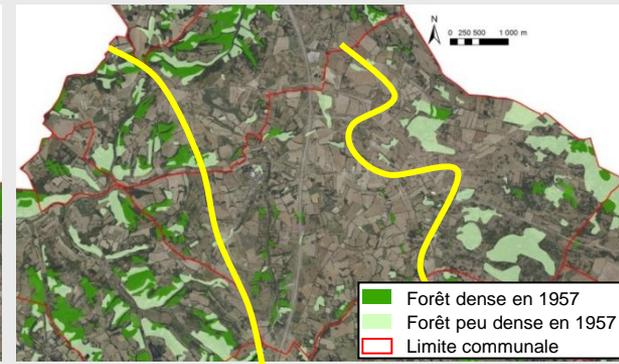
Depuis 1957, des parcelles situées sur les versants des petits vallons ont connu une déprise agricole et se sont boisées. Quelques petits boisements se sont développés sur la pénéplaine. Ils correspondent souvent à des haies bocagères qui se sont développées. La pénéplaine reste globalement remarquablement ouverte.

La forêt actuelle correspond à des petits bois naturels dans les vallons et plus rarement sur la pénéplaine.

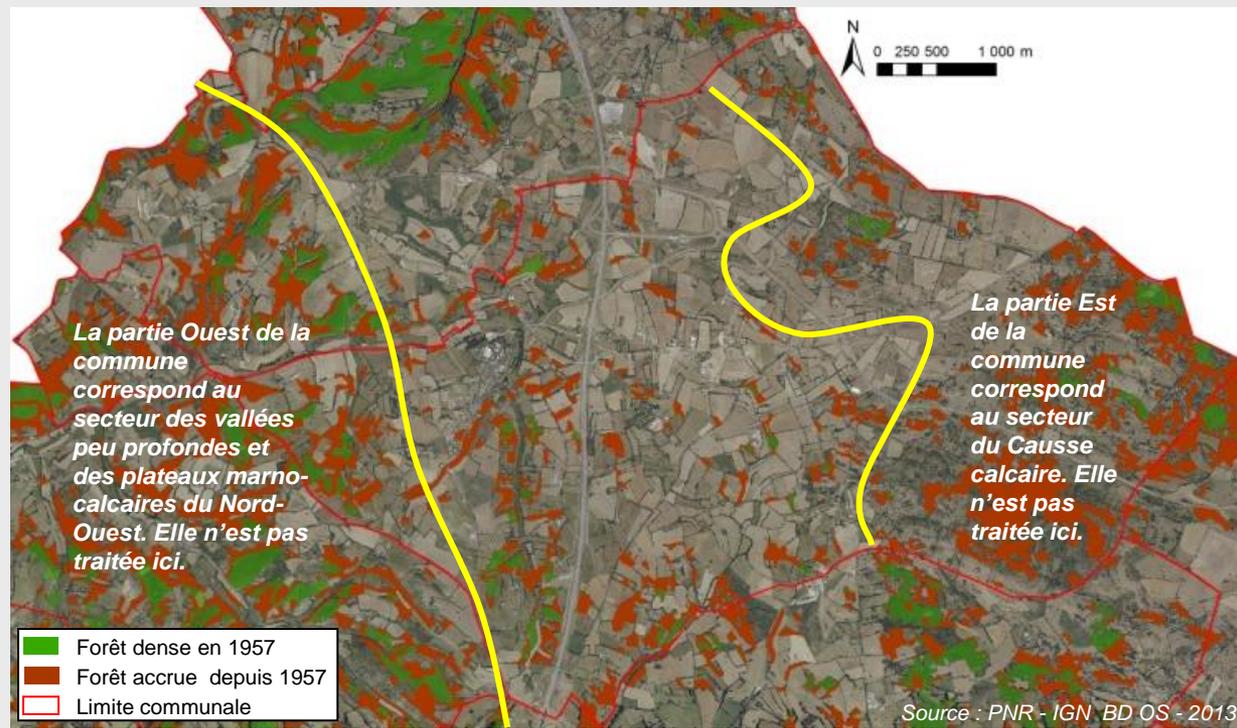
Les espaces boisés en 1859



Les espaces boisés en 1957



Les espaces boisés en 2012



La partie Ouest de la commune correspond au secteur des vallées peu profondes et des plateaux marno-calcaires du Nord-Ouest. Elle n'est pas traitée ici.

La partie Est de la commune correspond au secteur du Causse calcaire. Elle n'est pas traitée ici.

Source : PNR - IGN BD OS - 2013.



3. Le cas type de Montfaucon (pour Le secteur de la pénéplaine marno-calcaire, devenue bocagère)



3.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours - L'évolution des espaces agricoles et ouverts

Les espaces agricoles en 1957



Source : IGN.

Les espaces agricoles en 2012



Fond de vallon majoritairement maintenu en pré de fauche

Vallon occupé par des prairies et pâturages, avec une tendance à l'enfrichement

Pénéplaine bien ouverte majoritairement en herbe, mais avec davantage de parcelles cultivées, et un néo bocage se développant sur les murets restants

Davantage de parcelles regroupées, dont certaines ont entraîné la disparition de murets

Les prés de fauche se maintiennent bien dans les fonds de vallon. Ils comportent également de rares parcelles cultivées. Les versants des vallons sont occupés par des prairies et des pâturages, dont certaines parcelles sont en cours d'enfrichement, ce qui peut amener sur le long terme une perte de lisibilité.

La pénéplaine reste très ouverte et occupée majoritairement par des prairies. On y trouve également des parcelles cultivées, plus nombreuses ici que dans les autres secteurs du territoire d'étude. Davantage de parcelles ont été regroupées (ce qui a entraîné la disparition de murets) et un néo bocage se développe sur les murets restants.

Cette commune reste un secteur d'agriculture plus intensive, avec des paysages très ouverts. Les structures agraires traditionnelles sont encore très lisibles.

3. Le cas type de Montfaucon (pour Le secteur de la pénéplaine marno-calcaire, devenue bocagère)



Exemples de regroupements de parcelles à Montfaucon

La construction de l'autoroute a entraîné d'importants remembrements tout au long de son tracé, ce qui est un cas particulier. Les nouvelles parcelles, issues de ces remembrements, ne sont pas liées au terroir et les murets bocagers n'y sont plus continus.

D'autres parcelles ont été regroupées pour les besoins de l'agriculture moderne. Ce phénomène n'est pas gênant, lorsqu'il s'agit de constituer des parcelles de 3 à 4 hectares et que les murets bocagers de pourtour sont conservés. Mais bien souvent, ces regroupements n'ont pas conservé une maille cohérente de murets après agrandissement, ce qui affaiblit le patrimoine et le paysage du secteur. Paradoxalement, cette disparition de murets est moins importante que dans d'autres secteurs de la Communauté de communes (par exemple dans le secteur des vallées profondes du Vers et de la Rauze, la disparition des murets est bien plus importante). La taille des parcelles est sans doute traditionnellement plus importante dans la pénéplaine et, s'agissant d'une zone agricole intensive, des regroupements, avec destruction des murets, ont probablement commencé avant 1957.



Remembrements issus de la construction de l'autoroute, qui laissent des bouts de murets et de haies incohérents (flèche jaune).



Cette nouvelle parcelle n'a pas conservé un pourtour complet de murets bocagers.

- Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.**
- Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.**
- Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.**
- Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.**
- Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.**



Cette nouvelle parcelle a une bonne taille et conserve le muret bocager de pourtour, ce qui fabrique une nouvelle maille écologique et patrimoniale cohérente.

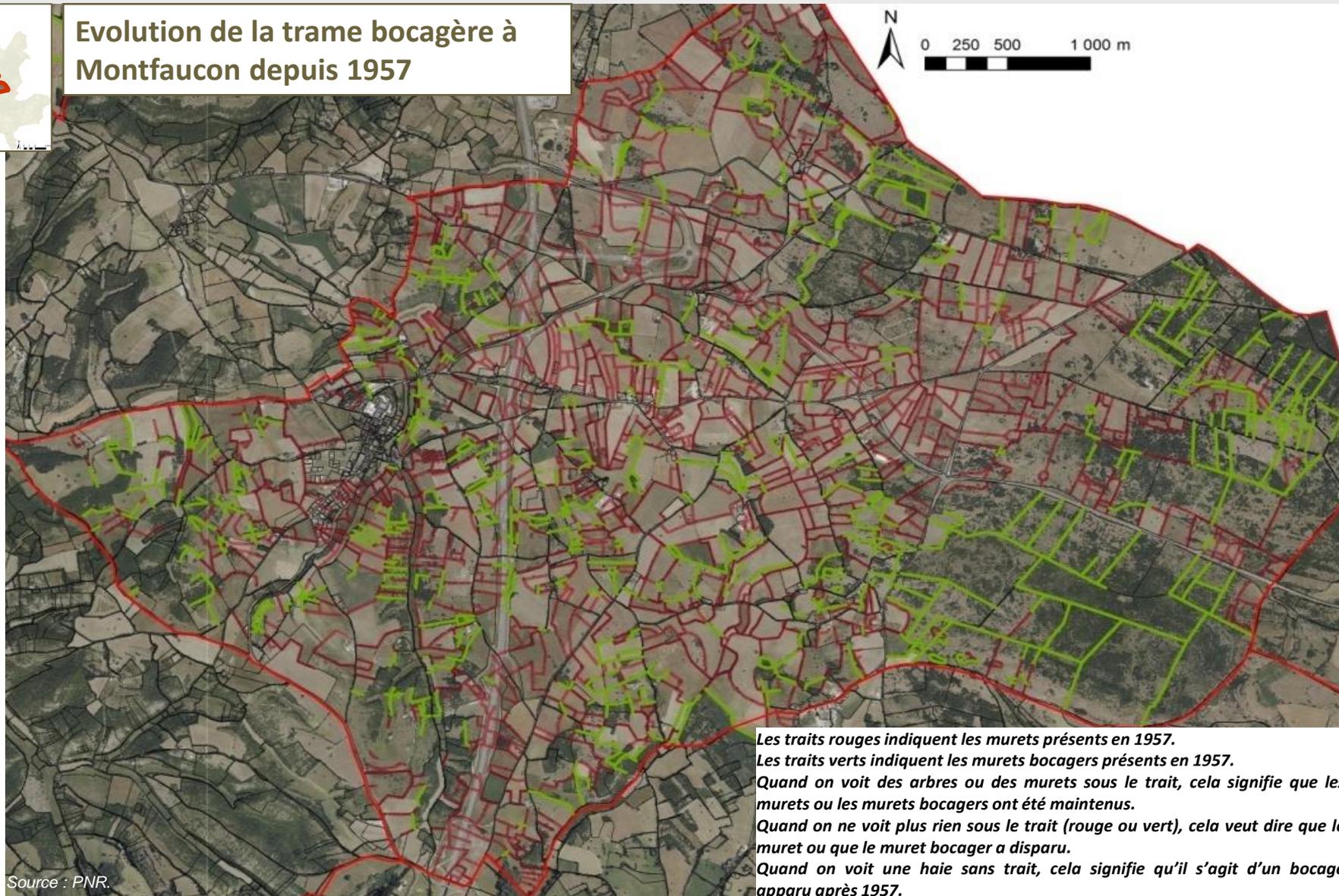
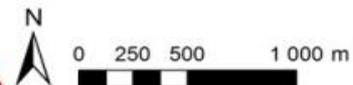


Regroupement antérieur à 1957, avec destruction de murets (flèche jaune).

3. Le cas type de Montfaucon (pour Le secteur de la pénéplaine marno-calcaire, devenue bocagère)



Evolution de la trame bocagère à Montfaucon depuis 1957



*Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.
Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.
Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.
Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.
Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.*

Source : PNR.

3. Le cas type de Montfaucon
(pour Le secteur de la pénéplaine marno-calcaire, devenue bocagère)



3.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours
- L'évolution des espaces bâtis

En 1859, la commune de Montfaucon comporte un bourg principal bien dense avec quelques habitations qui s'étirent le long de la route au Sud, et de nombreux hameaux et fermes isolées, en particulier à l'Ouest du centre bourg, qui correspond probablement à une zone agricole plus fertile.

Entre 1859 et 1957, il y a eu une soixantaine de créations de fermes traditionnelles, généralement dans les hameaux existants, parfois aussi de façon isolée dans l'espace rural. Au Nord du centre bourg, le sanatorium s'est construit sur un promontoire, à la place d'un ancien quartier fortifié qui comprenait un couvent. Il s'agit d'un complexe qui comprend plusieurs grands bâtiments.

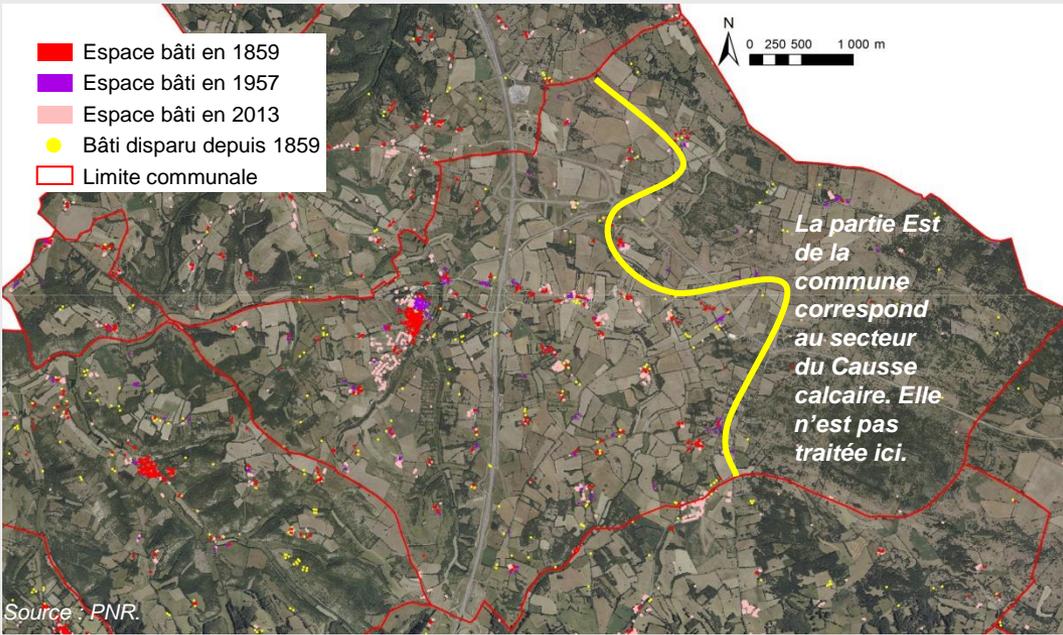
Depuis 1957, une cinquantaine de nouvelles maisons d'habitation sont venues grossir les hameaux.

Le bourg centre s'est beaucoup développé. On peut distinguer trois à quatre secteurs d'extension, d'époques et de qualité différentes. Le plus ancien est situé au Sud du centre historique. Il est très structuré et prolonge les formes urbaines du bourg. C'est le plus ancien. Au Sud de ce premier quartier, un autre quartier s'est développé. C'est un quartier dense de maisons individuelles, il est plus récent. Au Nord-Ouest du bourg, un nouveau quartier a été construit dans un espace très arboré. C'est une extension banale et plus dispersé, qui masque le promontoire (nous avons une incertitude concernant la chronologie entre la deuxième et la troisième zone d'extension). Enfin, le dernier secteur d'extension est situé à l'Ouest du bourg, c'est le plus récent. Il est inachevé pour l'instant

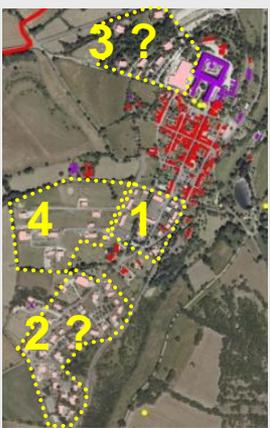
Depuis 1957, de très nombreux bâtiments agricoles ont été créés, dont cinq grands complexes qui dominent totalement les anciens hameaux historiques et sont très prégnants dans le paysage. Les autres sont plus modestes et généralement un peu en retrait, préservant la qualité patrimoniale du bâti ancien.

Montfaucon est une commune assez patrimoniale du fait de sa sitologie et du maintien d'un noyau ancien correctement préservé. Notons que la commune est bien accessible depuis l'autoroute toute proche et qu'elle offre un cadre de vie agréable. Cette commune est l'objet d'une certaine pression urbaine.

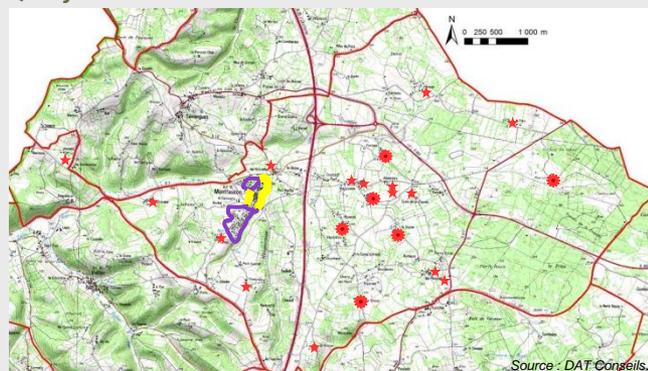
L'évolution du bâti entre 1859 et 2013



Qualification du bâti



Chronologie des zones d'extension du centre bourg depuis 1957



3. Le cas type de Montfaucon (pour Le secteur de la pénégplaine marno-calcaire, devenue bocagère)



3.4 Les enjeux

Montfaucon est une commune qui reste très agricole, avec un néo bocage bien en place et des paysages ruraux de belle qualité.

La principale menace, qui pourrait gravement affecter cette commune, est le risque d'une intensification agricole, avec des regroupements de parcelles non « patrimoniaux », qui détruiraient le reste de la trame de murets bocagers de cette commune.

Le centre bourg est bien tenu, mais il a connu des extensions banales (peu denses, avec des implantations hétérogènes et des architectures disparates).

Les hameaux agricoles sont de grande qualité (hormis ceux qui comprennent les très grands complexes agricoles), mais très fragiles, d'autant plus que la commune connaît une certaine pression urbaine.

Pour les espaces forestiers, agricoles et ouverts, il s'agira de :

- maintenir une trame cohérente de murets et de haies sur la pénégplaine, en permettant bien sûr des regroupements, nécessaires pour l'agriculture moderne, mais en veillant particulièrement à leur cohérence par rapport aux terroirs en place et en conservant la maille de murets bocagers de pourtour ; 1
- conserver les fonds de vallon bien ouverts en pré et éviter les labours, qui sont une tendance actuelle ; 2
- éviter la fermeture des petits vallons et y conserver une mosaïque de pâturages, de prairies et de boisements. 3

Pour les espaces bâtis, il s'agira de :

- préserver les façades patrimoniales du centre bourg ; 4
- mieux intégrer les extensions du centre bourg en cours, à son histoire urbaine, en définissant des règles pour fabriquer à long terme de vraies rues plus denses ; 5
- préserver les hameaux patrimoniaux et mener des actions de requalification dans ceux qui sont actuellement dans une situation incertaine, combinant un noyau patrimonial ancien et des dynamiques de développement agricole ; 6
- veiller à la bonne insertion des complexes agricoles, qui est un enjeu particulièrement important dans ce secteur ; 7
- résorber les ruines et les verrues paysagères. 8



4. Le cas type de Lunegarde

(pour Le secteur du Causse calcaire compact - Nord)



4.1 L'occupation du sol au milieu du 19^{ème} siècle, vers 1800 (paysage traditionnel de référence du plan paysage)

L'occupation du sol est fonction de sa valeur agronomique (ou de son absence).



Le village bien groupé est entouré de terres cultivées, auxquelles succèdent de vastes pâturages, puis les espaces forestiers. L'ensemble des parcelles, y compris les pâturages, sont délimitées par des murets.*

Quelques petites parcelles de vigne paysanne, non liée au terroir, sont disséminées dans l'espace rural.

L'espace boisé est parsemé de clairières agricoles, plus ou moins grandes, qui comportent quelques fermes isolés.

Les cloups aux sols plus fertiles, sont cultivés et entourés de murets.

Le plan consulaire du début du 19^{ème} siècle



Source : Archives départementales du Lot.

* Les secteurs de grands pâturages comportent des murets, ce qui est très inhabituel. Généralement les pâturages sont propriété communale, sans clôture. Ces murets résultent du mouvement des enclosures (ordonnance royale de 1768) et surtout du partage des communaux (de 1789 à 1826) en cours au moment de l'élaboration de ce plan. Ce phénomène témoigne également d'une surexploitation des terroirs au 19^{ème} siècle.



4.2 L'occupation du sol au milieu du 20^{ème} siècle, à la fin de l'agriculture traditionnelle

Hormis pour la vigne, les structures agraires restent bien en place. C'est un paysage qui reste très ouvert, avec des boisements très clairsemés.

Sur le plateau, les parcelles restent majoritairement labourées et délimitées par une trame de murets, dont une partie se couvre de haies.

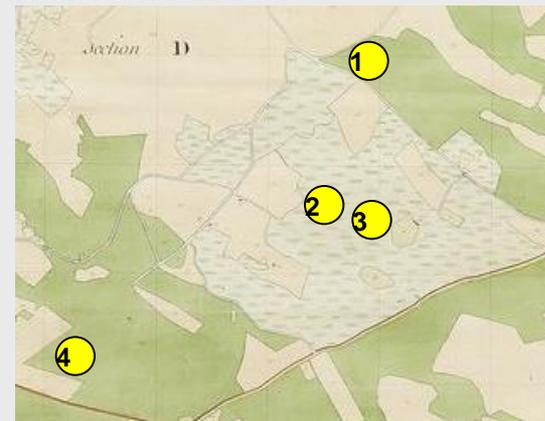
Cette parcelle comporte un boisement dense.

Cette parcelle comporte un boisement clairsemé, elle est probablement pâturée.

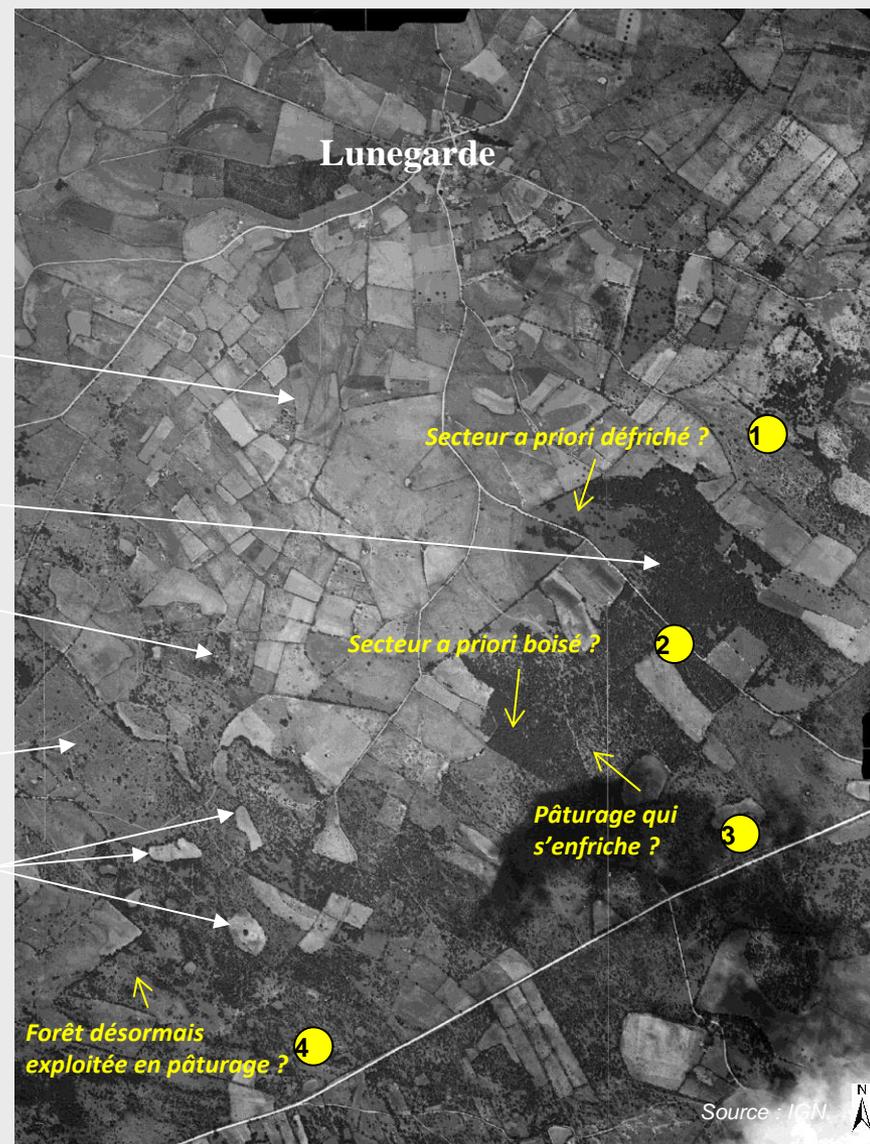
Cette parcelle est pâturée.

Les cloups sont cultivés et délimités par des murets.

Les limites entre les pâturages, la forêt pâturée et la forêt, restent très floues et changeantes en fonction de la fertilité des terroirs et des besoins des exploitants, comme en témoignent les évolutions suivantes.



La photo aérienne de 1948





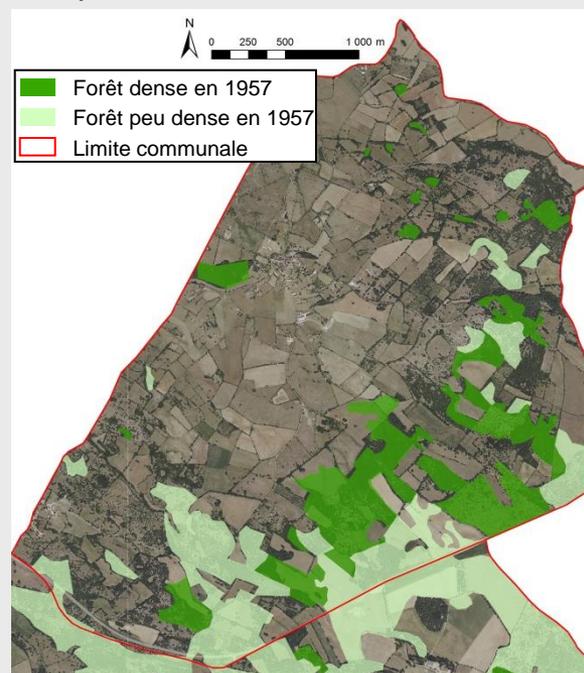
4.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours

- L'évolution des boisements

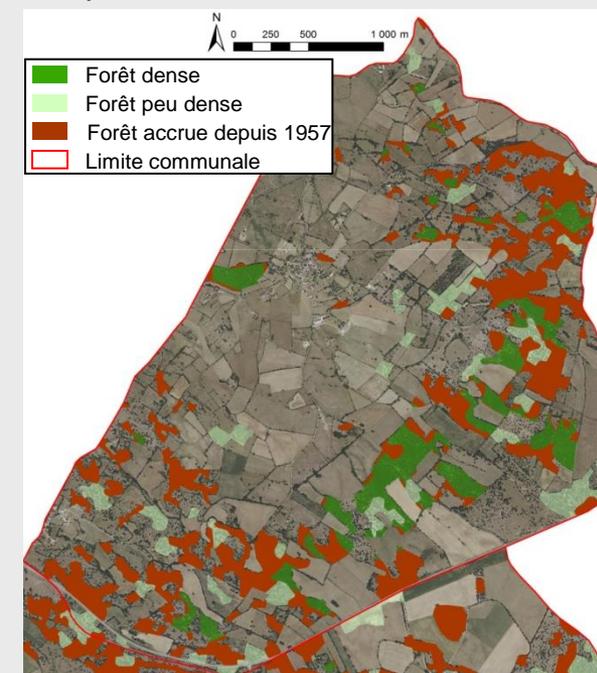
Les espaces boisés en 1859



Les espaces boisés en 1957



Les espaces boisés en 2012



Source : PNR - IGN - BD OS - 2013.

Les espaces boisés sont très instables dans cette commune.

En 1859, la forêt est située principalement au Sud et à l'Ouest de la commune. Il s'agit d'un grand massif forestier, parsemé de clairières agricoles (notons que la carte de 1859 n'est pas très précise, elle englobe dans un même coloris, la forêt dense et la forêt très clairsemée pâturée).

Entre 1859 et 1957, l'espace boisé semble se réduire de façon importante. La forêt dense est peu présente, elle se maintient au Sud et à l'Ouest, et quelques petites parcelles apparaissent de-ci, de-là, dans le reste de l'espace rural. La forêt peu dense, qui correspond à une forêt pâturée, est beaucoup moins importante qu'en 1859. Une bonne partie de cette forêt claire a évolué vers un vrai pâturage avec très peu de boisements.

Entre 1957 et aujourd'hui, l'espace boisé continue à beaucoup évoluer. Une partie importante de la grande forêt a été défrichée, pour être exploitée en pâturage. La forêt peu dense connaît une évolution contrastée, entre des parcelles qui évoluent vers une forêt dense, et d'autres qui deviennent des pâturages. Globalement, le Sud-Ouest et le Nord-Est de la commune sont plutôt dans une dynamique d'enfrichement, tandis que les parcelles forestières qui longent la limite communale au Sud-Est deviennent agricoles.

La forêt actuelle est donc principalement une forêt naturelle plus ou moins dense, très morcelée.

4. Le cas type de Lunegarde (pour Le secteur du Causse calcaire compact - Nord)



4.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours

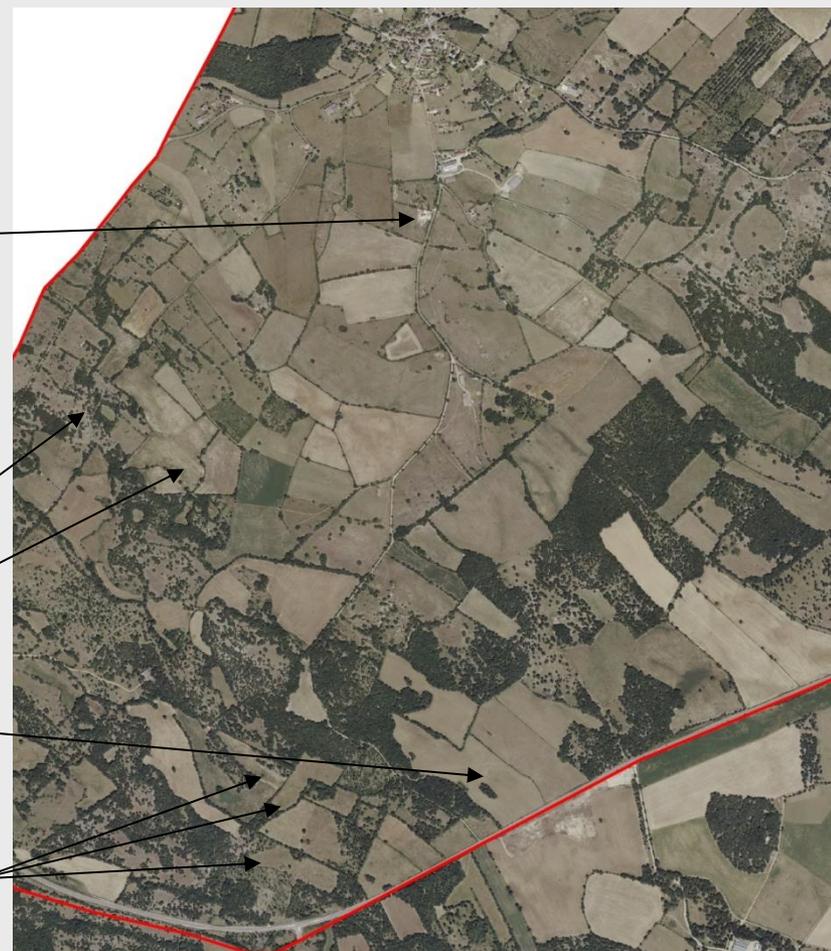
- L'évolution des espaces agricoles et ouverts

Les espaces agricoles en 1957



Source : IGN.

Les espaces agricoles en 2012



Autour du village, les parcelles sont majoritairement exploitées en prairie, avec un maintien assez important des cultures.

Le reste de l'espace rural est exploité en pâturage :

certains sont en cours d'enfrichement),

d'autres s'intensifient en devenant des labours.

Beaucoup de parcelles ont été regroupées et probablement broyées, ce qui a entraîné la disparition de nombreux murets.

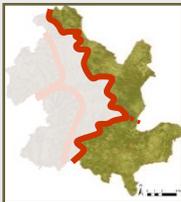
Des cloups sont encore cultivés.

Autour du village, les parcelles sont exploitées majoritairement en prairie, avec un maintien assez important de parcelles cultivées (il s'agit principalement de cultures fourragères). Des pâturages et de la lande dominent sur tout le reste de la commune. Certains pâturages sont en cours d'enfrichement (malgré cet enfrichement, la trame de murets bocagers y reste souvent bien visible) ; d'autres au contraire s'intensifient en devenant des terrains cultivés.

Il y a eu beaucoup de regroupements de parcelles (et probablement du broyage) à Lunegarde, ce qui a entraîné la disparition de nombreux murets. Un néo bocage se développe sur les murets restants. Des cloups sont encore cultivés.

Cette commune est un secteur d'agriculture globalement plus intensive. Ce qui est curieux dans ces terroirs normalement plus arides. Ce phénomène cumulé à la tendance à l'enfrichement de certains pâturages fabrique un paysage qui devient confus et très mobile. Les structures agraires traditionnelles y sont moins lisibles.

4. Le cas type de Lunegarde (pour Le secteur du Causse calcaire compact - Nord)



Exemples de regroupements de parcelles à Lunegarde

Beaucoup de parcelles ont été regroupées et probablement broyées à Lunegarde. Cela a entraîné la disparition de très nombreux murets depuis 1957. Il fallait réorganiser les parcelles pour pouvoir exploiter dans les conditions agricoles actuelles. Mais bien souvent, ces regroupements n'ont pas conservé une maille cohérente de murets bocagers après agrandissement. Cela affaiblit le patrimoine et le paysage du secteur.

Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.

Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.

Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.

Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.

Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.



Nouvelles parcelles de taille correcte, mais sans maintien d'une trame de murets bocagers complète sur le pourtour.

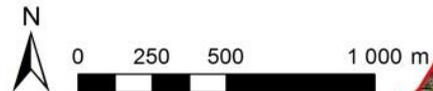


Cette nouvelle parcelle a une bonne taille et conserve le muret bocager de pourtour, ce qui fabrique une nouvelle maille écologique et patrimoniale cohérente.



Cette nouvelle parcelle est trop grande et ne conserve pas le muret bocager de pourtour.

4. Le cas type de Lunegarde (pour Le secteur du Causse calcaire compact - Nord)



Evolution de la trame bocagère à Lunegarde depuis 1957



- Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.*
- Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.*
- Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.*
- Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.*
- Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.*

Source : PNR.

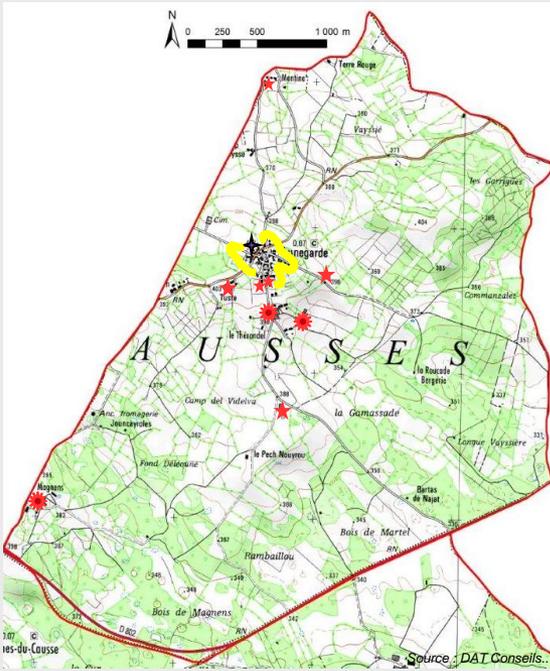


4. Le cas type de Lunegarde
(pour Le secteur du Causse calcaire compact - Nord)



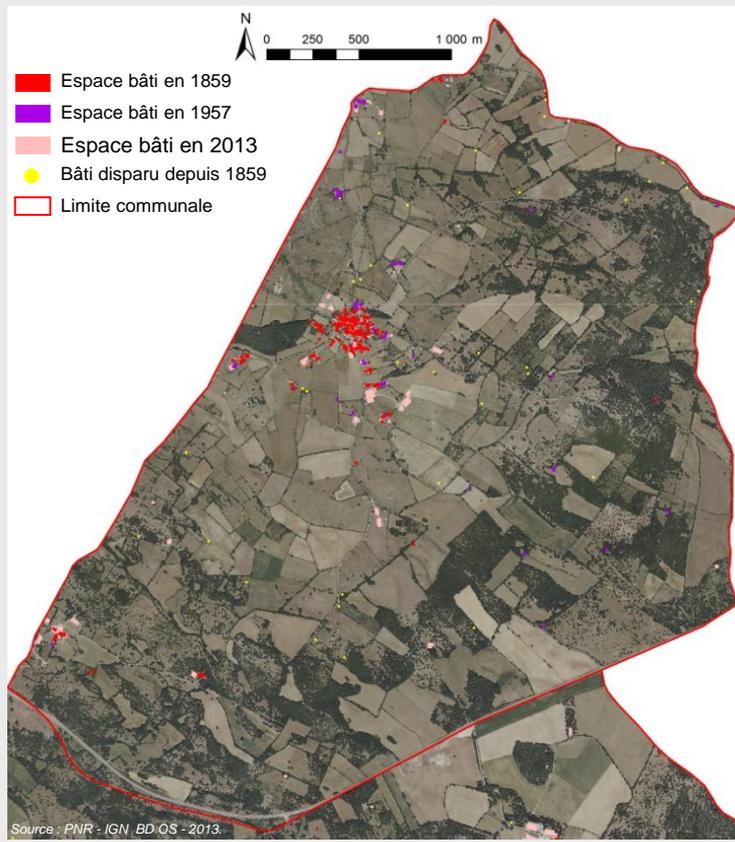
4.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours
- L'évolution des espaces bâtis

Qualification du bâti



- Façade patrimoniale
- ★ Nouveau lotissement à objectif patrimonial
- Extension récente
- ★ Nouveau bâtiment agricole classique dans, ou à proximité du tissu villageois
- ★ Nouveau grand bâtiment agricole, mais peu prégnant, dans l'espace rural
- ★ Nouveau complexe agricole très prégnant
- Limite communale

L'évolution du bâti entre 1859 et 2013



En 1859, la commune de Lunegarde comporte un bourg principal bien groupé et dense, 3/4 hameaux sur le plateau agricole et des fermes isolées, mais moins nombreuses que dans les autres secteurs de la Communauté de communes.

Entre 1859 et 1957, il y a quelques créations de fermes traditionnelles, généralement dans les hameaux existants et 3 créations de petits hameaux. Le centre village évolue très peu (6 maisons supplémentaires).

Depuis 1957, il n'y a pratiquement pas de nouvelles maisons. La commune a créé un nouveau lotissement « patrimonial » (qui intègre notamment des murets en pierre sèche), actuellement inachevé.

Des bâtiments agricoles isolés ont disparu depuis 1859. Plusieurs bâtiments agricoles se sont développés sur la base de hameaux préexistants (sauf 1) depuis 1957. Trois complexes sont plus importants et prégnants dans le paysage, mais globalement, l'isolement de ces bâtiments dans l'espace rural empêche le choc paysager avec les hameaux patrimoniaux.

Lunegarde est une commune très patrimoniale, qui présente de grandes qualités villageoises, avec de beaux hameaux traditionnels et un centre village qui a conservé pratiquement toute sa façade patrimoniale.

4. Le cas type de Lunegarde (pour Le secteur du Causse calcaire compact - Nord)



4.4 Les enjeux

Lunegarde est une commune d'agriculture complexe mi intensive mi extensive, avec beaucoup de disparitions de murets bocagers. Ses paysages sont plus confus. Ses espaces bâtis sont remarquables, mais très fragiles.

- Pour les espaces forestiers, agricoles et ouverts, il s'agira de :
- réouvrir les secteurs pastoraux qui ont un intérêt naturaliste ou paysager et où la friche a beaucoup progressé, en menant des opérations de restauration des milieux naturels (dans le cadre des mesures Natura 2000) et/ou en continuant à y développer des pratiques sylvo-pastorales (valorisation de la pâture et du bois) ; 1
 - stopper le phénomène de regroupement/intensification, qui a existé par le passé et au contraire, promouvoir des regroupements cohérents, qui respectent les terroirs et conservent la maille de murets bocagers de pourtour. 2
- Les pratiques de broyage de landes pour en faire des terres labourées sont inappropriées : elles créent un paysage « anormal » et représentent un coût important pour l'exploitant, qui est obligé d'utiliser beaucoup d'intrants pour une faible productivité.
- maintenir les cloups. 3

Notons que cette commune est désormais en grande majorité classée Natura 2000.

- Pour les espaces bâtis, il s'agira de :
- continuer à bien gérer le centre village et préserver les façades patrimoniales ; 4
 - conserver les hameaux patrimoniaux, en définissant quelques règles pour les extensions futures (a minima, implantation du bâti dans la parcelle, orientation des toitures, haies et clôtures) ; 5
 - veiller à la bonne insertion des complexes agricoles ; 6
 - résorber les ruines et les verrues paysagères (très peu nombreuses).



5. Le cas type d'Orniac

(pour Le secteur du Causse calcaire compact du Sud-Est)



5.1 L'occupation du sol au milieu du 19^{ème} siècle, vers 1800 (paysage traditionnel de référence du plan paysage)

L'occupation du sol est fonction de sa valeur agronomique (ou de son absence). La commune est située sur un plateau au relief plus marqué, de pechs, qui correspondent à des sols peu fertiles, et de combes (vallons secs), aux sols plus riches.

Les fonds de vallon sont le plus souvent labourés, car ils correspondent à des sols plus fertiles. Ils comportent aussi parfois des prés de fauche.

Sur le pourtour de la commune, les pechs sont occupés par la forêt ou des pâturages.

La partie centrale du plateau est labourée.

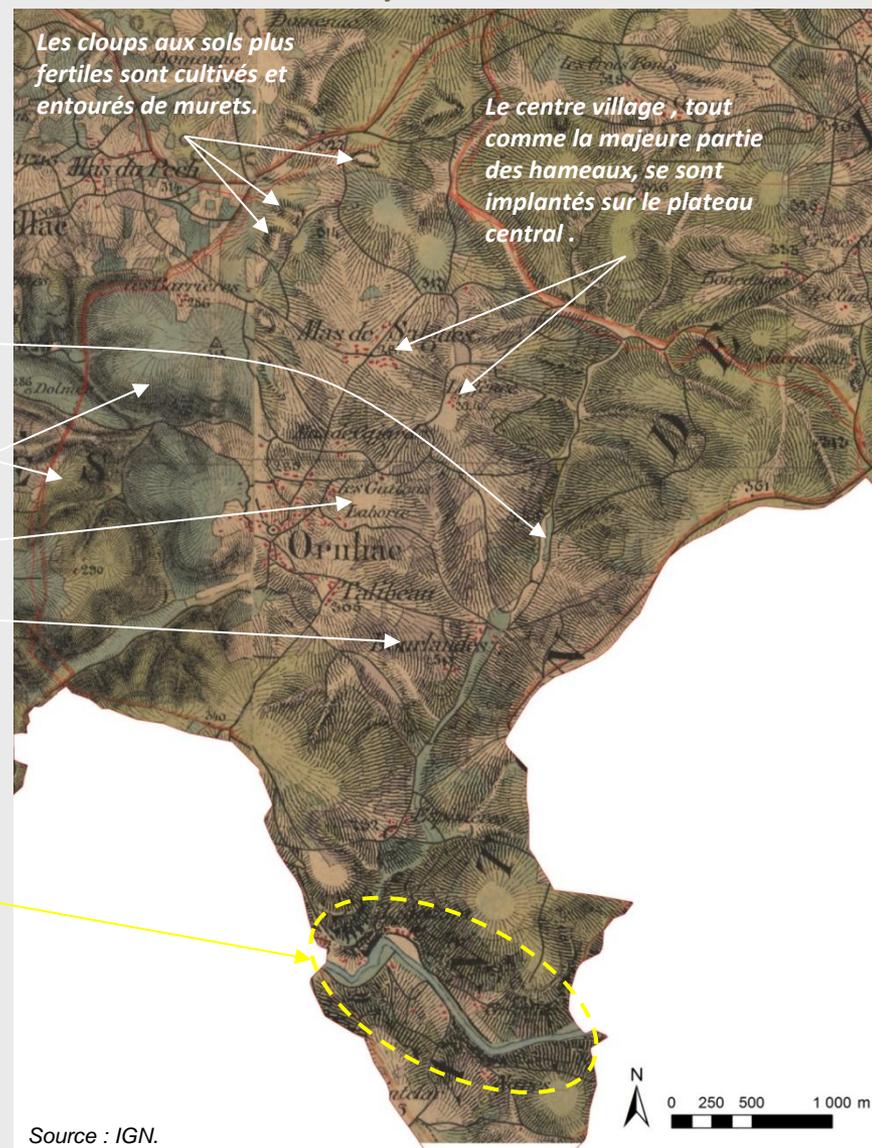
Sur les coteaux des pechs se trouvent de nombreuses parcelles de vigne, parfois de grande taille.

L'ensemble des parcelles de labours, de vigne, mais également de pâturage sont délimitées par des murets.*

La commune d'Orniac se prolonge jusqu'à la vallée du Célé, dont elle englobe une petite portion. Dans la vallée du Célé, très étroite et profonde, le fond de vallée riche en limons est labouré, les versants sont boisés ou pâturés et comportent également quelques parcelles de vigne. Les hameaux sont implantés au pied des versants, en position de retrait maximum par rapport au cours d'eau.

* Les secteurs de grands pâturages comportent des murets, ce qui est très inhabituel. Généralement les pâturages sont propriété communale, sans clôture. Ces murets résultent du mouvement des enclosures (ordonnance royale de 1768) et surtout du partage des communaux (de 1789 à 1826) en cours au moment de l'élaboration de ce plan. Ce phénomène témoigne également d'une surexploitation des terroirs au 19^{ème} siècle.

Les minutes de la carte d'Etat-Major de 1844



Source : IGN.



5.2 L'occupation du sol au milieu du 20^{ème} siècle, à la fin de l'agriculture traditionnelle

Hormis pour la vigne, les structures agraires restent bien en place.

La photo aérienne de 1957

Le fond des vallons secs est majoritairement utilisé en cultures, il comporte toutefois quelques prés de fauche.

Sur les pechs, les pâturages commencent à s'enfricher.

Sur le plateau central, les parcelles restent majoritairement labourées et délimitées par une trame de murets, dont une partie se couvre de haies.

Les anciennes parcelles de vigne n'ont pas été replantées. Elles sont désormais utilisées en pâturage ou en prairie.





5.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours

- *L'évolution des boisements*

Les espaces boisés en 1859



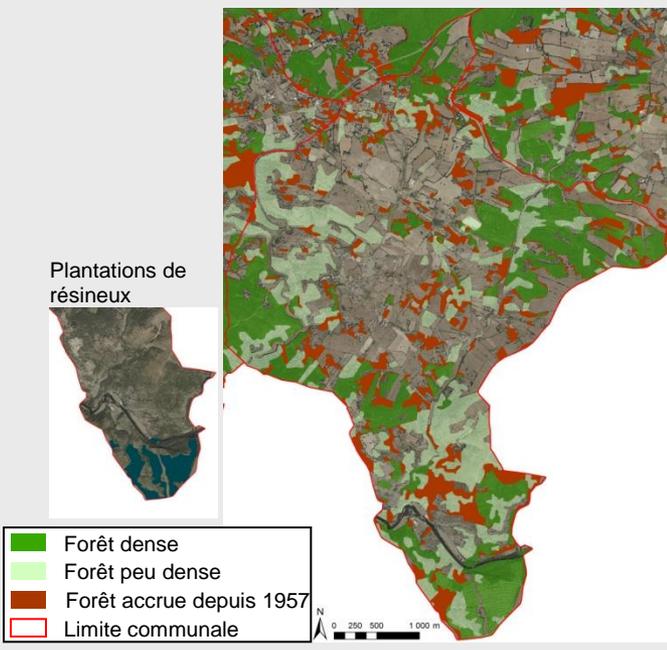
Source : PNR - IGN
BD OS - 2013.

Les espaces boisés en 1957



■ Forêt dense en 1957
■ Forêt peu dense en 1957
□ Limite communale

Les espaces boisés en 2012



En 1859, la forêt est située autour du plateau agricole central (qui est totalement ouvert), au Nord-Est, et du Sud-Ouest vers le Sud et la vallée du Célé. Il s'agit de grands massifs forestiers d'un seul tenant (notons que la carte de 1859 n'est pas très précise, elle englobe dans un même coloris, la forêt dense et la forêt très clairsemée pâturée). Entre 1859 et 1957, les anciens boisements connaissent, soit de petites extensions, soit de petits défrichements. Les grands massifs forestiers sont davantage morcelés. De petites parcelles boisées se développent sur le plateau central. A l'extrême Sud, le plateau qui surplombe la vallée du Célé, est désormais totalement boisé. Entre 1957 et aujourd'hui, les deux phénomènes les plus notables sont l'enfrichement des grands pâturages au Sud et à l'Ouest de la commune, qui sont aujourd'hui couverts de forêts claires (mais qui comprennent encore des parcelles pâturées) et le développement de nombreuses petites parcelles de boisement sur le plateau central. Les grandes forêts anciennes sont à peu près en place, avec des parcelles où les boisements progressent et des parcelles qui restent ou deviennent agricoles (les Bois d'Orniac, Herbe Haute par exemple). Notons la présence de grandes plantations mono spécifiques de résineux, très prégnantes dans le paysage au Sud de la commune. La forêt actuelle a une évolution complexe. La commune est globalement dans une dynamique d'enfrichement, en particulier au Sud et à l'Ouest. La forêt actuelle est donc principalement une forêt naturelle plus ou moins dense, très morcelée.



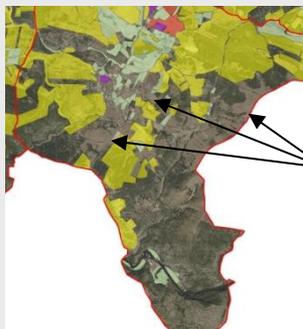
5.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours

- L'évolution des espaces agricoles et ouverts

Les espaces agricoles en 1957



Source : IGN.



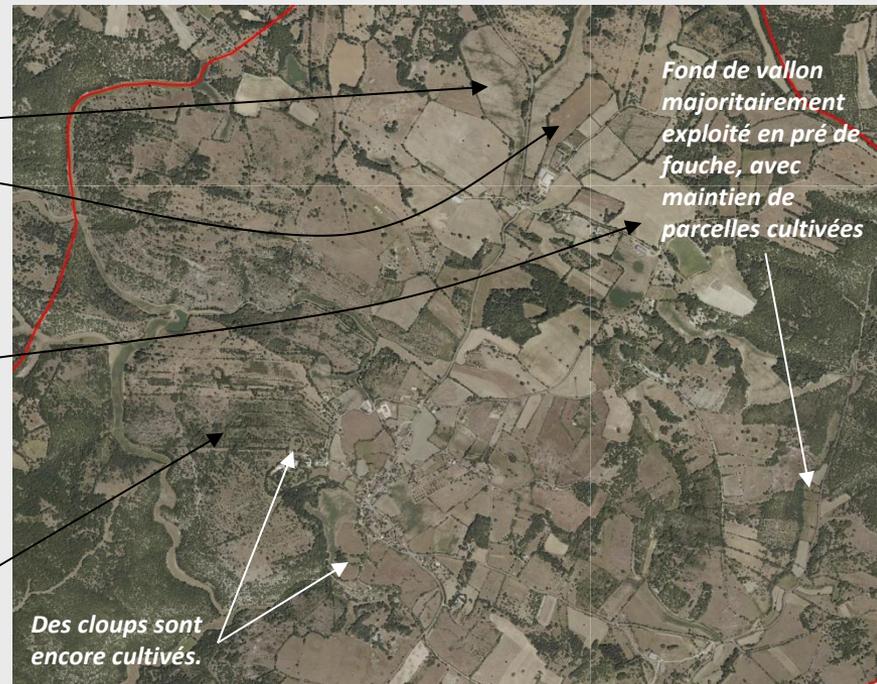
Au Sud du plateau central, beaucoup d'espaces agricoles et ouverts ne sont plus déclarés à la PAC. Il y a un réel danger de fermeture de ces espaces.

Les espaces agricoles en 2012

Sur le plateau agricole, les parcelles sont majoritairement exploitées en prairie, avec un maintien de parcelles cultivées

Beaucoup de parcelles ont été regroupées et probablement broyées, ce qui a entraîné la disparition de nombreux murets.

Le reste de l'espace rural est exploité en pâturages, qui globalement s'enfrichent.



Fond de vallon majoritairement exploité en pré de fauche, avec maintien de parcelles cultivées

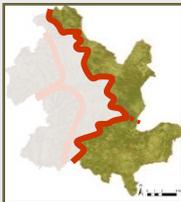
Des cloups sont encore cultivés.

Les fonds de vallon sec sont exploités en prés de fauche et comportent encore des parcelles cultivées. Sur le plateau central autour du village, les parcelles sont exploitées majoritairement en prairie, avec un maintien de parcelles cultivées. Des pâturages et de la lande dominent sur tout le reste de la commune. Les pâturages sont globalement en cours d'enfrichement (malgré cet enfrichement, la trame de murets bocagers y reste souvent bien visible). Sur le plateau central, des parcelles sont en cours d'enfrichement, tandis que d'autres (généralement au Nord) connaissent des phénomènes d'intensification/regroupement (avec probablement du broyage), ce qui a entraîné la disparition de nombreux murets. Un néo bocage se développe sur les murets restants. Des cloups sont encore cultivés.

Cette commune connaît une mise en valeur agricole plus contrastée, avec beaucoup de parcelles qui s'enfrichent et des parcelles d'agriculture plus intensive (au Nord du plateau agricole). Le paysage devient confus. Les structures agraires traditionnelles y sont moins lisibles.

Notons que les espaces agricoles et ouverts au Sud du plateau agricole ne sont plus, dans leur grande majorité, déclarés à la PAC. Il y a un grand risque de fermeture de ces espaces.

5. Le cas type d'Orniac (pour Le secteur du Causse calcaire compact du Sud-Est)

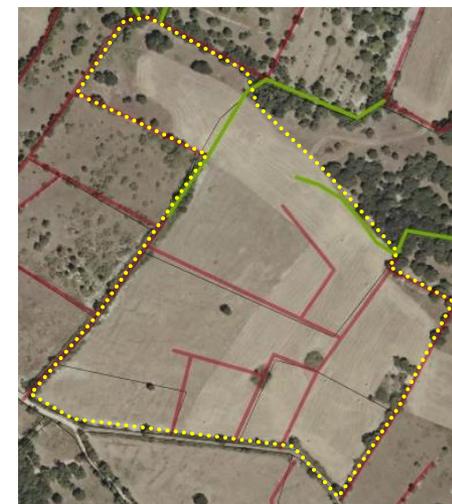


Exemples de regroupements de parcelles à Orniac

Beaucoup de parcelles ont été regroupées et probablement broyées à Orniac. Cela a entraîné la disparition de très nombreux murets depuis 1957. Il fallait réorganiser les parcelles pour pouvoir exploiter dans les conditions agricoles actuelles. Mais bien souvent, ces regroupements n'ont pas conservé une maille cohérente de murets bocagers après agrandissement, ce qui affaiblit le patrimoine et la qualité paysagère du secteur.



Ces nouvelles parcelles sont trop grandes et ne conservent pas le muret bocager de pourtour.



Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.

Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.

Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.

Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.

Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.



Ces nouvelles parcelles conservent le muret bocager de pourtour, ce qui fabrique de nouvelles mailles écologiques et patrimoniales cohérentes.



5. Le cas type d'Orniac (pour Le secteur du Causse calcaire compact du Sud-Est)



Evolution de la trame bocagère à Orniac depuis 1957

- Les traits rouges indiquent les murets présents en 1957.*
- Les traits verts indiquent les murets bocagers présents en 1957.*
- Quand on voit des arbres ou des murets sous le trait, cela signifie que les murets ou les murets bocagers ont été maintenus.*
- Quand on ne voit plus rien sous le trait (rouge ou vert), cela veut dire que le muret ou que le muret bocager a disparu.*
- Quand on voit une haie sans trait, cela signifie qu'il s'agit d'un bocage apparu après 1957.*



Source : PNR.



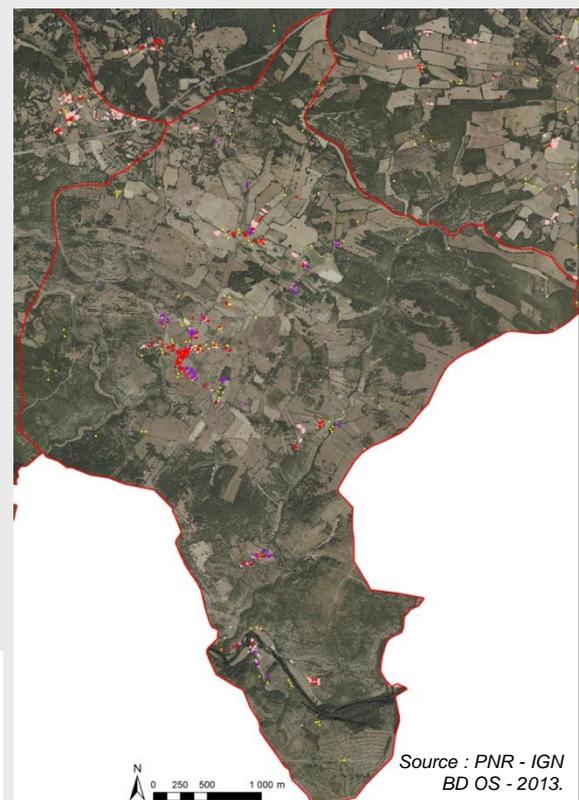
5.3 L'occupation du sol du milieu du 20^{ème} siècle à nos jours - L'évolution des espaces bâtis

Qualification du bâti



- Façade patrimoniale
- Extension récente
- ★ Nouveau bâtiment agricole classique dans, ou à proximité du tissu villageois
- ★ Nouveau grand bâtiment agricole, mais peu prégnant, dans l'espace rural
- ★ Nouveau complexe agricole très prégnant
- Limite communale

L'évolution du bâti entre 1859 et 2013



En 1859, la commune d'Orniac comporte : sur le plateau central, un bourg principal bien groupé et dense entouré d'une dizaine de petits hameaux tout proches, 4/5 hameaux disséminés sur le plateau (dont plusieurs au Mas de Salgues) et des fermes isolées, mais moins nombreuses que dans les autres secteurs de la Communauté de communes ; dans la vallée du Célé, un hameau et quelques fermes isolées.

Entre 1859 et 1957, il y a pas mal de créations de fermes traditionnelles, généralement dans les hameaux existants et un nouveau hameau à Pech Blanc. Le centre village évolue beaucoup avec une dizaine de nouvelles fermes au Sud-Est du village.

Depuis 1957, il y a des constructions neuves dans la vallée du Célé, dont une nouvelle zone d'extension touristique au Sud de la rive. Quelques maisons supplémentaires se sont construites dans les hameaux (un peu plus aux Vignes Vieilles). Au centre village, quelques maisons se sont construites le long de la route vers Le Puits et prennent une forme de mitage. Beaucoup de fermes isolées ont disparu depuis 1859.

Depuis 1957, quelques bâtiments agricoles se sont développés sur la base de hameaux préexistants, mais globalement, l'isolement de ces bâtiments dans l'espace rural empêche le choc paysager avec les hameaux patrimoniaux sauf, au hameau des Granges, dans la vallée du Célé).

Orniac est une commune très patrimoniale, qui présente de grandes qualités villageoises, avec de beaux hameaux traditionnels et un centre village qui a conservé toute sa façade patrimoniale.

5. Le cas type d'Orniac (pour Le secteur du Causse calcaire compact du Sud-Est)



5.4 Les enjeux

Orniac est une commune aux paysages plus complexe, où l'agriculture est en difficulté. Il y a une réelle menace de fermeture des paysages à long terme. Ses espaces bâtis sont remarquables, mais très fragiles.

Pour les espaces forestiers, agricoles et ouverts, il s'agira de :

- définir de façon plus précise les secteurs pastoraux qui ont un intérêt naturaliste ou paysager et où la friche a beaucoup progressé, et trouver des agriculteurs intéressés pour y mener des opérations de reconquête agricole, en développant par exemple des pratiques sylvo-pastorales (valorisation de la pâture et du bois). Notons que cela ne sera probablement possible que si des mesures agri-environnementales viennent compenser le handicap lié à l'exploitation de ces terrains plus marginaux ; ①
- stopper le phénomène de regroupement/intensification, qui a existé par le passé et au contraire, promouvoir des regroupements cohérents, qui respectent les terroirs et conservent la maille de murets bocagers de pourtour ; ②
- maintenir les cloups.

Pour les espaces bâtis, il s'agira de :

- continuer à bien gérer le centre village et préserver les façades patrimoniales ; ③
- conserver les hameaux patrimoniaux, en définissant quelques règles pour les extensions futures (a minima, implantation du bâti dans la parcelle, orientation des toitures, haies et clôtures) ; ④
- veiller à la bonne insertion des complexes agricoles ; ⑤
- résorber les ruines et les verrues paysagères (très peu nombreuses). ⑥

